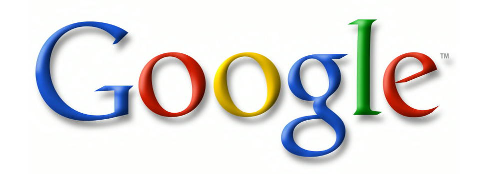




Perfect



246 c.

(127)

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE GENEVE,

PAR

JEAN SENEBIER,

Ministre du St. Évangile & Bibliothécaire de la République.

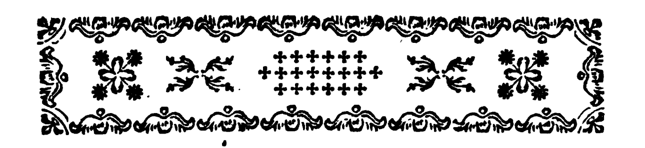
TOME PREMIER.



A GENEVE,

Chez BARDE, MANGET & COMPAGNIE, Imprimeurs-Libraires.

M. DCC. LXXXVI.



PRÉFACE.

POURQUOI *cet ouvrage* eſt-il fait de cette façon ? Pourquoi *certaines idées* y ſont-elles ſi fréquentes ? Pourquoi *cette maniere* de préſenter les objets ? Pourquoi . . . . ? Sans-doute le Public eſt en droit de faire toutes ces queſtions : un ouvrage qu'on lui donne devient une propriété qu'il peut traiter à ſa fantaiſie ; mais l'Auteur qui ne peut répondre à ces critiques, parce qu'il n'eſt pas toujours à portée de les entendre, eſt obligé de les prévenir par une expoſition naïve de ſes vues & par la peinture vraie des motifs qui l'ont engagé à travailler.

Une Hiſtoire littéraire peut ſe borner à quelques détails ſur les opinions des

Savans qu'elle peint, ou à quelques notes particulieres ſur les Livres qu'elle fait connoître, ſur leurs éditions, leur mérite & leur rareté ; tantôt elle s'occupera des controverſes qui ont agité la République des Lettres, quelquefois elle fixera l'influence des Ecrivains ſur leur ſiecle & la ſcience qu'ils ont cultivée. En général, l'Hiſtoire littéraire ſemble détacher plus particuliérement l'homme de la ſociété ; elle l'iſole dans ſon cabinet, & ne le montre que dans ſes rapports avec le ſyſtême de nos idées & la perfection de l'eſprit-humain. Je me ſuis bien propoſé toutes ces vues, mais je n'ai pas voulu qu'elles fuſſent uniquement l'objet de mon travail. Non, je n'ai pas ſeulement écrit pour ceux qui n'aiment que l'Hiſtoire littéraire, j'ai voulu que ce Livre fortifiât le goût de mes Concitoyens pour les ſciences & qu'il produisît dans

GENEVE beaucoup de Savans pareils à ceux dont j'ai parlé.

Je ſais bien que, quoique GENEVE ait une exiſtence plus réelle dans la République des Lettres que dans le ſyſtême politique de l'Europe, ſon Hiſtoire littéraire eſt cependant ſi bornée qu'elle ne peut gueres intéreſſer que les plus avides des Littérateurs ou les Genevois pour qui je l'ai faite.

Je ſuis encore très-convaincu que je n'ai ni l'éloquence ni l'originalité propres à fixer les regards des étrangers ſur des faits particuliers à notre République. Je ſuis, par conſéquent, bien perſuadé que je ne puis prétendre à des ſuffrages qui pourroient flatter mon amour-propre, ni à la célébrité dont l'eſpoir amuſe ſi fort l'imagination. Je ne me ſuis pas même caché les petites tracaſſeries que cette Hiſtoire pourroit m'occaſionner, quoique j'aie

long-tems pesé mes idées & mesuré mes expressions pour éviter tout ce qui seroit capable de déplaire. Mais comme on ne feroit aucun bien si l'on manquoit de courage pour l'entreprendre, & si l'on ne bravoit pas les obstacles qui arrêtent tous ceux qui se dévouent à être utiles, j'ai cru devoir sacrifier mon amour-propre, l'espoir de la célébrité, mon repos même, au désir seul de servir ma patrie.

Oui, mon but unique est de servir GENEVE, ce lieu délicieux où je suis né, où mes yeux ne se sont ouverts à la lumiere que pour contempler le séjour le plus riant, où mon cœur n'apprit à sentir qu'en éprouvant la sensibilité touchante des parens les plus tendres, des amis les plus aimans, & de l'épouse la plus sensible & la plus vertueuse, où mon ame ne se livra aux charmes de l'étude que pour recevoir les leçons

des hommes les plus reſpectables & les plus ſavans, où je n'entrai dans le monde que pour goûter les plaiſirs de la meilleure ſociété, où le vrai Chriſtianiſme m'offrit d'abord les vraies ſources du bonheur, où . . . . . . Mais GENEVE tient à mon cœur par tous les liens imaginables; ſon nom eſt enchaîné par le plaiſir à toutes mes penſées, à tous mes ſentimens, à toutes mes occupations, à tous mes délaſſemens; mon exiſtence me feroit pénible ſi je n'avois pas eſſayé de lui être utile. C'eſt pour toi, ô ma Patrie! que j'ai compoſé cet ouvrage; pardonne-moi ſes défauts en faveur de mon dévouement, & ſi je ne ſuis pas aſſez heureux pour ajouter quelque choſe à ta gloire, par la peinture que j'ai faite des travaux entrepris par tes enfans, ne dédaigne pas du moins cette preuve que je te donne de mon zele, en raſſemblant ces

matériaux pour quelque Citoyen, que ſes talens rendront plus digne que moi de te célébrer.

Qu'on ne cherche donc point ici le ſtyle élégant des Académiciens, les figures hardies des Orateurs, ces tours heureux qui caractériſent les bons Ecrivains, ou même cette diction pure qu'une oreille délicate exige avec ſcrupule; mes études, mes travaux, la foibleſſe de mes talens me les interdiſent. Mais ſi le Patriote y cherche de bonne foi le Patriote, j'oſe l'aſſurer, ſi je ne me ſuis pas trompé moi-même, qu'il y trouvera ſûrement les vues, les ſentimens & le langage d'un bon Patriote. Oui, j'ai écrit pour GENEVE & pour tous ceux qui l'aiment. Si mes concitoyens découvrent leur patriotiſme dans mon ouvrage, je ſuis aſſuré de leur reconnoiſſance, & c'eſt elle ſeule qui peut me dédommager de la

grandeur & de la durée de mes travaux. Les Etrangers ſenſibles applaudiront à ma conduite, & m'accorderont leur indulgence en faveur de mes intentions.

Ces vues ont concentré toutes mes penſées dans GENEVE ; auſſi mes idées ſur la religion, les mœurs, les ſciences, le commerce & les arts, toujours généralement vraies, ſont particuliérement démontrées pour notre maniere d'exiſter. Dans les grands Empires le reſſort principal de l'adminiſtration eſt ſi fort, il influe ſi prodigieuſement ſur tous les autres, qu'il entraîne la machine par ſon énergie, & néceſſite ſon mouvement & ſa conſervation, quoiqu'une foule de pieces importantes y dépériſſent : mais dans un petit Etat, ſi toutes les forces concourantes à ſa vigueur n'ont pas toute leur influence, on ne tardera pas à s'en appercevoir. C'eſt ainſi, en particulier, que la pu-

reté des mœurs, la vertu la plus intacte ; une religion pure, qui eſt la ſeule baſe ſolide de la vertu & des mœurs, ſont les uniques appuis de tous les Gouvernemens républicains. Monteſquieu a développé ces grandes vérités que l'hiſtoire de l'Univers enſeigne depuis ſon origine.

Je ne pouvois écarter ces idées intéreſſantes en peignant les beaux momens littéraires de GENEVE, qui ont toujours été les beaux momens de ſon exiſtence phyſique ; auſſi j'ai cru devoir montrer que les Savans qui ſe ſont alors le plus illuſtrés dans les Lettres ſe ſont encore diſtingués par leur piété & leur patriotiſme.

Mais à quoi ſerviroient des connoiſſances qui ne rendroient pas les hommes meilleurs, plus utiles aux autres, plus dévoués au bien public ? A quoi ſerviroient des hommes en état

d'honorer leur patrie & de la ſervir, ſi l'égoïſme enchaînoit leurs bras, ſi l'intérêt particulier les écartoit des emplois, ſi l'amour du plaiſir les arrachoit au travail ? On ne peut ſe flatter d'avoir rempli ſes devoirs d'homme & de citoyen que lorſqu'on a fait aux autres hommes tout le bien qu'on peut leur faire, lorſqu'on leur a rendu tous les ſervices que leurs beſoins ſollicitent, & lorſqu'on a acquis à ſa patrie les avantages, la gloire & le bonheur qu'elle demande à chacun de ſes enfans.

L'expérience la plus ſoutenue a démontré dans GENEVE que les ſciences cultivées par des ames vertueuſes contribuerent toujours à ſa proſpérité, augmenterent ſes reſſources, firent oublier ſa foibleſſe, graverent ſon nom dans la mémoire des Etrangers & immortaliſerent ſes ſervices pour l'eſpece humaine. Que pouvons-nous donc ſou-

haiter de plus avantageux à GENEVE que d'être toujours ce qu'elle a été si long-tems par la prospérité de son commerce, la réputation de ses Savans, l'habileté de ses Artistes, la pureté de la religion & l'intégrité des mœurs?

Eh! mon Histoire littéraire en nous montrant toujours les vertus antiques à côté du vrai savoir, ne montre-t-elle pas ce que peuvent & ce que pourront toujours l'exemple des Savans patriotes, la force d'une bonne éducation, la protection accordée aux sciences & aux arts, & les encouragemens donnés à tous ceux qui se distinguent? Oh! si cette histoire contribuoit ainsi au bonheur de GENEVE, je me féliciterois de l'avoir faite; alors mon amour-propre vraiment flatté me permettroit de croire que mon ouvrage n'est pas sans mérite, puisque mes efforts n'auroient pas été sans succès.

Après avoir rendu compte de mes intentions, je dois aussi faire connoître ma maniere de les réaliser. En faisant l'Histoire littéraire des hommes dont je parle, j'ai cru qu'il ne convenoit pas de prendre le ton de l'éloge qui est trop relevé pour l'histoire, & que je devois m'abstenir de ces dissertations épisodiques qui retardent la marche d'un simple récit : cependant j'ai pris quelquefois le ton de l'éloge, & j'ai fait de petites dissertations ; mais je ne me suis permis que rarement ces écarts, & ils ne m'ont jamais fait oublier le plan que je m'étois proposé ; au contraire, ils ont mis dans l'ensemble de mon ouvrage une variété indispensablement nécessaire. Je puis m'être trompé en croyant bien faire ; mais on me pardonnera cette erreur quand on verra que j'ai seulement employé ces deux ressources lorsqu'elles ont été

fortement ſollicitées par la nature des matieres que je voulois éclaircir, ou par le grand mérite des hommes que j'eſſayai de peindre.

Si l'on ſe met à ma place, on ſentira d'abord qu'il eſt impoſſible d'écrire la vie des hommes morts depuis long-tems, comme celle de nos maîtres & de nos amis : ceux-ci ſont bien plus à nous que les autres ; l'amitié qu'ils nous témoignerent, les inſtructions qu'ils nous fournirent, la mémoire vive de tout ce qu'ils ont été, de tout ce qu'ils ont fait pour la patrie & pour nous, les rendent néceſſairement les objets particuliers de notre ſenſibilité ; auſſi tandis que les Savans morts depuis long-tems excitent notre eſtime & notre reconnoiſſance, ceux que la mort vient de nous enlever remuent nos cœurs & font couler nos larmes. En cédant donc à ces mouvemens, lorſque nous eſquiſ-

ſons leurs traits, nous faiſons pour eux ce que les hommes de tous les tems ont fait avec empreſſement pour les Savans qu'ils perdirent.

Je n'ai donné à aucun Savant mort le titre de *Monſieur* que la politeſſe donne aux vivans. Les hommes en mourant ceſſent d'être quelque choſe quand ils ont vécu ſans utilité : la ſcience & la vertu peuvent ſeules arracher leurs noms au tombeau, & leurs noms ne ſont-ils pas alors plus honorés par le mérite particulier qui les ſauve de la deſtruction générale que par les minces décorations de la vanité ? D'ailleurs, ſi l'on eſt choqué de voir les noms de nos contemporains dépouillés de ce titre que nous leur donnâmes, il faudroit fixer l'époque où nos yeux & nos oreilles perdroient cette délicateſſe, ou bien qualifier avec les expreſſions de la politeſſe du jour

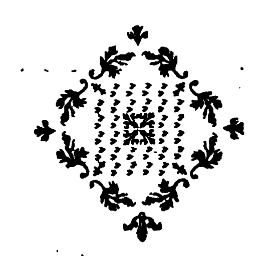
ces hommes illuſtres de tous les âges auxquels nous les refuſons à préſent par honneur. Ne ſuis-je pas plus uniforme en traitant les vivans comme ils ſe traitent, & les morts comme ceux qui ſont les plus reſpectés ?

On a déjà jugé quelques parties de mon travail ſur les rapports indiſcrets d'un Imprimeur ou d'un Correcteur d'imprimerie : on a trouvé mauvais que j'aie raſſemblé indifféremment les noms & les ouvrages de tous les Genevois qui ont écrit pour le Public. Mais quand on fait une hiſtoire peut-on en écarter à ſon gré les traits ? Quand on veut réunir tous les Ecrivains d'un pays a-t-on le droit d'en exclure quelques-uns ? Quel eſt l'Auteur qui m'eût trouvé juſte dans mon excluſion ? La partie la plus difficile de mon travail a été la recherche des ouvrages ignorés ; & la crainte la plus grande qui me reſte, c'eſt

c'eſt d'en avoir omis quelques-uns. Tous les yeux découvrent & admirent les étoiles de la premiere grandeur: M. Herſchel avec ſes téleſcopes peut ſeul montrer les nébuleuſes, dont l'exiſtence n'étoit pas même ſoupçonnée; cependant ces étoiles nébuleuſes appartiennent au ciel, comme celles de la premiere grandeur.

Enfin, je fais des excuſes au Public ſur la multitude de fautes d'impreſſion qui ſe trouvent dans les intitulations latines & grecques des livres que j'ai fait connoître, & dans mes citations: on en jugera par les *Errata*, & ſurtout par celui du Tôme ſecond; malgré leur longueur je me ſuis ſeulement borné à faire connoître les fautes de ſens, que je prie de corriger, & je n'ai indiqué aucune faute d'orthographe quoiqu'elles y ſoient très-nombreuſes. C'eſt un métier que celui de Correcteur,

& les Correcteurs qu'on a ne le ſavent pas ; d'ailleurs j'ai été abſent pendant l'impreſſion d'une grande partie de cet ouvrage, & j'ai lieu de croire encore qu'on a rarement corrigé toutes les fautes que j'ai marquées.



TABLE

De quelques Articles particuliers.

TABLE ALPHABÉTIQUE

De tous les hommes dont il est parlé dans cet ouvrage.

B.

C.

D.

G.

H.

J.

K.

L.

M.

S.

V.

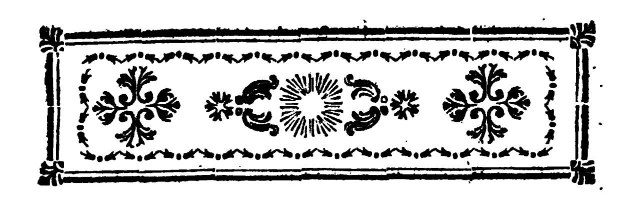
W.

Fin de la Table.

ERRATA du Tôme premier.

Page 47, ligne 7, Farbity ; *lisez* Furbity.
150, 3, *Span.*; lisez *Spanheim.*
160, 9, *La Croix; Du Maine* ; lis. *La Croix Du Maine.*
196, 3, : ; *lisez* ,
201, 28, soutenu ; *lisez* publié.
245, 24, *Caldærius* ; lisez *Calidænius.*
254, 22, *harmonice* ; lisez *harmoniæ.*
263, 20, *F. Flavio* ; lisez *F. Fluvio.*
264, 7, *Kleupy* ; lisez *Klausing.*
Ibid. 24, *historice* ; lisez *historica.*
271, 8, Ils furent ; *lisez* Ils parurent.
282, 22, *mallent* ; lisez *malint.*
287, 20, *triennum* ; lisez *triennium.*
298, 17, *epitaiphon* ; lisez *epitaphion.*
301, 6, *gurgusto* ; lisez *gurgustio.*
306, 5, *d'Ariere* ; lisez *d'Arcere.*
Ibid. 10, *Lerin* ; lisez *Liron.*
310, 24, *Sancti* ; lisez *Sanctis.*
315, 4, *Christinna* ; lisez *Christianæ.*
Ibid. 13, *horrendam* ; lisez *horrendum.*
Ibid. 19, *Priscillanistas* ; lisez *Priscillianistas.*
317, 18, *Nicodemi Equitas* ; lisez *Nicodemi Equitis.*
319, 19, *Marcheticarum* ; lisez *Marchiticarum.*
Ibid. 27, *Bataviæ* ; lisez *Batavæ.*
324, 16, ταυτα-λογιον ; lisez ταυτο λογιων.
314, 7, *Asinii* ; lisez *Asconii.*
140, 13, *Distica* ; lisez *Disticha.*
Ibid. 19, *Galliæ* ; lisez *Gallice.*
347, 28, qu'il fit : *il faut l'effacer.*
351, 16, *Castillan* ; lisez *Castellan.*
366, 21, *Affinitas* ; lisez *Affinitates.*
391, 17, *éclipsis* ; lisez *eclipsibus.*
394, 6, γενετλιχικαι ; lisez γενεθλιακαι.

ESSAI



ESSAI
SUR L'UTILITÉ
DE
L'HISTOIRE LITTÉRAIRE
D'UN PAYS
POUR SES HABITANS.

LE citoyen ne peut fixer honorablement ſur lui les yeux de ſa patrie qu'en lui rendant de grands ſervices, ou en lui formant de grands hommes. Le premier moyen eſt celui du héros, qui ſait toujours ſe ſacrifier pour ſon pays; le ſecond eſt celui de l'homme de lettres, qui enflamme le patriotiſme en éterniſant par ſes écrits les vertus de ceux qu'il inſpira: de même que les exploits de Miltiade, gravés à Marathon, agiterent le cœur de Thémiſtocle, & préparerent à Athenes ſon défenſeur; les belles actions des Grecs, célébrées par Thucydide,

formerent à la Grece cette ſuite de héros qui retardèrent ſi long-tems ſa décadence.

L'hiſtoire littéraire ne ſe propoſe pas des vues auſſi grandes; mais elle peut produire des effets auſſi importans : tandis que l'hiſtoire civile grave de ſon burin les traits du Magiſtrat qui s'occupa du bonheur de la patrie, l'hiſtoire littéraire reproduit ceux du Savant & de l'Artiſte qui l'ont ſervie par leur ſavoir & leurs découvertes.

Le vrai citoyen eſt celui qui eſt utile à l'Etat dont il eſt membre; il lui conſacre toutes ſes heures, il rapporte à cet objet toutes ſes penſées, ſes mouvemens, ſes travaux; à l'idée du bien qu'il peut faire, ſon cœur s'échauffe, ſes efforts ont plus d'énergie, ſes méditations plus d'enthouſiaſme, ſes projets plus de grandeur. Déjà ſon commerce s'étend, l'art qu'il cultive ſe perfectionne, la ſcience qu'il étudie s'avance; tout ce qu'il fait, tout ce qu'il médite, a des rapports plus ou moins grands avec la proſpérité de ſa patrie. CRAMER, CALENDRINI, TREMBLEY, BONNET penſoient à *Geneve* lorſqu'ils firent faire aux ſciences de ſi grands pas, & l'on ne ſépare plus leurs noms de celui de Geneve.

L'hiſtoire littéraire n'intéreſſe pas moins le Philoſophe par les matériaux précieux qu'elle lui fournit pour la connoiſſance de l'eſprit hu-

main. Tandis que l'hiſtoire des nations nous attriſte & nous humilie par le ſpectacle continuel des vices & des paſſions des hommes, celle des Savans nous réjouït & nous honore par la vue des préjugés qu'ils ont détruits & des vérités qu'ils ont découvertes. Ce ſont ſans-doute les hommes qui ont le plus exercé leur eſprit, qui ont créé le plus d'idées, ſaiſi le plus de rapports, qui peuvent fournir le plus de traits pour peindre l'ame, ſes qualités & ſes reſſources. Si LEIBNITZ, ſi HALLER avoient tiré l'empreinte des modifications de leurs cerveaux dans leurs recherches diverſes, on y trouveroit sûrement plus de connoiſſances ſur la pſychologie que dans le grand nombre des ouvrages métaphyſiquement creux écrits ſur cette ſcience importante. De même qu'on obſerve mieux la ſtructure des organes des grands animaux, parce qu'ils offrent à nos ſens plus de priſe, on peut mieux ſuivre l'eſprit humain dans la marche ſimple des grands hommes, parce que ſon impreſſion eſt plus profonde par ſes effets & plus facile à deſſiner par ſa manière.

Les hommes de lettres ont encore des rapports plus grands, plus utiles & plus nombreux avec les autres hommes que ceux-ci n'en ont entr'eux. Les talens, les connoiſſances des vrais Savans les mettent au niveau de tous les états, & les

rendent indiſpenſablement utiles dans preſque toutes les circonſtances capitales; chacun a beſoin de leurs conſeils; tout ſe reſſent de l'activité qu'ils diſtribuent; ils donnent l'impulſion à leur ſiecle ; ils déterminent les opinions; ils dirigent tacitement leurs ſupérieurs & leurs inférieurs ; leur génie vivifie les atteliers, le commerce, les cercles, l'adminiſtration; il eſt l'ame de la ſociété, & il ne l'anime que pour la rendre plus heureuſe.

Le citoyen verroit-il avec indifférence ſa patrie, illuſtrée par les lumieres qu'elle a répandues, devenir encore ainſi précieuſe à l'univers? Ce n'eſt que par l'utilité d'un petit Etat à tous les autres qu'il peut les intéreſſer à ſa conſervation; & dans ce ſiècle, pourra-t-on toucher plus sûrement les hommes en faveur d'une nation qu'en la repréſentant comme une des écoles lumineuſes de la terre? Alexandre arrache aux flammes la patrie de Pindare.

Le citoyen de Geneve doit déſirer une hiſtoire littéraire de ſa patrie pour la faire connoître avantageuſement dans quelques lieux où la ſuperſtition rend peut-être encore ſon nom un ſujet de ſcandale, & pour confirmer par-tout l'opinion flatteuſe que Geneve peut avoir déjà fait naître. C'eſt une maniere noble de ſe venger de ſes adverſaires que de leur démontrer le bien qu'on

leur a procuré ; & je crois qu'on peut ſans oſtentation pour ſon pays publier les efforts qu'il a faits pour augmenter le bonheur du genre-humain.

Cette hiſtoire fera voir au moins d'une maniere frappante que le luſtre des Etats ne dépend ni de leur grandeur, ni de l'étendue de leurs révolutions ; mais qu'ils le doivent ſur-tout aux hommes de lettres qu'ils ont protégés. Athenes eſt toujours un nom cher aux Savans & aux Artiſtes, parce qu'elle fut le ſein où ſe développerent les germes de la philoſophie, des ſciences & des arts qui font les délices de ce ſiecle ; mais on ignore preſque l'exiſtence du coloſſal empire de l'Aſſyrie, parce qu'il ne ſe fit connoître que par les chaînes dont il accabla une partie de l'univers.

Ceux qui ſont à la tête des Gouvernemens verront toujours que la liberté ſeule qui fit fleurir les ſciences, le commerce & les arts dans Geneve, peut encore les faire éclore & proſpérer par-tout. La liberté, mere du génie, réveille l'activité, inſpire les talens, trouble la pareſſe du citoyen ; elle le force de payer à la patrie la dette qu'il contracte avec elle, & ſur-tout l'honneur d'être libre : c'eſt elle, elle ſeule, qui répand ce feu créateur ; elle féconde le ſol le plus aride, & dévoue celui qu'elle abandonne à la ſtérilité

& à la mort. Les villes de l'Afie mineure, comme les républiques grecques, donnerent le jour aux beaux génies qui nous étonnent encore par leurs chef-d'œuvres; mais on ne trouve plus à-préfent dans ces lieux, qui font les plus favorifés de la nature, que le defpotifme des Pachas & l'ignorance craffe d'un peuple imbécille, efclave & peu nombreux.

Comme les plantes vigoureufes, indépendamment d'un terrein fpacieux & découvert, demandent encore une main habile qui les foigne, de même les Princes doivent protéger particuliérement les fciences & les arts qu'ils veulent faire fleurir. Eh! douteroient-ils de la néceffité de cette protection? Les fciences & les arts ne font pas des hors-d'œuvres dans la fociété; on ne peut les perdre fans fermer une des fources de la profpérité publique. On remarque bientôt que partout où les fciences font cultivées, les arts encouragés, l'éducation foignée, le peuple eft inftruit fur les vrais principes de la légiflation qui le rend heureux, & fur les vrais intérêts de fa patrie qu'il affectionne. Chaque individu trouve alors fa gloire & fon bonheur enchaînés au corps dont il eft membre; &, comme l'abeille, il travaillera à procurer le plus grand bien de la ruche à laquelle il appartient. Les Magiftrats chargés de l'exécution des loix refpecteront des

hommes éclairés & attentifs à la conſervation de leurs privileges; ils feront chérir le Gouvernement par la juſtice de leur adminiſtration, & ils forceront à obéir aux loix en s'y montrant eux-mêmes inviolablement ſoumis. Chacun concourt ainſi au bien général; le patriotiſme regle les rangs, en plaçant toujours aux premiers les citoyens utiles & vertueux; l'union regne entre tous les individus, parce qu'ils travaillent de concert au plus grand bien de la patrie; les mœurs ſeront adoucies par le déſir réciproque qu'on aura de mériter l'eſtime & l'amitié de tous; le vice ſera proſcrit, parce qu'il entraîne la ruine de l'Etat. Geneve! tel fut le ſpectacle que tu offris à l'univers.

L'hiſtoire littéraire d'un pays, conſidérée ſous ce point de vue, expliqueroit peut-être au Philoſophe ſes différentes révolutions; elle offrira toujours au moins aux Politiques une bouſſole pour les diriger dans la maniere de répandre les ſciences, en leur fourniſſant un moyen de calculer la bonté d'un Gouvernement, le bonheur d'un peuple & la pureté des mœurs.

On ne peut s'obſerver long-tems ſans ſentir une inertie impérieuſe qui nous entraîne au repos, & nous y céderions infailliblement ſans les efforts produits par la ſoif d'une vraie gloire & la paſſion brûlante de s'aſſurer l'amour,

l'eſtime & la reconnoiſſance des autres hommes. Ces ſentimens éveillent le citoyen pour lui faire épier le moment d'une belle action; ils lui donnent des forces pour agir, & ils le ſoutiennent au milieu des revers. Voilà les ſources du ſang verſé pour la patrie; voilà le feu qui anime l'Artiſte célebre; voilà la voix qui révele à l'homme de lettres les ſecrets de la nature, & qui lui dicte la défenſe éloquente de la religion & de la liberté. Mais ce feu devient plus dévorant, cette voix plus énergique, quand on a ſous ſes yeux ceux qu'ils échaufferent, quand on les voit dédommagés de leurs travaux par le ſpectacle du bien qu'ils firent, & par la réunion de tous les cœurs qui s'accordent pour les bénir. Où eſt le Genevois vertueux qui penſe froidement aux fondateurs héroïques de notre liberté civile & religieuſe, à ces hommes étonnans qui firent éclore les ſciences & les arts dont nous ſavourons les fruits, & à qui nous devons Geneve elle-même ? car ſans les lumieres qu'elle a répandues & les arts qu'elle a cultivés, Geneve diſparoît comme un atome qui ne ſauroit plus intéreſſer perſonne. Vous produirez le même enthouſiaſme, vous qui prétendez aux mêmes récompenſes; vous ſerez les modeles de la poſtérité après avoir tout fait pour être les délices de vos contemporains.

J'aime à voir ceux que la Providence favoriſe de beaux talens ſe partager l'importante fonction d'éclairer leurs compatriotes; les uns, Théologiens profonds, répandront le vrai ſens de l'Ecriture-Sainte, & feront le bonheur de la patrie par la vertu qu'ils inſpireront aux individus, après avoir aſſuré par ce moyen à chacun le bonheur préſent & à venir; les autres, Juriſconſultes ſavans, feront régner l'union dans l'Etat & entre ſes membres par une ſage explication des loix. Ceux-ci, Philoſophes habiles, dirigeront l'opinion vers le plus grand bien général, en montrant la vérité & la maniere d'y parvenir; ceux-là, comme Artiſtes, perfectionneront les arts, en ſortant des routes battues pour ſe livrer aux inſpirations du génie; d'autres, comme Négocians, ouvriront de nouvelles ſources de commerce, & enrichiront l'Etat avec les particuliers.

Les idées que laiſſent les grands hommes, comme un germe fécond, ſe développent bientôt; elles agitent les ames qui ſont dignes de les concevoir, & deviennent autant de moyens propres à conſerver à l'eſpece humaine des hommes occupés de ſon bonheur, malgré les fatigues & les déſagrémens qu'on eſſuie pour le lui procurer. On croit toujours poſſible ce qu'on a vu faire; on eſt moins découragé par le ſenti-

ment de ſa foibleſſe quand on apperçoit celle des meilleurs eſprits, & les hommes médiocres, qui ſont les plus utiles, ſont ſoutenus dans leur médiocrité par l'eſpoir d'en ſortir un jour. C'eſt ici qu'on apprend à dédaigner les dernieres places; chacun veut être à côté de ceux qu'il admire; dès-lors il ne néglige rien pour travailler comme eux au bien public; il ſe tourmente pour être digne de leur être aſſocié, & s'il ne peut les égaler par l'étendue ou l'originalité de ſes travaux, il concourra du moins, comme eux, à la proſpérité de l'Etat par la bonté de ſes intentions & l'aſſiduité de ſa vigilance. Que le Sybarite ne penſe gravement qu'à effacer les plis des roſes ſur leſquelles il veut s'endormir; qu'il concentre les forces de ſon ame pour inventer un meuble commode; qu'il atteigne les bornes de ſes efforts en déraiſonnant agréablement dans un cercle; qu'il épuiſe ſes facultés en liſant des romans ou des vers de toilette; je ne lui demande rien; il a rempli ſa vocation; il ne croira pas même poſſible ce que l'hiſtoire des grands hommes renferme de vrai; ſon cœur flétri par l'égoïſme, énervé par la molleſſe & les plaiſirs la démentiroit pour lui à chaque page, & ſa langue piquante lancera quelques épigrammes ſur les beaux traits qu'elle renferme. Mais le jeune homme plein de talens & de vertus, que l'eſpoir

de l'immortalité embraſe, que le nom de la patrie enflamme, que l'amour du bien force d'agir pour bien faire; ce jeune homme patriote lira notre hiſtoire avec émotion, & ne ſe permettra aucun repos qu'il ne puiſſe y occuper une place avec les bienfaiteurs de Geneve. O toi qui réſiſtas aux goûts efféminés du ſiecle, qui ambitionnas l'eſtime de la poſtérité, qui ne craignis pas la ſcience & les travaux qu'elle impoſe, qui ſentis ton cœur battre pour la vertu ! fixes encore tes regards ſur Geneve, imites les modeles qu'elle te préſente, & penſes aux ſervices qu'elle attend de toi.

Mais quand l'hiſtoire littéraire d'un pays ne pourroit plus y former aucun homme de lettres, quand ſa lecture laiſſeroit le cœur froid & l'ame ſtérile, elle intéreſſeroit encore l'amour-propre de ſes habitans. On aime à ſe promener au milieu des flambeaux qui éclairent ſa nation, on aime voir leurs rayons ſe mêler à ceux qui fécondent la terre. On fixe avec attendriſſement ſes regards ſur des hommes qui furent chers à la patrie; on ſe trouve avec eux au milieu des ſervices qu'ils lui rendirent; on les voit ſe preſſer, s'accumuler, faire ſon bonheur & ſa gloire. Les noms de ceux qui entrent dans ce catalogue illuſtrent les familles auxquelles ils appartiennent; chaque famille voudroit y trouver ceux

qui lui furent chers ; chacun ſouhaite d'y occuper une place.

Enfin, c'eſt un plaiſir de ſuivre les progrès de la lumiere formée par les ſciences ; elle ſe leve, s'augmente ; bientôt elle échauffe les eſprits ; déjà elle influe ſur les Gouvernemens & les mœurs ; mais on obſerve ſur-tout ces phénomenes dans les petits Etats : les événemens y ſont les effets d'un plus petit nombre de cauſes, de ſorte qu'on peut mieux diſtinguer l'action de chacune ; & comme elles ſont moins combinées, il eſt plus facile de les analyſer. Je croirois que l'hiſtoire des petits Etats eſt plus propre à faire connoître les hommes que celle des grandes monarchies : il n'y a rien qui ſe reſſemble davantage que l'hiſtoire des vaſtes empires, ni rien de plus particulier que celle des petites républiques. Rome du tems de Ciceron eſt bien différente de la Rome de Camille.

Toutes ces conſidérations m'ont déterminé à compoſer cette Hiſtoire, malgré la longueur & la difficulté de l'entrepriſe, quoiqu'elle ſoit bien au-deſſus de mes forces & abſolument étrangere à mes occupations favorites, enfin quoique je ſente que ma maniere d'écrire manque de cette chaleur, de ce coloris, de cette pureté, en un mot, de cette éloquence qui captive l'ame par un vif intérêt, & qui enchaîne l'attention par

le plaisir. Je l'avoue, en voyant l'histoire littéraire de Geneve presque ignorée dans Geneve, j'ai eu peut-être de l'amour-propre pour Geneve ; j'ai voulu éviter aux Genevois le juste reproche que Ciceron faisoit aux Syracusains, après qu'il eut découvert le tombeau d'Archimede, de négliger leurs illustres compatriotes pour s'occuper uniquement des étrangers.

Dans ce but, je me propose de donner la vie littéraire de tous les hommes de lettres & de tous les Artistes célebres parvenus à ma connoissance, qui ont été bourgeois de Geneve, ou qui ont appartenu jusques à un certain point à la République par les services qu'ils lui ont rendus : j'indiquerai les titres des ouvrages qu'ils ont composés ; mais je ne les ferai connoître avec quelqu'étendue que lorsque leur singularité, leur rareté ou leur importance les rendront plus dignes d'être remarqués.

Je ne parlerai des Savans qui sont en vie que pour les nommer avec leurs productions.

J'ai cru devoir passer sous silence tous les détails des disputes théologiques dans lesquelles quelques-uns de nos Théologiens sont entrés. A quoi serviroit-il de les rappeler ? Qui est-ce qui les liroit avec intérêt, & sur-tout quel usage en pourroit-on retirer ? Le goût de ces controverses a sans-doute favorisé les progrès de l'érudition ; mais il a sûrement fait perdre à la

raiſon tout le tèms qu'on a employé à écrire ſans s'entendre ; & l'on ne peut ſe diſſimuler que ces diſputes ont porté des coups dangereux à la religion, en la rendant injuſtement complice des inepties de quelques Théologiens, en cachant ſa noble ſimplicité ſous la pouſſiere de l'école, & en offuſquant ſa divinité par les taches que la foibleſſe humaine a oſé lui imprimer.

Je ſais que la notice & l'explication des anciens monumens devroit entrer dans cette hiſtoire ; mais comme on n'en a point découvert depuis 1730, & comme les autres ont été ſavamment décrits par Abauzit, je me contenterai de renvoyer les curieux à l'*Hiſtoire de Genève par Spon*, *Tom. II.* 4°., aux *Mémoires critiques ſur la Suiſſe*, *par De Bochat*, aux *Collections d'Inſcriptions faites par Boiſſard & Gruter*, au *Citadin de Genève* & à la *Storia Genevrina di Gregorio Leti.*

Enfin, je garderai le plus profond ſilence ſur tous les écrits que nos diviſions politiques ont fait naître ; il auroit fallu les anéantir dès leur naiſſance. Un patriote pourroit-il penſer à les reſſuſciter, & l'hiſtoire littéraire, qui ne cueille que des lauriers cultivés par des mains paiſibles, les ſouilleroit-elle en les mêlant avec de triſtes cyprès, ou pourroit-elle s'honorer de ce qui fut la cauſe de tous nos malheurs ?

Je dois témoigner ici ma reconnoiſſance à tous ceux qui ont eu la bonté de me communiquer des notices curieuſes & des manuſcrits importans rélatifs à mon but : ce devoir devient une juſtice, parce que quelques perſonnes, qui poſsèdent des pièces eſſentielles à mes recherches, m'en ont obſtinément refuſé toute eſpèce de communication : je me garde bien de les blâmer ; mais leur conduite me rend beaucoup plus précieuſe la généroſité de ceux qui n'ont rien négligé pour me fournir tous les moyens poſſibles de perfectionner mon travail. Si cet ouvrage étoit goûté du Public, j'eſpere qu'il partageroit avec moi les ſentimens de gratitude que je nourris pour eux dans mon cœur.

Meſſieurs

DANIEL ARGAND.

JACQUES BONNET, ancien Châtelain.

AMI DE ROCHEMONT, Conſeiller & Secrétaire d'Etat.

EMANUEL DU VILLARD.

GOTTLIEB HALLER, Membre du Grand Conſeil de Berne & Baillif de Nion.

FRANÇOIS JALLABERT, Conſeiller d'Etat.

GERMAIN LE FORT, Membre du Gd. Conſeil.

BARTH. PIERRE NOEL, Membre du Grand-Conſeil.

ABR. PREVOST, Paſteur.

ROBERT GUILL. RILLET, Conſeiller d'Etat & ancien Premier Syndic.

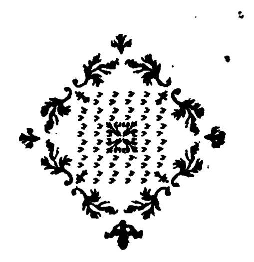
AMI RILLET, Conſeiller d'Etat & ancien Syndic.

JEAN-FRANÇOIS ROCCA, Avocat.

JACOB VERNES, ancien Paſteur.

JACOB VERNET, Profeſſeur de Théologie.

Enfin, j'ai trouvé dans les régiſtres de la Vénérable Compagnie des Paſteurs & dans une maſſe conſidérable de manuſcrits & de livres raſſemblés dans notre bibliotheque publique des ſecours que j'aurois vainement cherché ailleurs, & ſans leſquels je n'aurois jamais penſé à former l'entrepriſe que je viens d'achever.



INFLUENCE

Des lettres sur la religion, le commerce, les arts & les mœurs dans Genève.

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE d'une nation est liée avec son histoire politique & civile : les événemens sont les résultats des idées, & les idées sont l'ouvrage de l'observation & de la réflexion. Ce qui multipliera donc le nombre des idées, ce qui pourra leur donner de la force, ce qui déterminera leurs liens devra donner nécessairement à l'ame une empreinte particuliere ; mais cette empreinte se ressentira toujours de la nature des idées que l'ame aura reçues, de la maniere dont elles y seront entrées, & de la chaîne qu'elles pourront y former. La science ne consiste que dans la réunion des idées vraies & dans la connoissance de leurs rapports. Il y aura donc un nombre d'idées d'autant plus grand dans un pays, que les sciences y seront plus cultivées ; & l'impression de ces idées sur les esprits sera proportionnelle à la force du lien qui les unira aux preuves qui les accompagneront, & aux

développemens qu'on leur aura donnés. Ces idées créent de nouveaux rapports qui se répandent dans la société; le nombre de ces rapports s'augmente encore par le commerce des hommes entr'eux : la lumiere perce ainsi les ténebres, & fournit à chacun le moyen de découvrir la route qu'il doit suivre pour se perfectionner dans sa vocation, & faire goûter aux autres le fruit de ses progrès. Je ne doute pas que l'homme le moins instruit en physique n'en sache beaucoup plus aujourd'hui que les plus fameux Docteurs du XIIe. siecle; il n'y a personne qui ne jouïsse, sans le savoir, des rayons bienfaisans qui vivifient le dix-huitieme. Qui peut méconnoître l'influence des livres de politique, écrits depuis le commencement de ce siecle dans quelques réformes sages faites par les Gouvernemens, & sur-tout dans les convulsions malheureuses pour la liberté qu'on a ressenties d'un bout de l'Europe à l'autre.

Si l'on pouvoit établir l'état passé & présent des sciences chez une nation, on auroit sûrement fait un très-grand pas pour l'intelligence de son histoire civile; on découvriroit le génie du peuple par ses inventions; on pénétreroit son caractere & ses talens par les arts qu'il auroit cultivés, & les sciences qu'il auroit perfectionnées. Aussi, en suivant au travers des siecles

l'impreſſion que les ſciences & les arts ont laiſſée ſur tous les peuples, ou plutôt en meſurant l'intenſité de la lumiere qui les éclairoit dans des époques déterminées, on obſerve bientôt qu'en morale comme en phyſique les mêmes cauſes ont toujours eu les mêmes effets, que, dans tous les tems, chez tous les peuples, leur état politique a toujours été en proportion avec leur état littéraire, & que les mœurs ſe ſont toujours plus ou moins reſſenties des variations que les ſciences ont éprouvées. Comme le ſoleil crée les ſaiſons, & rend à la terre ſes ornemens avec ſa fécondité par la longueur des jours & la chaleur de ſes rayons, de même les ſciences ont marqué les ſiecles par les fruits plus ou moins mûrs qu'elles ont produits, & par leur influence plus ou moins grande ſur le bonheur du monde.

Geneve eſt aſſez ancienne pour ignorer le moment de ſon origine; cependant on peut aiſément préſumer que l'agrément & la commodité de ſa ſituation inviterent d'abord les peuples voiſins à ſe raſſembler dans le lieu charmant où elle eſt bâtie. Il y a pourtant quelques raiſons qui font croire qu'elle eſt une des villes les plus anciennes de ces cantons; mais comme l'antiquité des villes ne leur donne pas plus d'importance réelle que le nombre des aïeux enchaînés

dans une généalogie ne rend célebre l'homme qui s'en trouve le possesseur, je me garderai bien de vouloir illustrer ma patrie par des moyens aussi ténébreux; faisons-la plutôt sortir de la nuit des siecles, & comptons pour rien tout le tems pendant lequel son existence fut inutile. Jules-César est le premier Historien qui parle de Geneve, & le premier Général Romain qui en fit une place d'armes. Dès-lors elle devint une garnison romaine, & elle reçut des maîtres du monde les sciences & les arts qu'ils cultivoient.

On découvre le goût de leur architecture dans un architrave d'ordre dorique, qui paroissoit par ses proportions avoir été de quarante pieds. On a trouvé quelques débris d'édifices qui annonçoient assez de magnificence. Le nombre des inscriptions qui subsistent, quoiqu'il soit bien inférieur à celui des inscriptions qu'on avoit une fois rendu à la lumiere, annonce manifestement que Geneve étoit alors extrêmement peuplée, ou fait supposer que les Genevois, à l'exemple des Romains, aimoient transmettre leurs noms à la postérité; il prouve de même que la langue latine étoit alors devenue la langue parlée du pays, & qu'on savoit s'en servir avec pureté. On a des inscriptions latines faites à l'honneur du dieu Sylvain par des Bateliers & par un Marchand. La plus grande partie des inscriptions

qui reſtent rappellent des noms illuſtres, ſoit qu'on ait voulu éterniſer le ſéjour de ces Romains qu'elles déſignent, ſoit qu'ils aient été célébrés par les habitans dont ils furent les protecteurs. On a déterré de même un très-grand nombre de médailles romaines; de ſorte qu'en voyant la grande influence que les Romains durent avoir dans Geneve, on découvre en même tems les traces qu'ils durent laiſſer de leur caractere, de leurs mœurs, de leurs loix & de leurs uſages.

Les Romains donnerent au moins leurs dieux aux Genevois; les inſcriptions qui exiſtent publient toujours que Jupiter, Neptune, Apollon, Sylvain, étoient adorés dans Geneve comme des divinités, & qu'on n'y honoroit pas ſeulement Apollon comme le dieu du jour, mais encore comme le dieu des ſciences & des arts, & ſur-tout comme celui de la médecine.

Il eſt bien vraiſemblable que l'exemple des Romains, les modeles qu'ils apporterent, l'émulation qu'ils inſpirerent, firent fermenter l'eſprit naturel des habitans de Geneve, & les engagerent à cultiver les ſciences & les arts; mais ces tems heureux, qu'on trouve du plaiſir même à augurer, furent remplacés par ces ſiecles de barbarie & d'ignorance qui déshonorent l'eſpece humaine, qui affligent l'ame, &

tions interminables qui déchiroient l'Empire ; ils laisserent entamer ces guerres cruelles, suscitées au sujet des élections des Ecclésiastiques & des investitures, & quand ils virent le moment favorable, ils secouerent le joug. Les Ducs & les Comtes s'emparerent des Gouvernemens qu'on leur avoit confiés ; les Evêques se déclarerent les Princes temporels des villes dont ils devoient seulement administrer le spirituel ; les Empereurs, trop foibles, dissimulerent leur ressentiment, & ils donnerent en fief à ces usurpateurs ce qu'ils ne pouvoient leur arracher.

Quoique je ne veuille pas même effleurer ce qui regarde notre histoire civile & politique, je ne puis me dispenser de m'arrêter un moment sur ce fait curieux que la plupart des Historiens ont à peine remarqué ; je dirai seulement que cette idée sur l'origine de la puissance des Ducs, des Comtes & des Evêques est si vraie, que Chorier, dans son histoire du Dauphiné, après avoir représenté la Bourgogne tombant dans l'anarchie à la mort de Rodolphe III, dit *le Paresseux*, ajoute que les Prélats se rendirent les Souverains des villes où ils résidoient, & les Comtes maîtres de leurs Gouvernemens. Dunod dit aussi que, sous Rodolphe III, qui commença de régner en 994, qui mourut en 1032, & qui fut le dernier Roi de Bourgogne,

plusieurs grands Seigneurs du royaume s'approprierent les droits royaux ; tels furent les Comtes de Zéringhen, d'Habsbourg, de Kibourg, ceux de Savoie au-delà du Rhône, & ceux du Genevois aux environs de Geneve. Mais comme les Prélats ne voulurent pas se soumettre aux Comtes, ils demanderent à l'Empereur les droits royaux dans leurs villes épiscopales ; l'Empereur se garda bien de les leur refuser. C'est de ces concessions que l'Archevêque de Lyon a tiré le nom d'*Exarque*, que l'Archevêque de Besançon & les Evêques de Bâle, Geneve, Lausanne, Bellèy, tiennent les titres de *Princes de l'Empire* ; de sorte qu'à la même époque le Comte du Genevois & l'Evêque de Geneve devinrent Souverains ; le premier, des lieux où il commandoit ; le second, de Geneve où il résidoit. Mais le Conseil-Général de Geneve avoit cependant alors des droits ; car, dès l'an 1409 au 10 Janvier, les Bourgeois de Geneve se regardoient déjà *à quadringentis citrà & suprà*, c'est-à-dire depuis quatre cent ans sous la puissance de l'Eglise, *dont eux & leurs prédécesseurs ont reçu doux & amiable traitement* (1). Ceci cadre parfaitement bien avec ce que je soupçonne la cause de la liberté de quelques villes impériales & de la formation de quelques nouvelles principautés.

---

(1) Acte particulier de ce tems.

notre reconnoiſſance, pour éviter une répétition inutile; je dirai ſeulement que dans le dixieme ſiecle Frédric, Evêque de Geneve, donna au Chapitre de la cathédrale une Bible latine, qu'on voit encore dans la bibliotheque publique de cette ville; on y lit le catalogue curieux de divers livres qui annoncent des connoiſſances, du goût & du ſavoir. Voyez mon *Catalogue raiſonné des manuſcrits de la bibliotheque de Geneve*. En 1213, Pierre de Seſſons, Evêque de Geneve, établit un Docteur pour enſeigner les jeunes Eccléſiaſtiques : en 1305, Aimé Duquart, Evêque de Geneve, ordonna que l'année ne commenceroit plus à Pâques, mais à Noël. Tous les Auteurs allemands qui ont écrit ſur l'hiſtoire littéraire prétendent que Charles IV, qui mourut en 1378, donna une bulle pour l'établiſſement d'une univerſité dans Geneve. Ce Prince n'auroit pas penſé à lui procurer ce privilege ſi elle n'avoit pas eu déjà quelqu'école célebre.

Ce furent ſans-doute les mêmes conſidérations qui engagerent Jean De Brogny, Cardinal d'Oſtie, à envoyer à Geneve, au commencement du quinzieme ſiecle, une bulle pour ériger cette ville en univerſité; mais elle fut renvoyée par les citoyens, qui craignirent les vexations des étudians.

Pour entrer dans le Chapitre des Chanoines de la cathédrale, le Pape Martin V avoit ſtatué qu'il falloit être Docteur ou Gentilhomme. Dans un acte de 1420 l'on trouve la ſignature d'un Aimé Chalamitre, Juriſconſulte célebre & celles de deux Chanoines, Profeſſeurs en théologie. Dans un autre acte de 1455, il eſt parlé d'un Profeſſeur en théologie qui aſſiſta à la réſolution de faire un ſermon tous les dimanches dans un des deux couvens.

Dans un acte de 1491 entre Amied De Viry & le couvent des Cordeliers, Nicolinus de Poldo intervient comme Procureur; il eſt qualifié de *Lecteur en théologie.*

En 1429, François De Verſonnay fit bâtir une maiſon, & fonda une école pour apprendre la grammaire, la logique & les autres arts libéraux.

Le Conſeil prudent conſultoit dans les affaires importantes quatre Docteurs en droit qui étoient aggrégés au Conſeil ordinaire, & qu'on appeloit *Doctores, ſeu juris licentiati* : ils avoient ſouvent le pas ſur les Syndics, & en 1457 on leur donnoit deux écus par an; on ſait même qu'en 1554 le Conſeil envoya conſulter à Lyon quelques Avocats célebres, parce qu'il n'avoit plus alors de Docteurs ſiégeans avec lui.

Mais rien ne prouve mieux le goût qu'on avoit à Geneve pour les lettres que l'empreſ-

ſement avec lequel on y établit l'imprimerie. On poſſede dans la bibliotheque publique de cette ville trois livres imprimés à Geneve en 1478; *la Vie des ſaints Anges compilée par François Eximines, de l'ordre des Freres-Mineurs*, fol. *à Geneve le* 24 *Mars* 1478; *le Livre de Sapience, traduit du latin de Guy-de-Roye*, fol. *à Geneve, le* 3 *Octobre* 1478; *le Roman de Fier-à-bras*, fol. *Geneve, au mois de Novembre* 1478. La nature de ces ouvrages, leur petite importance, font ſuppoſer que l'imprimerie étoit déjà établie à Geneve; on n'imagine pas au moins aiſément que les premiers ouvrages imprimés euſſent été ſi peu remarquables. J'ai lu dans un manuſcrit dont je ne connois pas l'Auteur, & dont je ne garantis pas le mérite, que les franchiſes d'Adhemar Fabri avoient été imprimées à Geneve en 1454, *ut dicuntur anno* 1454 *typis gothicis excuſæ.* Au reſte, les trois ouvrages dont je viens de parler ſont auſſi imprimés en caracteres gothiques. Mais quoi qu'il en ſoit, il eſt toujours certain que la premiere imprimerie établie en Suiſſe a été celle de Geneve, qu'elle eut même de ſi grands ſuccès, que la librairie y devint une branche conſidérable de commerce, & qu'elle y porta des lumieres & de l'or. Enfin, je remarquerai encore, comme une preuve de ce que je viens

d'avancer, qu'on lit dans les regiſtres du Conſeil pour le 13 Mars 1533, c'eſt-à-dire deux ans avant la réformation, une permiſſion du Conſeil des Deux-Cent donnée au Libraire Pierre De Vingle pour imprimer une Bible en françois conforme à celle d'Anvers.

Mais doutera-t-on de l'influence continuelle des ſciences ſur l'eſprit des Genevois, quand on conſidérera l'empire qu'elles eurent pour diminuer ſur eux les effets de la ſuperſtition générale? En vain elle avoit planté ſon étendard dans nos murs; en vain une légion de Prêtres & de Moines cherchoient à l'augmenter, elle ne put jamais obtenir une obéiſſance aveugle. La chaleur ayant liquéfié les couleurs du portrait d'un Saint, on crie au miracle; mais le Peintre explique le fait & arrête la fourberie des Moines. Deux malfaiteurs, condamnés à être pendus, échappent à la mort parce que les cordes ſe caſſerent; ils ſe retirent dans une égliſe voiſine du lieu de l'exécution : les Prêtres firent peindre l'événement comme ayant été produit par la puiſſance de Notre-Dame-de la Grace, à qui l'égliſe étoit conſacrée; mais le Conſeil fit ôter le tableau. Enfin, les Réformateurs de Geneve, qui devoient être naturellement portés à exagérer les faits ſuperſtitieux, n'en racontent qu'un très-petit nombre.

Bonnivard, Prieur de Saint-Victor, né en 1496 de parens qui, par leur crédit & leurs richesses, pouvoient le dispenser du soin de s'instruire, avoit cru nécessaire d'acquérir toutes les connoissances qu'il pourroit se procurer, & il prouve par celles qu'il possédoit qu'elles étoient déjà bien répandues : il savoit très-bien le latin, l'italien, l'allemand; il avoit lu tous les Auteurs classiques dans ces langues; il étudia avec soin & avec succès l'histoire ancienne & moderne; il écrivit celle de Geneve avec une naïveté qui intéresse; &, si ses tableaux ne sont pas minucieusement finis, tous les grands traits en sont fortement prononcés.

Berthelier, ce fier Républicain, dont le sang, répandu pour Geneve, a cimenté ses fondemens & fixé la liberté dans nos murs, qui sera toujours le modele des citoyens par son zele & son courage; Berthelier, qui avoit analysé la vertu comme un Sage, après l'avoir pratiquée en Héros, la peignit dans sa prison quelques momens avant sa mort comme un Poëte :

Quid mihi mors nocuit? Virtus post fata virescit?
Nec cruce nec sævi gladio perit illa tyranni.

Les épitaphes qu'on lit à la fin de l'histoire de Geneve par Spon, quoiqu'elles soient faites avant l'année 1530, annoncent manifestement que les belles-lettres étoient utilement cultivées

à Geneve, & qu'on y nourrissoit le goût de la bonne latinité. Bonnivard, qui étoit instruit, comme je l'ai remarqué, dit que dans ce tems il y avoit plusieurs personnes savantes dans cette ville.

Le Gouvernement de Geneve eut une forme très-variable jusques à la réformation : les pouvoirs étoient partagés entre l'Evêque, qui étoit Prince temporel de cette ville, & les Conseils élus par la communauté ; mais ces pouvoirs ne furent jamais bien déterminés. Plusieurs Evêques patriotes chercherent à fixer la jurisdiction réciproque de l'Evêque & des Conseils : Adhemar Fabri crut l'avoir fait dans l'espece de code qu'il a intitulé *Libertés & Franchises de la ville de Geneve* ; mais ses successeurs ne les observerent que lorsque cela leur convint, ou quand ils ne purent pas faire mieux. Le pouvoir épiscopal croissoit comme les liaisons des Evêques avec les Ducs de Savoie : cependant le peuple, jaloux de ses droits, prit la résolution de les conserver intacts ; la lumiere qui se répandoit l'éclaira ; son enthousiasme pour la liberté lui donna la fermeté & le courage nécessaires pour tout affronter plutôt que de perdre le plus petit privilege. Aussi, dès le quinzieme siecle, on le vit avec une vigueur héroïque, mais avec la prudence la plus sage,

repousser les attaques sourdes & ouvertes qu'on dirigeoit toujours contre ses prérogatives. Dans le commencement du seizieme siecle, le peuple prévoit l'inutilité de ses efforts; mais ses ressources ne sont pas épuisées : trente ans avant la réformation, il sut intéresser les Suisses à sa cause, & cette époque fut celle de notre indépendance.

Le Gouvernement intérieur essuya une foule de révolutions : on sait que les Syndics furent créés en 1090 ; en 1364 on rédigea la maniere de les élire, & l'on fixa leurs droits. Dans le quinzieme siecle, le Conseil-Général confia à un Conseil de cinquante personnes, élues pour une année par le Conseil ordinaire, ses pouvoirs, à l'exception de celui des aliénations; en 1518 il se réserva encore tout ce qui concernoit les franchises & les libertés de la ville; en 1526 ce Conseil de Cinquante fut changé en celui des Deux-Cent, & en 1527 le Conseil des Cinquante prit le nom de celui des Soixante ; mais les attributions de tous ces Conseils furent très-variables; leurs pouvoirs augmentoient ou diminuoient suivant les circonstances. En général, il paroît qu'on établit ces Conseils des Cinquante & des Deux-Cent afin que les affaires importantes fussent toujours traitées avec maturité par ceux qui avoient le plus de lumieres, de sa-

gesse & de prudence, & sur-tout afin que ce qui devoit être secret ne fût pas exposé à être publié.

Le commerce, qui précede quelquefois, mais qui accompagne toujours les sciences, fut plus considérable à Geneve que chez ses voisins. On lit au college une inscription faite du tems des Romains par un Marchand, *Appollini M. Veratius mercator*. Pierre de Sessons, Evêque de Geneve au commencement du treizieme siecle, avoit établi des manufactures d'étoffes, qu'on appeloit *Ras* ou *Racellum* : en 1415 le commerce avec la France devoit être assez considérable, puisque les Marchands François demanderent qu'on fît un bâtiment aux halles pour y déposer leurs marchandises. Il falloit que les emballages fussent un objet considérable ; au moins en 1461 il n'étoit permis qu'aux Bourgeois de Geneve d'être emballeurs. Les foires de Geneve, qui furent fameuses, ne se tinrent à Lyon qu'en 1463 : le Duc de Savoie, qui croyoit avoir lieu de se plaindre des Genevois, les punit en remettant au Roi de France les titres de ces foires qu'il s'étoit procurés. En 1451 l'intérêt de l'argent étoit à cinq pour cent, & en 1534 on établit des courtiers pour le commerce.

Les arts furent de bonne heure connus à

Geneve : la loi Gombette défendoit la monnoie de Geneve, *Lex Burgund. Addit. 2*, §. VI ; il paroît donc que, pendant le regne des Rois de Bourgogne, on y frappoit de la monnoie. On lit dans un manuſcrit qu'on avoit payé 600 ducats pour un tableau d'égliſe ; on vendit 500 écus en 1544 les orgues du couvent des Cordeliers, & il y en avoit alors de fort belles dans l'égliſe de Saint-Pierre.

En 1424 l'orfévrerie étoit aſſez conſidérable pour fixer les regards du Gouvernement, qui obligea les Orfevres de travailler en argent au titre de Paris, à 11 deniers & demi de fin.

En 1473 on fit peindre les verres des fenêtres de l'hôtel-de-ville ; en 1480 André Malvenda fit peindre de même les vitres du chœur de l'égliſe Saint-Pierre, où l'on voit encore St. Jacques & Marie-Magdelaine ; les autres furent achevées par un Chanoine de Sobrio de Clus.

On trouva en 1728, dans l'emplacement de l'ancien fauxbourg de Saint-Victor, où l'on fouilloit la terre pour les fortifications, une moſaïque qui repréſentoit des animaux avec une croix de Malthe : on ſait qu'il y avoit eu dans ce lieu une chapelle pour les Chevaliers de Saint-Jean de Jéruſalem.

On voit à la bibliotheque publique deux parties d'un retable d'autel peintes en détrempe,

& fort bien conſervées ; l'une repréſente un Evêque en habit de Cardinal, préſenté à la Vierge Marie par St. Pierre : on a ſoupçonné avec beaucoup de vraiſemblance que ce tableau faiſoit alluſion à Jean De Brogny, Evêque de Geneve & Cardinal ; au revers on voit la délivrance de St. Pierre hors de la priſon par un Ange. Dans l'autre on a peint l'adoration des trois Rois, & au revers on découvre la pêche miraculeuſe de St. Pierre, qui ſe fait dans le lac de Geneve : on ne peut au moins douter de l'intention du Peintre, puiſqu'on y reconnoît parfaitement les deux monts Saleve, le Môle & les Voyrons. Ce tableau fut fait en 1415, comme on l'apprend par la date qui y eſt miſe.

La groſſe cloche de la cathédrale fut fondue en 1407 par Guery de Marclay ; elle a 20 pieds de circonférence. En 1506 on fit de l'artillerie.

On voit dans une enquête faite contre Pierre De Seſſons, Evêque de Geneve, en 1213, que le jeu des échecs étoit alors fort commun à Geneve.

On cherchoit à rendre les fêtes intéreſſantes par des pieces de poéſie auxquelles on donnoit le nom de comédie : en 1484 Pierre Mantillon, Serrurier, fut payé pour une comédie, ou une hiſtoire jouée à la venue du Duc de Savoie ; on paya de même Jacques Neveu & Jean Piney pour des compoſitions ſemblables faites dans

le même tems. Le Conseil renouvella les mêmes dépenses en 1510 & en 1513 pour des comédies qu'il fit jouer à l'honneur de l'Evêque.

Les fêtes qu'on donna à la duchesse de Savoie en 1523 annoncent un luxe recherché & des idées étudiées. Les femmes s'habillerent en Amazones pour se conformer à la peinture que l'histoire ancienne fait de ces femmes belliqueuses; il y eut, outre cela, des ballets, des mascarades, des comédies & des vers; on remarque même que Levrery, un des martyrs de notre liberté, y portoit à cette fête un habit de velours.

Bonnivard découvre dans son histoire la cause qui a supprimé les monumens de la magnificence des églises; il dit qu'on détruisit dans le moment de la réforme tout ce qui pouvoit avoir servi au culte romain. L'enthousiasme religieux est quelquefois aussi aveugle que la superstition.

Je ne veux point terminer ces remarques sur l'état de Geneve avant la réformation sans observer encore qu'on trouve dans les regiſtres publics qu'en 1404 on comptoit douze cent quatre-vingt-dix-huit feux à Geneve; ce qui ne fait pas sept mille ames; & en 1475 on trouve une évaluation des fonds & des marchandises existans dans la ville, qui ne monte qu'à 499,700 florins; mais aussi en 1409 le vin étoit

taxé à trois sols le setier ; le prix des journaliers étoit en 1414 de 14 deniers par jour ; la coupe de bled fut payée 50 sols en 1504, & l'écu valoit 38 sols ; enfin en 1428 les Conseillers avoient pour paiement un sol par jour quand ils alloient au Conseil, & en 1505 la bourgeoisie se vendit 20 sols. J'ai cru devoir donner ici ces notes éparses, parce qu'elles font mieux connoître l'état passé de Geneve par sa comparaison avec l'état actuel. Le numéraire peut varier, & varie beaucoup ; mais les denrées de premiere nécessité qui le représentent sont toujours invariables, & servent de données pour apprécier la valeur de l'argent & ses rapports avec sa quantité, la population & les mœurs.

Enfin, l'on ne doit pas perdre de vue que les Genevois qui se distinguerent d'abord après la réformation avoient été élevés dans Geneve avant cette heureuse époque; ils y avoient puisé les connoissances qu'ils déployerent, le goût du bon, du beau & du vrai qu'ils manifesterent, cette politique sage & prudente qu'ils furent forcés sans cesse d'écouter, & ce discernement qui leur fit choisir avec tant de succès les savans étrangers qu'ils appelerent pour illustrer la nouvelle académie que leur amour pour les lettres & le bien public leur firent instituer.

D'où vient donc cette différence étonnante

entre les progrès que le commerce, les ſciences & les arts firent dans Geneve catholique-romaine & ceux qu'on obſerve dans Geneve réformée? N'oublions pas d'abord d'être juſtes, & reconnoiſſons que les tems ne furent pas les mêmes : pendant que Geneve fut ſoumiſe à l'égliſe romaine, des ténebres univerſelles obſcurciſſoient la terre; mais Geneve, comme nous l'avons dit, étoit une des villes où ces ténebres furent les moins épaiſſes : au moment de la réformation, la lumiere des lettres étinceloit partout; elle échauffoit tous les eſprits, éclairoit tous les yeux. Geneve partagea cet avantage. Ne le diſſimulons pas cependant, la ſoumiſſion aveugle au ſiege papal, l'enchaînement deſpotique des eſprits à l'eſprit du clergé, la cenſure menaçante prononcée contre les idées nouvelles, contre les livres ſeulement curieux, le voile épais avec lequel on vouloit couvrir toutes les découvertes, le bandeau commandé pour tous les yeux avec la défenſe de voir, auroient ſans-doute retardé toute eſpece de progrès & ralenti cet élan des eſprits qui alloient au-devant du jour dont on appercevoit l'aurore.

Obſervons encore que l'on ne peut ſe livrer utilement aux ſciences quand on n'a pas l'eſprit tranquille ſur ſa liberté perſonnelle & politique de même que ſur ſes propriétés : l'eſprit revient

toujours ſur ces objets importans, & chaſſe tous les autres ſans les conſidérer. Les circonſtances politiques où Geneve ſe trouva depuis le milieu du quinzieme ſiecle juſques à la réformation donnerent toujours naiſſance à la crainte qui étouffe le génie, à la défiance qui glace l'ame, aux inquiétudes qui reſſerrent l'imagination en la fixant ſur quelques objets d'effroi. Enfin, Geneve fut alors déchirée par des factions violentes, atterrée par des exécutions tyranniques, dévaſtée par la guerre, affoiblie & déſeſpérée par la famine & la peſte : eh ! dans ces momens le citoyen pourroit-il avoir du tems, des richeſſes & du génie pour autre choſe que pour ſoûtenir ſa patrie & la défendre ?

La corruption des mœurs eſt peut-être un des plus grands obſtacles aux progrès des ſciences ; elle rend ennemi du travail ; elle colle uniquement les regards ſur les objets qui la favoriſent : la débauche influe ſur l'ame en l'énervant ; elle donne de la lâcheté aux idées, de la foibleſſe aux expreſſions ; elle détruit la ſenſibilité ; elle flétrit l'imagination : mais ſi elle gâte le cœur, ſi elle empoiſonne les bons principes, ſi elle arrache le citoyen à la patrie, ſi elle concentre tout l'univers pour chaque individu dans ce qui peut l'intéreſſer, non-ſeulement alors on penſera mal, on écrira plus mal encore ; mais peut-être même on ne

penſera plus, on n'écrira plus, & l'on ne pourra rien faire de grand & d'utile. La dépravation des mœurs étoit exceſſive à Geneve avant la réformation : les Réformateurs eurent au moins les plus violens combats à ſoutenir contre un grand nombre d'hommes de tout âge, qui vouloient conſerver toujours leurs vices.

Enfin, l'on manquoit à Geneve des moyens néceſſaires pour favoriſer le goût naturel qu'on avoit pour les ſciences & les arts ; les écoles établies dans la ville pouvoient bien prévenir une grande ignorance ; mais elles n'étoient pas propres à répandre de grandes lumieres ; on n'y voyoit point de Profeſſeurs célebres, de bibliotheques bien fournies ; & la plupart des Genevois qui ſe diſtinguerent alors avoient étudié dans les univerſités étrangeres. L'époque de la réformation fut ainſi pour Geneve celle d'une nouvelle exiſtence ; ſon Gouvernement devint celui d'une république libre ; ſa religion fut réformée dans ſes erreurs ; ſes mœurs s'épurerent ; les préjugés dangereux furent détruits ; Geneve languiſſante s'anime ; le citoyen, maître de ſes propres penſées, ſe croit digne de la liberté dont il jouït ; chacun s'occupe à mériter cet honneur en s'élevant à tout ce qu'il peut faire ; les ſciences fleuriſſent ; le commerce s'étend ; les arts ſe perfectionnent ; Geneve, à

demi dépendante, pauvre, oisive, paroît tout-à coup libre, savante, riche, respectée; elle s'offre comme un refuge intéressant à divers étrangers illustres de différentes nations; elle réunit chez elle les nouveaux rayons du jour qui éclairoit l'Europe. Déjà Geneve est le centre de la religion réformée, le séminaire de ses prédicateurs, une école illustre pour les sciences, & un des temples les plus purs de la vertu; une foule d'hommes s'y distinguent par leur patriotisme & leur savoir; que ses murs soient attaqués par de puissans ennemis, que sa religion soit exposée à la fureur de ses adversaires, elle trouve des héros qui fondent ses remparts dans leur sang, & des savans qui démontrent la solidité de sa foi par leurs profonds écrits. La passion du bien public dirige tous les individus; la sûreté, la prospérité de l'Etat furent la récompense de ces hommes patriotes qui placerent la liberté dans une parfaite soumission aux loix & leur bonheur dans celui de la république.

Il y avoit déjà long-tems qu'on censuroit la corruption de l'église romaine lorsque la réformation se manifesta; Pierre De Valdo, au douzieme siecle, avoit attaqué les innovations de la Cour de Rome; Wiclef lui fit les mêmes reproches au treizieme; Jean Hus fut brûlé dans le quinzieme pour avoir blâmé quelques points

de la Foi catholique ; divers autres perſonnages célebres & courageux ne craignirent point, pendant ces cinq ſiecles, de faire remarquer les abus qui s'introduiſoient, & d'en ſolliciter la réforme ; mais la plupart furent punis de leur audacieuſe vertu, & n'obtinrent pour la récompenſe de leur zele que d'atroces perſécutions & de cruels ſupplices. Heureuſement on ne tue pas la vérité comme les hommes : il s'échappa des cendres de ces illuſtres Martyrs un ſillon de lumiere qui ſe conſerva au milieu des ténebres, qui ſe tranſmit d'un ſiecle à l'autre, & qui conduiſit enfin au grand jour qu'on cherchoit. Le ſchiſme qui diviſa l'égliſe pendant le quatorzieme ſiecle & une partie du quinzieme avilit les Papes, dont l'ignorance & la ſuperſtition des hommes firent toute la grandeur. Alexandre VI, Jules II ſoutinrent alors leurs prérogatives avec la politique des Princes habiles & puiſſans ; mais ils ſcandaliſerent la chrétienté par leur orgueil & leurs crimes. Les mœurs corrompues des Eccléſiaſtiques, qui réuniſſoient tous les vices enfantés par l'oiſiveté & l'opulence, les entraves ſcandaleuſes miſes aux travaux des Conciles aſſemblés pour la réforme de l'Egliſe, la vente indécente des Indulgences, la traduction de la Bible faite en langues vulgaires, les Princes fatigués par le deſpotiſme romain, la déſunion

de Charles-Quint & du Pape Clément; telles furent les causes générales de la réforme qui se fit dans la religion au seizieme siecle.

Ces motifs ne furent pas cependant les seuls qui déciderent les Genevois; ce n'est pas toujours l'amour du vrai qui engage les hommes à le rechercher; ils y sont entraînés quelquefois par une foule de raisons qu'on ne pénetre qu'après une étude profonde de leurs cœurs & de leurs démarches; & pour l'ordinaire les grandes raisons ne déterminent pas aux grandes choses. Les Genevois, jaloux de leur liberté, s'apperçurent bientôt dans le quinzieme siecle que leurs Evêques n'étoient plus, comme leurs prédécesseurs, des Evêques patriotes & citoyens, qui défendoient les droits de la ville & de ses habitans, ils ne pouvoient se cacher leur dessein public de les vendre à leurs voisins, aussi ils ôterent à ces Prélats cruels leur amour avec leur estime & leur confiance. Les Ecclésiastiques, souvent étrangers, avoient toujours plus d'attachement pour leurs bénéfices que pour la nation qu'ils enseignoient: ils devinrent encore l'objet général du mépris par leur dépravation, comme la Religieuse, sœur de Jussie, l'observe dans son histoire de la réformation, où elle ne craint pas de raconter l'enlévement d'une jeune fille que le dernier Evêque de Geneve, Pierre De la Baume, avoit fait pu-

bliquement ; mais le peuple, soulevé à la vue de cet attentat, força cet Evêque criminel à rendre à ses parens l'enfant qu'il leur avoit arraché. Il faut ajouter encore à tout cela l'impression que fit sur le peuple l'avarice des Ecclésiastiques : ils jouïssoient des meilleurs revenus de la ville, & ils refusoient d'en payer les charges les plus urgentes ; en 1520 on employa la force pour les engager à fournir leur part de quelques dépenses importantes, & en 1533, le Conseil leur ayant demandé une légere somme pour l'aider à acquitter quelques dettes de l'Etat dont on sollicitoit le paiement, ils répondirent qu'ils quitteroient plutôt la ville que d'en fournir une partie.

Enfin, les Bernois qui étoient devenus nos alliés & nos protecteurs, répandirent les idées de la réforme qu'ils avoient embrassée : on croit facilement ses bienfaiteurs, on les croit sur-le-champ quand ils annoncent la vérité : leurs envoyés entraînerent le peuple, qui assista aux sermons qu'ils firent faire avec la permission du Conseil par leurs Prédicateurs qu'ils avoient amenés dans ce but ; mais ils porterent les derniers coups à la religion romaine en obtenant une dispute publique entre les Docteurs catholiques & les réformés : chacun put juger facilement par ce moyen quels

étoient ceux qui enſeignoient la vérité, & chacun ſe rangea ſous leurs étendards.

Remarquons, à l'honneur de Geneve, que la réforme de chaque individu fut l'effet d'un examen réfléchi; que la cauſe de la religion romaine fut plaidée avec chaleur & avec force par un célebre Dominicain, Guy Farbity, contre Farel & Viret; qu'on invita enſuite pendant pluſieurs mois les Docteurs catholiques à ſe rendre à Geneve pour y défendre leurs dogmes; qu'on ſe contenta d'inſtruire ceux qu'on eut le bonheur de convertir; que ce fut ſeulement au bout de trois ou quatre ans que ce grand ouvrage fut amené à ſa maturité, & que le mois d'Août 1535 en vit les heureuſes ſuites. La religion réformée fut alors reçue univerſellement; cependant on laiſſa encore à chaque individu de la ville, & même aux étrangers, juſques en 1551 la liberté de la diſpute publique, & par conſéquent d'un examen approfondi, dans un ſermon qui ſe faiſoit tous les vendredis au matin ſur des ſujets donnés.

A peine la réformation de la religion eut-elle affranchi les eſprits du deſpotiſme papal, que l'on chercha les moyens de répandre les ſciences & de favoriſer le goût qu'on avoit pour elles. Le Conſeil-Général, tenu le 21 Mai 1536, ordonna l'inſtitution d'une école pour l'éducation de la Jeuneſſe; le Miniſtre Antoine Saunier fut chargé de la diriger.

En 1541, Calvin commença de donner des leçons de Théologie, qui attirerent dans Geneve plusieurs étudians.

Ces succès en firent espérer de plus grands : au mois de Février de l'année 1542, Calvin proposa au Conseil de perfectionner le college, & de former une académie où les citoyens & les étrangers pourroient faire des études solides & complettes; il renouvella cette proposition en 1556, & le Conseil arrêta en 1558 qu'on bâtiroit un nouveau college; mais comme les finances de la République étoient épuisées, il compta sur le patriotisme des citoyens : il ne se trompa pas; le college se bâtit, & l'Etat fut l'administrateur de l'argent qu'on lui fournit pour cet établissement. La générosité des Genevois a toujours procuré à la République les fonds nécessaires à sa prospérité; les richesses des citoyens ont toujours été celles de la patrie, & chacun jouït encore du bien que ses ancêtres ont fait à Geneve. Mais celui qui se distingua le plus dans ces momens où l'on comptoit un si grand nombre de patriotes, celui qui fut un des plus héroïques défenseurs de notre liberté & un des plus ardens protecteurs des lettres, dont le nom enfin est à la tête de toutes les fondations utiles, c'est le vertueux Bonnivard, qui légua tous ses biens à la seigneurie pour être appliqués à la fondation

fondation & à l'entretien du nouveau college. Ce testament patriotique, écrit de sa main avec la superscription du Notaire Froment, est du 10 Septembre 1558.

Enfin, le 5 Juin 1559 les loix de l'académie furent publiées dans le temple de Saint-Pierre, en présence d'une foule de Savans, de citoyens & d'étrangers. Calvin fit alors une harangue françoise pour apprendre au public que le Conseil avoit choisi ce jour pour être celui de l'institution de l'académie, & pour en promulguer les statuts; il exhorta les assistans à prier Dieu pour ses succès. Ensuite Michel Roset, ce Magistrat respectable, alors Secrétaire d'Etat, lut en françois les loix de l'académie, la confession de foi que devoient faire les Professeurs, les Régens, les Etudians, de même que le serment qu'ils devoient prêter. Il fit connoître enfin les personnes choisies pour remplir les places de l'académie & du college, & déclara que Théodore De Beze avoit été élu Recteur par la Vénérable Compagnie des Pasteurs, & que cette élection avoit été approuvée par le Conseil; qu'on avoit suivi les mêmes formalités pour celles des Professeurs & des Régens; que Jean Calvin, qui enseignoit la théologie depuis long-tems, avoit été nommé Professeur dans cette science avec Théodore De Beze; qu'on avoit fait Antoine

Chevalier Professeur en hébreu, François Beraud Professeur en grec, & Jean Tagaut Professeur en philosophie. Il y eut encore sept Régens annoncés, & l'on compta pendant cette année deux cent quarante enfans dans la septieme classe, où l'on apprenoit à lire. Enfin, l'on nomma un Principal dans le college pour régler sa police intérieure de concert & sous les ordres du Recteur : ce Principal fut long-tems le Régent de la premiere classe.

Le Recteur, Théodore de Beze fit, après la lecture des réglemens de l'académie, une harangue latine accommodée à la circonstance, & Calvin termina la séance par la priere. Michel Roset dressa un verbal de tout ce qui s'étoit passé dans cet acte académique, & il le publia en latin & en françois dans un petit livre in-4°., intitulé : *Promulgatio legum Academiæ Genevensis Oliva Roberti Stephani.* Cet ouvrage sans date fut imprimé au mois de Juin 1559, & sa traduction françoise parut la même année chez Robert Etienne sous le nom d'*Ordre des Ecoles*; il fut ensuite réimprimé en françois avec les Ordonnances ecclésiastiques chez Artus Chauvin, in-8°, en 1562 : enfin il y en eut une nouvelle édition avec des additions & des corrections, qu'on joignit encore aux Ordonnances ecclésiastiques in-8°, chez Durand, en 1578.

Il paroît de-là que la Vénérable Compagnie des Pasteurs, jointe aux Professeurs, fut chargée de l'élection des Recteurs, des Professeurs & des Régens; mais qu'ils devoient présenter les élus au Conseil pour y être confirmés & approuvés. La police de l'académie & du college fut confiée au même corps. Enfin, le Conseil crut qu'il convenoit de choisir un de ses membres pour joindre à l'académie, & il jeta les yeux sur Michel Roset, auquel on donna le titre d'*Archigrammateus*, ou de Chancelier : cette place fut ensuite en 1581 conférée à deux membres du Conseil, qui prirent le nom de *Scholarques*, & qui présidoient l'assemblée des Professeurs : leur office étoit de pourvoir à la conservation des bâtimens du college & à la recette de ses deniers. Les bâtimens du college furent achevés en 1562; pendant cette année, on ajouta une classe au college; elle fut destinée pour apprendre l'écriture; & en 1565 on créa deux Professeurs en droit, Henri Scrimger & Pierre Carpentier.

Mais ce qui mérite bien d'être remarqué, c'est qu'en 1576 on retrancha la confession de foi qu'on faisoit faire aux Ecoliers avant d'être admis dans l'académie. On sentit bientôt que l'intolérance étoit l'ennemie des lettres, & que cette confession éloigneroit de l'académie les Papistes & les Luthériens.

Dans cette même année, l'Ordre de l'école de la cité de Geneve, compilé par Calvin, approuvé par le Petit-Conseil en 1559, fut encore sanctionné avec les Ordonnances ecclésiastiques par les Petit, Grand & Général Conseils. Chaque année, dans le mois de Mai, le Conseil distribuoit des prix aux Ecoliers qui les avoient mérités; aujourdhui cette cérémonie se célebre au mois de Juin. En 1575 on arrêta que *le Recteur seroit alors bref dans sa harangue; que M. de Beze ajouteroit quelque chose; que les Professeurs disputeroient sur un sujet, & que les enfans prononceroient une brieve harangue de leur composition.*

Enfin, la neuvieme classe, destinée pour apprendre à lire aux enfans, fut établie en 1579 : cela n'est constaté par aucun régistre public; mais on découvre dans les régistres du Conseil que le premier paiement fut fait au Régent de cette classe en 1580.

Geneve, qui avoit éprouvé tant de malheurs, sut mieux que d'autres nations partager le sort des malheureux; en 1554 elle fut un asyle pour quelques Anglois persécutés; elle leur permit d'avoir une église & des Pasteurs pour la desservir. Les fugitifs jouïrent de cet avantage jusqu'en 1560 qu'ils eurent des jours plus calmes & plus libres dans leur patrie.

Les Italiens, que la perfécution générale excitée contre la réformation avoit expatriés, trouverent dans Geneve les mêmes ressources : ils y furent accueillis avec distinction ; ils eurent une église dans laquelle le service divin se faisoit dans leur langue, & cet établissement subsiste encore en partie aujourd'hui.

Nous touchons à des tems funestes : une guerre ruineuse épuisoit les finances de la République, qui étoit pauvre. Le Conseil crut qu'il falloit pourvoir à la défense de la ville avant de fournir aux moyens de l'instruire : il résolut en 1583 de renvoyer les Professeurs de droit & de philosophie ; mais la Compagnie des Pasteurs, effrayée par les conséquences fâcheuses de ce renvoi, employa tout son crédit auprès du Conseil pour l'engager encore à cette dépense ; elle fut écoutée : cependant en 1586 les circonstances où se trouva Geneve furent si malheureuses, & la misere publique fut si fort augmentée, que le Conseil fut forcé de congédier de nouveau les Professeurs d'hébreu, de droit, de philosophie & de grec. On les rétablit en 1587 : on fit plus, on donna à l'Académie un troisieme Professeur de théologie ; mais on fut obligé de les renvoyer encore en 1589.

L'Académie prit une forme plus stable en 1591 : Jacques Lect, envoyé en Angleterre &

en Hollande pour y folliciter des fecours, rapporta d'Hollande 14000 livres, qui furent accordées par le Gouvernement à condition qu'on rétabliroit l'école de théologie. Je n'ai pas dit que cette école eût été fupprimée, parce qu'elle ne fut abolie que pour la forme; mais elle fe maintint par le fait. Théodore De Beze continua non-feulement de faire gratuitement fes leçons, mais il fit encore celles de fes collegues qui avoient été renvoyés : c'eft ainfi qu'il prouva fon zele pour fa patrie adoptive en l'illuftrant à fes propres dépens : il étoit cependant à peine à fon aife ; mais il fut riche en piété, en vertus & en patriotifme, & ces richeffes font toujours les plus utiles & les plus sûres.

Ce fut dans ce tems que les Univerfités des Provinces-Unies rendirent publiquement un témoignage flatteur à notre Académie. Jacob Anjorran, envoyé en Hollande pour y folliciter de nouveaux fecours d'argent, demanda aux Univerfités des Sept Provinces de regarder nos Docteurs comme ceux qu'ils honorent de ce titre : fix provinces répondirent que « *les Docteurs reçus à Geneve en théologie, en droit, en médecine & autres fciences feroient reçus & approuvés riere leurs Etats comme s'ils avoient été reçus dans d'autres univerfités, & cela avec diftinction, d'autant que la cité de Geneve eft eftimée précéder les autres envers tous Chrétiens,*

» *comme la plus célebre en ſcience, & conſtante » & perſévérante en la foi.* » Les lettres de Zéelande portent : « *Quoniam in Republicâ illâ pii » ac doctiſſimi viri quàm plurimùm ſunt diffuſi.* » En 1599, le même Anjorran rapporta des lettres ſemblables de Groningue ; enfin en 1619 les Hollandois firent demander à l'académie de Geneve deux Miniſtres pour aſſiſter au Synode de Dordrecht.

J'ai découvert que, Chevalier ayant été député au Roi de France pour obtenir de lui le droit d'univerſité en faveur de l'académie de Geneve, le Roi lui répondit d'abord qu'il en feroit écrire au Procureur-Général, pour ſavoir ſi les univerſités de France n'étoient pas intéreſſées à l'exécution de cette demande : en 1594 le Roi de France la refuſa, en déclarant qu'il avoit fait la même réponſe aux Etats des Pays-Bas, *parce que les univerſités ſont des pepinieres d'héréſie.*

Depuis le commencement du dix-ſeptieme ſiecle, il y eut peu d'événemens remarquables dans l'académie : on peut dire à ſa louange qu'elle fut toujours une des premieres à profiter de toutes les découvertes ſolides ; elle continua de ſe faire reſpecter par l'union inaltérable qui a toujours régné entre ſes membres, & par ſon zele pour le bien public. Elle eut ſouvent

des Professeurs illustres ; elle a fourni quelquefois de grands hommes aux académies étrangeres ; elle a attiré pendant long-tems une foule d'Etudians distingués par leur rang ou par leur savoir ; enfin elle a la vraie gloire d'avoir constamment créé pour la patrie des Magistrats éclairés & integres, des Pasteurs savans & pieux, des citoyens instruits & patriotes, des Négocians habiles, des Artistes ingénieux ; elle s'est toujours formé une suite de Professeurs qui l'ont rendue justement digne des éloges des étrangers & de la reconnoissance des Genevois.

Les finances de la République s'augmenterent avec sa prospérité ; l'académie s'en ressentit ; le Conseil créa en 1612 un second Professeur de philosophie, & en 1724 un Professeur de mathématiques.

Je n'ai point parlé de quelques chaires honoraires érigées pour un tems en faveur de quelques Genevois célebres : telles ont été celles de médecine, de géographie, d'astronomie, de physique expérimentale, d'histoire ecclésiastique & civile : ces places sans émolumens, & pour l'ordinaire sans peines, étoient la récompense de quelques gens de lettres distingués, & ne pouvoient avoir de successeurs que dans des hommes de leur mérite. Je ne dois point oublier qu'il y avoit autrefois à Geneve une école de

chirurgie : on voit que le Conſeil lui accorda en 1542 le cadavre d'un pendu pour le diſſéquer.

La religion eſt de toutes les ſciences celle qui a la plus grande influence ſur le bonheur public & particulier : il étoit tout-à-fait important d'en donner des idées juſtes ; mais il eſt toujours très-difficile d'en imprégner profondément le cœur & l'eſprit de tous les hommes qu'elle doit diriger. Comment y parvenir ? Geneveen a montré l'exemple : il ſe forma en 1736 une ſociété pour l'inſtruction chrétienne de la Jeuneſſe, & l'on remarqua bientôt qu'en répandant chez les jeunes gens les lumieres de la foi & les ſemences de la vertu, elle développoit encore les germes de l'eſprit, & facilitoit à chacun l'acquiſition des autres connoiſſances. Une inſtruction méthodique découvre le lien des idées & la maniere de les analyſer.

En 1773, Mr. Jacques-André Mallet, Profeſſeur d'aſtronomie, fonda un obſervatoire qui eſt devenu célebre par les obſervations de ſon Fondateur & par celles de MM. Jean Trembley & Marc-Auguſte Pictet.

Enfin, en 1776, M. De Sauſſure parvint à faire agréer un projet patriotique qu'il avoit nourri depuis long-tems ; il forma une ſociété uniquement occupée du progrès des arts utiles & agréables. Tous les ordres de la République

s'empresserent de favoriser un établissement aussi avantageux, & ils ne tarderent pas de trouver dans ses succès la récompense de leur zele. Cette société s'est distinguée entre mille autres par l'objet de. ses recherches ; occupée uniquement de la partie méchanique des arts & de cette théorie élémentaire qui fait les vrais Artistes, elle abandonne les théories profondes aux génies élevés qui les forment, en y puisant seulement tout ce qui peut intéresser les progrès des arts & l'instruction de ceux qui les exercent.

Quoique les circonstances où se trouva Geneve dans le seizieme siecle & une partie du dix-septieme eussent tourné les esprits du côté de la théologie, quoique l'estime & la considération que le Clergé Genevois a toujours méritées & obtenues aient contribué à augmenter le nombre des Théologiens, on compte cependant déjà parmi les Savans Genevois des hommes qui sont toujours les oracles de la jurisprudence & les flambeaux des sciences philosophiques.

Mais il paroîtra bien étonnant qu'au milieu de cette foule d'hommes célebres dans tous les genres de sciences & de littérature, on ne trouve aucun Poëte illustre. La plupart des Ecrivains Genevois, profonds dans l'invention & la déduction de leurs idées, sont foibles pour le coloris & pesans dans le style : ces défauts

ne naîtroient-ils pas de la gravité & de la réflexion que le ſentiment de la liberté inſpire, que le goût de prononcer ſur les objets importans du Gouvernement nourrit? On s'éleve avec des hommes accoutumés à balancer froidement les intérêts politiques, à calculer minutieuſement tous les rapports qui dépendent du commerce; on entend ſouvent approfondir des ſujets ſérieux, analyſer avec ſcrupule les idées, les volontés des autres; on prend le ton général, & l'on échange la légéreté des graces contre la ſolidité de la raiſon.

Avouons encore qu'il y a un bien petit nombre d'Ecrivains Genevois qui aient écrit purement en françois : cela ne viendroit-il point de ce que la langue nationale n'eſt pas à toute rigueur la langue françoiſe ? Je fais ici encore plus ma cenſure que celle de mes compatriotes; mais il eſt clair qu'on ne ſauroit écrire correctement dans une langue qu'on eſt entraîné preſque malgré ſoi à mal parler.

Les arts, en exerçant l'eſprit, le commerce, en mêlant les hommes, les voyages, en réuniſſant les lumieres de tous les lieux, étendirent beaucoup la ſphere des connoiſſances des Genevois; mais rien ne contribua tant à les répandre que les mœurs douces & faciles de quelques Savans aimables qui mirent dans la ſociété les

ſciences au niveau de chacun, & qui répandirent ainſi une foule d'idées utiles dans les eſprits : tels furent les Chouet, Turretini, Tronchin, Burlamaqui, Vernet, Cramer, Calandrini, Bonnet, Trembley, Bertrand, De Sauſſure; leurs idées tranſparentes & lumineuſes étoient d'abord à la portée de celles de chacun, s'amalgamoient dans tous les cerveaux, pénétroient toutes les maiſons, ſe répandoient dans tous les cercles : la curioſité excitée fait faire des efforts, & les efforts qu'on fit ne furent pas inutiles.

Enfin, au commencement du dix-huitieme ſiecle, on rendit publique la bibliotheque que Bonnivard avoit fondée en 1551. On ſait que, dès l'année 1557, le Conſeil avoit ſtatué que les Libraires & Imprimeurs donneroient à la bibliotheque publique un exemplaire bien relié des livres qu'ils imprimoient ; en 1564 le Conſeil ordonna à Théodore De Beze d'acheter pour la bibliotheque publique les livres de la bibliotheque de Calvin qui pourroient convenir à notre Muſée : c'eſt dans ce but que le Conſeil acheta en 1565 la bibliotheque de Pierre Martyr. M. Ami Lullin, Profeſſeur d'hiſtoire eccléſiaſtique, fut, après Bonnivard, un des plus grands bienfaiteurs de la bibliotheque; il légua au public une collection de livres précieux & de manuſcrits rares, qu'il avoit formée à grands frais dans ſes

voyages. Divers Rois, Princes & Seigneurs ont fait à notre Musée de magnifiques présens; mais c'est sur-tout aux Anglois que nous devons les plus considérables. La bibliotheque publique est encore un dépôt où chaque citoyen s'est fait un plaisir de placer ce qu'il avoit de curieux, afin d'en conserver l'usage à sa postérité. Cet établissement fut extrêmement utile pour l'avancement des sciences & des arts dans Geneve. La bibliotheque de Geneve n'est point, comme les grandes bibliotheques, une bibliotheque de parade le tombeau des livres; c'est une bibliotheque d'un usage journalier; elle fait servir la lumiere qu'elle renferme pour éclairer le Public à qui elle est consacrée; on y prête les livres utiles à tous ceux qui veulent lire utilement, & l'on fournit toutes les commodités possibles à ceux qui souhaitent consulter les manuscrits ou les livres rares & précieux qu'il n'est pas permis de déplacer.

Je devrois ici donner une esquisse de notre histoire relativement au Gouvernement, pour faire voir l'influence des sciences sur cette partie importante de la félicité publique; mais je ne puis en parler sans découvrir des plaies encore saignantes & toujours douloureuses. On sait bien que les passions sont sourdes à la voix de la vérité, ou qu'elles sont souvent les interpretes

malins de ce que la vérité inſpire ; laiſſons donc tomber ce brouillard épais qu'elles forment ; profitons de l'ordre que notre nouvelle légiſlation nous donne avec tant de raiſon de garder le ſilence ſur les affaires politiques, & faiſons des vœux pour la proſpérité d'une patrie qui m'eſt ſi chere, & qui doit ſi fort intéreſſer les Genevois.

Les ſciences favoriſent le commerce en apprenant à bien raiſonner, en faiſant naître de nouvelles vues, en créant de nouveaux objets, qui deviennent pour lui de nouvelles reſſources : auſſi le commerce s'accrut-il à Geneve comme les ſciences qu'on y cultivoit.

Rien n'eſt plus propre à faire connoître la proſpérité du commerce & de l'Etat où on le fait que le prix de l'argent qu'on y emploie ; ſon abondance en fait baiſſer l'intérêt ; ſa rareté l'augmente. Les ſuccès du commerce peuvent donc ſe calculer ſur ce principe, puiſque l'intérêt qu'on donne pour avoir la confiance eſt toujours en raiſon des haſards qu'on peut courir. En 1538, l'intérêt des rentes foncieres fut fixé à cinq pour cent ; il ſubſiſtoit de même en 1544 ; en 1565 il fut établi à ſix pour cent ; en 1589 il monta à huit pour cent ; en 1593 à huit & un tiers pour cent ; enſuite il baiſſa conſidérablement, à meſure que l'Etat reprit de la conſiſtance, & le commerce de la vigueur.

Je vois déjà en 1579 des établissemens propres à favoriser le commerce ; les Marchands s'assembloient tous les jours à deux heures ; & en 1659 le Conseil forma une commission de son corps & de celui des Deux-Cent pour veiller à la prospérité du commerce.

On apprend encore qu'en 1568 il s'établit un change public, où l'Etat empruntoit à dix pour cent ; il prenoit l'argent des pupilles en 1569 à six & deux tiers pour cent.

On peut connoître encore l'état du commerce par la valeur réelle de l'argent, & l'on peut y parvenir en comparant la valeur intrinseque des objets avec celle du numéraire. En 1548 le marc d'argent valoit 32 florins ; en 1554 il monta à 33 florins & 4 sols ; en 1560 il se payoit 33 flor. & 10 sols ; en 1587 le même marc d'argent se vendit 41 florins, & celui d'or 500 florins. Aujourd'hui le marc d'argent vaut environ 98 florins, & celui d'or 1288 florins ; ce qui montre qu'ils ont conservé, depuis deux siecles, à-peu-près le même rapport entr'eux, quoique leur valeur ait doublé pour le numéraire, ou (ce qui est la même chose) quoique la valeur du numéraire soit diminuée de la moitié par l'augmentation de sa quantité.

Les rapports du prix des denrées ne suivent pas les mêmes proportions : en 1536 le vin

nouveau ſe vendit 10 ſols le ſetier, & le vin vieux 18 ſols. Le ſetier contient cinquante bouteilles : aujourd'hui le premier ſe vend 15 florins. En 1536 la coupe de bled ſe vendit 3 florins ; c'étoit un tems où le bled étoit fort cher : en 1570 elle ſe vendit 6 florins 6 ſols ; en 1576 5 florins ; elle en vaut à-préſent 35. En 1559 la coupe d'avoine ſe vendit un florin & 3 ſols, celle de bled ſe vendoit alors 3 ou 4 florins ; ce qui établit à-peu-près la proportion actuelle entre ces deux denrées, le prix moyen de l'avoine étant environ de 9 florins pour une coupe : dans les années de diſette ce prix monta plus haut ; la coupe de bled ſe vendit juſques à 10 florins en 1547, & même 12 en 1565 ; d'où il réſulte que dans les mauvaiſes années le bled étoit bien plus cher alors qu'il ne l'eſt à-préſent dans les mêmes circonſtances, puiſque le bled avoit preſque triplé de valeur, tandis qu'on la voit aujourd'hui très-rarement doubler. Les pauvres étoient donc bien plus malheureux, & ils avoient bien moins de reſſources.

La viande du bœuf ſe payoit 8 deniers, & celle du mouton 12 deniers en 1536 ; la premiere ſe paie à-préſent 9 ſols & la ſeconde 8.

En 1559 les Journaliers ſe payoient 6 ſols par jour, & les femmes 10 quarts ; en 1630 on payoit aux premiers 22 ſols, & à-préſent 42.

En

En 1543 la truite se vendoit 2 sols la livre; en 1559, 4 sols; en 1600, 6 sols; en 1624, 1 florin; en 1657, 3 florins; à-présent 4 florins & demi.

En 1548 l'écu valoit 4 flor. 8 sols; en 1614, 8 flor. 4 sols & demi; à-présent 10 flor. & demi.

Divers objets de commerce ont fleuri successivement à Geneve; mais la draperie, les épiceries, la toilerie & plusieurs manufactures contribuerent sur-tout à enrichir ses habitans : les Genevois fournissoient les draps, les toiles, les épices au Piémont, à la Suisse, à l'Allemagne. Ces branches de commerce se sont flétries, parce que, dans ces différentes parties de l'Europe, on tire des sources les marchandises qu'on faisoit auparavant venir de Geneve; de sorte que les principaux objets du commerce sont à-présent la banque & les produits de nos manufactures.

L'imprimerie fut dans le seizieme siecle un objet de commerce très-considérable : on comptoit soixante Marchands Libraires dans Geneve.

La fabrique des draps réussissoit si bien en 1542; & l'on en faisoit entrer une si grande quantité en France, que le Roi mit un impôt de cinq pour cent sur tous les draps de Geneve. Il paroît que cette fabrique se soutint; car en 1625 on défendit de contrefaire les serges de Geneve pour les faire ressembler à celles

de l'étranger, & en 1643 on fit de nouvelles ordonnances sur la fabrique des draps.

Les chapeaux devinrent un objet important de commerce en 1579 : le Conseil pourvut par des réglemens à ce qu'ils fussent faits d'une maniere qui ne nuisît point à leur réputation; on défendit d'y mêler des poils de bœuf & de chevre.

En 1564 il y avoit une fabrique considérable de bonnets.

En 1564, dans les régistres du Conseil, il est fait mention d'arquebuses qui tiroient onze coups de suite sans être rechargées.

En 1580 il y avoit des fabriques de rubans, d'étoffes légeres & de velours : la derniere devint fameuse & s'établit ensuite à Gênes; la premiere fut aussi transportée à Bâle. On trouve déjà en 1570 des réglemens sur ces manufactures, de même que sur les fabriques de draps & toiles d'or fin & faux.

En 1564 on trouve aussi des ordonnances sur les Orfèvres, & l'on sait qu'en 1593 le Maréchal De Retz fit faire sa vaisselle d'argent à Geneve.

En 1584 un Artiste, nommé De Gaillon, proposa de conduire l'eau du Rhône dans tous les quartiers de la ville, & d'y faire des fontaines.

En 1601 Pierre D'Amboise possédoit l'art de changer le fer en acier, & il l'exerçoit avec

profit. Les premieres ordonnances ſur l'horlogerie ſont encore de cette année.

En 1616 le moulin à ſoie fut perfectionné à Geneve ; il fut défendu d'en faire pour les étrangers ; & les Lyonnois avoient alors à Geneve beaucoup de ſoie à mouliner.

Je n'ai rien dit ici des Peintres & de l'école de deſſein établie en 1751 ; mais ce que mon hiſtoire fera connoître ſur ce ſujet prouvera que les Genevois n'ont pas négligé les arts agréables, & l'on verra que leurs progrès ſe lient étroitement avec ceux des ſciences & des arts utiles.

Si nous ne pouvions voir à-préſent dans Geneve que des connoiſſances plus étendues, un commerce plus floriſſant, des manufactures plus heureuſement exploitées, des arts mieux cultivés, que dans les tems anciens de la République, j'avoue que la revue de ces tems ne nous rendroit pas les tems préſens plus chers. L'ami des hommes ne calcule pas la proſpérité des hommes ſur leur opulence extérieure, qui n'eſt ſouvent qu'une caractériſtique menſongere de leur vraie ſituation ; mais il la juge ſur le bonheur général d'une nation : parce que l'homme opulent paroît heureux, il ne conclut pas que la claſſe la plus nombreuſe des hommes jouïſſe du bonheur ; & parce que le millionaire voit tous ſes deſirs remplis & prévenus, il ne décide pas

ſel, prévient ces maladies cutanées dont tant de gens étoient infectés.

On a encore une nourriture plus ſaine; l'uſage des végétaux étoit preſqu'inconnu dans les villes; une mauvaiſe viande, ou des chairs ſalées, des poiſſons ſecs étoient la nourriture la plus commune; & cette nourriture eſt extrêmement malfaiſante; enfin l'on ne craint plus les horreurs de la famine, qui étoient aſſez fréquentes; on reſpire un air plus pur; les rues ſont plus larges, les maiſons mieux aérées, les appartemens plus élevés & plus propres; la ville elle-même eſt ſcrupuleuſement délivrée des immondices, dont la corruption préparoit la mort : auſſi l'on ne connoît plus ces maladies contagieuſes qui rempliſſoient les maiſons d'effroi & de deuil. La vie elle-même eſt plus longue & plus sûre qu'elle ne l'étoit dans ces tems malheureux : il paroît par le dépouillement des régiſtres mortuaires que la probabilité de la vie d'un enfant qui venoit de naître, au tems de la réformation, étoit à celle d'un enfant qui naît aujourd'hui comme 6 à 28.

Enfin, les pauvres, les malades & les enfans dans l'indigence ſont plus généreuſement ſecourus, plus efficacement aidés. Tout eſt arrangé de maniere que les pauvres qui ſe conduiſent bien peuvent ſortir de leur pauvreté, & que les

pauvres vicieux ne souffriront pas trop des suites de leurs vices.

Il est heureux de voir ainsi l'augmentation de nos lumieres éclairer l'augmentation de notre bonheur national: oh! si elle éclairoit aussi l'augmentation de notre piété & l'union de nos cœurs!



CATALOGUE

Des histoires manuscrites & imprimées à consulter sur l'histoire de Geneve.

Histoire générale.

Histoire de la ville & république de Geneve, par François De Bonnivard, *Mss.* Munster en a donné l'abrégé dans sa Cosmographie.

Histoire de Geneve, par Porral, *Mss.*: il écrivoit du tems de Calvin.

———————— par Jacob Mallet, *Mss.*: elle a été écrite en 1662.

Chronique de Geneve, ou sommaire Recueil de ce qui se trouve des affaires de Geneve, & de l'Etat & de l'Eglise; en icelle jusques à l'an 1562, par Michel Roset. *Mss.*

Recueil sur l'Histoire de Geneve, par Favre, *jusques en 1571. Mss.*

Mémoires sur Geneve, par David Colladon. *Mss.*

Histoire de Geneve, par Maillet. *Mss.*

———————— par Piaget. *Mss. fol. 2 vol.*

———————— *& des pays circonvoisins, en*

trois livres, extraite des meilleurs Auteurs; elle raconte les événemens jusques en 1632, par Perrin. *Mss.*

——————— *recueillie* par Jacques Savyon, *pour servir de suite aux Chroniques de Michel Roset de* 1562 --- 1603. *Mss.*

——————— *en 6 livres, depuis son origine jusques en* 1602. *Mss.*

——————— par Arlaud. *Mss.*

——————— par Alexandre Morus. 1641 *Manuscrit.*

Remarques sur l'Histoire de Geneve, par Abraham Dupan. 1617 --- 1647 *Mss.*

Mémoires touchant l'Etat & la ville de Geneve jusques en 1617, par Jacques Godefroy, 4°. 3 vol.

——————— *sur Geneve*, par Théodore & Denis Godefroy, *Bibliotheque de la Chambre des Comptes de Paris*, N°. 514.

Jacobi Basnage, Rhotomagensis, *tres ad Philibertum De la Mare, regii Ordinis Equitem, Epistolæ quibus Historiam Genevensem complexus est, fol. Mss. de la bibliotheque du Roi de France*, N°. 6019: elles sont datées de 1671.

Recueil de Pieces françoises pour servir à l'Histoire de Geneve, dès 1561 --- 1675. *Mss. Ibid.*

Storia Genevrina di Gregorio Leti, 8°. 5 vol. 1686.

Histoire de Geneve, par Jacques Spon, *in*-12. *Lyon* 1672 & 1680.

——————— par le même, *avec les Notes de* Gautier & d'Abauzit, 4°. 2 *vol.* 1730.

——————— par Pierre Monod, Jésuite. *Mss. dans les Archives de Turin. Voyez* Guichenon, *Hist. de la Maison de Savoie*, Le Long, *Biblioth. hist. de la France*, N°. 15419.

——————— par l'Abbé Frémin, *Mss.* 1700 4°. 3 *vol.* Elle est commune.

Abrégé de l'Histoire de Geneve, par Jean-Robert Chouet, ou *Réponse aux Questions de Milord Townshend sur l'Histoire & le Gouvernement de Geneve*, *Journal helvétique*, *Janvier* 1755.

Histoire des Révolutions de Geneve, par Nicolas Fatio, *avec des Notes de* Micheli-Ducrest.

Histoire de Geneve, *dans l'Histoire universelle de* Puffendorf.

——————— par une Société de Gens de lettres, *tom.* 38, 4°. *NB.* La traduction françoise est bien la compilation la plus absurde à tous égards qu'on puisse imaginer; elle est bien différente de l'original anglois, qui est beaucoup moins mauvais.

Histoire de Geneve, par Jean Gautier, *fol. Mss.* 12 *vol.*

M. De Tournes possédoit un manuscrit sur l'histoire de Geneve qu'il communiqua à Spon;

il me sembleroit que c'est celui de Godefroy: *Codex antiquus rerum genevensium, citatus à Samarthano Galliâ christianâ, T. II, pag.* 595.

Histoire de Geneve, par MM. Roustan & Vernes, *jusques en* 1750, 4°. *Mss.*

———————— par Mr. Bérenger, *in*-12. 6 *vol. Geneve* 1772.

A Short account of the ancient History present Government and Laws of the Republic of Geneva by George Keate, 8°. *London* 1761.

———————— *traduit en françois* par Lorovich, 8°. *Geneve* 1775.

Dictionnaire des Familles de la Suisse, par Leu, *en allemand.*

Histoire particuliere.

Journal de ce qui s'est passé dès 1525 — 1531, par Balard, *fol. Mss.*

Relazione di Genevra nella quale compediosamente si ragiona dello stato di quella Citta, particolarmente del anno 1535 *che vi fu introdotto il Calvinismo, e mutato il Governo fino al giorno presente di* 1621 *da* Andrea Cardoini, Cavaliere Napolitano, nato in Genevra, *Mss. Bibliotheque du Roi de France.* N°. 10091.

La Guerre & la Délivrance de la ville de Geneve, fidellement faite & composée par un Marchand

demeurant en icelle, 4°. *Geneve* 1535, chez Jean Belot : on y trouve le récit des événemens dès 1532 --- 1534. Ce livre eſt d'une extrême rareté.

Deux Pieces préparatoires aux Hiſtoires & actes de Geneve, 8°. *Geneve* 1554.

La Gazetta de la Guerra zay zay ſuſay zay la vella & zay la Comba. 8°. 1568.

J. Rodolphi Stumpfii. *Hiſtoria belli à Duce Sabaudiæ contrà Rempublicam Genevenſem geſti. Journal helvétique* 1735.

Journal de ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable dans Geneve depuis le commencement de l'an 1587 *juſques à la fin de la même année*, par Jean-Robert Chouet. *Mſſ.*

Journal des guerres faites par M. de Leſdiguieres depuis 1588 --- 1597, *Biblioth. Thuana.*

Hiſtoire de la guerre de 1589 *entre les Genevois & le Duc de Savoie*, *Mémoires ſur la Ligue*, 4°. 1758, *tom. III*, *tom. IV dès* 1589 --- 1591; *tom. V*, *Exploits de Leſdiguieres dès* 1591 --- 1592.

Récit des choſes les plus mémorables avenues en la guerre entre le Duc de Savoie & Geneve, *depuis le* 15 *Mai* 1590 *au* 6 *d'Août* 1593.

Expoſitio veriſſima & ſuccincta de rebus nuper bello geſtis inter Allobrogum Regulum & Helveticas Regis Galliarum auxiliares Copias, *ubi ſuo loco*

paucis quoque fit mentio de prœliis vario eventu hactenùs inter regios exercitus utrimque commissis, additis quæ ex Italiâ eodem spectantia à bonis Auctoribus scribuntur, nunciantur. 4°. *Augusti Rauracorum* 1589. Ce livre est de Simon Goulart.

Historische und umstandliche Erzehlung und warhaffte procedur was sich wegen des Savoyschen Auszugs in Jahr 1589 *zugetragen mit dem hoch wohl gebohrnen junker Johannes von Watenweil schultheissen der statt Bern und generalen wie hart und falschliger vorklagt wie wohl er sich aber justificart hat und seine him geraubete ihr wieder erlanget hat der posteritat zurnacht richt. Mss.* 4°.

Il Discorso del Signor Belli soprà le predittioni o Discorsi di Rizza casa con duo dieci missive di Rizza casa istorice, morali & satiriche nelle quali narra la cagione per la quale egli o andasse & demorasse per alcuni mesi a Ginevra ricorda qualche cosa delle prodesse del Duca di Savoya intorno alla detta Genevra & replica la malavantiera di quello Duca. 4°. *Lione* 1589.

Krapps gang ein lustig and nutzlig gesprech dess Baren uberdie utzig Krieges handlung mit dem Kreps, fol. 1588. *Bibliotheque de Zurich.*

Historia de bello inter Regem Galliæ & Ducem Sabaudiæ von Saphoy gesto, item de vitâ & rebus

gestis Ducum De Saphoy, *item Bericht von einemung der stadt carmagnola*, *fol. Amsterdam* 1588.

Beglaubte zeitungen was sich jungst beyder seďts zugetragen als diesdem Konigen, *in Frankreich*, *Zuziehenden*, *Eydgenossen*, *den Herzogen von Saphoy angriffen;* 4°. 1589, *andere beglaubte zeitungen*, 4°. 1589.

Discours très-véritables des horribles meurtres & massacres commis & perpétrés de sang-froid par les troupes du Duc de Savoye sur les pauvres Paysans du Bailliage de Gex & Mandement de Gaillart & Terny près de Geneve sans aucune exception d'âge ou de sexe, *tant hommes*, *femmes qu'enfans mâles & femelles*, 8°. *Paris* 1589.

Histoire de Geneve de 1589, par Du Peril, Pasteur à Vandouvres, *fol. Mss.*

Remarques sur la guerre de 1589, par Esaïe Chabrey, *fol. Mss.*

Newe zeitungen vom vertrag der schweizer su Bern mit dem Herzogen zu Saphoien von der statt Genff, 4°. 1590.

De Nimphâ Lemanâ fidem quærente, *& reperiente apud Limagum*, *Tigurinum carmen*, Auctore Gerwar, *Mss.* 1590.

Historische berit des Kniges, *Konig Henrich von Frankreich und Polen der dritten*, *Konig Hen-*

rich der vierdte und von Navarra der dritte des namens dur Herschafft von Geneve eingenommen, fol. Kolln 1597.

Saphoische Historia das ist warhaffitige erzehlung aller Kriegs handlung von dem Herzogen von Saphoy und der statt Genff samt heren Bundgenossen der Konilg Kron Frankreich und der Herschafft Bern anderntheils sich verlauffen Geneva bey Paul. Brachfelden, 4°. 1591.

Brief Discours de la guerre esmue entre le Roi de France & le Duc de Savoie; la source & la cause d'icelle avec un brief Recueil de ce qui s'y est passé de plus mémorable jusques à présent, tant de-çà que de-là les monts, 8°. *Grenoble* 1593.

Bellum Sabaudicum, seu Narratio vera quid eo bello gestum, quod Rex Francorum, Henricus IV 1600 *Duci Sabaudiæ intulit ob* 1588 *occupatum detentumque deindè Marchionatum*, 4°. 1602.

Richtfertickeit des Saphoischen Kriegs, fol. Amstelodami 1601.

Vrai Discours de la miraculeuse délivrance envoyée de Dieu à la ville de Geneve le 12 *Décembre* 1602, par Simon Goulart, 8°. 1603.

Traduction allemande, par Gaspard Waser, *Mss. de Dupuy*, N°. 23 & 277, *Bibliotheque du Roi de France.*

Ample Discours de l'entreprise des Savoyards sur la Cité de Geneve, ensemble la prétendue exécution, & par la grace de Dieu la miraculeuse délivrance d'icelle, Poëme, par Simon Goulart.

Histoire de la survenue inopinée des Savoyards en la ville de Geneve en la nuit du 12 Décembre 1602.

Von Genff grundtlicher und warhaffter bericht welchermassen dieselbige statt sontags den 12 December 1602, vortags durch die Savoyer und Hispanier mordtlich angefallen die Mauren ersstiegen und doch nach ernstlichen gefechte mit helf und beystande gottes durch der Burger schafft tapffere und mannliche gegenwehr erhalten worden und was sichin allem dabey verloffen wie auch die Genffer den 2 Fevrier 1603, einem ausfallt gethan und was sich dabey aufsgerichtet zu vermehrunge des lobes der Macht und Barmhertzigkeit gottes und zur warnung der menneglichens vornemlich teutsche nation vor allen angelegten und schen all bereit angefengten mordtlichen practichen und anschlag sich zu hutten und zu verwahren. Aus unpartheischen schreiben verteutschet und an tag Gebracht, 4°. 1603.

Véritable Récit de l'entreprise du Duc de Savoie sur la ville de Geneve, faite le 21 Décemb. 1602, avec plusieurs particularités du succès d'icelle, 8°.

Entreprise

Entreprise du Duc de Savoie contre Geneve 1602.
La Délivrance de Geneve 1603.
Sallustii Pharamundi Helvetii Carolus Allobrox, seu de superventu Allobrogum in urbem Genevam Historia, in qua, præter res biennio gestas, ingenium Ducis infidum, adhoc Pontificis Romani & Hispaniarum Regis quæ in Christianos capuerunt consilia deteguntur, 4°. 1603, par Melchior Goldast.
Brief Récit de ce qui advint à Geneve le dimanche matin, 12e. *jour de Décembre* 1602, par Simon Goulart, *Saint-Gervaisien, Ministre du St. Evangile. Mss. Bibliothéque de Berne.*
Regrets de l'Amant ennemi de Geneve sur sa retraite en Fossigni le 12 *Décembre* 1602.
Geneva liberata sylvâ ευχαριστιχη, Antonii Fayi, 4°. 1602 *D. O. M. ob liberatam Genevam pridiè Id. Decembri, solsticio hyemali, Carmen ευχαριστικον*, Jac. Jacomoti.
Oratio Populi Dei pro liberatione ab hostibus ejus, Psal. CXXIII comprehensa & metaphrastica à D. J. M. Genevæ, 8°. 1602.
*Geneve délivrée, Poëme séculaire pour la fête dite l'*Escalade, *avec un abrégé de l'Histoire, ouvrage posthume de* Samuel Chappuseau, 4°. *Zell.*
Pronostication d'un Astrologue de Chambery, avec la moquerie savoyarde, 8°. *Chambery* 1603.

Discours véritable, contenant la découverte de l'entreprise faite contre Geneve le mercredi 19 *Avril* 1609, 8°. *Lyon* 1609.

Vers sur l'incendie du Pont du Rhône, par Robillard, *Chamoiseur.*

Embrasement du Pont du Rhône, par Vincent Minutoli, *in*-12. *Geneve* 1670.

Eclaircissemens sur l'Histoire de Geneve, ou Critique de l'Histoire de Leti; Journal Helvétique. Juin 1742, *Bibl. impart. Tôm. I.*

Lettres sur différentes choses qui regardent Geneve, Journ. Helv. Décembre 1756.

Remarques diverses sur l'Histoire de Geneve, Journal Helv. Mai 1762.

Politique extérieure.

INVENTAIRE des Bulles impériales, papales, Déclarations, Accords, Reconnoissances, Journées, Droits produits par les Seigneurs de Geneve en plusieurs rencontres, principalement à la Conférence d'Hermance, Mss.

Procuration passée en faveur des Syndics pour aller au-devant de l'Empereur Frédric en 1365, *Mss.*

Serment des Vidomnes & de leurs Lieutenans, Mss.

Remise d'un criminel au Duc de Savoie en 1424, *Mss.*

Extrait d'un Régistre du Parlement de Paris pen-

dant le regne du Roi Charles VII, ès années 1453 --- 1457, pour ne pas maltraiter les Genevois, parce qu'ils ne sont pas sujets du Duc de Savoie, mais fiefs de l'Empire, Mss.

Déclaration de Charles VII du 11 *Décembre* 1455, *qui exempte les Genevois des représailles octroyées contre ceux de Savoie, parce qu'ils ne sont pas sujets du Duc, Mss.*

Déclaration de Louis, Duc de Savoie, pour la liberté des denrées qui viennent à Geneve, en 1457, *Mss.*

Arrêt de la Journée de Saint-Julien 1530, *Mss.*

Sentence de Payerne 1530, *Mss.*

Der vertrag zu Weterlingen mit dem Herzogen von Savoyen wegen Genff durch die Eydgenossischen scheedrunchter errichtet samstag nach miehnachet 1531, *Bibliotheca Bernensis.*

Lands frieden mit den Vorten 1531, *ibid.*

Bern voriger Vertrag mit Genff 1536, *ibid.*

Bern und Genff Bund 1536, *ibid.*

Bern und Genff Burgrecht 1558, *ibid.*

Avertissemens & Remontrances de Geneve sur le fait de la seigneurie de Thiès, laquelle ils demandent leur être restituée 1558, *ibid.*

Poësies d'Alliance entre les deux villes franches, Berne & Geneve, faites l'an 1558.

Extracht aus dem Verglich wegen Genff 1564, *ibid.*

——————— *abschied wegen Genff* 1564, *ibid.*

Traité entre Emanuel Philibert, Duc de Savoye, & le Canton de Berne, au ſujet des ſeigneuries du Pays-de-Vaud, Gex & Chablais 1564, *à Lauſanne.*

Accord pour la Religion & Geneve, conclu à Nyon en 1564 *entre le Duc de Savoie & Meſſieurs de Berne.*

Bern und Genff, und Zurich Bund 1584, *Bib. Bernenſ.*

Tragi-Comédie ſur l'Alliance perpétuelle de la Cité de Geneve avec les deux premiers & puiſſans Cantons, celui de Zurich & de Berne, par Joſeph Du Chene, Seigneur de la Violette, 4°. 1584.

Paſtorale ſur l'Alliance perpétuelle de la Cité de Geneve avec les deux Cantons Zurich & Berne, repréſentée le 18 *Octobre* 1584, 4°. 1585.

Diſcours & Avertiſſemens notables, faits par le lac Léman aux villes & lieux circonvoiſins, 4°. 1588.

Recueil de ce qui s'eſt paſſé aux affaires générales de Suiſſe, Geneve, Savoie & autres lieux, où Meſſire Nicolas Brulart, Seigneur de Sillery, Ambaſſadeur de France, a été employé depuis 1587 --- 1593, *avec les Harangues & Propoſitions. Voyez Mſſ. de Brienne*, N°. 112, *Bibl. Thuana, Le Long, Bibl. hiſt. de la France*, N°. 12981.

Lettres du Marquis Pisani, Ambassadeur de France à Rome, où il parle des secours demandés à Sixte V par le Duc de Savoie pour s'emparer de Geneve.

Mémoire donné au Pape Sixte V par Pierre Bovier, Etienne La Faverge, Amédée Miller, Arnaud Martin & autres de Geneve & Savoie, sur la situation & la défense de Geneve, Mss. Bibl. Bern.

Sommaire discours des droits du Duc de Savoie sur Geneve, avec les défenses de Geneve, fol. Mss.

Discours au Duc de Savoie sur ses prétentions sur Geneve, fol. Mss.

Conférences tenues à Hermance en 1598 *entre les Envoyés du Duc de Savoie & ceux de la République de Geneve, fol. Mss.*

Stadt der Schweitzerschen Eydgnossen, und ihrer verbundeten, worunter auch die Republique Geneve, Mss.

Discours pour défendre les Traités faits à Berne & à Soleure pour la protection de Geneve, Bibl. du Roi de France, Mss. Du Puy, vol. XXIII.

Mémoires des choses que M. le Baron de Greisy, Ambassadeur de Son Altesse le Duc de Savoie, a ordre de représenter à MM. les Cantons Suisses contre la République de Geneve, avec une réponse satisfaisante de la République, Bibl. du Roi de France, N°. 6019.

Propoſition faite par l'Ambaſſadeur de Savoie à Lucerne peu avant la malheureuſe eſcalade de la ville de Geneve, pardevant les Députés des Cantons Catholiques, aſſemblés audit Lucerne, Mſſ.

Neue zeitung was ſich gar vor neulichen tagen zwiſchen dem Herzog von Saphoy, denen von Bern und den Konig von Frankreich in Kriegs handeln hat zugetragen.

Articles ſur leſquels les Députés de la Seigneurie de Geneve ſupplient leur être pourvu par Sa Majeſté Très-Chrétienne, 1602.

Lettres-patentes de Sa Majeſté en faveur de ceux de Geneve ſur ces articles.

Double Interprétation de quelques articles des précédentes immunités.

Vérification des précédens octrois & franchiſes, extraite des régiſtres du Parlement de Dijon.

Extraits des régiſtres de la Chambre des Comptes de Dijon, & des régiſtres des Tréſoriers de France ſur le droit d'aubaine.

Requête préſentée au Roi de France par le Fermier de la Traverſe, du 26 Juillet 1603, ſur des péages.

Copie du Traité de paix fait entre Son Alteſſe de Savoie & la République de Geneve, 8°. *Geneve* 1603.

Articles du Traité de paix fait & conclu à Saint-

Julien le 21 *Juillet* 1603 *entre Son Alteſſe de Savoie & la République de Geneve, avec les ratifications, vérifications, enſemble les déclarations depuis enſuivies touchant le péage de Suſe en-delà les monts*, 8°. *Geneve* 1619.

Mémoire dreſſé en 1603 *pour informer les Princes, Potentats & Puiſſances des libertés de la ville & république de Geneve, & par conſéquent de l'énormiſſime injuſtice du Duc de Savoie contre elle dans l'eſcalade du* 12 *Décembre* 1602.

Lettres-patentes du Roi de France ſur ces péages, 1604.

Le Cavalier de Savoie, en réponſe au Soldat François, par Marc-Antoine Buttet, Avocat à Chambery, 8°. *Chambery* 1606 *&* 1607.

Le Citadin de Geneve, ou Réponſe au Cavalier de Savoie, 8°. *Paris* 1606.

Le fléau de l'Ariſtocratie Genevoiſe; ou Harangue de M. Pictet, Conſeiller d'Etat à Geneve, ſervant de réponſe au Citadin, 8°. *à Saint-Gervais* 1606.

Diſcours d'un bon Patriote ſur l'établiſſement d'un Conſeil commun & plus étroit entre les Cantons évangéliques de Suiſſe & leurs Alliés, Miſcel. Tigurina, Tom. II. de Jean Saraſin.

Inhalt des Genffiſchen Berichte ſo zu S. Julio zwiſchen dem Herzog und der 2 *ſtätten Bern und Freybourg auch zwiſchen dem Herzog und*

der ſtatt Genff durch etlich Ort der Eydgnoſchafft volzogen und aufgericht mit wochen nach St. Gallen Tag im 1530 *jahr auch was für ſchloſſer ſin an dem Genfer ſee dem Herzog von ſaffoy un den ſcinen um des un ruhigen Adels willen von den Schweizern verbrent und zerbrochen worden ſejen. Horſch Millenar.*

Beſtatigung der Verglich zwiſchen Savoyen und daherigen acten 1617 *&* 1618, *Bibl. Bern.*

Memorie d' Agoſtano della Chieſa ſoprà la prétenſione della Caſa reale di Savoya, Mſſ.

Lettre du Roi de France à ceux de Geneve, 22 *Juin* 1627, *Bibl. de Berne.*

——— *de l'Ambaſſadeur de France aux Genevois*, 1627, *ibid.*

J. Friſatii *Domus Sabaudiæ, duobus voluminibus diviſa; prior, Comitum; poſterior, Ducum, cum brevi deſcriptione Rerum Genevenſium*, 8°. *Lugduni* 1630.

Rivallii *Hiſtoria Allobrogum, Mſſ. Biblioth. du Roi de France*, N°. 6014.

Mémoires & Inſtructions touchant la protection de Geneve, Mſſ. de Brienne 120, N°. 6, 37.

Négociations de M. De Sabran, 1629—1631, *fol.*, 5 *vol. Bibl. Baluz.*

——————— *de M. De Maiſtru à Geneve en* 1631, *Bibl. Colbert, Le Long; Bibl. de la France*, N°. 13166.

Le Mercure Suisse, 8°. 1634.

Convention entre Zurich, Berne & Geneve; concernant les secours réciproques 1667, *Biblioth. Bernens.*

Oldemburger *Thesaurus rerum publicarum*, 8°. *Genevæ* 1675.

Von den Savoischen Krieg und gutlichen Unter handlungen, 1666, 1667.

Bernerische instruction auf eine Conferenz mit Zurich und Genff wegen sicherheit der bedeckung dieser Stadt 1686, *Bibl. Bern.*

Relation des Herrn Hotlz'halbs wegen Franzosischen Emygranten so in Brandenburgischen aufgenommen werden, Mss. 1686, *Biblioth. Bernens.*

Relation uber das verrichten in Nahmen der lobl Evangelischen Orten der Eydgnoschafft an dem Franzosischen Hoff gewester gesanter Herren Heinrich Aescher, Burgmeister der statt Zuric und Herren Niclaus Daxeloffer Venners und des Rath der statt Bern betreffend die Genfferische zeenden und Eikunfte in der Terre de Gex und was gestatten das capitul zu Annecy derselben halb eine statt Genff anfockte auch was sidhero der Zuruck Kunft der Herren gesandten bis zum Ustrag & folget von 5 *Septembre* 1687 — 1688, 4°. *Mss. Biblioth. Bern.*

Acta und agitata wegen Genff, 1688 — 1694, *ibid.*

Genfische geschafft Relation loco protocolli 1695 *wegen dem Resident Iberville, ibid.*

Geneve à Berne sur le même sujet 1695, *ibid.*

Conferenz zu Zuric wegen der gefahr der statt Genff 1696, *ibid.*

Discours tenu dans le Conseil de Geneve par un Député des Cantons : cette piece est supposée; on l'attribue à un François réfugié nommé Durand.

La Suisse endormie avec des lettres touchant Geneve, 4°. 1697.

Proposition faite par Guillaume Parkurst, Secretaire de l'ambassade de M. Wotton, ambassadeur d'Angleterre en Piémont, faite à la République de Geneve, pour tirer déclaration d'elle & du Canton de Berne qu'ils ne remueront pas pendant que le Duc de Savoie attaquera le Duc de Mantoue, Bibl. du Roi de France, N°. 6019.

Mémoire distribué aux Suisses en 1700 *par M. de Loisenge sur quelques difficultés avec Geneve.*

Réponse à ce Mémoire, par M. Gautier.

Signe de l'Alliance perpétuelle entre les Etats de Zurich, de Berne & de Geneve, fol. 1707.

Lettres écrites à M. de Saint-Usage, Conseiller au Parlement de Dijon, par le sieur Du Pontis, pour lui donner une idée générale de l'Etat, Gouvernement, Police & exercice de la Religion de la ville & république de Geneve, 1724; Le

Long, *Biblioth. des Hist. de France, Tom. IV.*

Droits du Roi de France sur plus d'un tiers de la baronie de Gex, usurpée par la république de Geneve, ibid.

Mémoires, Actes & Traités de la république de Geneve avec la France, fol. Mss. de Brienne, N°. 120, *Bibl. du Roi de France.*

Traités des Suisses avec la France & Geneve, Bibl. Segueriana, N°. 215, *Biblioth. des Hist. de France, Tom. IV.*

Traité entre la république de Geneve & le Roi de France, fait en 1749.

—— *entre la République de Geneve & le Roi de Sardaigne, fait en* 1754.

Entretiens politiques entre quelques Suisses des Treize Cantons & les pays alliés sur l'état présent où se trouve le Corps Helvétique, avec une Carte curieuse & exacte de toute la Suisse, 8°. *Londres* 1738.

Quarante Tables politiques de la Suisse, par C. E. Faber, *fol. Bâle* 1746.

Tableau historique & politique de la Suisse, 8°. *Paris* 1766.

Sur la population de Geneve, nouvelle Correspondance, par Schlosser, 8°. *Gottingue* 1776.

Meiners, *Lettres sur la Suisse en allemand,* 8°. 1784.

Histoire ecclésiastique.

Histoire des Evêques de Geneve, par le Pere Monod, Jésuite, *Mss. Le Long*, *Biblioth. des Historiens de France*, N°. 4511.

——— *du Diocese de Geneve*, par Besson, 4°. *Annecy* 1759.

Lettres & Mémoires d'un Savant Genevois à Mr. Rémont De Sainte-Albine sur les Evêques de Geneve, *Journ. Helvét.* 1749, *Septembre*, *Octobre*, *Novembre.*

Extrait de l'Histoire des Evêques, par Flournois, *Mss.*

Cartulaire de Geneve, *fol. Mss. Le Long*, *Bibl. des Hist. de France*, *Tom. IV.*

Constitutiones synodales Episcopatûs Gebennensis, *fol. & 8°. Geneve* 1493 : elles furent données par l'Evêque Antoine Champion.

Les Actes & Gestes merveilleux de la Cité de Geneve nouvellement convertie à l'Evangile, faits du tems de leur réformation ; comment ils l'ont reçue, rédigée par écrit en forme de Chroniques, Annales ou Histoires, commençant l'an 1532, *dédié au Conseil de Geneve en* 1536, *in*-12. *Geneve* 1536.

Le Levain du Calvinisme, ou commencement de l'hérésie dans Geneve, par Sœur Jeanne de

Juſſie, Religieuſe de Sainte-Claire, 8°. *Chambery* 1535.

Mémoires ſur l'Hiſtoire de la Réformation, par Froment, *Mſſ. Biblioth. de Geneve.*

Premier Sermon fait à Geneve, par Froment, *Mſſ. Ibid.*

Initium & progreſſus Reformationis quæ facta eſt Genevæ ab anno 1533 *collegit* Benedictus Turretinus, *fol. Mſſ. Ibid.*

Geneva reformata, ac Theodori Bezæ encomium tres Orationes Benedicti Pictet, 4°. *Genevæ* 1720.

Hiſtoire de la Réformation de la Suiſſe, par Ruchat, 8°. *Geneve*, 6 *vol.* 1727.

——— *générale des progrès & décadence de l'héréſie moderne : on y trouve état de la Religion Huguenote de la république de Geneve*, *T. II*, *Lib. VII.*

Joh. Wilhelmius, *Hiſtorie von der Reformatie der Kirchen van del paltz in Geneve*, 8°. *Rotterd.* 1745.

Introductio in Hiſtoriam Evangelii ſeculo XVI, *Auctore* Daniele Gerdes, 4°. 1744.

Mémoires pour l'éclairciſſement de ce qui ſe paſſa en 1553 *&* 1554 *ſur l'excommunication*, *Bibl. de Geneve*, *Mſſ.*

——— *ſur Caroly & Troillet*, *Mſſ. Ibid.*

Les Ordonnances eccléſiaſtiques de l'égliſe de Geneve, 8°. 1541.

Les Ordonnances eccléfiaftiques de l'Eglife de Geneve avec l'ordre de l'école de ladite Cité, 8°. *Geneve* 1559, *chez Robert Etienne.*

NB. On en fit une nouvelle édition à Lyon en 1562, 8°. chez Artus Chauvin; elles furent réimprimées à Geneve chez Jean Durand en 1578.

Les Ordonnances eccléfiaftiques de l'églife de Geneve, avec l'ordre des écoles de ladite Cité, 8°. *Geneve* 1568.

NB. Nouvelle édition, en 1569.

Controverfes des Miniftres de Geneve avec le Pere Chérubin, tenues à Thonon en 1598, *fol. Mff. Bibl. de Geneve.*

La Conférence accordée entre les Prédicateurs catholiques de l'ordre des Capucins & les Miniftres de Geneve, là où l'on voit comment ceux de Geneve défirent d'être inftruits, & de rentrer au giron de l'Eglife, 8°. *Paris* 1598.

Ottavio d'Ifa, *Capucino, la Ginevra in Viterbo appreffo il difcipolo, in*-12. 1630. *V. Toppi, Bibl. Neapolitana.*

Schrifft vechfel wegen der denen Herrn Theologis zu Geneve beygemeffenen Socianifchen Irrthümer, Acta nova Hiftor. Eccle f. Tom. I.

Epiftola Ecclefiæ Genevenfis ad Doctores & Profeffores Academiæ Lugdunenfis Bataviæ, qua & Arminianifmum extirpandum fuadet, & eri-

gendam novam Academiam Amstelodami dissuadet. Crenii Animadversiones , pars VII.

Johan Conrad Fuesslin *Beytrage zur erlauterung der Kirchen Reformation Geschiche des Swizer land* , 8°. 5 *vol. Zurich.*

Gott gehuligte Erstlinge eines aufbluhenden Evangelisch Lutherisch en Zions dienstes oder Christliche Einveyvungs-Predigt des neu aufgerich teten Evangelisch Lutherischen Gottes dienstes an der Christlichen gemeine zu Genff un der da zu gehorigen Mitglieder von Lyon in Frankreich als selbiger 1707 28 *Augusti war der X sonntag , P. Trinitat in Genff solemniter eingefuhret wurde von M.* Anton Schultzen *ersten Evangelisch Prediger der Christ Lutherisch gemeine in Genff und Lyon* , 4°. *Leipsic* 1708.

Avis au Public sur l'établissement de l'Ecole des Catéchumenes , avec le Réglement , 4°. 1742.

Unpartheische Beschreibung alles dessen was sich set anno 1752 *bis auf diesen Tag denkwurdiges zugetragen mit denen separatisten und wieder tauferen in Canton Basel und in der Republic Genff als des zweiten Tisches funfte tracht auf gestellet von einer fruchtbringenden Gesellschaffi fur die einigen gaste die daran geschm ach finden*, , 4°. 1754.

Historische Nachricht von der unter Herzog. Gottaischen schutz stehenden Evangelisch Luthe-

rischen deutschen Kirche zu Genff, 4°. *Gotha* 1768.

Ordonnance concernant le Gouvernement de l'Eglise allemande dans la ville de Geneve.

Recherches sur la fondation de l'Eglise cathédrale de Geneve, *Journ. Helv.* 1745, *Juillet* 1750, *Juin*, *Juillet.*

Lettres sur l'Aigle Impériale sculptée sur le frontispice de la cathédrale de Geneve, *Journ. Helv.* 1743, *Mai*, *Août.*

Eclaircissement sur une communication secrette entre deux anciens Couvens de Geneve, *Journal Helvét.* 1750 *Mai.*

Histoire littéraire.

Je ne parlerai point ici des ouvrages particuliers où la vie de quelque Savant & de quelque Artiste Genevois peut être racontée ; mais j'indiquerai seulement à présent quelques ouvrages généraux peu connus, qui ont des rapports avec l'histoire littéraire de Geneve : les autres seront soigneusement cités quand il s'agira de la vie de l'homme de lettres dont ils auront fait quelque mention.



Hiſtoire de l'Académie.

L'ORDRE & la maniere d'enſeigner en la ville de Geneve au College, 8°. 1538.

Leges Academiæ Genevenſis, Oliva Roberti Stephani, 4°. 1559.

Ordre de l'école de la cité de Geneve, 4°. *chez Robert Etienne*, 1559. *NB.* Ce livre fut réimprimé en 1562 par Artus Chauvin, qui y joignit la traduction françoiſe de la harangue latine de Théodore De Beze; elle n'eſt pas dans l'édition de 1559.

Ordonnances eccléſiaſtiques de l'égliſe de Geneve; item, l'ordre de l'école de ladite Cité, réimprimés en 1578 *chez Jean Durand, & en* 1609 *chez Nicod :* on en fit auſſi une nouvelle édition latine ſous ce titre : *Ordo ratioque docendi in Genevenſi Gymnaſio*, 8°. *Genevæ* 1593.

Cet ouvrage a été traduit en anglois par Robert Fills, 8°. 1562., en hollandois, 8°. 1617, Vid. Bibl. Baumgart. 1. 587, N°. 737; Uffembach, 1. 133; Draud. 248, Biblioth. Helv. Scheuchzeri; Anonima; Hyde, Bibl. Bodley, 252; Vogt 184, N°. 95.

Davidis Clerici *de Scholarum Inſtitutione, ac præſertim de Scholâ Genevenſi :* on trouve cette piece avec les autres Harangues, 8°. 1687.

Amadei De la Rive *Orationes duæ de Academiâ Genevensi*, *fol. Mss.*

Perinclytæ Academiæ Genevensis qualis fuit 1720, *Bibl. Bremensis CLIV*, *fasc. II.*

Facies hodierna Academiæ Genevensis, *Tempe Helvetica*, *P. VI.*

Journal Helvétique, *Août* 1748.

Gundling Historia litteraria, 3010, 5513.

Heuman Bibliotheca academica.

Nova litteraria Germaniæ, 1717.

Bibliotheque Germanique, *Tôm. XV.*

Histoire de la Bibliotheque publique.

Journal Helvétique, 1742, *Mars*, *Avril*, *Mai*, *Octobre.*

——————— 1752, *Août.*

——————— 1755, *Mars.*

——————— 1759, *Février.*

Mémoires de Trevoux, *Octobre* 1742.

Struvii *Introductio ad notitiam rei litterariæ*, *pag.* 303.

Oratio Alphonsi Turretini, 4°.

Lettres de Jacob-Jonas Byornsthal *sur la France & l'Italie* : elles ont été écrites en suédois & traduites en allemand.

Catalogue raisonné des Manuscrits de la Bibliotheque de Geneve, par Jean Senebier, Bibliothécaire, 8°. *Geneve* 1779.

Histoire générale des Savans célebres.

CATALOGUS Scriptorum ab Helvetiis ac Fœderatis reformatæ Religionis annis 50 *posterioribus seculi XVII editorum in omni genere eruditionis*, 8°. *Basileæ* 1702.

J. Ant. Gautier, *philosophiæ Professoris*, *Orationes IV*, *dictæ cùm jam statis Academiæ Genevensis solemnibus*, *pro Rectoris munere*, *præesset*, 4°. *Genevæ* 1721.

Alexandri Mori *Oratio de duobus Genevæ miraculis*, *sole & scuto*, 4°. *Medioburgi* 1652.

Lettre sur l'Histoire de Geneve & sur les grands hommes qu'elle a produits, *Journal Helvétiq*. 1755 *Mai*.

Lettre sur quelques particularités concernant Geneve & quelques-uns de ses grands hommes, *Journ. Helv.* 1759 *Fevrier*.

Academiæ Genevensis Παλιγγενεσια, *seu Panegyricus Christo liberatori*, à Johanne Lectio, 8°. *Genevæ* 1615.

Lettres de Jacob-Jonas Byornsthal *sur la France & l'Italie*, *traduites du suédois en allemand*, *Tôm. I.*



HISTOIRE LITTÉRAIRE DE GENEVE.

LIVRE PREMIER.

Depuis son origine jusques à la fin du quinzieme siecle.

Les monumens relatifs à l'histoire littéraire de Geneve manquent absolument jusques au tems où elle embrassa le Christianisme; dès-lors on en trouve quelques-uns qui font connoître avantageusement la plupart des Evêques qui y siégerent : il y a bien peu de villes qui doivent autant au zele, au patriotisme & au savoir de leurs Prélats. Cet éloge ne sera pas suspect; l'amour que j'ai pour la vérité me le fait donner avec plaisir, & l'amour que j'ai pour ma patrie m'engage à témoigner ma reconnoissance à tous ceux qui lui firent du bien.

Le Chriſtianiſme s'établit dans Geneve vers le milieu du quatrieme ſiecle; Denys & Paracodus, Evêques de Vienne, y fonderent alors une égliſe; mais les troubles continuels excités par les Bourguignons qui ſe fixerent dans les pays voiſins ne laiſſerent pas aux Eccléſiaſtiques chrétiens le tems d'affermir les principes conſolans de leur religion ſainte dans l'eſprit de leurs catéchumenes. En 446 l'armée de Clovis ravagea le royaume de Bourgogne, détruiſit Geneve, brûla ſa cathédrale, comme Avitus, Archevêque de Vienne, l'apprend dans une de ſes homélies.

Au commencement du ſixieme ſiecle, Gondebaud profita de la retraite de Clovis pour s'emparer de tout le pays; il rétablit Geneve, adoucit les loix de ſes prédéceſſeurs, & parut vouloir faire le bonheur de ſes nouveaux ſujets, que les Rois d'Italie & des Francs troublerent bientôt. Enfin, Charlemagne vint dans Geneve; il lui confirma ſa liberté & ſes privileges, & lui fit eſpérer une tranquillité qu'elle ne connoiſſoit depuis long-tems que par des ſoupirs inutiles pour la poſſéder.

MAXIMUS, Evêque de Geneve en 517, aſſiſta au Concile appelé *Epaunenſe*; on lui donna le titre de *grand Prédicateur*. Voy. *Gall. Chriſt.*

Salonius affifta au fecond Concile de Lyon en 567, & au Concile de Paris en 573. *Gall. Chrift.*

Cariatho fut du nombre des Peres du Concile de Châlons en 582, du fecond Concile de Valence en 584, & du fecond Concile de Mâcon en 585. *Gall. Chrift.*

Ansegisus étoit Evêque à Geneve environ dans l'année 860. Gefner, dans fa Bibliotheque, dit qu'il commenta les loix de Charlemagne; on fait qu'il fut Archevêque de Sens, & qu'il fe fit enterrer dans l'églife de Saint-Victor de Geneve : Bonnivard rapporte au moins dans fes Chroniques une épitaphe qui le fait croire. *Gall. Chrift.*

Optandus, Evêque dans le neuvieme fiecle, mérita les éloges que le Pape Jean VIII lui donna dans une lettre adreffée aux Genevois : cette lettre apprend encore que Geneve avoit alors le droit d'élire fes Evêques & de les tirer de fon propre clergé. *Gall. Chrift.*

Fridericus, Evêque en 1019, donna au Chapitre de la cathédrale une Bible manufcrite qu'on voit à la bibliotheque de Geneve, & qui

paroît du neuvieme ou dixieme ſiecle. On ne peut douter que cet Evêque ne fût ſavant & pieux par le catalogue de ſes livres, qui eſt copié ſur le dernier feuillet de ce manuſcrit précieux : on y trouve autant d'ouvrages de philoſophie & de poéſie que de théologie ; & chacun d'eux ſont bien choiſis dans leur genre. Voy. mon *Catalogue des Manuſcrits de la Bibliotheque de Geneve*.

ARDUTIUS fut élu Evêque de Geneve en 1124; il étoit en correſpondance avec St. Bernard : il paroît qu'il avoit fait des progrès dans les ſciences profanes, puiſque l'Abbé de Clairvaux l'exhorte à ſanctifier ſes études, *Epiſt.* 27. Cet Evêque citoyen oublia ſes intérêts pour ceux de Geneve ; il préféra toujours la gloire d'un Paſteur pauvre & patriote aux triſtes revenus d'un Prélat avare & opulent ; il défendit les droits de la ville contre ceux qui les attaquerent, & il ſut intéreſſer à ſa cauſe les Empereurs & les Papes, qui le protégerent. Spon, *Hiſt. de Geneve*, *Tôm. I.*

NANTELINUS, qui lui ſuccéda en 1185, eut ſon courage & ſon patriotiſme ; il fit les mêmes ſacrifices, & il obtint les mêmes ſuccès. Spon, *Hiſt. de Geneve*, *Tôm. I.*

Pierre DE SESSONS établit en 1213 un Docteur en théologie, pour enſeigner les jeunes Eccléſiaſtiques. Spon, *Hiſt. de Geneve*, *Tôm. I.*

Guillaume DE MARCOSSEY, Evêque de Geneve en 1366, engagea l'Empereur Charles IV à révoquer le vicariat de l'Empire, qu'il avoit accordé à Amé de Savoie, appelé le *Comte Vert;* il obtint de Grégoire II, ſiégeant à Avignon, un ordre efficace pour forcer le Comte à remettre entre ſes mains les lettres impériales que ce Prince avoit ſu ſe procurer. Guillaume De Marcoſſey étoit cependant Seigneur d'un château dans le Faucigni, dont il étoit originaire : ſes terres, comme celles qui appartenoient à l'égliſe de Geneve, ſe trouvoient ſous la juriſdiction du Comte Amé; mais les yeux du reſpectable Prélat, fixés ſur les intérêts de l'égliſe & de la ville, ſe fermerent toujours ſur le tort particulier qu'il ſe faiſoit par cette conduite héroïque.

Guillaume De Marcoſſey fortifia la ville de Geneve, & releva ſes anciennes murailles; il les flanqua de vingt-deux tours : il mourut en 1377 comme un bon pere au milieu de ſes enfans qui le chériſſent. Voyez Roſet, *Lib. I*, *CXXIX;* Spon, *Tôm. I.*

Adhemar Fabri, qui paroît appartenir à une famille genevoise, succéda en 1385 à Jean de Murol; il fut Evêque de Geneve pendant trois ans; & l'on ignore s'il quitta sa place par la mort, ou par sa promotion au cardinalat: cependant le siege de Geneve n'étoit point incompatible avec le chapeau de Cardinal, puisque Jean de Brogny & Felix V furent Evêques de Geneve & Cardinaux.

Fabri avoit été Confesseur de l'Anti-Pape Clément VII, comme on le voit dans les Actes du consistoire du Vatican; aussi quand il fut Evêque de Geneve, il obtint de ce Pape une bulle datée du mois de Septembre 1385, révoquant toutes les aliénations faites depuis trente ans à la manse épiscopale de Geneve par les Evêques ses prédécesseurs, pourvu qu'elles n'eussent pas été confirmées par le Saint-Siege.

La ville de Geneve a des obligations à Fabri; il la défendit contre les Comtes de Savoie, & il rédigea le code de ses *libertés & franchises.* Loin de diminuer les prérogatives du peuple, il s'attacha sur-tout à les établir; il s'engagea même, pour lui & ses successeurs, à les observer: les Evêques qui lui succéderent étoient obligés de promettre par serment que ces franchises seroient leurs loix; & ils n'étoient revêtus de leur dignité qu'après s'être soumis à cette formalité.

du Roi Charles VI; en 1420 il remplaça Gerson dans sa place de Chancelier de l'université de Paris. Enfin, Jean De Courte Cuisse ayant déplû à Henri V, Roi d'Angleterre, maître de Paris, obtint de Martin V l'évêché de Geneve, & il en prit possession en 1422; mais il l'abandonna au bout d'une année.

On trouve parmi les manuscrits de la bibliotheque de Geneve *Séneque, des quatre vertus cardinales, translaté de latin en françois par Jean De Courte Cuisse*. On a de lui un autre ouvrage intitulé, *De Fide, Ecclesiâ, Pontifice, Concilio generali* : ce livre a été imprimé dans la nouvelle édition des œuvres de Gerson, faite par Du Pin sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor; il a été réimprimé seul à La Haye en 1728, fol.

Voy. *Spon, Hist. de Geneve, Tôm. I; Gallia Christiana, sur les Archevêques de Paris; Besson, Hist. du diocese de Geneve, Biblioth. des sciences, Tôm. X, Biblioth. des Auteurs ecclésiast. Tôm. I, Catalogue raisonné des Manuscrits de la Biblioth. de Geneve, Gersoniana.*

Jean DE BROGNY fut ainsi appelé d'un petit village près d'Annecy où il naquit. Le Rituel d'Annecy apprend que cet homme illustre s'appeloit Jean Allermet. On raconte que des Religieux voyageurs rencontrerent Jean De Brogny

gardant des cochons; qu'ils furent affez éclairés pour découvrir le génie du jeune Pâtre, & qu'ils lui propoferent de le mener à Rome pour le faire étudier. Jean De Brogny accepta cette propofition avec empreffement; il ne tarda pas à en goûter les fruits; fes fuccès le firent connoître, & fes fervices lui procurerent des honneurs & des bénéfices.

Le génie égalife les hommes, ou plutôt il crée feul les diftinctions. Les talens & le favoir de Brogny voilerent bientôt la baffeffe de fon extraction aux yeux du monde; mais Brogny fut le feul qui ne l'oublia pas, & qui voulut la rappeler aux autres. Il fit graver fur les fieges de la chapelle des Machabées, qu'il fonda dans Geneve, de même que fur la maifon qu'il y habita en 1418, un monument de fa naiffance qui devint celui de fa modeftie & de fa grandeur; on y voit un jeune homme conduifant un cochon: ce monument fubfifte encore dans la bibliotheque de Geneve, où il éternife la vertu du Cardinal.

De Brogny fut gradué en droit civil à Avignon; Clément VII le donna pour Précepteur à fon neveu Humbert de Thoire de Villars. Il fut fait Evêque de Viviers en 1380: Clément VII le décora de la pourpre en 1385, & Benoit XIII le nomma Evêque d'Oftie & Vice-Chancelier de l'Eglife; le Pape Alexandre V le fit Chancelier de

l'Eglise : il présida en cette qualité le Concile de Constance pendant la vacance du Saint-Siege, comme on peut le voir dans la session VI de ce Concile : on apprend dans la seizieme que Johannes Gebennensis fut député vers Benoit XIII, & qu'il consacra le nouveau Pape, Martin V, après la déposition de Benoit XIII & de Grégoire XII.

On donna à De Brogny en 1409 l'archevêché d'Arles. Enfin, en 1422, après le départ de Jean de Courte Cuisse, les Chanoines de Geneve élurent un Evêque que le Pape refusa d'approuver, & il nomma à sa place Jean De Brogny, comme ce dernier le fit savoir au Chapitre dans la lettre qu'il lui écrivit : il lui dit avec une bonté qui intéresse que le Pape l'avoit transféré du siege d'Arles à celui de Geneve, dont le revenu étoit bien inférieur à celui du premier, parce que le sacré College l'avoit souhaité pour de très-fortes raisons ; il ajoute qu'il avoit aisément consenti à cette translation, qui le plaçoit dans le diocese où il étoit né, & où il espéroit faire plus de plaisir au peuple qu'un étranger. Il nomma l'Abbé de Saint-Claude pour prendre possession de l'évêché. Il paroît qu'il mourut à Rome en 1426 sans être venu à Geneve depuis qu'il en fut Evêque ; mais il souhaita d'y être enterré dans la chapelle des Machabées ; ce qui fut exécuté en 1428.

De Brogny avoit toujours aimé Geneve, & il lui donna souvent des preuves de son attachement; en 1405, il fit présent d'une cloche au couvent des Dominicains de Palais; en 1406 il fonda la chapelle des Machabées sous le vocable de la Vierge Marie avec douze Prêtres & un Archiprêtre; il destina 5000 florins d'or pour le service de cette chapelle. A son retour du Concile de Constance en 1418, il passa à Geneve avec Martin V, comme on le voit dans le concordat qu'il fit avec les Anglois, qui se trouve dans les actes du Concile de Constance, Tôm. I, pag. 1079; il est daté de Geneve le 18 Juillet 1418, *domus habitationis nostræ*. Enfin De Brogny voulut établir dans cette ville une université; mais le peuple en refusa l'offre, par la crainte des désordres que les étudians occasionnent aux citoyens.

Les talens de De Brogny lui donnerent une grande influence pour finir les schismes qui s'éleverent alors dans l'église, pour ramener les esprits aigris, pour inspirer aux peuples & aux Princes le désir de la paix & les moyens de la procurer; il atteignit le plus haut degré de la gloire, en évitant la triple thiare, qu'il lui auroit été facile de placer sur sa tête.

Ce Prélat est toujours célebre par ses fondations pieuses : il créa l'hôpital d'Annecy; il ma-

rioit souvent de jeunes garçons & de jeunes filles qu'il dotoit; il bâtissoit des maisons aux pauvres; il avoit des manufactures pour habiller les indigens; il voulut même dîner à Brogny avec tous les vieillards du lieu. On lit enfin dans les œuvres de Hus, Tôm. I, pag. 70 de l'édit. de Nuremberg en 1558 : *Consilium patris hoc est, Cardinalis Ostiensis, quem sic nominat ne eum in periculum conjiciat; videbatur enim Cardinalis dictus minimè malè velle Hussio ;* on y trouve encore une conversation du malheureux Hus avec ce Prélat, qui tâche de vaincre la fermeté du martyr par les raisonnemens que la compassion, la douceur & la charité chrétienne lui dictoient. Quel éloge ! un Cardinal qui respecte les loix de la tolérance & de la charité chrétienne dans ce siecle, & au Concile de Constance!

Voy. *Mss. Bonnivard, Roset; Spon, Hist. de Geneve, Tôm. I, Ughelli, Italia sacra, Tom. I; Ste. Marthe, Gallia Christ.; Saxii Pontif. Arelat.; Aubery, Hist. des Cardinaux; Frizon, Gallia purpurata; Baluze, Vitæ Papar. Aven., Tôm. I; Besson, Mémoires sur le diocese de Geneve; Hist. du Concile de Constance; Journal Helv. Juillet 1749; Manuscrit des Archives de Chambery; Du Chesne, Hist. des Cardinaux, Liv. II; Teissier; Hist. des Papes d'Avignon; Colombi Gesta Episc. Vivar.*

Michel

Michel MONTHYON, Notaire public, Syndic en 1456, traduisit en françois les *Franchises* d'Adhemar Fabri en 1455; elles furent seulement imprimées en 1507 à Geneve, chez Jean Belot.

Voy. quelques manuscrits & quelques extraits des régistres du Conseil.

FELIX V. Geneve a l'honneur de compter parmi ses Evêques & ses protecteurs un Duc de Savoie revêtu de la triple thiare, qui eut le courage de l'abdiquer, & qui sut se contenter de l'administration des évêchés de Geneve & de Lausanne.

La mort d'Amé VII laissa Amé VIII son fils sous la tutelle de Bonne de Bourbon sa mere. Il obtint de Vinceslas le vicariat de l'Empire; mais Guillaume de Lornay, Evêque de Geneve, engagea l'Empereur à révoquer ce titre par une bulle du 22 Juin 1400; en 1412 Jean De Bertrandis, Evêque de Geneve, sut empêcher l'Empereur de donner le titre de Vicaire de l'Empire à Amé VIII, qui le sollicitoit de nouveau. Enfin, en 1419 le Pape refusa au Duc de Savoie la souveraineté de Geneve qu'il lui demandoit; & Jean de Bertrandis, comme ses prédécesseurs, préféra les intérêts de l'église de Geneve & l'indépendance de la ville aux offres flatteuses qu'on lui fit pour oublier son troupeau.

En vain Amé VIII avoit vu ſes Etats s'accroître conſidérablement par l'acquiſition du Comté de Genevois & la réunion du Piémont à ſes poſſeſſions ; en vain l'Empereur érigea en 1416 la Savoie en Duché ; l'ame inquiete de ce Prince ne pouvoit trouver le bonheur ; il voyoit bien que les titres & la puiſſance ne le donnoient pas. La mort de ſa femme, le danger qu'il courut d'être aſſaſſiné le dégoûterent du monde ; il fit bâtir un hermitage à Ripaille ſur le bord du lac de Geneve, & s'y retira en 1434 avec quelques Seigneurs de ſa cour, après avoir créé Louis ſon fils aîné Comte de Genevois, Prince de Piémont & Lieutenant-Général de tous ſes Etats.

L'ambition de ce Prince, renfermée dans un cloître, ſe calme ſous l'habit d'Hermite : la vie douce & tranquille qu'il menoit dans cet aſyle fixa ſur lui les yeux de l'Europe. Le Concile de Bâle, après avoir dépoſé Eugene IV, choiſit Amé VIII pour Pape au mois de Novembre 1439 ; il conſentit aux déſirs du Concile, & prit le nom de Felix V.

Ce nouveau Pontife partagea ſes biens temporels entre ſes enfans, & vint à Bâle au mois de Juin 1440 ; il y créa vingt-trois cardinaux. Felix V ne réunit pas les Princes de l'Europe ſous ſon obédience comme il avoit réuni les ſuffrages

du Concile; auſſi il céda le ſiege pontifical à Nicolas V en 1448, à condition qu'il ſeroit le premier Cardinal & Légat du Saint-Siege en France & en Allemagne; qu'on révoqueroit les excommunications lancées de part & d'autre, & qu'on conſerveroit les bénéfices donnés à leurs poſſeſſeurs. Il ſe retira enfin à Ripaille, où il mourut en 1451, ſuivant Raynaldus & d'autres Hiſtoriens.

Après la mort de François De Mies, Felix V ſe chargea en 1444 de l'adminiſtration de l'Evêché de Geneve; il jura d'obſerver ſes franchiſes, & il tint ſcrupuleuſement ſon ſerment.

Duclos & Voltaire ſe ſont accordés à calomnier la conduite pieuſe de ce Prince à Ripaille, parce qu'un proverbe du pays peint une vie de plaiſir par ces mots, *faire ripaille ;* mais ils n'ont pas réfléchi, que cette expreſſion fut dictée par la ſituation riante de cet hermitage, & la vie heureuſe que les Hermites y doivent mener, en comparaiſon de celle que paſſent communément les Religieux de cet ordre. Il eſt au moins certain que tous les Auteurs du tems font l'éloge d'Amé VIII; le ſatyrique Poggio en parle avantageuſement; Eneas Sylvius donne, dans ſon Europe & dans l'hiſtoire du couronnement de Felix V, une idée intéreſſante de la vie réguliere de ce Prince; Monſtrelet, qui aime à médire, Ray-

naldus approuvent tout ce qu'il fit. Le suffrage des contemporains en faveur d'Amé VIII doit imposer silence à ses détracteurs de nos jours ; mais en louant la piété de ce Prince, je ne puis approuver son abdication du Gouvernement : un Prince contracte avec ses sujets des obligations qui le lient à eux jusques à la mort, ou du moins tant qu'il peut contribuer à leur bonheur.

Felix V tint sa daterie à Geneve pendant une partie de son pontificat ; la collection de ses bulles est considérable ; elle est au moins composée de trois mille, qui forment huit volumes *in*-folio, dont la république de Geneve fit présent à Sa Majesté le Roi de Sardaigne en 1754.

Voy. *Eneas Sylvius, Lib. VII ; Guichenon, Hist. de Savoie, Tôm. I ; Spon, Hist. de Geneve, Tôm. I ; Onuphre, Genebrard, Morozzo, Virtu e vita di B. Amadeo, fol. Turino* 1680 ; *latine, ibid. ; Amadeus pacificus,* 8°. *Turin* 1624 ; *Bzovii Annales ecclesiastici, Tôm. XVI & XVII ; Hist. du Concile de Bâle ; Besson, Hist. de l'Evêché de Geneve ; Haller, Catalogue des Historiens de la Suisse.*

Antoine De Champion, dont on ignore l'origine, mais dont les talens & le génie ont été bien connus, fut d'abord Sénateur, ensuite Président du Sénat de Chambery. Yoland, tutrice

du Duc Philibert, envoya Champion en ambassade auprès des Suisses, ensuite il obtint la place de Chancelier; mais sa femme étant morte, il entra dans l'état ecclésiastique; il fut Evêque de Mondovi en 1485, & la Régente du duché de Savoie le fit élire Evêque de Geneve par le Pape en 1491.

Le Chapitre des Chanoines de Geneve s'opposoit à l'élection de Champion, & vouloit soutenir celle qu'il avoit faite de Charles De Seyssel : aussi De Champion transféra à Annecy la cour de l'Official, & il ne consentit à rendre ce tribunal à la ville de Geneve qu'après un présent de 400 florins & l'imposition faite en sa faveur des langues de tous les animaux tués à la boucherie. Il mourut en 1495.

Il tint à Geneve un synode pour la réformation de l'église & du clergé de son diocese en 1493 : les constitutions & les ordonnances des Evêques de cette ville furent alors revues & corrigées; on les imprima sous ce titre :

Constitutiones synodales Episcopatûs Genevensis, fol. Genevæ 1493.

Elles furent aussi publiées *in*-8°. dans la même année.

Voy. *Hist. de Geneve par Spon*, *Tôm. I*; *Besson*, *Mémoires sur l'évêché de Geneve*; *Guichenon*, *Hist. de la Maison de Savoie*, *Tôm. I.*

Pierre MANTILLON, Serrurier, fut payé pour l'hiſtoire ou comédie à la venue du Duc, 2 Novembre 1484.

Voy. *Extrait des regiſtres du Conſeil.*

Jacques NEVEU, Orfevre, fut payé pour une comédie faite à la même occaſion.

Voy. *Extrait des regiſtres du Conſeil.*

Jean PINEY fut payé pour avoir fait une comédie dans le même tems.

Voy. *Extrait des regiſtres du Conſeil.*

Jean PERROTIN fut payé pour avoir fait des gaillardiſes en 1457.

Voy. *Extrait des regiſtres du Conſeil.*

Jean VALET fut payé pour une hiſtoire ou une comédie en 1513.

Voy. *Extrait des regiſtres du Conſeil.*

Henri - Corneille AGRIPPA.

Si les ſciences contribuent pour l'ordinaire au bonheur de ceux qui les cultivent, elles deviennent quelquefois la ſource de leurs malheurs. Les gens de lettres croient aiſément que leurs talens & leurs connoiſſances les diſpenſent de leurs devoirs, & qu'on ne ſauroit bleſſer leur

orgueil ſans attaquer l'eſpece humaine. Ce ſpectacle affligeant que pluſieurs Savans offrent aux autres hommes eſt bien propre à conſoler ceux qui négligent l'étude. Peut-on raiſonnablement s'expoſer à perdre en jugement & en bonheur ce que tant de Savans peuvent avoir acquis en ſavoir & en célébrité ? les gens ſages auront bientôt apperçu que rien ne peut dédommager de la perte du jugement & du bonheur.

Henri-Corneille Agrippa, de la famille de Nettesheim, naquit à Cologne à la fin de l'année 1486; il fut d'abord Secrétaire de l'Empereur Maximilien; il prit enſuite le parti des armes, & il ſe diſtingua pendant ſept ans dans l'armée de ce Prince: ſon ardeur pour l'étude l'entraîne cependant; il ſe fait recevoir Docteur en médecine.

En 1509 Agrippa commentoit à Dole dans ſes leçons le livre de Reuchlin, *De verbo mirifico*; les Moines l'en chaſſerent par leurs perſécutions; en 1510 il alla en Angleterre, où il travailla ſur les Epîtres de Saint-Paul; mais il rentra bientôt dans ſa patrie, où il fit des leçons *de Queſtionibus quodlibetalibus*.

Agrippa retourne auprès de Maximilien, qui faiſoit la guerre en Italie; le Cardinal de Sainte-Croix, qui le connut, le choiſit pour le Théologien du Concile de Piſe; mais il fut ſans em-

ploi, parce qu'il n'y eut point de Concile. En 1515 Agrippa fit des leçons de théologie à Turin & ensuite à Pavie sur Mercure-Trismégiste. Enfin, ses amis l'engagerent d'aller à Metz, où on lui confia des places importantes. Les Moines l'en chasserent encore, parce qu'il avoit arraché au bûcher une jeune fille qu'ils y avoient condamnée, & parce qu'il avoit défendu son ami Lefevre d'Etaples, qui avoit soutenu que Ste. Anne n'avoit eu qu'un seul mari. Poursuivi de toutes parts, Agrippa se retire à Cologne en 1520; il quitta cette ville en 1521 pour venir à Geneve, où il espéroit obtenir une pension du Duc de Savoie: ses espérances furent vaines; mais il y épousa une fille dont il fait un grand éloge. Le Conseil de la ville, qui avoit apprécié le mérite & les talens d'Agrippa pour la médecine, lui donna la bourgeoisie en 1522. Agrippa ne séjourna pas long-tems à Geneve; il alla en 1523 à Fribourg, & de-là à Lyon, où il obtint en 1524 une pension de François I: il fut même nommé Médecin de la mere du Roi; mais il ne fut jamais payé de sa pension, & on lui ôta son titre, parce qu'il refusa de prédire astrologiquement les événemens.

Au milieu de ces malheurs & de ces incertitudes, Agrippa se vit tout-à-coup recherché en 1529 par Henri VIII, Roi d'Angleterre, par

Gattinara, Chancelier de Charles-Quint, & par Marguerite d'Autriche : il ſe mit au ſervice de cette Princeſſe ; mais il fut bientôt diſgracié : ſes livres *de Philoſophiâ occultâ* & *de Vanitate ſcientiarum* lui attirerent des ennemis, le firent même mettre en priſon. Les Cardinaux Campegge & La Mare protégerent vainement Agrippa auprès de l'Empereur ; il fut obligé de reſter à Bonn juſques en 1535 pour payer ſes dettes ; il revint cependant alors à Lyon, où un écrit contre la mere de François I le fit empriſonner : il ſort de ſa priſon ; il partit pour Grenoble, où il mourut chez un ami pendant cette année.

Il ſeroit inutile dans ce ſiecle de détruire l'idée qu'on s'étoit faite de la ſorcellerie d'Agrippa : ſes infortunes, ſa pauvreté démontrent au moins l'inſuffiſance de cette reſſource, tandis que ſes talens & ſon ſavoir, qui parurent incompréhenſibles dans ce tems d'ignorance, purent être la cauſe des accuſations abſurdes qu'on imagina pour les expliquer.

Il paroît que les idées des Réformateurs avoient fait ſur Agrippa quelque impreſſion ; il loue Luther dans ſes lettres, il le blâme de même ; & il reſta attaché à l'égliſe romaine, qu'il condamnoit hautement, comme on le voit

dans ſa lettre à Capellanus, du 16 Septembre 1526, Lib. IV, Ep. XLIV.

Agrippa fut inconſtant, colere & vindicatif; il avoit un amour-propre prodigieux; il parloit de lui avec complaiſance, & ſe conſoloit de ſes chagrins en ſe plaignant de ſes ennemis. On croit que ſon traité *de Vanitate ſcientiarum* lui attira, comme à J. J. Rouſſeau, la haine des Savans de ſon tems; mais je ſuis bien perſuadé que ſes infortunes furent encore plus le fruit de ſes vices que celui de la haine de ſes rivaux.

Agrippa fut bien au-deſſus de ſon ſiecle par ſes connoiſſances & ſon génie; il embraſſa toutes les ſciences; il épuiſa les Auteurs qui en avoient traité avant lui; ſes livres ſont pleins de citations judicieuſes & variées. On ne conçoit pas comment cet homme, qui exerça un ſi grand nombre de profeſſions différentes, qui fut expoſé à tant de revers, qui fit tant de voyages, qui eſſuya ſi ſouvent la miſere, ait pu apprendre huit langues, compoſer un ſi grand nombre de livres, & ſoutenir une correſpondance ſi étendue. Cependant, au milieu de tous ces travaux, il travailla utilement pour l'art militaire, qu'il enrichit de ſes inventions, & il propoſa des plans avantageux pour les finances des Princes qu'il ſervit. Agrippa prit quelquefois, ſuivant l'uſage

de ce tems-là, un nom ſuppoſé; il s'appela dans quelques ouvrages *Philaletus Hiperboreus*.

Voici une notice des livres compoſés par Agrippa.

De incertitudine & vanitate ſcientiarum & artium, atque excellentiâ Verbi Dei, declamatio, 4°. *Antuerpiæ* 1530. Cette édition eſt extrêmement rare, de même que celle de Cologne, 8°. 1531, *apud Eucharium*, & celle de Paris, condamnée au feu par la Sorbonne. Ce livre fut réimprimé deux fois à Cologne en 1531, & cinq fois à Anvers depuis 1532 à 1539. Toutes ces éditions ſont rares, & ſur-tout la derniere, qui a le buſte d'Agrippa. Lodovico Domenichi traduiſit ce livre en italien & le publia à Veniſe, 8°. 1549 : cette traduction eſt très-rare. Il fut auſſi traduit en françois par L. T. ou Louis Turquet, 8°. Lyon 1582, & par Gueudeville en 1726.

Cet ouvrage plein d'exagérations, fut cenſuré avec amertume par les Théologiens de Louvain, mis à l'index du Concile de Trente, & placé parmi les plus grands hérétiques dans l'index de Clément XI.

Apologia pro defenſione declamationis hujus de vanitate ſcientiarum & excellentiâ Verbi Dei, contrà Theologos Lovanienſes, Cardinali Laur. Camppeggio nuncupata.

Querela super querelâ ob eamdem declamationem ipsi per aliquot sceleratissimos sycophantas apud Cæsaream Majestatem nefariè ac proditoriè intentata ad Scaphusium Eustochium, Cæsareæ Majestatis apud Regem Angliæ Oratorem.

De occultâ Philosophiâ, Libri tres, Coloniæ, fol. 1533.

Ce livre, approuvé en 1510 par l'Abbé Triteme, fut imprimé à Cologne & à Paris 8°. en 1531. L'édition de 1542 est la plus complete & la plus rare.

Apologetica Epistola ad clarissimum urbis Agrippinæ Romanorum Coloniæ Senatum contrà insaniam Conradi Colen de Ulm Ord. Prædic. Monachum, 8°. *Argentorati* 1535.

Expostulatio super expositione suâ in librum de Verbo mirifico Johannis Capnionis, seu Reuchlini cum Johanne Catelineti, fratrum Franciscanorum per Burgundiam Provinciali Ministro, 8°. *Antuerpiæ* 1529.

De originali peccato disputabilis opinionis Declamatio ad Theodoricum, Episcopum Cirenensem.

De triplici ratione cognoscendi Deum.

De nobilitate & præcellentiâ fœmini sexûs Declamatio, seu Libellus divæ Margaritæ Augustæ, Austriacorum Burgundiorumque Principi, inscriptus, 8°. 1529.

On a fait trois traductions françoises de cet

ouvrage; la premiere eſt de Loys Vivant, *in*-16. Paris 1578; la ſeconde eſt d'Arnaudin; il y a joint des notes & la vie d'Agrippa, 8°. 2 vol. Paris 1713; la troiſieme eſt de Gueudeville, publiée à La Haye, *in*-12. en 1726, en anglois par H. Care, 8°. Londrès 1670.

Dehortatio gentilis theologiæ, 8°. *Lugduni* 1526.

De Sacramento matrimonii Declamatio, 8°. *Lugduni* 1526.

In artem brevem Raymundi Lullii Commentaria, 8°. *Coloniæ* 1533 & 1568.

Ce livre eſt auſſi inintelligible que l'Auteur qu'il commente, & auſſi ridicule que l'art qu'il enſeigne.

Sermo de inventione Reliquiarum B. Antonii Eremitæ.

Regimen, ſeu Antidota adversùs peſtem.

De Beatiſſimæ Annæ monogamiâ & unico puerperio propoſitiones abbreviatæ & articulatæ juxtà. diſceptationem Jacobi Fabri, Stapulenſis.

Defenſio propoſitionum prænarratarum contrà quemdam Dominicaſtrum, illarum impugnatorem, qui ſanctiſſimam Deiparæ Virginis matrem, Annam conatur oſtendere polygamam.

Epiſtolarum ad Familiares & eorum ad Agrippam Libri ſeptem.

Orationes decem. Ce ſont des complimens à

des grands Seigneurs, avec une harangue *in prælectionem Mercurii Trismegistæ de potentiâ & sapientiâ Dei, anno* 1515.

Historiola de duplici coronatione Caroli V, Romanorum Imperatoris, apud Bononiam 1530, *item Coloniæ* 1575.

Epigrammata nonnulla in ejusdem coronationem, 8°. *Basileæ* 1574.

Liber spurius de ceremoniis magicis, 8°. *Paris.* 1567.

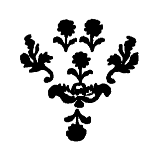
Sermo de vitâ monasticâ.

Les freres Berings ont fait à Lyon une édition des œuvres d'Agrippa, 8°. 1586: il y en a deux autres absolument semblables; mais elles sont toutes mutilées & infidelles; le nom même des freres Berings est supposé.

Agrippa avoit promis d'autres livres, un commentaire *de occultâ Philosophiâ* dans une Lettre du 10 Octobre 1526; un traité *de Phyromachiâ* dans sa dédicace *de vanitate Scientiarum.* Jean Roger parle d'un livre d'Agrippa intitulé, *de Steganographiâ*, *Epist.* 1526. Enfin Agrippa avoit promis un livre *de sceleribus & hæresibus fratrum Prædicatorum.*

Voy. *Morery*, *Dict.*; *Bayle*, *Dict.*; *Magna Biblioth. ecclesiast.*, *Tôm. I*; *Biblioth. historique & critique de Clément*, *Tôm. I*; *Lipenii Biblioth. philosoph. Tôm. III*; *Biblioth. class. Draudii*;

Mangeti, Biblioth. medic.; Popeblount Censura Auctorum illustrium; Freheri Theatrum; Ancillon Mel. crit.; Naudé, Apologie pour les grands Hommes accusés de magie; Niceron, Hommes illustres, Tôm. XVII; Foppens, Biblioth. Belg.; Colomesii Opera; Vogt, Catal. lib. rar.; Freytag, Analecta Litterat.; Apparatus litterar., Tôm. I; Shelhorn Amæn. litter. Tôm. II; Du Pin, Bibl. ecclésiast. du XVIe. siecle; Cave, Biblioth. ecclés.; Index libr. prohibit. Ant. à Sotomayor; Placcius, de Anonymis; Nouv. de la République des Lettres 1687; Biblioth. anc. & mod. Tôm. XX; Biblioth. choisie, Tom. IV; Journ. des Savans 1701, 1713, 1714; Dict. de Prosper Marchand, Tôm. I, 34, Tôm. II, 1. 142; Adami, Tôm. II; Crenii Animadversiones, Pars secunda.



HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE GENEVE
Depuis la fin du quinzieme siecle jusqu'à l'époque de la réformation.

LIVRE II.

LES lettres ont eu leurs révolutions comme les empires : semblable à la lumiere qu'une foible aurore annonce, dont la douce lueur s'accroît peu-à-peu, qui verse ensuite avec abondance ses rayons bienfaisans, mais dont l'éclat se ternit ensuite, & dont l'absence totale ramene les ténebres ; de même l'esprit humain a passé successivement plusieurs fois de l'état de la plus profonde ignorance à celui des connoissances les plus belles & les plus répandues, pour retomber encore successivement dans la nuit profonde qu'il avoit su dissiper. Alors le génie sembloit mort pour

pour les hommes, & s'il en paroissoit quelques étincelles éparses, elles s'éteignoient bientôt sans avoir été presque apperçues, ou du moins sans laisser des traces fécondes de leur existence.

Mais la nature endormie s'éveille; le génie s'enflamme; le quinzieme siecle s'anime; une nouvelle espece d'hommes semble vouloir l'immortaliser; les arts se perfectionnent; les sciences font des progrès; les cœurs soupirent pour être libres; chacun examine les idées reçues; cet examen apprend à raisonner. Tout-à-coup & de toutes parts il s'éleve une foule d'ames originales qui recherchent la vérité avec ardeur, qui combattent les erreurs & les préjugés avec courage, & qui parviennent à les vaincre par leurs efforts. Les esprits embrasés par ces découvertes, étonnés des erreurs de leurs maîtres, entraînés par le spectacle des grandes révolutions qui se passoient sous leurs yeux, encouragés par les succès qu'on avoit obtenus, échauffés par ceux qu'ils espéroient, s'occuperent fortement de la révision de toutes leurs connoissances & de toutes leurs idées; la bonne érudition, mere de toutes les sciences, est ressuscitée; la religion se purifie; la nature commence à se dévoiler; la sphere des arts s'étend; la vraie philosophie est sur le point de paroître.

Le feizieme fiecle eft une des époques les plus importantes dans l'hiftoire de l'efprit humain ; il n'y a point eu de fiecle qui ait produit un nombre auffi confidérable d'hommes véritablement grands dans tous les genres, & auffi originaux dans leur grandeur ; il n'y a point eu de fiecles où l'influence du génie & des opinions fur la politique ait été plus fortement empreinte. Jamais il n'y eut des chocs auffi forts entre le favoir & l'ignorance, le génie & la ftupidité, la vraie religion & la fuperftition, la liberté & le defpotifme. Jamais il ne s'eft traité parmi les hommes des queftions religieufes, politiques & favantes auffi graves & auffi intéreffantes pour le bonheur de l'efpece humaine. Dirai-je qu'on n'avoit jamais vu des événemens auffi remarquables ; la découverte d'un paffage pour aller aux Indes Orientales ; un nouveau monde qui fe trouve ; deux grands Princes qui fe difputent l'Europe ; des Papes tour-à-tour guerriers, politiques, & jamais eccléfiaftiques, qui profitent de l'ignorance des peuples pour les dépouiller ; des Conciles qui ne s'occupent qu'à cacher les fautes & les erreurs de l'églife plutôt qu'à les corriger ; la fuperftition vaincue chez plufieurs nations ; le fang qui ruiffelle fous le fer des foldats & le glaive de l'intolérance.

Tels furent les objets qui frapperent tous les

regards, qui émurent tous les cœurs, qui souleverent la raison, qui armerent tant d'hommes contre l'erreur, & qui leur firent faire un appel général au sens commun, à l'Ecriture Sainte & à la nature. Voilà les causes principales qui nous procurerent les vérités qui sont aujourd'hui nos délices : il est vrai que ces causes, si puissantes par elles-mêmes, furent encore favorisées par les secours généreux que plusieurs Princes s'efforcerent à l'envi de donner aux Savans, par les universités & les écoles qui s'érigerent par-tout, par l'imprimerie qui mettoit toutes les découvertes à la portée de tous les hommes, par les bibliotheques qui se formerent, par les collections d'antiquités, d'histoire naturelle, d'instrumens de physique & d'astronomie qu'on s'empressa de créer, par les voyages qui procuroient à chaque individu les avantages & les connoissances de tous les lieux. Est-il nécessaire, après ce tableau, d'inviter les Savans du dix-huitieme siecle à s'occuper du seizieme, à s'approcher ainsi des sources de leurs plaisirs, & à venir y reconnoître les tiges de leurs connoissances?

François DE BONNIVARD, fils de Louis De Bonnivard, originaire de Seyssel & Seigneur de Lunes, naquit en 1496; il fit ses études à Turin : en 1510 Jean Aimé de Bonnivard son

oncle lui résigna le prieuré de Saint-Victor, qui aboutissoit aux murs de Geneve, & qui formoit un bénéfice considérable; mais il n'en prit possession qu'en 1514, avec une permission du Pape, que la grande jeunesse de Bonnivard fit solliciter, & que le crédit de sa famille sut obtenir.

Ce grand homme (Bonnivard mérite ce titre par la force de son ame, la droiture de son cœur, la noblesse de ses intentions, la sagesse de ses conseils, le courage de ses démarches, l'étendue de ses connoissances & la vivacité de son esprit), ce grand homme, qui excitera l'admiration de tous ceux qu'une vertu héroïque peut encore émouvoir, inspirera encore la plus vive reconnoissance dans les cœurs des Genevois qui aiment Geneve. Bonnivard en fut toujours un des plus fermes appuis: pour assurer la liberté de notre République, il ne craignit pas de perdre souvent la sienne; il oublia son repos; il méprisa ses richesses; il ne négligea rien pour affermir le bonheur d'une patrie qu'il honora de son choix: dès ce moment il la chérit comme le plus zélé des citoyens; il la servit avec l'intrépidité d'un Héros, & il écrivit son histoire avec la naïveté d'un Philosophe & la chaleur d'un Patriote.

Il dit dans le commencement de son histoire de Geneve que, *dès qu'il eut commencé de lire*

l'histoire des nations, il se sentit entraîné par son goût pour les Républiques, dont il épousa toujours les intérêts: c'est ce goût pour la liberté qui lui fit sans doute adopter Geneve pour sa patrie.

Geneve, ville libre & impériale, luttoit depuis long-tems contre les efforts de la Maison de Savoie, qui vouloit la posséder: la protection de l'Empire, le courage de ses Evêques lui avoient conservé son indépendance; mais le moment de son esclavage sembloit s'approcher: Charles III, Duc de Savoie, l'avoit résolu; Jean De Savoie, bâtard de cette Maison puissante, étoit alors Evêque de Geneve; il avoit cédé au Duc ses droits de souveraineté sur son siege épiscopal. Le Duc, encouragé par ce droit qu'il venoit d'acquérir, concerte avec l'Evêque la ruine de Geneve; ils cherchent à écarter de cette ville les citoyens accrédités qu'ils ne purent corrompre par des présens, & dont ils redoutoient le courage & la passion de vivre en liberté ou de mourir pour elle. Voilà le moment que Bonnivard, encore jeune, choisit pour s'annoncer hautement comme le défenseur de Geneve contre le Duc de Savoie & l'Evêque; voici l'occasion qui irrita son zele & manifesta son courage.

En 1518 Pecolat, ce citoyen si célebre dans l'histoire de Geneve, fut arrêté injustement par

ordre de l'Evêque ; sa perte étoit résolue, parce que sa vigilance & son patriotisme protégeoient la liberté de la ville : aussi l'on tenta d'abord à soustraire Pecolat à la jurisdiction des Syndics & du Conseil pour le soumettre à celle de l'Official. Bonnivard, touché du sort de son ami, qui s'étoit déjà coupé l'extrêmité de la langue avec un rasoir pour pouvoir braver les tourmens de la question ; Bonnivard ne craignit pas de braver le courroux de l'Evêque pour conserver un homme vertueux ; il parvient à évoquer l'affaire de Pecolat devant l'Archevêque de Vienne, Métropolitain du siege de Geneve : ce dernier, frappé de l'injustice de l'Evêque de Geneve, lui ordonna de comparoître à Vienne dans un tems déterminé, & il accompagna cet ordre d'une sentence d'excommunication au cas qu'on attentât à la vie de Pecolat. Les esclaves tremblent devant leurs maîtres. Ces lettres furent signifiées aux Officiers de l'Evêque ; aucun d'eux n'osa les lui présenter. Bonnivard ne craignit point d'achever l'ouvrage qu'il avoit si heureusement commencé ; il se chargea de la commission auprès de l'Evêque, & Pecolat fut relâché.

Les traits de violence se multiplioient, le sang de Berthelier fumoit encore : les Genevois accablés ne sont pas vaincus ; ils craignent plus pour la liberté de l'Etat que pour leurs propres

vies; ils cherchent des appuis ; le canton de Fribourg leur tend les bras. Malgré la politique habile du Duc de Savoie, de l'Evêque & du Chapitre, la fermeté genevoise & les sages conseils de Bonnivard terminerent en 1518 ce fameux traité entre Fribourg & Geneve, qui fut la base solide de notre conservation & de notre liberté.

En 1519 Bonnivard devient le martyr de sa patrie : le Duc de Savoie étant entré dans Geneve avec cinq cent hommes, Bonnivard craint le ressentiment du Duc; il voulut se retirer à Fribourg pour en éviter les suites; mais il fut trahi par deux hommes qui l'accompaguoient, & conduit par ordre du Prince à Grolée, où il resta prisonnier pendant deux ans. Bonnivard étoit malheureux dans ses voyages : comme ses malheurs n'avoient point ralenti son zele pour Geneve, il étoit toujours un ennemi redoutable pour ceux qui la menaçoient, & par conséquent il devoit être exposé à leurs coups. Il fut rencontré en 1530 sur le Jura par des voleurs, qui le dépouillerent, & qui le mirent encore entre les mains du Duc de Savoie : ce Prince le fit enfermer dans le château de Chillon, où il resta sans être interrogé jusques en 1536; il fut alors délivré par les Bernois, qui s'emparerent du Pays-de-Vaud.

Bonnivard, en sortant de sa captivité, eut le plaisir de trouver Geneve libre & réformée; la République s'empressa de lui témoigner sa reconnoissance & de le dédommager des maux qu'il avoit soufferts; elle le reçut bourgeois de la ville au mois de Juin 1536; elle lui donna la maison habitée autrefois par le Vicaire-général, & elle lui assigna une pension de 200 écus d'or tant qu'il séjourneroit à Geneve, & qu'il s'y conduiroit convenablement. Il fut admis dans le Conseil des Deux-Cent en 1537.

Bonnivard n'a pas fini d'être utile : après avoir travaillé à rendre Geneve libre, il réussit à la rendre tolérante. Quand la réformation fut établie dans la ville, les Magistrats penserent à l'établir dans les campagnes ressortissantes de leur jurisdiction; mais les Ecclésiastiques & les paysans refuserent d'abord d'abandonner leur croyance. Bonnivard, jaloux de leur liberté, applaudit à leur conduite; il engagea le Conseil à leur accorder un tems suffisant pour examiner les propositions qu'on leur faisoit; il réussit par sa douceur : on prêche toujours le Christianisme avec succès quand on le prêche avec charité.

Bonnivard fut mécontent de la République; il ne crut point avoir été dédommagé de ce qu'il avoit perdu pour elle; il demanda en 1538 d'être mis en possession de son prieuré de Saint-

Victor; on le lui refuse; il se retire à Berne; le Héros de Geneve plaide contr'elle : enfin, par un accommodement du mois de Février 1538, il obtint 800 écus en especes & 140 écus de pension pendant sa vie.

Il paroît que Bonnivard mourut en 1570; mais on ne peut l'assurer, parce qu'il y a une lacune dans le Nécrologe depuis le mois de Juillet 1570 jusques en 1571.

Bonnivard fut savant; ses manuscrits, qui sont dans la bibliotheque publique, prouvent qu'il avoit bien lu les Auteurs classiques latins, & qu'il avoit approfondi la théologie & l'histoire. Ce grand homme aimoit les sciences, & il croyoit qu'elles pouvoient faire la gloire de Geneve; aussi il ne négligea rien pour les fixer dans cette ville naissante; en 1551 il donna sa bibliotheque au public; elle fut le commencement de notre bibliotheque publique; & ces livres sont en partie les rares & belles éditions du quinzieme siecle qu'on voit dans notre collection. Enfin, pendant la même année, ce bon patriote institua la République son héritiere, à condition qu'elle emploieroit ses biens à entretenir le college dont on projetoit la fondation.

Il reste de Bonnivard les livres suivans :

Histoire de Geneve, Mss. fol.

Bonnivard compoſa cette hiſtoire par ordre du Conſeil de Geneve, & ſur les documens qu'on lui communiqua, il l'acheva en 1546, & il l'intitula *Chroniques de Geneve.* Cette hiſtoire eſt écrite avec une naïveté qui plaît; elle eſt remplie de réflexions ſolides & piquantes. La bibliotheque publique poſſede le manuſcrit autographe de cette hiſtoire avec tous les autres écrits de cet illuſtre Genevois.

L'Amartigénée, ou la ſource du péché, Mſſ.

Avis & Devis de la ſource de la tyrannie papale; par quels artifices les Papes ſont montés à ſi haut degré, Mſſ.

Devis ſur les vrais & faux miracles, Mſſ.

Poéſies ſur divers ſujets, Mſſ.

Traité de l'ancien & du nouveau Gouvernemens de Geneve, Mſſ.

Cet ouvrage fut fait par Bonnivard ſur les pieces que le Conſeil lui communuiqua : ce livre ne fut pas publié, parce que le ſtyle en étoit trop naïf; il avoit été cependant compoſé pour détromper les étrangers ſur les événemens relatifs à la ſédition d'Ami Perrin, dont il trace l'hiſtoire.

Mémoires ſur l'hiſtoire ancienne, & quelque choſe ſur la moderne, Mſſ.

Menuës Penſées, Mſſ.

Chroniques des Ligues, Mſſ.

Histoire des Capitaines généraux de Geneve.

M. le Conseiller Jallabert la possede.

Bonnivard fit imprimer encore quelques ouvrages dont la bibliotheque publique conserve les manuscrits autographes.

Traité de la Noblesse & de ses offices ou degrés, & des trois Etats monarchique, aristocratique & démocratique; des Dixmes & des Servitudes taillables, Mss. 4°. 1549.

Rélation de la fraude des Dominicains de Berne qui furent brûlés quelques tems avant la réformation.

Voy. *Spon, Hist. de Geneve, Tôm. I; Ughelli, Italia sacra; Catalogue raisonné des Manuscrits de la Biblioth. de Geneve; Journal Helvét. Mars* 1754; *Draudii Biblioth. class.; Morery, Dict.; Zedler Lexic; Conradi Gesneri Biblioth.; Haller, Notice des Historiens de la Suisse.*

FAREL (Guillaume), né à Gap en Dauphiné en 1489.

Il y a eu des hommes qui, par leurs talens, leur savoir & leurs vertus, ont su dominer leur siecle, & s'approprier tellement l'ame de leurs contemporains, qu'ils les ont forcés de penser à leur maniere: leur chaleur a embrasé les cœurs les plus froids; leur enthousiasme s'est communiqué à leur nation; & par leur courage, leur fermeté, leur zele & leur prudence, ils ont

affronté & vaincu la ſuperſtition avec ſes bourreaux, l'ignorance & ſon obſtination, les préjugés & leur invincible ténacité. Tel fut Farel pendant les premieres années de ſon miniſtere; il éclairoit les lieux qu'il abordoit; il rendoit meilleurs les hommes qu'il inſtruiſoit; il diſſipoit les erreurs qui déſoloient l'eſpece humaine; il triomphoit même des paſſions exaſpérées par la doctrine pure qu'il prêchoit. Une partie de la Suiſſe lui doit au moins ſa religion, les ſciences, la liberté & des vertus.

Farel commença de bonne heure à cultiver ſon eſprit; il fit à Paris avec ſuccès ſes études de philoſophie & de théologie; il y gagna bientôt l'eſtime de Jacques Lefebvre D'Etaples, qui devint ſon ami après avoir été ſon maître.

La réputation de Farel le fit choiſir pour lire en théologie au college du Cardinal Le Moine; elle le fit connoître du Cardinal Briçonnet, Evêque de Meaux, qui ſouhaitoit la réformation de l'Egliſe, & qui employa ſouvent Farel comme Prédicateur dans ſon dioceſe.

Dans ce tems-là, Farel étoit cependant bien éloigné d'avoir des préjugés favorables à la réformation : on lit dans ſa vie manuſcrite deux fragmens de ſes lettres qui étonnent par leur naïveté: *Pour vrai*, écrivoit-il, *la papauté n'étoit & n'eſt pas tant papale que mon cœur l'a été; s'il y avoit*

quelque personnage qui fût approuvé selon le Pape; il m'étoit comme Dieu, &c. Il dit dans une autre lettre : *il a fallu que petit-à-petit la papauté soit tombée de mon cœur; car par les premiers ébranlemens elle m'entraînoit bas.* Mais Farel, en étudiant l'Ecriture-Sainte, se vit forcé de changer ces idées & de prendre celles de la réforme : leur importance, leur vérité, le bruit qu'elles faisoient alors l'engagerent à les approfondir & à les répandre; mais la publicité qu'il leur donna lui fit des ennemis & l'obligea de quitter la France en 1525; époque malheureuse de la persécution suscitée dans ce Royaume contre tous ceux qui cherchoient à purger l'Eglise des innovations qu'elle avoit adoptées.

Farel alla d'abord à Strasbourg, où Capito & Bucer l'attirerent par leur réputation : ces deux hommes illustres échaufferent son zele par leur exemple, & l'affermirent dans ses idées par leurs leçons. Il visita de même Zwingle à Zurich; Haller à Berne, Œcolampade à Bâle; où il se fixa, & où il convertit Conrad Pellican, Cordelier justement célebre par sa piété & par ses connoissances de la langue hébraïque & de la critique sacrée.

Farel commença de prêcher la réformation à Montbelliard & dans ses environs; il resta dans cette ville jusques en 1526, & il y mérita par ses

ſuccès l'eſtime d'Huldric, Duc de Wirtemberg.

En 1527 Farel ſe joignit à Capito, Bucer, Œcolampade, Zwingle, Haller, qui devoient ſoutenir à Berne une diſpute publique pour l'avancement de la religion réformée. Ses talens le firent choiſir pour prêcher la réformation à Aigle, où l'on parloit françois; & ſon miniſtere eut les plus grands ſuccès, malgré les obſtacles qui ſe réunirent pour le traverſer. Il réuſſit également dans tous les lieux où il prêcha, à Morat & à Bienne en 1528, à Neuchâtel & à la Neuveville en 1529 & en 1530, à Granſon & à Orbe en 1531. Dans cette derniere ville, Farel vit pour la premiere fois Pierre Viret, qui revenoit de Paris, où il avoit étudié comme lui; & il le détermina à ſe vouer au ſaint miniſtere.

Les mauvais traitemens ne découragent point Farel; ſon zele croiſſoit avec ſes converſions: en vain il fut expoſé à divers dangers, il reçut pluſieurs injures, ſa vie fut menacée à Lauſanne, à Vallangin, à Orbe, à Avanches; il ſe venge comme les Apôtres; il inſtruit ſes perſécuteurs, & il parvient à les perſuader.

Farel paſſa à Geneve pour la premiere fois dans le mois de Septembre 1532, au retour d'un voyage qu'il avoit fait en Piémont avec Saunier pour conférer avec les Vaudois perſécutés. Geneve étoit alors dans un moment de criſe; une

dispute fort vive s'y étoit élevée sur la religion & avoit divisé la ville : on avoit les yeux ouverts sur tout ce qui se passoit ; aussi dès que le Conseil épiscopal sut que ces deux Prédicateurs de la réformation instruisoient ceux qui la favorisoient, & qu'ils faisoient même des prosélytes parmi ceux qui l'avoient d'abord proscrite, il ordonna à ces nouveaux ministres de l'Evangile de venir défendre leur opinion devant lui. Farel & Saunier reçurent l'ordre avec joie & l'exécuterent avec empressement.

Mais on éluda cet ordre dès que Farel & Saunier s'y furent soumis, & on les accabla d'injures & de menaces, quoiqu'on leur eût promis une entiere sûreté. Farel, aussi prudent que courageux, leur dit alors avec respect que, *les injures n'étoient pas des raisons* ; *que la religion romaine se défendoit mal en employant des calomnies, & qu'il ne leur diroit point les vérités qu'ils mériteroient d'entendre, parce que les récriminations de cette espece seroient aussi indécentes que leurs attaques.* A ces mots, un Chanoine, furieux, se leve, criant, *il a blasphémé :* Farel, tranquille, l'exhorte à *tenir le langage de Dieu, & à ne point parler comme Caïphe.* Alors l'assemblée réunie s'écrie de concert qu'*il faut tuer ce Luthérien.* Les membres du Conseil présens à ce débat n'arracherent que difficilement Farel & Saunier

à la rage de ces Ecclésiastiques fanatiques, & ils furent forcés de les faire évader.

Ces obstacles ne réfroidirent point le zele de Farel; il envoya à Geneve Antoine Froment, & il y vint lui-même dans le mois de Mars 1533; mais il fut encore forcé de fuir. Il revint cependant dans le mois de Décembre sous la protection des Bernois. Il combattit alors publiquement la doctrine du Dominicain Furbity, qui s'étoit déclaré le défenseur des idées de l'Eglise romaine. Enfin, les partisans de la réforme le forcerent de prêcher dans l'église des Cordeliers en Mars 1534; & les députés de Berne obtinrent du Magistrat de Geneve qu'il y continuât ses prédications.

Les sermons publics & les instructions particulieres de Farel & de Viret augmenterent le penchant des Genevois pour la réformation; ils parvinrent même à la faire recevoir par tous les Corps de l'Etat le 27 Août 1535, après une dispute publique annoncée à l'avance, & à laquelle on avoit invité les Prêtres & les Docteurs romains qui voudroient y assister. Cette dispute fut remarquable, parce que Jean Chappuis, citoyen de Geneve, & Pierre Caroly, qui avoient été du nombre des disputans, abandonnerent l'Eglise romaine, qu'ils avoient voulu défendre contre Farel, Viret & Froment.

Farel

Farel fut pendant quelque tems le seul Pasteur de Geneve : les travaux pénibles n'effraient jamais celui que la gloire de Dieu & le bien de la société enflamment. Mais le Conseil, pour le soulager, fit venir de Neuchâtel Fabri & Viret : ce dernier resta quelque tems à Lausanne pour y prêcher la réformation ; ensuite il joignit ses efforts à ceux de Farel, & ils acheverent de concert la réformation de Geneve au commencement de 1536. Ils fonderent même alors une nouvelle église à Thonon, qui y fleurit pendant quelque tems.

Ces Réformateurs me paroissent des hommes aussi distingués des autres par leur désintéressement & leurs vertus que par leur courage & leur savoir ; ils ne connoissent point cette petite jalousie qui dévore les grands hommes de notre siecle ; comme ils ne pensent qu'à réussir dans ce qu'ils ont entrepris, ils ne s'occupent qu'à procurer les succès qu'ils recherchent avec ardeur : on les voit se réjouir quand des hommes plus grands qu'eux s'associent à leurs travaux, parce qu'ils esperent que l'Evangile sera mieux connu par leur moyen. Farel découvre les rares talens de Jean Calvin, qui passoit à Geneve, & il le force presque à y demeurer avec lui pour prêcher l'Evangile. Dès ce moment, ces deux hommes, faits pour s'estimer par leurs vertus,

furent toujours unis par le plus fort attachement, & ils travaillerent de concert à faire fleurir dans Geneve la vraie religion & une ſolide piété.

Le Conſeil donna ſeulement en 1537 la bourgeoiſie de Geneve à Farel; il ne pouvoit donner moins à cet homme devenu ſi précieux pour ceux qui aimoient le bien public, mais il ne pouvoit alors lui donner davantage.

Pendant cette année Farel fit imprimer en caracteres gothiques la *Confeſſion de Foi*: ce petit livre, qui eſt d'une ſinguliere rareté, fut le ſignal de la rebellion pour quelques Anabaptiſtes effrayés par la ſévérité de la diſcipline qu'il établiſſoit. Le Conſeil les fit ſortir de la ville; mais les eſprits ne ſe calmerent pas; les jeunes gens redouterent la gêne qu'on leur impoſoit; tous ceux qui avoient des mœurs mauvaiſes craignirent d'être forcés de les épurer. La ville ſe diviſe; des hommes accrédités s'uniſſent aux ennemis des Miniſtres & des vertus qu'ils vouloient faire pratiquer; mais ces Paſteurs ſéveres ne cedent pas à l'orage; ils refuſent dans le jour de Pâques de 1538 d'adminiſtrer la Sainte Cene à des hommes indignes de la recevoir. Le Conſeil & la faction oppoſée aux Miniſtres bannirent Farel, Calvin & Coraut. Ils les remplacerent par d'autres Paſteurs dont ils étoient sûrs de diriger les actions. Farel, accompagné des vœux des gens de bien, partit

pour Neuchâtel, où il étoit invité depuis longtems à venir exercer ſon miniſtere. Enfin, le Conſeil de Geneve ſut reconnoître ſon erreur; il rappela les Miniſtres exilés par une lettre qu'il leur écrivit le 26 Novembre 1540; mais Farel fut alors forcé de reſter à Neuchâtel, & il engagea Calvin à venir à Geneve.

Tous les hommes ſe reſſemblent; ils changent aiſément de croyance; mais ils ne renoncent pas à leurs vices. Farel éprouva à Neuchâtel le traitement qu'il avoit eſſuyé à Geneve : ſa fermeté pour maintenir les ordonnances eccléſiaſtiques lui ſuſcita des ennemis qui menacerent ſa vie quand ils ne purent pas le faire exiler. Cependant ſa conſtance, à l'épreuve des clameurs & des factions, réuſſit à lui faire publier dans le mois de Février 1542 les ordonnances eccléſiaſtiques, qu'il eut le plaiſir de voir en vigueur.

Farel, infatigable tant qu'il voyoit quelque choſe à faire, alla à Metz en 1542 pour y favoriſer les progrès de la réforme; il y eſſuya les plus grands obſtacles; il y courut les plus grands dangers, & il revint à Neuchâtel en 1543.

Dès ce moment, Farel conſacra les reſtes de ſa vie à remplir les fonctions de Paſteur à Neuchâtel, & à veiller ſur les égliſes qu'il avoit fondées; il entretint les rélations les plus étroites avec tous les grands hommes qu'il avoit connus,

mais sur-tout avec Calvin, Beze & Viret. A la sollicitation de Calvin mourant, Farel, ce respectable vieillard, vint à Geneve en 1564 recevoir les dernieres paroles & les derniers embrassemens de son ami; il eut un entretien assez long avec lui, & repartit le lendemain. Farel mourut plein de jours utiles aux hommes dans le mois de Septembre 1565.

Voici la notice des ouvrages publiés par Farel.

Themata quædam latinè & germanicè proposita Basileæ & Bernæ 1528.

La Confession de Foi de l'église de Geneve, in-24. 1537.

Epistre de Maître Pierre Caroly, Docteur de la Sorbonne, en forme de défiance, envoyée à M. Guillaume Farel, avec la Réponse, 8°. Geneve 1543.

La seconde Epistre envoyée au Docteur Pierre Caroly par Guillaume Farel, Prêcheur de l'Evangile, in-12. Geneve 1543.

Lettre de Farel au Duc de Lorraine, datée de Gorze le 11 *Février* 1543, *in-12. Geneve* 1543.

La très-sainte Oraison que N. Seigneur J. C. a baillé à ses Apôtres, les enseignant comme ils & tous vrais Chrétiens doivent être, avec un Recueil d'aulcuns passages de la Sainte Ecriture, fait en maniere de priere, in-12. Geneve 1543.

Traité du Purgatoire, in-12. 1543.

Epistre exhortatoire à tous ceux qui ont cognoissance de l'Evangile, les admonestant de cheminer purement & vivre selon icelui, glorifiant Dieu & édifiant le prochain par parolles, in-12. 1544.

Le Glaive de la parolle véritable contre le Bouclier de défense duquel un Cordelier s'est voulu servir, in-12. *Geneve* 1550.

Sommaire, ou brieve Déclaration d'aulcuns lieux fort nécessaires à un chacun Chrétien pour mettre sa confiance en Dieu, & à aider son prochain, in-16. *Geneve* 1552.

Du vrai usage de la croix de Jésus-Christ, & de l'abus & idolâtrie commis autour d'icelle, & de l'autorité de la parole de Dieu, & des traditions humaines, in-12. 1560.

Farel avoit encore composé un ouvrage sur la faction appelée *des Libertins*, qu'il avoit eu à combattre dans Geneve; mais je n'en ai vu aucune trace.

Voy. *Vie de Guillaume Farel tirée de ses lettres, avec un racourci de l'Histoire de la réformation de Geneve, Mss. de la Bibl. de Geneve; Hist. de Guill. Farel, par Choupart; Idée du fidele Ministre de J. C., ou la vie de Guill. Farel, Ministre de J. C., par Ancillon; Histoire de la réformation de la Suisse, Tôm. I; Histoire de Geneve, par Spon, Tôm. I; Hist. de Geneve, par Berenger, Tôm. I; Roset, Hist. de Geneve, Mss.;* Gerdes,

Historia reformationis ; Melchior Adam , Vita theolog. exter. Besæ icones ; Seckendorf , Historia Lutheranismi ; Spanh , Geneva restituta ; Leu , Lexicon helveticum , Tôm. VII ; Dict. de Morery , de Bayle ; Joly , Remarques sur le Dict. de Bayle ; Ducatiana ; Musæum helveticum , Tôm. XIV ; Biblioth. german. , Tôm. II ; l'Europe savante 1718 ; Journal litterary , Tôm. I , Choupar , Littera ad Scinezerum ; Conradi Gesneri Bibliotheca quadripartita ; La Croix du Maine , Tôm. I ; Draudii Biblioth. classica ; Lipenii Bibl. theolog. ; Le Long , Biblioth. des Historiens de France ; Catalogue raisonné des Manuscrits de la Biblioth. de Geneve.

FROMENT (Antoine), né à Tries près de Grenoble.

La jeunesse a une chaleur d'ame propre aux grandes entreprises. Farel , forcé de quitter Geneve en 1532 , persuade à Froment, âgé de vingt-trois ans , d'aller prêcher la réformation à Geneve : Froment cede à Farel ; il part au mois de Novembre d'Yvonan dans le Pays-de-Vaud , où il étoit Ministre ; mais ne connoissant personne à Geneve qui méritât sa confiance , il quitta cette ville ; déjà il retournoit en Suisse , lorsqu'il forma le projet de se faire entendre par les Genevois ; il rentre dans Geneve ; il annonce

par des billets qu'il enſeignera à chacun à lire & à écrire dans un mois. On vient en foule profiter de ſes leçons; & il inſtruiſit la foule dans la religion réformée. La curioſité augmenta quand on ſut la maniere dont Froment rempliſſoit ſes promeſſes; le nombre même de ſes auditeurs s'accrût tellement, qu'ils ne pouvoient plus être contenus dans la ſalle où il les recevoit; auſſi au commencement de 1533, on le porta malgré lui dans une place publique, où il expliqua les verſets 15 & 16 du chapitre VII de St. Matthieu, en déclamant avec chaleur contre les erreurs de l'Egliſe romaine; mais il fut forcé de ſe retirer ſecrettement & de ſe ſauver par le lac, pour échapper à la vigilance de ceux qui le cherchoient.

Froment revint à Geneve en 1534 avec Farel & Viret, & il eut la ſatisfaction de voir achever cet ouvrage qu'il avoit ſi courageuſement commencé; il fut fait Paſteur de la paroiſſe de Saint-Gervais en 1537.

Froment renonça enſuite au miniſtere; il fut reçu Bourgeois & Notaire en 1553; on le créa membre du Conſeil des Deux-Cent en 1559. Il avoit été pendant quelque tems le Secrétaire de Bonnivard.

Sermon fait au Molard en 1533, *Mſſ.*

Mémoires ſur l'hiſtoire de la réformation de Geneve, *Mſſ.*

Ces mémoires devoient ſervir de ſuite aux Chroniques de Bonnivard.

Sommaire des Chroniques de Bonnivard, *Mſſ. en* 1545.

Deux pieces préparatoires aux hiſtoires & actes de Geneve, 8°. *Geneve*, *chez Jean Gerard* 1554.

Voy. *Hiſtoire de la réformation de la Suiſſe*, *Tôm. IV*, *V*; *le Citadin Genevois*; *Hiſtoire de Geneve par Spon*, *Tôm. I*; *par Berenger*, *Tôm. I*; *Catal. raiſonné des Manuſcrits de la Bibliotheque de Geneve*.

OLIVETAN (Pierre-Robert), de Noyon, parent de Calvin, Précepteur à Geneve chez Jean Chautemps en 1533.

Après avoir goûté les idées des Réformateurs, Olivetan chercha à les faire recevoir; mais il ne fut pas auſſi prudent que zélé; il entendit prêcher un Moine qui déclamoit contre les Luthériens; il s'éleve fortement contre lui; la foule alloit le punir de ſa témérité, quand on parvint à le faire évader; mais le Conſeil de Geneve le bannit en 1533.

Olivetan traduiſit la Bible en françois: on ne lui permit pas de publier ſa traduction à Geneve; les Vaudois la firent imprimer à Neuchâtel en 1535. Calvin loue ſouvent cette traduction, dont il avoit corrigé divers endroits; mais Bochart l'ap-

peloit par un jeu de mots l'*Averſion des Savans.* Au reſte, elle n'eſt ſi mauvaiſe que parce qu'Olivetan copia la Bible traduite par les Vallons en 1530, qui étoit alors imprimée à Anvers.

Olivetan mourut à Ferrare en 1538 : on a ſoupçonné qu'il fut empoiſonné à Rome; mais je me défie beaucoup de ces ſoupçons.

Voy. *Spon, Hiſt. de Geneve, Tôm. I; Hiſt. de la réformation de la Suiſſe; Lettres de Calvin; Morery, Dict.*; *Le Long, Biblioth. ſacra.*

VIRET (Pierre), fils de Guillaume Viret, tondeur de draps, né à Orbe en 1511; ſon génie le porta aux études, qu'il commença dans ſa patrie, & qu'il finit à Paris : c'eſt dans cette ville qu'il vit Farel, & qu'il prit avec lui les premieres idées de la réformation. Viret réformé devint bientôt Réformateur; il convertit ſa famille, & en 1531 il prêcha la réformation avec ſuccès à Orbe, Payerne & Granſon.

Les députés de Berne, inſtruits de ſes talens & de ſes ſuccès, l'amenerent en 1534 avec eux à Geneve; il y ſoutint une diſpute publique contre le Dominicain Furbity; elle fut imprimée en 1534 & réimprimée en 1644. L'avantage que Viret remporta ſur ſon antagoniſte arma quelques Moines contre lui, s'il faut en croire ſes Hiſtoriens, qui racontent que ces

reclus furieux ſubornerent une ſervante pour l'empoiſonner ; mais la force de ſon tempérament le fit réſiſter au poiſon.

Viret quitta Geneve ; Farel le rappela en 1536 ; il venoit dans cette ville lorſqu'on le retint à Lauſanne pour y prêcher la réforme ; il y ſoutint encore avec éclat une nouvelle diſpute contre un Jacobin. Les Magiſtrats de Lauſanne, ſenſibles à ſes travaux, lui donnerent la premiere place de Paſteur.

En 1541, Calvin ayant été rappelé à Geneve avec les Paſteurs exilés, pria le Conſeil de faire venir Viret pour le remplacer, parce qu'il ne pouvoit pas alors ſe rendre à leur invitation ; mais le Conſeil de Berne ne l'accorda à la République qu'après de fortes inſtances, & ſeulement pour quelque tems.

Viret retourna bientôt à Lauſanne, malgré les ſollicitations de Calvin & des Genevois, qui vouloient le retenir ; mais en 1558 il fut forcé de quitter Lauſanne, parce qu'on l'accuſoit à Berne de vouloir introduire une nouvelle diſcipline dans l'égliſe ; il ſe ſouvint de Geneve ; il vint s'y conſoler de ſes chagrins & oublier ſes perſécuteurs. Le Conſeil lui accorda ſur-le-champ une penſion plus forte qu'aux autres Paſteurs, & en 1559 il l'honora de la bourgeoiſie.

Viret, malade, demanda en 1561 ſon congé; le Conſeil le lui refuſa, en lui permettant d'aller paſſer deux mois en Languedoc pour y rétablir ſa ſanté; mais en 1562 le Conſeil fut forcé de le céder aux prieres des égliſes de France. Il fut alors Paſteur à Niſmes, & en 1563 à Lyon, où il préſida le ſynode. Charles IX, ayant exigé que les Miniſtres fuſſent François, il ſe retira à Orange. La Reine de Navarre l'appela auprès d'elle à Orthez, où il enſeigna la théologie, & où il mourut en 1571.

Le docte Ruchat dit que Viret eſt le premier Savant du Pays-de-Vaud, & qu'on ne l'avoit pas ſurpaſſé. Peu d'hommes ont autant écrit que Viret; ſouvent il a été original, toujours plein de chaleur; mais pour l'ordinaire il abonde en négligences, & ſon ſtyle ſe reſſent des licences virulentes qu'on ſe permettoit alors. On comprend aiſément que la controverſe avec l'égliſe romaine eſt le ſujet le plus ordinaire des écrits de ce tems, & que ceux qui ſuſpendoient quelquefois leurs coups dans le combat, tournoient leur eſprit ſur la critique ſacrée, ou l'appliquoient à la compoſition des ſermons. Tel eſt en deux mots le caractere des ouvrages de Viret & de ſes contemporains. Je remarquerai encore ici que les livres de ce Savant ſont extrêmement rares, plus rares même que ceux des hommes

qui ont écrit dans le même goût que lui : ils étoient peut-être plus à la portée de chacun, & ils furent peut-être recherchés par un plus grand nombre de perſonnes, parce qu'ils étoient plus violens, & qu'ils avoient des titres plus bizarres.

Viret avoit pris le nom pſeudonyme de *Firmianus Chlorus.*

Voici le catalogue de ſes nombreuſes compoſitions.

Deux Diſcours adreſſés aux Fideles qui ſont parmi les Papiſtes, 8°. *Geneve* 1544.

Diſputations chrétiennes en maniere de devis, 8°. *Geneve* 1544.

Tractatus de uſu ſalutationis angelicæ & ortu capellarum & earum abuſu, 8°. *Genevæ* 1544.

Expoſition familiere ſur les dix Commandemens de la Loi, faite en forme de dialogue, *in*-12. *Geneve* 1544.

Dialogi de confuſione mundi, 8°. *Genevæ* 1545, *& en françois.*

Expoſition ſur le ſymbole des Apôtres, 8°. *Geneve* 1546 *&* 1552.

Demonſtratio facta Fidelibus inter Papiſtas, præcipuè aulicis & in dignitatibus conſtitutis, quomodo offendunt Deum, atque ſe temerè conjiciunt in periculum vitæ & perſecutionum, 8°. *Genevæ* 1547.

De la vertu & uſage du ſaint miniſtere & des ſacremens, 8°. *Geneve* 1548.

Physicæ papalis Dialogi quinque, 8°. *Genevæ* 1551, *& en françois* 1552.

De communicatione Fidelium quibus cognita est veritas Evangelii, cum Papistarum ceremoniis, ac præsertim cum baptismo, nuptiis, missâ, funeribus & exequiis, in-12. *Genevæ* 1551.

Expositio familiaris Orationis dominicæ, in-12. *Genevæ* 1551.

De Officio Hominis & necessitate inquirendi de voluntate Dei & ejus verbo, in-12. *Genevæ* 1551, *& en françois.*

De naturâ & varietate votorum atque Legum divinarum, 8°. *Genevæ* 1551.

Quod sperandum de Concilio universali, 8°. *Genevæ* 1551, *& en françois.*

Disputationes christianæ de statu mortuorum, 8°. *Genevæ* 1552, *& en françois*, avec une Epître de Calvin.

Le Requiescant in pace *du Purgatoire*, 8°. *Genevæ* 1552.

Commentaire sur l'Evangile de N. S. Jesus-Christ, selon St. Jehan, fol. Geneve, chez Robert Etienne 1553.

De vero verbo Dei, sacramentorum & ecclesiæ ministerio, fol. Genevæ, apud Robertum Stephanum 1553, 1563 8°., *en françois en* 1560.

De adulterinis sacramentis, Genevæ, apud Robertum Stephanum 1553.

Cento de theatricâ missæ saltatione, ex veteribus Poetis consarcinatus, 8°. *Genevæ* 1553.

De origine, continuatione, usu, authoritate atque præstantiâ ministerii verbi Dei & sacramentorum, & de controversiis eâ de re in christiano orbe excitatis, & de componendarum earum ratione, libri octodecim, fol. Genevæ 1554 : il est traduit en françois, 8°. Lyon 1565.

Différence & conférence de la Cêne & de la Messe, 8°. *Geneve* 1554 & 1560.

Nécromance papale, 8°. *Geneve* 1558.

Traités divers pour l'instruction des Fideles qui résident dans des lieux où ils ne peuvent vivre dans la liberté & la pureté de l'Evangile, 8°. *Geneve* 1559.

Epistre aux Fideles pour les instruire & admonester touchant leurs offices, & les consoler dans leurs tribulations, in-12. *Geneve* 1559.

De la vraie & fausse religion touchant les vœux, sermens licites & illicites, & notamment touchant les vœux de perpétuelle continence, d'anathême, les sacrifices d'hostie humaine; item, *de la moinerie, des Juifs, Turcs, Papistes*, 8°. *Geneve* 1560.

Dialogues françois, le Monde allant à l'empire & le Monde démoniacle, 8°. *Geneve* 1560, 1561; *augmentés en* 1570.

Metamorphose chrétienne, faite en dialogues, in-12. *Geneve* 1561.

Dialogue du combat des hommes contre leur propre ſalut & contre le devoir & le beſoin qu'ils ont de s'en enquérir par la parole de Dieu, 8°. *Geneve* 1561.

Expoſition des principaux points du catéchiſme & de la doctrine chrétienne, en dialogues, 8°. *Geneve* 1561.

Les cauteles & canon de la meſſe enſemble la meſſe du corps de Chriſt, avec annotations, 8°. *Lyon* 1563.

Inſtruction chrétienne en la doctrine de la Loi & de l'Evangile, fol. Geneve, 3 *vol.* 1564.

Viret a publié encore les livres ſuivans; mais comme ils étoient ſans date, je les ai renvoyés à la fin de cette notice.

Acta virorum ac falſorum ſucceſſorum J. C. in eccleſiâ, in decem libros diviſa, 8°. *Genevæ.*

Commentarius in Acta Apoſtolorum, 8°. *& en françois.*

De origine veteris & novæ idololatriæ, 8°. *& en françois.*

M. Tiraboschi, dans ſa *Storia della Litteratura Italiana, Tôm. VII*, parle d'un certain Mazio, qui répondit en 1574 à un ouvrage de Viret; *La difeſa della Meſſa de Santi e del Papato contro le beſtemmie di Pietro Viret.*

Voy. *Spon*; *Hiſt. de Geneve, Tôm. I; Leti, Storia Genevrina; Meſnard, Hiſt. de Niſmes,*

Tôm. IV; *Ruchat*, *Hist. de la réformation de la Suisse*; *Gerdes*, *Hist. de la réformation*; *Pictet*, *Theol.*, *Quick synodicon in Galliâ reformatâ*; *Morery*; *Bayle*; *Joly*, *Remarques sur Bayle*; *Leu*, *Dictionnaire des familles de la Suisse*; *Niceron*, *Tôm. XXXV*; *Adami Theol. exter. Historiâ*; *Du Pin*, *Biblioth. des Auteurs séparés*; *Bezæ Icones*; *Freheri Theatrum*; *Baillet*, *Jugement des Savans*; *Du Verdier*; *La Croix*; *Du Maine*, *Biblioth. françoise*; *Placcius*, *de Anonymis*; *Pseudonimia Calvini*; *Gesneri Biblioth.*, *Draudii Biblioth. classica*.

BALARD (Jean).

Balard fut élu en 1529 par le Conseil-général pour être un des six premiers *Auditeurs*, ou Magistrats chargés de remplacer le tribunal du Vidomne. Il fut Syndic de Geneve dans cette même année & en 1530. Les grandes connoissances de ce Magistrat le firent choisir pour présider la dispute tenue à Geneve dans le dessein de juger si les idées de la réformation étoient préférables aux idées reçues. Ce choix annonce la bonne-foi de cet examen ; car Balard persista encore dans sa croyance pendant plusieurs années.

Après la dispute dont je viens de parler, les Petit & Grand Conseils résolurent en 1536 de renoncer

renoncer à l'église romaine ; en conséquence les Syndics ordonnerent à chacun d'assister aux sermons qui se faisoient dans les églises. Balard, ferme dans ses idées, refusé d'obéir, & répond à ceux qui le pressoient « qu'*il étoit absurde de gêner la » conscience ; que les hommes n'avoient aucun droit » sur elle ; qu'elle venoit de Dieu ; que Dieu seul » pouvoit la diriger, & que la sienne ne lui per-» mettoit pas d'entendre les Ministres.* » On eut alors avec justice égard à ses scrupules, & il conserva ses emplois.

Mais l'intolérance envenime les cœurs les plus charitables : en 1539 on voulut forcer Balard à rendre raison de sa foi ; il répondit à ses persécuseurs par un écrit qui peint toujours la violence qu'on vouloit lui faire. « *Si je savois précisément » que votre opinion fût bonne ou mauvaise, je ne me » ferois pas presser pour vous le dire ; mais parce » que je ne le sais pas avec certitude, je ne dois » pas le juger avec témérité, & Vos Seigneuries » ne peuvent m'en donner le conseil : tout ce que » je puis faire pour leur agréer, c'est de m'efforcer » à croire les articles de foi tels que la ville les » croit ; comme bon citoyen, je souhaite avec ar-» deur d'être uni à tous égards par mes sentimens » avec mes concitoyens : de sorte que, si Vos » Seigneuries me pressent davantage, tout ce que » je peux leur dire, c'est que je crois au Saint-*

» *Esprit, à la Sainte Eglise universelle, & que*
» *j'ai de la messe la même idée que les vrais Chré-*
» *tiens.* »

Cette réponse ne satisfit pas le Conseil, qui
ordonna à Balard de quitter Geneve dans l'es-
pace de dix jours. Balard pria le Conseil d'adou-
cir cet arrêt violent, & il déclara que, « *puis-*
» *que les Petit & Grand Conseils vouloient qu'il*
» *dît que la messe étoit mauvaise, il le diroit en*
» *demandant pardon à Dieu de son jugement témé-*
» *raire sur un sujet qu'il ne connoissoit pas.* » Le
Conseil, touché par cette démarche soumise,
révoqua son bannissement, & lui permit de re-
prendre ses fonctions de Conseiller d'Etat. Les
régistres du Conseil placent cet événement en
1536, Spon en 1540 ; mais je crois avec Gau-
tier qu'il est de 1539.

Balard a laissé un manuscrit curieux, qui ren-
ferme un Journal où il raconte tout ce qui s'est
passé à Geneve depuis le mois d'Octobre 1525
jusques en 1531. De La Corbiere assure que ces
Mémoires devoient commencer en 1515 ; mais
alors il y en auroit dix années perdues.

Ces Mémoires sont en original dans la biblio-
theque de Geneve ; ils sont terminés par ces
mots : « J'ai rédigé à mémoire les dictes hys-
» toyres, ainsi qu'il est dict, lesquelles j'ai veues;
» moi indigne étoit Syndique de la cité en l'an

» 1525, Contrôleur en 1527, & l'an 1530
» Syndique. A Dieu soit la gloire & l'honneur.
» Amen. »

Voy. *Histoire de Geneve par Spon*, *Tôm. I*; *Hist. de Gautier*, *MSS.*; *Manuscrits de La Corbiere*; *Leu*, *Dict. des familles de Suisse*; *Moreri*, *Supplément*; *Catalogue raisonné des Manuscrits de la Biblioth. de Geneve.*

BERNARD (Jacques).

Bernard appartenoit à une ancienne famille genevoise illustrée par ses services dans les premieres places de la République. En 1535 Jacques Bernard étoit Gardien des Cordeliers de Rive; il favorisa la réformation de Geneve par ses conseils & par des theses qu'il soutint dans son couvent au mois de Mai 1535, après les avoir fait afficher un mois auparavant dans les carrefours & à la porte des églises, afin que chacun eût le tems nécessaire pour se préparer à les attaquer.

Ces theses traitoient:

1°. De la justification des hommes par Notre Seigneur Jésus-Christ.

2°. De l'Ecriture-Sainte, regardée comme la seule regle de la foi.

3°. De l'adoration d'un seul Dieu.

4°. De l'efficace du ſacrifice de Jéſus-Chriſt pour les péchés des hommes, & de l'inutilité d'en offrir de nouveaux.

5°. De l'erreur de ceux qui s'appuyoient ſur le mérite de leurs œuvres pour être ſauvés.

6°. De l'idolatrie dont on ſe rend coupable en adorant les reliques des Saints & leurs images.

7°. De ce que la meſſe n'eſt point enſeignée dans l'Ecriture-Sainte, & de ce qu'elle eſt inutile à notre ſalut.

8°. De ce que les Saints ne ſont point nos Avocats.

9°. Des traditions papales contraires à la loi de Dieu.

Bernard joignit les theſes ſur la juſtification aux autres, parce qu'on avoit publié des indulgences à Geneve le 9 Juin 1532, & il exigeoit que les oppoſans lui prouvaſſent la fauſſeté de ſes theſes par l'Ecriture-Sainte.

Le Petit-Conſeil permit l'annonce & la déſenſe de ces theſes, après les avoir fait examiner par quelques Chanoines & quelques Prêtres; alors il ordonna que la diſpute s'ouvriroit le 30 Mai; qu'elle ſeroit préſidée par huit membres de ſon Corps; que tout ce qui ſe diroit ſeroit écrit par quatre Secrétaires choiſis pour cela; & qu'on inviteroit les Savans étrangers comme ceux de Geneve à y oppoſer.

Cette dispute est un exemple bien rare de l'utilité de ces sortes d'exercices pour l'instruction des disputans. Chappuis, Dominicain; Cartelly, Docteur de Sorbonne; Chasseray, Religieux & citoyen de Geneve; Caroly, qui avoit été un des plus vigoureux opposans à ces theses, renoncerent avec le Cordelier Bernard à la religion romaine, prêcherent la réformation, & contribuerent beaucoup à celle qui s'opéra bientôt après dans la ville.

Ce Bernard fut Ministre du St. Evangile en 1535; il mourut en 1536.

Voy. *Roset, Chronique; Spon, Hist. de Geneve; Gautier; Ruchat, Hist. de la réformation de la Suisse, Tôm. V; Maimbourg, Histoire du Calvinisme* (1).

---

(1) Si les rêveries perpétuelles de ce Jésuite n'avoient pas été démontrées mille fois, je m'arrêterois à prouver la supposition de divers faits qu'il avance gratuitement, & la fausseté des couleurs avec lesquelles il se plaît à défigurer les événemens dont il conserve quelques traits; mais je n'ajouterai rien à l'idée désavantageuse qu'on a généralement de ses écrits historiques: chacun sait qu'il ne mérite aucune confiance; & j'aurai le plaisir d'éviter une dispute désagréable: je dis ceci pour toujours, je citerai désormais Maimbourg sans qualifier ses anecdotes.

LAMBERT, Cordelier.

C'eſt dans les couvens que ſe formerent les premiers Réformateurs; celui-ci eut part à des placards dans leſquels on promettoit des indulgences par Jéſus-Chriſt, pourvu qu'on crût en lui & qu'on ſe repentît.

Voy. *Roſet*, *Spon*, *Bérenger*, *Gautier*.

FURBITY (Guy), de Montmélian, Dominicain, prêcha l'Avent à Geneve en 1533 : dans ſon premier ſermon, il compara les Réformés aux ſoldats qui déchirerent le manteau de Jéſus-Chriſt, & il compta parmi eux les Allemands. Les députés de Berne ſe crurent inſultés; ils ſe plaignirent au Vicaire de l'Evêque, qui ne leur donna aucune ſatisfaction. Le Conſeil de la ville ordonna l'empriſonnement de Furbity; mais il refuſa de le juger, parce qu'il étoit Eccléſiaſtique. Les Bernois, charmés de mettre aux priſes le Conſeil avec l'Evêque, menacerent de rompre l'alliance, ſi on ne leur rendoit pas juſtice. Le Conſeil, embarraſſé, décida que Furbity ſeroit conduit à l'hôtel-de-ville pour diſputer avec les Miniſtres Bernois, & prouver par l'Ecriture-Sainte ce qu'il avoit avancé dans ſon ſermon; mais il garda long-tems le ſilence, parce qu'il n'y avoit point de Juges eccléſiaſtiques; il aſſura cependant qu'il n'avoit pas dit ce qu'on lui re-

prochoit, & il proposa de former un tribunal composé de deux Docteurs Allemands nommés par les Bernois, & de deux Docteurs François nommés par le Conseil, devant lequel il répondroit; il déclara même qu'*il tiendroit tête à Farel, à Viret & à cent autres comme eux.*

Enfin, le 27 Janvier 1534, il fut amené devant le Grand-Conseil; il y protesta contre l'irrégularité de la procédure faite contre lui; il essaya sa justification qu'il fit adroitement, & il soutint une dispute réglée pendant deux jours avec Farel & Viret, où il fut contraint de reconnoître qu'il avoit dit plusieurs choses qu'il ne pouvoit prouver par l'Ecriture-Sainte, mais seulement par l'autorité de St. Thomas.

Furbity fut condamné à faire le 15 Février une rétractation publique de tout ce qu'il avoit dit contre les Allemands: il le promit; mais dès qu'il fut en chaire, il commença son apologie, & blâma la conduite du Conseil: on le reconduisit aussi-tôt aux prisons, & il n'en sortit qu'au commencement de 1536, à la sollicitation de François I; cependant il fut forcé de faire des excuses au Conseil avec la rétractation qu'on lui avoit ordonnée.

Les Dominicains de Geneve souhaiterent que Furbity opposât aux theses de Bernard: le Conseil y consentit; mais Furbity le refusa.

On a deux livres très-curieux & très-rares sur la dispute de Furbity avec Farel & Viret, & sur tout ce qui se passa dans cette circonstance.

Lettres certaines d'aulcuns grands troubles advenus à Geneve, avec la dispute faite l'an 1534.

Disputatio Genevæ habita anno 1534 *à Monacho Dominicano, Doct. Theol. Parisiensi, & Concionatore evangelico, Theologo Bernensi,* 8°. *Genevæ* 1534.

Ce livre fut traduit, & il porte ce titre:

Dispute tenue à Geneve l'an 1534 *entre le Dominicain Furbity & un Théologien de Berne, les entreparleurs étant le Moine Dominicain Guy Furbity, Docteur de la Faculté de théologie de Paris, & un Prêcheur du Saint-Evangile, de Berne, traduite du latin par François Manget, Ministre du Saint-Evangile*, 8°. 1634, *pag.* 134.

En 1611, on imprima à Chambery un livre qui doit être tiré des Mémoires d'une Abbesse par un Capucin, dans lequel on raconte l'histoire de Furbity & de ses disputes; mais ce livre est entiérement contraire pour les faits au précédent, composé en latin au moment même où les choses se passerent, publié immédiatement après la dispute sans aucune critique ni réfutation de la part de Furbity, des Moines & des Prêtres qui étoient nos voisins, & qui avoient été les témoins des événemens qui y sont attestés.

Voy. *Hist. de Geneve par Spon ; Gautier ; Ruchat, Hist. de la réformation de la Suisse ; Hist. de la réformation de Geneve par Chouet, par Turretini ; Morery, Dict.*

JUSSIE (Jeanne de), Religieuse de Sainte-Claire à Geneve.

Elle se retira à Annecy le 30 Avril 1535, après la réformation, avec les Religieuses de son couvent qui refuserent d'embrasser la réforme; elle fit imprimer l'histoire de sa retraite.

Levain du Christianisme, ou commencement de l'hérésie de Geneve, in-12. Chambery.

On fit une nouvelle édition de cet ouvrage sous le titre de

Rélation de l'apostasie de Geneve, in-12 Chambery 1611 : elle fut réimprimée à Paris avec les corrections de l'Abbé de Saint-Réal en 1682.

Cette histoire commence en 1526.

Voy. *Hist. de Geneve, Spon; Gautier; Joly, Remarques sur Bayle; Ruchat, Histoire de la réformation de la Suisse, Tôm. V; Prosper Marchand, Dict., Tôm. II; Wading, Scriptores ord. minor.; Lenglet, Méthode d'étudier l'hist.; Haller, Catalogue des Histor. de la Suisse.*

le nombre des idées qu'ils ont ajoutées à celles qu'on avoit; par les queſtions incidentes qu'ils ont forcé à traiter; par une détermination exacte du ſens des mots, qui tranche tant de difficultés; par la curioſité qu'ils ont inſpirée, & le bon goût qu'ils ont fait naître. Les controverſes dictent la logique; le meilleur cours de logique pratique qu'on puiſſe avoir ſe trouve peut-être renfermé dans le livre preſque inconnu des *Préjugés légitimes de Pajon*. La ſaine critique rend délicats & difficiles; la lecture raiſonnée des bons Auteurs anciens embellit les langues modernes, les approprie aux ſciences, forme les Poëtes & les Orateurs, crée les Philoſophes & échauffe l'ame des Artiſtes.

Quand une fois l'eſprit a ſu captiver ſon attention ſur un ſujet, il devient capable d'en conſidérer attentivement d'autres; & l'on verra celui qui aura fait ſes délices d'Homere & de Virgile devenir Phyſicien quand il étudiera la nature comme il a étudié ces beaux génies; s'il s'occupe d'idées générales, & s'il cherche les rapports des idées abſtraites, il ſera Métaphyſicien ou Mathématicien, comme il a été Littérateur. Jean Le Clerc a fait des vers, composé des hiſtoires, tiſſu de beaux commentaires, dicté des cours de philoſophie, pénétré les profondeurs de la métaphyſique, & inſtruit ſon

ſiecle & le nôtre par de nombreux & d'excellens journaux.

Telle eſt la marche que l'eſprit paroît devoir ſuivre ; telle eſt au moins celle qu'il a ſuivie : l'attention qu'on a donnée d'abord aux faits, ſoit phyſiques, ſoit moraux, forma d'abord les Poëtes & les Hiſtoriens ; on a décrit & raconté avant de ſaiſir les rapports qui ne ſe préſentent pas d'eux-mêmes à l'eſprit ; il faut avoir la tête meublée d'un grand nombre d'idées pour pouvoir découvrir leurs liaiſons, & trouver du plaiſir à les chercher. Les idées ſont l'ouvrage des ſens long-tems exercés : auſſi l'attention, portée ſur ces mêmes objets déjà revêtus des couleurs de la poéſie, des nerfs de l'éloquence, & conſidérés, ſoit en eux-mêmes, ſoit avec les rélations qu'ils ont dans l'univers, fit long-tems après les Philoſophes. On comprend aiſément que les abſtractions ne peuvent être le fruit que d'une obſervation ſoutenue, & qu'avant de réfléchir ſur la grandeur, il a fallu meſurer & comparer un grand nombre de quantités. Homere parut avant Hérodote ; tous les deux précéderent Ariſtote & Platon. De même, dans le renouvellement des lettres, les Littérateurs ont fait l'aurore des ſciences & des arts ; les Poëtes ont paru avec les Peintres, les Sculpteurs, les Architectes ; les Hiſtoriens les ont ſuivis, & enfin

les Philoſophes ſe ſont joints aux premiers pour s'emparer de toutes nos connoiſſances & leur donner la ſolidité & l'étendue qui leur manquoient.

La théologie a joué un rôle diſtingué dans cette derniere révolution des arts & des ſciences; on ne peut ſe diſſimuler qu'elle a conſidérablement favoriſé leur développement. Les belles lettres ſe répandoient; on liſoit avec avidité les anciens Auteurs; en les liſant avec intérêt, on les lut avec réflexion; l'eſprit d'examen & d'analyſe s'introduiſit dans toutes les études; les découvertes faciles qui s'offroient à chaque pas dans tous les genres irritoient la curioſité encore plus qu'elles ne la ſatisfaiſoient. On étudia la religion avec ces diſpoſitions; on ne tarda pas à remarquer l'immenſe différence qu'il y avoit entre le Chriſtianiſme alors adopté par-tout & celui qui étoit enſeigné dans l'Evangile. On chercha les cauſes des changemens qu'on avoit découvert, & l'on ne tarda pas à reconnoître la main des hommes dans le chaume qui maſquoit l'or du ſanctuaire; outre cela, les eſprits étoient las de porter le joug de la cour de Rome & des Princes dont le Pape favoriſoit le deſpotiſme; on penſa de toutes parts à recouvrer ſa liberté & à renverſer ce nouvel empire romain qui enchaînoit les conſciences du globe : il fal-

loit pour cela montrer la fausseté des titres qui établissoient cette nouvelle souveraineté ; il falloit prouver que l'Ecriture-Sainte n'avoit jamais contribué à cet esclavage, ni autorisé les rêveries ajoutées à la religion; il falloit donc faire une étude approfondie des livres sacrés, connoître leurs langues, suivre la théologie dans ses dogmes & ses rapports. On comprend que de pareils travaux occasionnerent des disputes entre les défenseurs de l'église romaine & ceux qui l'attaquoient : la chaleur des débats religieux, l'enthousiasme qu'ils produisirent entraînerent les Savans vers cette science; & l'on devint Théologien par zele, par vertu, par superstition, par devoir, & peut-être par ambition.

Observons encore que la théologie est une des sciences qui offre à l'homme le plus de facilité pour l'étudier; ses objets sont déterminés, soit par leur nombre, soit par leurs rapports & leurs fondemens. La révélation est une science toute faite : Dieu a parlé; il n'est permis à l'homme que d'écouter & de se soumettre. Les études du Théologien à cet égard se bornent à rassembler les leçons, les ordres, les connoissances que Dieu nous donne, d'en faire connoître les détails, d'en montrer les convenances, d'en saisir les liaisons avec le bonheur de l'homme, celui du monde & le plan de l'univers; d'en tirer les

conféquences immédiates. Il étoit donc naturel que la fcience la plus importante par fon objet, la plus facile par les moyens qu'elle offre, fût auffi la premiere qu'on étudiât, & celle qui fît le plus de progrès.

Mais la théologie ne fe borne pas à l'étude de la révélation; fes principes repofent dans la métaphyfique la plus fublime : la théologie naturelle eft la fcience qui honore le plus l'homme à mes yeux, & les progrès qu'elle a faits prouvent le mieux l'étendue de fon efprit & ce qu'on doit à la révélation. Dieu, l'ame, l'univers, ces grands objets fe préfenterent à la méditation des Théologiens; leurs incertitudes, leurs recherches, leurs découvertes formerent la métaphyfique, dirigerent l'art de penfer, & ramenerent les hommes à l'étude des phénomenes de la nature, qui deviennent une des bafes de la théologie. Dieu a parlé dans le fpectacle de l'univers comme dans l'Ecriture Sainte; & ceux qui font attentifs à ces deux révélations favent bientôt en remarquer les grands rapports.

Si l'on ne trouve pas dans ces idées le fil continu qui les lie, on y trouvera du moins la route que l'efprit humain a toujours fuivie pour arriver au point où il eft parvenu aujourd'hui; & l'on ne doutera plus que l'érudition qu'on affecte de méprifer, la théologie qu'on daigne à peine compter parmi

parmi les ſciences, ne ſoient cependant les fermes échelons qui nous ont conduits à ces connoiſſances propres à illuſtrer notre ſiecle; ſi l'oubli des études ſolides, la corruption du goût, & l'abandon des bons principes ne faiſoient pas redouter l'ignorance dont on s'étoit ſi heureuſement retiré par leur ſecours.

CALVIN (Jean), fils de Gérard Calvin, né à Noyon au mois de Juillet 1509.

Le pere de Jean Calvin paſſe pour avoir eu de l'eſprit & peu de fortune : on dit qu'il preſſentit le génie de ſon fils & ſon goût pour la piété; il le deſtina ſans doute par cette raiſon à la théologie, & l'envoya étudier à Paris, où il eut le bonheur d'être le diſciple de Mathurin Cordier.

Les protecteurs de Calvin le pourvurent à l'âge de douze ans d'un bénéfice dans la cathédrale de Noyon; à ſeize ans il obtint la cure de Marteville, qu'il permuta deux ans après avec celle de Pont-l'Evêque. Il ſembleroit que l'égliſe romaine ait voulu le gagner par ſes prévenances; mais elle lui fit peut-être trop connoître ſes abus en lui conférant deux bénéfices, dont ſon âge auroit dû l'exclure. Pendant qu'on le faiſoit Curé à Noyon, il étudioit les belles lettres & la philoſophie à Paris; Robert Olivétan ſon

parent lui faisoit connoître alors l'Ecriture-Sainte avec les idées de la réforme : le jeune Calvin les saisit avec chaleur, & il renonça à la théologie qu'on lui avoit enseignée, parce qu'elle n'étoit plus conforme à celle qu'il puisoit dans les livres sacrés. Il prit alors le parti d'étudier en droit, & il alla à Orléans, où il fut le disciple de Pierre De l'Etoile. Les progrès de Calvin dans cette nouvelle carriere furent si rapides, qu'il fit souvent les leçons publiques à la place des Professeurs, & qu'on voulut le recevoir gratuitement Docteur; mais il ne se laissa pas éblouïr par ses succès : il quitta Orléans pour aller à Bourges, où André Alciat occupoit la chaire de droit. Ce fut dans cette ville que Calvin connut Melchior Wolmar : cet Allemand célebre lui enseigna la langue grecque, & fortifia en lui les idées nouvelles qu'il avoit reçues sur la religion. Calvin commença même déjà à les répandre dans les villages par la prédication; & le Seigneur de Linieres, qui l'entendit quelquefois, disoit : *Du moins celui-ci nous enseigne quelque chose de nouveau.*

La réputation de Calvin étoit sortie des lieux où il avoit étudié; à vingt-deux ans il fut trouvé digne d'être consulté pour les affaires les plus importantes; il donna même son avis en faveur

du divorce de Henri VIII, Roi d'Angleterre ; mais il chercha à détourner ce Prince du ſecond mariage qu'il projetoit & de la ſuprématie qu'il vouloit s'arroger.

Quand Calvin eut quitté Bourges, il vint à Paris, où il renonça à ſes bénéfices, & où il ſe fit connoître à vingt-quatre ans par ſon beau commentaire ſur les deux livres de la Clémence composés par Séneque ; il y rappeloit aux hommes, & ſur-tout aux François, que la charité, le ſupport & la douceur étoient des vertus qu'ils ne pouvoient négliger ſans manquer à leurs devoirs d'homme & de chrétien. Les circonſtances rendoient ces leçons bien importantes ; mais elles étoient trop ſupérieures au ſiecle qui les entendit, & les paſſions étoient trop échauffées pour en profiter.

Les progrès de Calvin dans la théologie & dans la controverſe le rendirent célebre parmi les réformés & leurs protecteurs ; ſes ſuccès l'engagerent dans de nouveaux travaux, & ſa conſcience le portoit à répandre ſes idées ; mais la protection de la Reine de Navarre enhardit encore davantage Calvin : cependant il ſe forma en 1533 un orage contre lui qu'il eut bien de la peine à écarter. On le ſoupçonna d'avoir composé pour ſon ami Michel Cop, Recteur de l'univerſité de Paris, une harangue que ce dernier avoit récitée le jour

de la Touſſaints : elle étoit remplie des idées des réformés ; les catholiques prirent l'alarme, & Calvin fut forcé de fuir. La Reine de Navarre employoit inutilement tout ſon crédit pour ſoutenir Calvin pendant qu'il erroit en France : il employa ſon exil à faire germer les idées de la réforme dans l'ame des hommes de mérite qui s'attacherent à lui, comme Marlorat & Lépine. Il vit alors à Nerac le fameux Lefebvre d'Etaples, qui prévit & annonça la grande révolution que Calvin alloit opérer.

Le courage n'abandonne pas Calvin ; il revient à Paris, & il fut ſur le point d'y voir Servet, qui manqua au rendez-vous que ces deux perſonnages s'étoient donné ſans ſe connoître.

La perſécution contre les réformés devenoit de jour en jour plus cruelle ; Calvin gémiſſoit des maux qu'elle occaſionnoit à ſa patrie ; il prit le parti de la quitter en 1534 ; mais il publia auparavant un ouvrage intitulé *Pſychopannichia* contre ceux qui croyoient que les ames dormoient quand elles étoient ſéparées du corps. Il arrive à Bâle, où il ſe lia étroitement avec Capito & Gryneus. Les vrais ſavans ſont toujours amis ; la vérité qu'ils cherchent de concert eſt un lien qui les unit étroitement. Calvin, qui ne croyoit pas tout ſavoir parce qu'il étoit déjà un Savant célebre, apprit l'hébreu à Bâle.

Mais le triste état des François réformés troubloit le bonheur de Calvin; il avoit toujours sous les yeux les persécutions qu'on leur faisoit souffrir; il prend un parti qui honoroit François I; comme Calvin connoissoit la grandeur d'ame de ce Prince, il résolut de l'instruire des malheurs de ses sujets & de lui en dévoiler les causes : il composa dans ce but en latin son *Instruction chrétienne*, qu'il dédia au Roi de France par une préface dont l'éloquence est toujours justement admirée, & qui se compte entre les trois préfaces qui ne s'oublieront jamais. Il me paroît que Calvin pensoit encore alors à faire l'apologie des Princes d'Allemagne, que François I faisoit déchirer par Du Bellay son Ambassadeur.

Pendant que Calvin achevoit cet ouvrage, il apprit que l'Italie nourrissoit en divers lieux des idées favorables à la réformation; il vole auprès de cette célebre Duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, que ses grandes connoissances & son génie avoient fait connoître à tous les gens de lettres, & vers laquelle les savans Réformateurs se tournoient avec empressement, parce qu'elle pensoit d'une maniere peu éloignée de leurs opinions. Cette Princesse qui connoissoit le mérite de Calvin le reçut avec distinction, & Calvin la confirma dans ses principes; elle conçut même pour ce Savant une estime qu'elle conserva pendant

toute ſa vie, & qu'elle lui témoigna dans une multitude de lettres. Malgré cette protection, l'inquiſition ſe réveille au nom de Calvin; elle le pourſuivit dans la cour de la Ducheſſe de Ferrare, & le força à fuir : il retourne en France. Ce fut ſans doute alors, comme Muratori & les traditions de la cité d'Aoſt le font préſumer, qu'il vint dans cette ville du Piémont, où il prêcha d'abord la réformation avec ſuccès, mais dont il fut enſuite proſcrit par l'intolérance. Cette anecdote, ignorée de tous les Hiſtoriens, eſt cependant fondée ſur une colonne de huit pieds encore exiſtante, qu'on érigea pour éterniſer l'arrivée de Calvin à Aoſt & ſon banniſſement. *Hanc Calvini fuga erexit anno MDXLI, Religionis conſtantia reparavit anno MDCCXLI.* Il paroît que ce monument ne fut élevé qu'en 1541, lorſqu'on ne craignit plus les ſuites de la réformation; mais il ſemble auſſi que l'événement qui en eſt le ſujet ſe paſſa vers la fin de 1535, ou au commencement de 1536; Muratori veut au moins l'inſinuer dans ſes Annales, quand il dit, en parlant de Calvin, *Ma nel preſente anno veggendo ſi ſcoperto queſto lupo ſe ne fuggi à Ginevra.*

Muratori ſe trompe : Calvin viſita d'abord la France; les bûchers & les gibets élevés pour les proteſtans lui firent regretter la liberté de

l'Allemagne; il prit la résolution d'y revenir, lorsque la guerre, qui rendoit les chemins de la Lorraine & de la Flandre impraticables, le forcèrent à passer â Geneve, où il arriva au mois d'Août 1536. Farel & Viret travaillerent long-tems inutilement pour le retenir dans cette ville, dont ils avoient réformé la religion; mais l'ayant sommé au nom de Dieu de les aider dans ce travail qu'ils faisoient pour le Seigneur, il se rendit à leur sommation. Dès ce moment on donna dans Geneve à Calvin la place de Ministre de la parole de Dieu, & on le chargea de faire des leçons de théologie; mais on ne peut pas dire avec De Beze qu'il fut alors créé Professeur en théologie, puisque l'académie n'étoit pas encore fondée. Les régistres de la République parlent pour la premiere fois de Calvin à la date du 5 Septembre 1536, & il est appelé dans cet endroit, *Iste Gallus.*

Je dois observer ici que la vie de Calvin, faite par Théodore De Beze, est peu exacte à divers égards; on y trouve, par exemple, que Calvin fit en 1536 un formulaire de confession de foi, & qu'il y joignit le plan d'une discipline ecclésiastique; mais Spon & plusieurs bons manuscrits placent la publication de ces deux ouvrages en 1537: il est vrai qu'ils furent lus dans le Conseil des Deux-Cent au mois de Novembre 1536;

mais ils ne furent approuvés & sanctionnés par le peuple en Conseil-général qu'au mois de Juillet 1537. Outre cela, on attribue avec raison ces deux pieces à Farel; car il n'est pas vraisemblable qu'on eût chargé Calvin de ce soin pendant les deux premiers mois qu'il passa à Geneve, & il ne paroît pas croyable que Calvin ait alors eu le tems de s'occuper de ce travail. De Beze fait faire encore à Calvin pendant la même année un catéchisme pour l'instruction de la jeunesse; mais il me semble que cet ouvrage ne parut qu'en 1537; car Calvin dit dans une lettre qu'il écrivit aux églises de Frise en 1544, qu'il y avoit sept ans que ce catéchisme étoit composé. De Beze ne se trompe pas moins quand il dit que Calvin se joignit à Farel & à Coraut pour engager le peuple à abjurer la religion romaine, & à jurer solemnellement de garder la nouvelle confession de foi; ce qui indiqueroit deux actes très-différens; le premier, qui fut une adhésion du Conseil-général à la réforme établie en 1535 (celle-ci se fit solemnellement le 21 Mai 1536 avant l'arrivée de Calvin à Geneve); & le second, qui fut une approbation du Conseil des Deux-Cent, donnée à la Confession de foi & à quelques articles d'une discipline ecclésiastique, au mois de Novembre 1536. Calvin se joignit sans doute à ses collegues pour faire

ſanctionner ces deux pieces par le peuple, comme cela fut exécuté le 29 Juillet 1537.

Calvin s'étoit fait connoître avantageuſement chez nos voiſins ; à Lauſanne on le choiſit en 1537 pour préſider une diſpute qui devoit éclairer le peuple ſur la religion romaine & les changemens que les Réformateurs y faiſoient. Il ſemble que Calvin fut appelé à combattre tous les hérétiques & toutes les héréſies ; il fut obligé de défendre encore les réformés attaqués par les anabaptiſtes, & il employa contr'eux avec tant de ſuccès l'Ecriture-Sainte & le raiſonnement, qu'il proſcrivit pour jamais cette ſecte de Geneve : il fut forcé de plaider enſuite, pendant la même année, ſa cauſe à Berne contre Caroly, qui l'accuſoit d'arianiſme.

La réforme des idées ſur la religion n'avoit point produit à Geneve la réforme des mœurs. Les Hiſtoriens du tems parlent beaucoup de la débauche exceſſive qui y régnoit & des diviſions ſcandaleuſes de pluſieurs familles. Farel & Calvin, profondément affligés de ces déſordres, firent le 15 Février 1538 des repréſentations au Conſeil pour l'engager à pourvoir à la correction des mœurs. Ces deux Paſteurs prêcherent avec force contre les vices du tems : plus on eſt coupable, plus la vérité paroît dure ; on ſe plaignit de la chaleur de leur zele ; Coraut, plus incon-

ſidéré, ſe fit interdire la chaire, & ſa déſobéiſſance le fit empriſonner. Farel & Calvin furent l'objet de la haine de tous ceux qui préféroient leurs vices & leurs plaiſirs au bon ordre, à l'avancement de la religion & au bien de la patrie: dès-lors ces hommes ſans principes ſe liguerent avec leurs paſſions pour ſe débarraſſer de ces Miniſtres vigilans, pour ſe ſouſtraire aux cenſures eccléſiaſtiques & anéantir leur autorité, enfin pour faire bannir à jamais les Paſteurs qui avoient le plus grand crédit.

Il étoit impoſſible d'attaquer ces Conducteurs ſpirituels, chéris de la partie ſaine du public; on ne pouvoit leur reprocher des crimes ſuffiſans pour les faire exiler du troupeau; il falloit les rendre ſuſpects au Gouvernement. Les ennemis de l'ordre, de la vertu & de la religion imaginerent donc de faire adopter au Conſeil les déciſions du Synode de Lauſanne ſur l'uſage du pain azyme dans la communion, ſur la célébration du baptême avec les fonds baptiſmaux, ſur les fêtes de Noël, de l'Aſcenſion, de Pentecôte & de Notre-Dame, parce qu'ils ſavoient bien que ces déciſions étoient blâmées par Farel & Calvin. Les circonſtances favoriſerent les vues de ceux qui cherchoient à proſcrire les Réformateurs de Geneve: les Bernois inviterent le Conſeil de Geneve à recevoir leurs rits, &

le parti opposé aux Ecclésiastiques empêcha le Conseil de les consulter sur ces matieres, qui étoient entiérement de leur ressort; le Conseil entraîné approuva toutes les propositions de Berne, & ordonna au clergé de se soumettre aux décisions du Synode de Lausanne.

Calvin & Farel pénétrerent les motifs de ceux qui avoient fait agir le Conseil; ils sentirent bientôt que, s'ils étoient forcés de plier dans cette occasion où le Conseil avoit manqué aux justes égards qu'il leur devoit, ils seroient forcés de même à plier dans toutes les autres, & d'abandonner la religion & les mœurs à la merci de leurs persécuteurs. Ils résolurent donc d'être fermes, & ils refuserent d'administrer, dans le jour de Pâques 1538, la Sainte-Cêne de la maniere prescrite par le Conseil. Ils allerent plus loin encore; ils crurent qu'ils ne pouvoient pas donner le sacrement à des hommes que leurs divisions & leurs vices rendoient indignes du titre de chrétien. Le Conseil fut indigné de la désobéissance des Ministres; & leurs ennemis irriterent tellement le peuple contr'eux, qu'ils les firent bannir de Geneve. Enfin, comme si les antagonistes de ces grands hommes eussent craint un changement dans les circonstances propre à faire révoquer l'arrêt de ce bannissement qu'ils avoient sollicité, on poussa la violence au point qu'on ne

laissa à ces trois hommes, à qui Geneve devoit sa religion, son bonheur & sa liberté, que trois jours pour pourvoir à leurs affaires domestiques. Le zele de ces Ministres fut sans-doute très-inconsidéré; cependant il faut bien observer qu'il ne fut point échauffé par des disputes sur la doctrine, comme on a voulu le faire croire, mais seulement par l'importance qu'il y avoit à conserver la discipline ecclésiastique, que plusieurs personnes vouloient abolir.

En quittant Geneve, Calvin fit sentir au Conseil que son exil faisoit l'éloge de son désintéressement : *Si j'avois*, leur dit-il, *cherché à plaire aux hommes, certainement je serois mal récompensé; mais j'ai travaillé pour celui qui récompense même de ce qu'on n'a pas fait.* Il partit pour Berne avec ses collegues, où ils se justifierent tous des imputations qu'on leur avoit faites; ils déclarerent encore qu'ils étoient prêts à se conformer aux usages reçus par le Conseil de Berne, & qu'ils n'avoient jamais voulu contester sur des objets d'une importance si minime. Les Bernois, étonnés de la conduite du Conseil de Geneve, le prierent de rappeler leurs Pasteurs, & déclarerent qu'ils n'avoient jamais prétendu lui faire recevoir leurs cérémonies. Le Synode de Zurich joignit ses instances aux précédentes, & les fit présenter à Geneve par le Conseil de Berne;

mais toutes ces démarches se briserent contre l'enthousiasme libertin qui triomphoit : les Genevois confirmerent le 26 Mai l'arrêt qu'ils avoient rendu à la fin du mois d'Avril.

Farel se retira alors à Neuchâtel, & Calvin à Strasbourg, où Bucer, Capito & Hedio engagerent le Conseil de cette ville à le faire Professeur en théologie & Pasteur d'une église françoise, dans laquelle il introduisit sa discipline ecclésiastique.

Calvin, plein d'un véritable attachement pour Geneve, veilla toujours sur cette église, comme s'il en avoit été le Pasteur : aussi le Cardinal Sadolet, croyant vaincre les Genevois abandonnés de Calvin, écrivit au peuple & au Conseil une lettre très-pressante pour les faire rentrer dans l'église romaine ; le Conseil de Geneve lui répondit par des complimens ; mais Calvin, par des raisons solides, exprimées avec autant d'énergie que de modération, rendit inutiles les efforts qu'on avoit faits pour séduire les Genevois, & il les confirma dans leurs principes par deux lettres qu'il leur adressa ; la premiere est datée de la fin de 1538, & la seconde du mois de Juillet 1539 ; il y exhorte en particulier le peuple à la repentance, au support des méchans, à la soumission envers leurs Pasteurs & à la confiance en Dieu.

Ces procédés toucherent les Genevois ; ils ſentirent la perte qu'ils avoient faite, & auſſitôt que la faction oppoſée à Calvin eut été abattue, ils travaillerent à le rappeler. En 1540 on lui écrivit à Strasbourg pour lui rendre les emplois qu'on lui avoit ôtés ; mais il répondit qu'il ne pouvoit diſpoſer de lui-même, qu'il appartenoit à Strasbourg, & qu'il ſouhaitoit d'être remplacé à Geneve par Pierre Viret. Alors le Conſeil envoya Ami Perrin, ancien Syndic, à Strasbourg, pour prier les Magiſtrats de rendre Calvin à Geneve & aux Genevois : on lui accorda ce qu'il demandoit parce qu'il fut appuyé par les cantons de Zurich, de Berne & de Bâle. Calvin étoit alors à Worms & à Ratiſbonne, où il avoit été envoyé par des Théologiens Allemands réformés, pour aſſiſter à des aſſemblées qui s'y tenoient relativement à la religion : ce fut là qu'il ſe lia avec Melanchton & Cruciger ; il y apprit auſſi ce qui ſe paſſoit à Geneve ; mais il réſiſtoit encore aux offres qu'on lui faiſoit de ſa part. Enfin, ſollicité de nouveau par le Conſeil & les Miniſtres de cette ville, encouragé par Bucer, informé que le Conſeil-général avoit révoqué ſon banniſſement le premier Mai 1541, brûlant même d'être utile à ſes ennemis, il s'arracha à ſon égliſe de Strasbourg, qui lui accorda un congé de deux ans, & il partit pour Geneve en quittant Ratisbonne.

Calvin fut reçu aux acclamations de ſon ancien troupeau dans le mois de Septembre 1541 ; il préſenta au Conſeil les lettres du Magiſtrat de Strasbourg ; il lui fit même des excuſes de n'avoir pas pu d'abord ſe rendre à ſes déſirs. Enfin, les Genevois, charmés de le poſſéder, ne vouloient plus craindre de le perdre ; ils écrivirent à Straſbourg pour obtenir le congé abſolu de ce grand homme ; mais ils eurent beaucoup de peine d'en venir à bout : cependant Strasbourg céda enfin Calvin aux inſtances réitérées de Geneve, en lui donnant ſa bourgeoiſie & en voulant lui continuer les honoraires qu'il recevoit ; il les refuſa, quoique les émolumens que Geneve lui donnoit conſiſtaſſent ſeulement en 50 écus, douze coupes de bled, deux tonneaux de vin & ſon logement.

Calvin, ferme dans ſes principes, parce qu'il les croyoit la baſe du bien public, s'occupa d'abord après ſon retour à Geneve des moyens de prévenir la corruption des mœurs ; il fit le projet d'une police eccléſiaſtique qui devoit être le cenſeur continuel des citoyens, & rendre vertueux par la contrainte ceux que l'honneur ne pourroit y engager. Son plan fut goûté en Conſeil ; il rédigea les ordonnances eccléſiaſtiques avec quelques Magiſtrats nommés pour faire avec lui ce travail. Ces loix furent préſentées au Conſeil-général, qui les ſanctionna le 20 Novembre

1541. On y reconnoît combien Calvin étoit éloigné de vouloir donner trop de pouvoir au corps eccléſiaſtique, & avec quelle prudence il confia le ſalut & la réputation des citoyens à un tribunal qui ne pouvoit jamais abuſer de ſes pouvoirs; tant la puiſſance eccléſiaſtique y étoit balancée par la puiſſance civile. Ce tribunal des mœurs, qu'on appelle le *Conſiſtoire*, fut originairement compoſé de Laïques & d'Eccléſiaſtiques; mais le nombre des premiers y étoit alors le plus grand: ce corps, reſpectable par l'importance & la délicateſſe de ſa commiſſion, n'avoit pas le pouvoir d'infliger des peines corporelles; il devoit renvoyer au Conſeil les cas les plus graves avec le jugement qu'il en portoit. La proſpérité de Geneve fut long-tems le fruit heureux de ces ſages loix; elles contribuerent puiſſamment à maintenir la pureté de nos anciennes mœurs, qui ont fait notre luſtre, & qui ont ſi fort contribué à notre conſervation; on peut même prouver qu'une des cauſes de nos malheurs eſt la diminution de l'influence de ce tribunal ſur les individus. Rome fut perdue quand les Cenſeurs ne purent plus faire entendre leurs voix & reprendre ceux qui ſe rendoient indignes par leurs vices d'appartenir à la République; Sparte tomba avec le crédit de ceux qui étoient chargés du ſoin de veiller

veiller sur les mœurs publiques, & de faire respecter la vertu. Cependant il faut convenir encore que, malgré la corruption qui nous ronge, Geneve doit toujours au Consistoire l'avantage d'être beaucoup moins corrompue que plusieurs autres villes qui lui ressemblent par leur population, leurs richesses, leur commerce & leurs fabriques.

Calvin ne fut un Pasteur aussi vigilant que parce qu'il étoit un Pasteur très-zélé; il lutta avec force contre tous ceux qui voulurent secouer le joug des loix ecclésiastiques; il ne permit jamais qu'on fît attention à la qualité de ceux qui essayoient de s'y soustraire; il sentoit bien que, dans une République, on ne peut conserver les loix que lorsqu'elles sont rigoureusement & universellement exécutées. Calvin remplissoit avec la même exactitude & le même courage toutes les parties de ses emplois; il voulut en 1542 servir les pestiférés abandonnés par ses collegues; mais le Conseil ne lui permit pas d'exposer une vie aussi utile à l'Etat & à l'église.

Malgré les grands soulagemens que Calvin reçut sans cesse de Farel & de Viret, on ne comprend pas comment il put suffire à tous ses travaux, sur-tout quand on réfléchit qu'il étoit atteint de plusieurs maux continuels & violens. Il prêchoit tous les jours pendant deux semaines de cha-

que mois ; il donnoit trois leçons de théologie dans chaque semaine ; il assistoit à toutes les délibérations du Consistoire & de la compagnie des Pasteurs ; il se trouvoit tous les vendredis à la congrégation ; il éclairoit les églises de France par les avis fréquens qu'elles lui demandoient ; il défendoit la réformation contre les attaques de ses adversaires, & sur-tout des Ecclésiastiques François ; il avoit une correspondance fort étendue & fort importante dans toute l'Europe ; il étoit forcé de repousser ses nombreux ennemis par les livres nombreux qu'il composoit dans ce but. Enfin, il trouvoit encore le tems de faire des ouvrages particuliers dont la solidité & la profondeur instruisent ce siecle sur les matieres qui en sont les objets.

On ne trouve dans cette longue suite d'occupations qu'une petite partie de toutes celles dont Calvin étoit chargé : le Conseil lui confia plusieurs commissions difficiles & penibles, & il fut obligé de faire des voyages longs & fréquens. Le Conseil, qui savoit que Calvin étoit aussi bon Jurisconsulte que profond Théologien, le consultoit habituellement dans toutes les affaires importantes ; il l'employa sur-tout dans la composition des Edits & Ordonnances de la ville, qui fut achevée & approuvée en 1543 ; mais ce qu'il y a de très-vrai, c'est que Calvin préviut

par son crédit & son éloquence les troubles inévitables dans un Gouvernement naissant; il inspira une confiance universelle entre tous les corps de l'Etat : on connoissoit l'étendue de ses lumieres; on respectoit son intégrité, & l'on se reposoit entiérement sur l'attachement inviolable qu'il eut toujours pour la justice & la vérité.

Pendant que Calvin finissoit de s'occuper de notre législation, il alla à Strasbourg défendre la religion contre Caroly : il ne put obtenir du Magistrat de Metz la permission de disputer publiquement contre cet homme singulier, qui s'y étoit retiré, & qui abusoit singuliérement de son imagination dans ses explications de l'Ecriture-Sainte & dans sa maniere d'enseigner la religion.

Ce fut en 1543 que Calvin donna à l'église de Geneve la liturgie composée des prieres ecclésiastiques, avec la maniere de célébrer le baptême & la sainte-cêne; il y joignit un avertissement important sur la visite des malades.

Charles-Quint paroissoit désirer sincérement la tenue d'un Concile général, où les affaires relatives aux deux religions seroient soigneusement discutées; mais, loin de plaire au Pape par ce moyen qui étoit propre à réunir les esprits, il excita toute son indignation. Paul III ne craignit pas même de faire connoître publi-

quement & avec dureté sa pensée sur ce projet, mais Calvin repoussa fortement les argumens du Pontife : lorsque la diete fut assemblée à Spire; il prouva même directement dans un autre ouvrage, qui parut alors, la nécessité de la réforme de l'église. Malgré ces travaux, Calvin publia encore quelques ouvrages pendant cette année contre les Anabaptistes & les *Libertins*; c'étoit le nom qu'on donnoit dans Geneve à une faction qui s'étoit formée contre lui.

Un grand nom est un signal pour la calomnie & les envieux; ils se réunissent afin de le déchirer, s'ils ne peuvent pas l'anéantir. Il est vrai que Calvin se fit souvent des ennemis en disant des vérités piquantes; son zele lui donnoit une franchise pénible pour tous ceux qui attaquoient la vérité ou qui blessoient la vertu : peut-être que le sentiment de sa supériorité le rendoit dur auprès de ceux qui l'inquiétoient par des attaques mal-fondées, ou une obstination déraisonnable. Quoi qu'il en soit, il eut de fréquentes disputes, comme tous les Savans de son siecle, & il les rendit, comme eux, répréhensibles par le ton âpre qui y regne.

Calvin connut Castalion en 1539 à Strasbourg; il lui procura une place de Régent à Geneve en 1540. Cet homme, qui étoit un bon Humaniste, mais un Théologien extravagant, peut-être le

Berruyer de son siecle, voulut traduire la Bible en latin; il s'efforça de faire parler aux Hébreux le langage de Ciceron; il essaya même de leur faire soupirer quelquefois les tendres vers d'Ovide: aussi Calvin blâma hautement cette version avec diverses idées que cet homme bizarre ne craignoit pas de répandre. Castalion, blessé, demanda au Conseil la permission de disputer publiquement avec Calvin sur la descente de Jésus-Christ aux enfers: on le lui refusa; mais, par amour pour la vérité & par respect pour la liberté de penser, on lui accorda d'ouvrir cette dispute devant l'assemblée des Ministres: elle dura long-tems sans aucun succès. Castalion s'aigrit même au point qu'il attaqua Calvin dans un sermon destiné à résoudre les objections que chacun pouvoit y faire contre la doctrine qu'on y avoit enseignée; & il insulta si grossiérement les Ministres de Geneve, que le Conseil le déposa du saint ministere, & lui ôta la place de Régent. Castalion se retira à Bâle, où il persista dans ses idées extraordinaires & dans sa haine contre Calvin jusques à sa mort.

En 1544 Calvin entra en dispute avec Pierre Toussain de Montbelliard sur la sainte-cêne, & avec la Sorbonne, qui avoit prescrit des articles de foi.

Les années sembloient augmenter le nombre

des adverſaires de Calvin; en 1545 il écrivit contre Pighius ſur le libre arbitre; il renouvella ſes controverſes avec Oſiander ſur la ſainte-cêne, & il prouva aux François perſécutés, dans un ouvrage compoſé pour cela, le danger d'être Nicodémites.

La peſte fit pendant cette année les plus grands ravages dans Geneve. Calvin, touché des malheurs de ſes concitoyens; & effrayé par leurs mœurs corrompues, qui lui faiſoient craindre pour eux des maux plus redoutables, tonnoit dans les chaires contr'elles : il engagea même le Conſeil à faire des loix plus ſéveres contre la paillardiſe & l'adultere. Au milieu des chagrins que Calvin reſſentoit à la vue de ce fléau exterminateur qui ôtoit à Geneve ſes citoyens, Calvin éprouva quelques conſolations par les ſecours qu'il procura aux Vaudois échappés du maſſacre de Merindol & de Chabriere; il obtint pour eux une ſomme d'argent de la ville de Strasbourg & des Princes d'Allemagne. Calvin ne pouvoit preſque rien donner parce qu'il ne poſſédoit rien; mais comme il ne demandoit jamais pour lui, il ſut toujours diſpoſer de la fortune de ſes protecteurs en faveur de ceux qui étoient malheureux.

On ignore la plupart des traits particuliers de la vie de Calvin; ſes amis les ont cachés, parce quils imaginoient que Calvin étoit ſuffiſamment

connu par ſa vie publique ; ſes ennemis ſe ſont amuſés à défigurer quelques actions de ce grand homme pour le noircir. Je crois important d'approfondir la vie de ce Théologien pour apprendre à le juger, & pour repouſſer par des faits les imputations qu'on ne lui a faites fauſſement que parce qu'on n'a pas aſſez étudié ſon caractere. Troillet, Genevois, Hermite en Bourgogne, étoit rentré dans Geneve ; il avoit obtenu du Conſeil la premiere place de Paſteur qui deviendroit vacante : Calvin s'y oppoſa fortement à cauſe de l'incapacité du candidat ; il réuſſit à l'écarter ; mais il prouva évidemment par ce procédé qu'il ne cherchoit pas à briller par la comparaiſon qu'on pourroit faire de ſa perſonne avec des collegues ſans mérite, & qu'il n'avoit d'autre but que celui de contribuer à l'édification & à l'inſtruction du troupeau dont il étoit un des Paſteurs.

La viguenr avec laquelle Calvin attaquoit les vicieux & les vices lui attira mille déſagrémens de la part de tous ceux qui s'expoſoient à craindre ſon zele & ſa vigilance. Une femme qu'il avoit cenſurée l'appela publiquement un *méchant homme ;* Calvin s'en vengea en obtenant ſa grace du Conſeil, qui l'avoit fait emprisonner, & qui vouloit la punir.

Si Calvin eut à lutter contre les jeunes gens

que leur goût pour l'indépendance & leurs passions violentes éloignoient de la décence & de la vertu qu'il vouloit faire régner dans Geneve ; il triompha de leur cabale par son courage & sa fermeté ; jamais il ne distingua ceux que le rang ou le crédit semblent autoriser par-tout à tout faire ; il ne vit jamais que l'homme qui avoit manqué à ses devoirs dans l'homme en place qui avoit cru pouvoir s'en dispenser. Il fit appeler au Consistoire la femme du Capitaine-général Ami Perrin, qui avoit dansé, joué la comédie & blasphémé dans une maison particuliere ; elle fut condamnée à une amende pécuniaire. Ami Perrin lui-même, dont la vie étoit fort déréglée, fut excommunié, privé de sa place de Conseiller, & condamné à deux mois de prison ; mais quoique cet homme eût toujours ameuté les ennemis de Calvin, quoiqu'il eût causé tous les chagrins que Calvin éprouva dans Geneve de la part du Gouvernement, Calvin employa cependant son éloquence & son crédit pour faire anéantir le jugement rendu contre lui, & il eut la satisfaction chrétienne de voir son ennemi mortel réhabilité dans ses emplois & sorti de prison.

Je pourrois passer sous silence la mort de Jacques Gruet, qui eut la tête tranchée le 26 Juillet 1547 ; mais, pour ôter tout soupçon de

partialité, j'en rapporterai les détails curieux, en renvoyant mes réflexions ſur l'intolérance du ſiecle, & ſur celle qu'on attribue à Calvin quand je parlerai de Servet.

Jacques Gruet, comme nous le verrons encore, étoit un de ces hommes que le vice & les déſordres publics rendent fameux; il devoit abhorrer Calvin & redouter ſa vigilance : auſſi Gruet, fatigué par les bornes que les Eccléſiaſtiques preſcrivoient à ſes débordemens, ne craignit pas d'afficher à la chaire de la cathédrale un libelle contre les Genevois réformés, mais ſurtout contre les Réformateurs & les Miniſtres : il fut arrêté; on trouva dans ſes papiers, & ſurtout dans ſes lettres, des paſſages très-violens contre Calvin; il y avoit même une requête qu'il vouloit préſenter en Conſeil-Général contre la diſcipline eccléſiaſtique; il vouloit ſupprimer la gêne qu'elle impoſoit à ceux qui menoient une vie libertine; enfin on y découvrit un écrit qui renfermoit des objections contre la divinité des livres ſacrés, la ſpiritualité & l'immortalité de l'ame, le jugement dernier : ſa ſentence le condamne pour avoir parlé avec mépris de la religion, pour avoir ſoutenu que les loix divines & humaines étoient l'ouvrage du caprice, pour avoir écrit des lettres impies & des vers libertins, pour avoir ſoutenu que la paillardiſe n'étoit

point criminelle quand les deux parties étoient consentantes, pour avoir travaillé à renverser les ordonnances eccléfiastiques, & à ébranler par une requête l'autorité du Confiftoire, pour avoir menacé les Réformateurs & les Miniftres, pour en avoir mal parlé, & fur-tout de M. Calvin, pour avoir écrit des lettres propres à irriter la Cour de France contre M. Calvin, & engagé le Roi de France à écrire au Confeil contre lui; enfin pour avoir fait des menaces au Confeil lui-même. Les motifs de cette condamnation, tirée de la fentence elle-même, me femblent démontrer que la mort de Gruet fut fur-tout l'effet de fon indépendance, de fon impiété & de fes menaces contre le Gouvernement.

Les années 1549 & 1550 fe pafferent fans aucun événement remarquable : en 1551 nous retrouvons dans l'hiftoire de Geneve un nouveau trait d'intolérance, que nous rapporterons pour faire voir encore que Calvin n'en fut pas l'auteur, comme fes ennemis voudroient le faire croire.

Bolfec, Moine & Prédicateur, prêcha trop librement en France, & fut forcé de quitter le froc; mais il refta Théologien malheureux, & devint mauvais Médecin : il adopta les idées de Pelage fur la prédeftination, & il crut pouvoir les publier à Geneve comme un Miffionnaire.

Calvin, informé de ſa conduite, le fit venir chez lui comme un diſciple qu'on veut inſtruire; mais il ne réuſſit pas à le perſuader. Le 15 Mai Bolſec fut appelé devant les Miniſtres & cenſuré; mais il perſiſta à publier ſa doctrine: le 15 Août il en parla ouvertement dans l'égliſe après la congrégation; Calvin le réfute; il fut mis en priſon; on lui fit ſon procès; Jacques De Bourgogne, Seigneur de Veigi, intercéda pour lui; Bolſec en appela au jugement des égliſes voiſines; la compagnie des Miniſtres y conſentit; il fut élargi ſous caution; mais n'en ayant point trouvé, il reſta priſonnier, & on le bannit le 18 Décembre.

Calvin s'occupa en 1552 de la controverſe ſuſcitée par Bolſec, & il dédia au Conſeil ſon livre *De Prædeſtinatione*. Les Bernois défendirent bien ſagement à leurs Eccléſiaſtiques ces eſpeces de controverſes. La diſpute n'a jamais éclairé les diſputans ſur les objets qui les diviſent; & quand elle roule ſur des matieres qui ſont au-deſſus des forces de l'eſprit humain, elle rend les hommes opiniâtres & méchans. Il y a eu peu de diſputes fatales ſur des ſujets faciles à éclaircir: la vérité réunit les combattans par ſa lumiere quand ils ne ſont pas intéreſſés à nourrir des préjugés qui lui ſont oppoſés. Je dois ajouter, pour honorer le Conſeil de Geneve,

qu'il défendit alors aux Miniſtres de traiter ces matieres en chaire.

Ce fut dans l'année 1553 qu'arriva l'hiſtoire tragique de Servet, dont on a ſi ſouvent parlé ſans la connoître, qu'on a racontée mille fois ſans en avoir tenu les pieces juſtificatives, & que les ennemis acharnés de Calvin, comme ceux de la réformation, ont défigurée pour noircir la réformation, en lui appliquant les taches vraies ou prétendues du Réformateur. Il eſt important d'examiner ce point d'hiſtoire pour découvrir la vérité, toujours précieuſe au Philoſophe, pour diſculper Calvin de pluſieurs torts qu'on lui impute fauſſement, pour déplorer la barbarie du ſeizieme ſiecle, & féliciter le dix-huitieme d'avoir preſque ſubjugué l'intolérantiſme, & fait redouter l'exécration de la poſtérité à tous ceux qui pourroient prêcher l'intolérance. Je ne crains pas de le dire, la religion chrétienne eſt anéantie par-tout où l'on croit pouvoir être perſécuteur ; & l'homme le plus hérétique à mes yeux, l'homme le moins chrétien ſera toujours celui qui, perdant de vue la grande tolérance de Jéſus-Chriſt, & refuſant d'imiter ſa charité, ſera le plus intolérant.

Je ne me propoſe point de rapporter tous les détails de l'hiſtoire du malheureux Servet, je ferois un ouvrage volumineux, qui ſeroit fort

inutile; je remplirai mon but, & peut-être l'attente du public, en repoussant les traits lancés à ce sujet contre Geneve & Calvin, parce que c'est seulement à cet égard que l'histoire de l'infortuné Servet est chargée de ténebres.

On prétend avec confiance, & l'on publie avec certitude que Calvin avoit nourri pendant toute sa vie une haine implacable contre Servet, & que le Théologien Genevois avoit fait tous ses efforts pour l'assouvir dans le sang du malheureux Espagnol; que ce fut Calvin qui dénonça Servet aux Magistrats de Vienne, & qui le fit arrêter le surlendemain de son arrivée à Geneve. On croit aisément des faits avancés d'une maniere aussi positive, & on n'imagine pas qu'ils puissent être faux. Cependant Bolsec, l'ennemi mortel de Calvin, qui n'écrivit la vie de cet homme célebre que pour le déchirer, & qui fut le contemporain des faits qu'il rapporte; Maimbourg, aussi connu par sa partialité que par ses mensonges, n'ont jamais osé avancer ces faits, que des Historiens modernes ne craignent pas d'aventurer. Bolsec dit que Servet quitta Lyon pour s'établir à Charlieu, parce que *sa hauteur, son insolence & le danger de ses projets le faisoient redouter & haïr*. Il ajoute que *Servet revint à Lyon; qu'il entra en correspondance avec*

Calvin ; qu'il lui communiqua ses idées ; que Calvin les combattit avec force, & que Servet y persista avec opiniâtreté ; enfin qu'il lui envoya son ouvrage intitulé Restitutio Christianismi, *qu'il faisoit imprimer alors ; & que Calvin, indigné, rompit tout commerce avec lui* (1). Il paroît évidemment que Calvin ne trahit pas le secret de Servet, & qu'il ne le fit point arrêter à Vienne, puisqu'il écrivoit à Viret & à Farel que, *si cet hérétique venoit à Geneve, il feroit ensorte qu'il y perdît la vie* : en effet, s'il avoit cru pouvoir le faire arrêter à Vienne ou ailleurs, il ne se feroit pas borné dans sa confidence à déclarer qu'il le feroit arrêter seulement à Geneve. Les idées de Calvin, renfermées dans cette phrase révoltante, étoient les idées de toutes les têtes, de toutes les sectes ; c'étoit l'esprit de la jurisprudence du tems & de l'administration publique.

---

(1) *Restitutio Christianismi, hoc est totius Ecclesiæ apostolicæ ad sua limina vocatio in integrum restituta cognitione Dei fidei christianæ justificationis nostræ regenerationis, Baptismi & Cænæ Domini manducationis, restituto denique nobis regno cælesti Babylonis impiæ captivitate soluto, & anti-Christo cum suis penitùs destructo.* Ce livre est extrêmement rare ; tous les exemplaires furent brûlés à Vienne & à Francfort : on a douté long-tems s'il en existoit encore, mais il paroît certain que le Docteur Meàd en avoit possédé un exemplaire qui est passé dans la bibliotheque de M. le Duc de la Valiere.

Les disputes sont souvent la source de l'intolérance ; on apprend aisément à haïr ceux qui veulent nous apprendre que nous avons eu tort : ce ne fut point le cas de Calvin ; il supporta Servet tant qu'il espéra de le ramener ; Servet fut le premier qui se permit des injures dans la dispute, & qui employa les plus grossieres. Il est encore certain que Servet s'étoit rendu odieux par sa conduite à tous ceux qui l'avoient connu, & que presque tous avoient eu des idées semblables à celles de Calvin sur le sort qu'il méritoit. Il est prouvé par les lettres de Farel & de Viret qu'ils ne blâmerent pas la conduite de Calvin, quand il leur découvrit sa façon violente de penser sur ce sujet. Bucer ne craint pas d'écrire que *Servet est digne de quelque chose de pire que la mort*. Œcolampade avoit été tellement révolté par les idées de Servet, qu'il déclara en 1530 qu'*elles lui avoient fait oublier toute sa douceur* ; & il craignoit si fort que les idées de ce sectaire ne se répandissent, qu'il dénonça Servet aux Magistrats de Bâle. L'excellent, le doux Melanchton applaudit au supplice de Servet ; en écrivant à Calvin, il lui marque : *Affirmo etiam vestros Magistratus justè fecisse quòd hominem blasphemum, re ordine judicatâ, interfecerunt.* Farel dit haûtement que *Servet méritoit une peine capitale*, & Théodore De Beze fit l'apologie du

jugement de Servet. Tous ces hommes célebres, Luthériens & Réformés, penſoient la même choſe ſur ce novateur; de ſorte que, comme on ne ſauroit leur imputer aucune haine contre lui, il eſt au moins injuſte d'en accuſer Calvin.

Mais Calvin abuſa de la confiance de Servet; il envoya à Vienne les lettres qu'il en avoit reçues; il y joignit l'ouvrage intitulé *Reſtitutiò Chriſtianiſmi*, dont Servet lui avoit fait préſent. J'avoue que cette accuſation eſt inconcevable: peut-on croire que Calvin, dont le nom étoit en exécration dans les pays catholiques-romains, eût eſpéré de la part de leurs Magiſtrats quelque attention à ſes plaintes & quelque égard pour ſes lettres. Mais, en ſuppoſant que Calvin eût été capable de cette abſurdité & de cette atrocité, imaginera-t-on qu'il ait pu garder pendant ſept ans le ſilence; qu'il n'ait pas perſécuté plutôt Servet; qu'il n'ait pas envoyé dans tous les lieux où Servet réſida les lettres qu'il en avoit reçues & l'ouvrage qu'il poſſédoit; cependant il eſt démontré qu'il y avoit alors ſept ans que Calvin étoit en correſpondance avec Servet, & la fameuſe lettre de Calvin, qu'Uttembogaert a vue dans la bibliotheque du Roi de France, annonce que Calvin connoiſſoit alors cet homme comme il put le connoître enſuite, & qu'il avoit vu le livre fameux dont j'ai parlé. *Servetus nuper*

ad

ad me scripsit, & litteris adjunxit magnum volumen suorum deliriorum cum thrasonicâ jactantiâ me stupenda ac inaudita visurum; si mihi placeat, huc se venturum recipit; sed nolo fidem meam interponere; nam si venerit, modò valeat mea autoritas, vivum exire nunquàm patiar. Cette lettre est datée du mois de Février 1546; on y voit que Calvin fait mention du livre intitulé *Restitutio Christianismi*; on y découvre le jugement qu'il en porte, ses idées sur la peine qu'il croit méritée par son Auteur; mais on y apperçoit aussi clairement qu'il étoit bien éloigné de l'engager à venir à Geneve, qu'il ne voulut point lui promettre de le laisser tranquille, & qu'il lui fit entrevoir le sort qu'il auroit à craindre s'il avoit la témérité de paroître dans cette ville. Il est donc évident que, si Calvin cherche à éloigner Servet de Geneve pour lui faire éviter la punition qu'il lui annonce, il n'auroit pas pu penser à la lui faire infliger ailleurs, d'autant plus que cela lui auroit été extrêmement difficile, si cela ne lui avoit pas été absolument impossible.

Mais à quoi auroient pu servir les lettres de Calvin aux Magistrats de Vienne? Calvin savoit bien qu'on ne pouvoit méconnoître Servet pour l'Auteur du livre intitulé *Restitutio Christianismi*, puisqu'il portoit le nom de l'Auteur *Villanovanus*; Servet prenoit par-tout ce nom: il étoit

donc inutile que Calvin leur donnât des connoiſſances qui étoient publiques ; il n'étoit pas plus néceſſaire qu'il les informât de ce qu'il y avoit de repréhenſible dans ce livre ; la ſeule lecture le faiſoit voir. Il eût été ridicule à Calvin de leur envoyer un exemplaire de l'ouvrage intitulé *Reſtitutio Chriſtianiſmi*, puiſqu'il avoit été imprimé en France ſous leurs yeux ; de ſorte qu'on ne peut pas imaginer la poſſibilité de la conduite de Calvin dans cette affaire, telle qu'elle a été repréſentée par ſes ennemis.

Il y a plus ; la ſentence rendue à Vienne contre Servet n'inſinue en aucune maniere l'intervention de Calvin dans la procédure qui lui ſert de baſe ; elle condamne Servet ſur ſon ouvrage imprimé, ſur le rapport des Docteurs en théologie conſultés à l'occaſion des erreurs contenues dans ce livre, & enfin ſur les aveux de cet infortuné. Il eſt vrai que les Magiſtrats de Vienne, ayant ſu que Servet avoit eu une correſpondance avec Calvin, firent demander ſes lettres avec les écrits qui lui étoient rélatifs ; mais il paroît que la demande en fut faite au Conſeil de Geneve, qui ſe prêta à leurs vues : on peut même conjecturer encore que les Magiſtrats de Vienne ne furent ſi faciles pour envoyer au Conſeil de Geneve tout ce qu'ils avoient découvert ſur Servet, que parce que le Conſeil de Geneve leur avoit accordé la même

faveur. Il résulte donc de toutes ces réflexions que Calvin n'eut aucune part à l'envoi de ces lettres, que les réponses de Servet aux Magistrats de Vienne purent les rendre des pieces importantes à la procédure, & que, les Magistrats de Vienne les ayant demandées au Conseil de Geneve, celui-ci eut pour eux les égards qu'on se doit dans ces circonstances. Enfin, il paroît clairement que ces lettres n'influerent point sur la sentence de Vienne, puisqu'on n'en fait aucune mention.

Heureusement ceux qui se plaisent à ourdir des trames pour noircir leurs ennemis ne pensent pas à toutes les circonstances des faits qu'ils voudroient travestir, & laissent voir l'invention par l'impossibilité de faire cadrer ce qu'ils inventent avec ce qui est réel. C'est ainsi qu'on a dit que Calvin, instruit de l'évasion de Servet hors des prisons de Vienne, parvint à le faire arrêter deux ou trois jours après son arrivée à Geneve : cependant il est clair que Servet sortit de Vienne avant l'exécution de la sentence qui le condamnoit à être brûlé en effigie le 17 Juin; je suppose qu'il employa quinze jours pour venir à Geneve; ce qui est un terme bien long quand on fuit le bûcher : il auroit pu être dans cette ville au plus tard dans les premiers jours de Juillet; il ne fnt pourtant arrêté que le 13 Août. Vaine-

ment imagineroit-on qu'il ſe tint caché dans d'autres lieux; mais dans quels lieux ſeroit-il allé? ſa ſûreté le forçoit à quitter inceſſamment ceux où la religion romaine étoit établie, de peur que les clameurs de Vienne n'y fuſſent entendues; & Geneve étoit le premier endroit qui pût lui faire eſpérer un aſyle. On voit donc que Servet, loin d'avoir été arrêté deux ou trois jours après ſon arrivée à Geneve, devoit y avoir ſéjourné au moins pendant ſix ſemaines.

Comme la loi de Geneve exigeoit que l'accuſateur & l'accuſé entraſſent en priſon, Calvin fit entamer le procès par Nicolas De la Fontaine, ſon Secrétaire, Etudiant en théologie. Calvin avoue que cela ſe fit *de ſon ſu*. De la Fontaine ſe conſtitua priſonnier en requérant la détention de Servet, & il produiſit quarante articles ſur leſquels il demanda que Servet fût examiné; bientôt après Servet fut reconnu coupable. Le Lieutenant-Criminel ſe ſaiſit de la procédure à l'inſtance du Procureur-Général, & l'Etudiant fut libéré.

Les principales accuſations dreſſées contre Servet furent; 1°. d'avoir écrit dans ſon Ptolémée que c'étoit à tort & par vanterie que la Bible célebre la fertilité de la terre de Canaan, tandis qu'elle étoit inculte & ſtérile; 2°. d'avoir appelé un Dieu en trois perſonnes un Cerbere,

un monſtre à trois têtes; 3°. d'avoir écrit que Dieu étoit tout, & que tout étoit Dieu. Servet ne nia point la vérité de ces chefs d'accuſation; il appela même dans la priſon la Trinité un Cerbere, un monſtre à trois têtes; il inſulta Calvin avec violence, mais plus par humeur, & pour intéreſſer à ſon ſort la faction oppoſée à ce Miniſtre, que par grandeur d'ame; enfin il craignoit ſi fort que la mort ne fût à Geneve, comme ailleurs, la peine de l'héréſie, que le 22 Août il préſenta une requête dans laquelle il défendit la cauſe de l'ignorance, & où il montre la néceſſité d'être tolérant : le Procureur-Général lui répondit huit jours après, & je ne doute pas qu'il ne lui répondit très-mal.

Servet fut jugé ſur les extraits de ſes livres *De Trinitatis Erroribus*, *In Ptolemeum Commentarius*; ſur l'édition de la Bible qu'il avoit donnée en 1552, ſur ſon livre *Reſtitutio Chriſtianiſmi*, & ſur une lettre qu'il avoit écrite à Abel Poupin, Miniſtre de Geneve.

Les ennemis de Calvin ſe montrerent vigoureuſement dans cette affaire; ils eurent, pour cette fois ſeule, raiſon contre lui; mais leurs efforts nuiſirent à la cauſe de Servet; ils chercherent à l'évoquer devant le Conſeil des Deux-Cent, & ils ne purent y réuſſir, parce que ce n'étoit pas alors l'uſage.

Le Conſeil de Vienne fit redemander Servet, qui, ayant été laiſſé le maître d'être rendu à ſes anciens Juges, préféra de courir la chance d'un jugement favorable dans Geneve à la certitude de ſubir la ſentence capitale prononcée contre lui à Vienne, où il avoit été condamné à être brûlé.

On doit rendre juſtice au Conſeil de Geneve ſur la conduite qu'il tint dans cette affaire, lors même qu'on blâme les principes de ſa juriſprudence; il ne négligea rien pour découvrir la vérité; il multiplia les interrogatoires; il employa tous les moyens pour engager Servet à ſe rétracter; & comme il découvrit l'inutilité de cette voie, il écrivit aux Cantons Suiſſes réformés pour avoir leur avis: le croira-t-on? ils furent unanimes à exhorter le Conſeil à *punir le méchant & à le mettre hors d'état de provigner l'héréſie.* Si Calvin eſt ſoupçonné d'avoir quelque crédit ſur le Conſeil de Geneve, dominera-t-il à ſon gré quatre Conſeils de quatre Etats différens, tous les hommes qui furent conſultés par eux pour former leur jugement? La fureur qu'on prête à ce Réformateur rendra-t-elle cruelle l'ame de tant de Magiſtrats qu'il n'avoit jamais connus? J'avoue que l'eſprit intolérant du ſiecle dicta la ſentence de Servet à Geneve; mais je ſuis bien éloigné de croire que Calvin fut l'auteur de cette atrocité, & qu'il travailla avec ardeur pour la faire commettre.

Ce fut le 27 Octobre que Servet fut condamné à être brûlé vif, & que sa sentence fut exécutée. Il seroit à souhaiter que nos larmes eussent pu éteindre le bûcher de cet infortuné, & que l'aveu que je fais du crime commis en sa personne contre l'humanité & la religion pût le réparer; mais au moins il fera connoître que la charité regne parmi nous, & que nous osons nous croire assez bons chrétiens pour éviter à nos descendans des sujets aussi justes de larmes & de repentir.

Il me reste encore quelques observations générales à faire sur la conduite du Conseil & de Calvin; j'espere qu'elles seront assez fortes, quand on les réunira à tout ce que j'ai déjà dit pour fermer la bouche à ces hommes qui croient être considérables parce qu'ils ont calomnié un Etat ou un grand homme.

Je rappelerai d'abord que le supplice de Servet fut approuvé par la plupart des Ecclésiastiques célebres de ce tems-là entre les réformés, & que ceux dont on ne dit rien n'ont pas même pensé à le blâmer; j'ajouterai qu'il fut encore approuvé par les églises de Suisse, qu'elles l'avoient jusques à un certain point conseillé. Il faut remarquer même que Castalion, ennemi déclaré de Calvin, fut le seul qui eût le courage de prendre le parti de Servet & des hérétiques dans un

ouvrage intitulé, *Dissertatio quâ disputatur quo jure, quove fructu hæretici sunt coërcendi vel gladio puniendi*; mais qu'on fasse attention qu'il n'osa pas y mettre son nom, quoiqu'il demeurât à Bâle, & qu'il y prit celui de *Bellius*. Après cela, l'on est forcé de reconnoître que la doctrine qu'il défendoit avec tant de raison étoit généralement condamnée par les tribunaux, & qu'elle exposoit ses défenseurs à des peines capitales.

On peut croire que c'étoit la coutume à Geneve de procéder avec violence contre les hérétiques; au moins en 1536 on cassa de leur bourgeoisie tous ceux qui n'admirent pas la doctrine reçue; depuis 1541 le Consistoire avoit le droit de forcer le Magistrat & le peuple à rester fideles à la saine doctrine, & à pratiquer les bonnes mœurs. Mais Servet, comme je l'ai déjà dit, voyoit bien que les loix de Geneve décernoient la peine de mort contre les hérétiques, puisqu'il plaida la cause de la tolérance devant le Conseil. En 1558, Gentilis n'évita la mort que par une rétractation, quoiqu'on sût qu'elle étoit feinte; & Calvin, dans une lettre qu'il écrivoit alors, disoit clairement : *Mutando mentem pœnas à se avertere potuisset Servetus; hoc testatum volo me non ità capitaliter infestum quin licitum fuerit vel solâ modestiâ, nisi mente privatus*

foret, vitam redimere; sed nescio quod dicam, nisi fatali vesaniâ fuisse correptum, & se precipitem jaceret. Il paroît par ce fragment de lettre que Servet a pu se rétracter; que Calvin l'avoit désiré; qu'il étoit fâché que la rétractation n'eût pas été faite : il est clair qu'on lui en fournit les occasions dans une foule d'interrogatoires qu'on lui fit subir; ils se réduisoient toujours au moins à des conversations théologiques, où l'on cherchoit à l'instruire; mais il persista à défendre ses opinions d'une maniere blasphématoire; de sorte que, si Servet fut condamné, c'est parce qu'il ne craignit pas de s'y exposer, puisqu'il connoissoit l'existence des loix qui le menaçoient, & puisque, sans ces loix abominables, on n'auroit pu lui faire son procès; mais, comme on ne pouvoit les violer pour l'absoudre, on ne pouvoit les changer pour les adoucir : aussi elles s'opposerent au désir qu'on avoit de commuer la peine en un bannissement, & elles s'opposerent de même aux efforts de Calvin pour rendre le supplice moins cruel.

Quelle étoit donc la jurisprudence des tribunaux civils & ecclésiastiques dans les matieres rélatives à l'hérésie? Je frémis en pensant que les chrétiens, qui ont toujours été si divisés à tant d'égards, se soient si barbarement réunis pour condamner les hérétiques à la mort. Les

Conſtitutions impériales ſont ſouillées de ce crime, *Codex Theodoſ.* XVI, Tit. V, *de hæreticis in legibus Honorii*, §. LI & LVI; les Conſtitutions de Frédric II ſont auſſi horribles. V. *Binii Concil.*, *Tit.* §. *XI*, *pag.* 619--621. On retrouve les mêmes atrocités du tems de Louis VII, *ibid.*, *pag.* 427, du tems d'Henri IV, Roi d'Angleterre, *ibid.*, *Tit. XI*, §. *II*, *p.* 2101. Le Droit Canon dépoſe de même tout eſprit de charité & de chriſtianiſme, *Decretal.*, *lib. V*, *Tit. VII*, *Cap. XIII.* Le Concile d'Alby condamne même au feu les cadavres des hérétiques, *Canon LII*, *pag.* 727. Les Papes Clément IV & Innocent IV ne furent pas plus attendris par le ſang qu'ils alloient faire verſer, puiſqu'ils approuverent non-ſeulement ces loix ſanguinaires, mais ils défendirent tout adouciſſement aux peines portées par ces loix, & ils ne voulurent pas qu'on en différât l'exécution.

Outre cela, les héréſies de Servet, qui étoient celles de Photinus & de Paul de Samoſate ſur Jéſus-Chriſt & la Trinité, de même que celles ſur la ſubſtance univerſelle, étoient expreſſément jugées par les loix impériales & canoniques, qui déclaroient dignes de mort tous ceux qui les avoient adoptées, parce qu'elles étoient contraires à la doctrine approuvée par les quatre premiers Conciles. Auſſi les réformés de France,

pour éviter le ſupplice ordonné par ces loix, reconnoiſſoient publiquement qu'ils ſe ſoumettoient à l'Ecriture-Sainte & aux quatre premiers Conciles, qui en étoient les interpretes, & qu'ils n'attaquoient que les innovations de l'égliſe romaine déſapprouvées par cette regle de foi.

La conduite du Conſeil contre les hérétiques dont je viens de parler, étoit tellement déterminée par les loix canoniques, que, quoiqu'on brûla à Annecy un Jean Lambert, Genevois, en 1539, parce qu'il étoit proteſtant, on bannit ſeulement de la ville tous les catholiques-romains qui reſtoient dans Geneve, & qui refuſerent d'embraſſer la réformation; mais on ſe garda bien d'uſer à leur égard du droit atroce des repréſailles. Cependant il n'y avoit peut-être point d'héréſie plus redoutable pour des réformés, plus propre à exciter en eux le ſentiment de la vengeance que celle des catholiques romains, qui les traitoient par-tout alors de la maniere la plus inhumaine & la plus barbare: on ſait même qu'on offrit dans ce tems à M. De Beauregard, qui étoit étranger, & qui avoit mal parlé de la réformation dans Geneve, de diſputer avec les Miniſtres pour diſſiper ſes préjugés. Il y a loin de ce procédé pour convaincre à la voie des gibets & des bûchers; & ſi l'on punit quelques

hérétiques du dernier ſupplice à Geneve, c'eſt parce qu'on les crut avec le Droit Canon coupable du crime de leſe-majeſté divine.

Enfin, la mort de Servet n'ouvrit point les yeux des Genevois ſur leur juriſprudence criminelle rélativement aux hérétiques. En 1558 cinq Avocats condamnerent Gentilis à la mort, en s'appuyant des loix impériales, & en priant le Conſeil d'uſer de clémence : la rétractation de cet héréſiarque lui obtint ſa grace. En 1632 Nicolas Antoine fut encore la victime de la barbarie de ces loix; on voit ces loix faire couler de même le ſang chez les réformés; elles dicterent en 1558 à Bâle le jugement rendu contre le cadavre de David George; en 1566, à Berne, elles condamnerent Gentilis à la mort; en 1549 elles firent mourir une femme en Angleterre. La ſeconde confeſſion helvétique porte que les Magiſtrats ſont obligés de tirer le glaive contre les hérétiques incorrigibles : on trouve la même loi dans les confeſſions des égliſes de France, des Pays-Bas & de Saxe.

La mort de Servet demande nos larmes, mais elle ne qualifie pas Calvin du nom d'*homme très-cruel & d'ame atroce*, parce qu'il n'en fut pas l'auteur, comme tous ſes ennemis le publient. Calvin ne s'oppoſa pas, il eſt vrai, au ſupplice du malheureux Eſpagnol, & il ne l'auroit pas pu; il y

contribua même, comme tous les hommes de ſon ſiecle qui jouoient un rôle dans l'adminiſtration l'auroient fait à ſa place, & comme tous les Gouvernemens & tous les tribunaux le firent dans des occaſions pareilles. Calvin étoit couvert de la rouille de ſon ſiecle; il en partageoit la cruauté & la folie, & l'on ne ſauroit lui donner le titre d'*homme très-cruel & d'ame atroce*, à moins que le ſang qui ruiſſeloit alors dans toute l'Europe pour la religion n'imprime la même tache ſur le front de tous ceux qui le firent couler. Calvin fut intolérant comme ſon ſiecle; mais je ne connois rien dans ſa vie qui puiſſe lui faire donner le nom de *méchant;* & chacun avouera bien qu'un homme méchant par caractere n'eſt pas méchant une ſeule fois en ſa vie : auſſi j'aſſure poſitivement que Calvin ne ſe rendit point coupable de l'horrible procédé que l'Auteur de l'*Eſſai ſur l'Hiſtoire générale* lui attribue, lorſqu'il dit que, *pendant que Servet fut aux fers, Calvin lui prodigua les injures les plus baſſes & les mauvais traitemens que ſont les lâches quand ils ſont maîtres ;* car Calvin n'attendit point la captivité de Servet pour le traiter durement : Calvin écrivoit à Jean Frellon, Libraire de Servet, qu'*il lui avoit parlé plus durement que ſa coutume ne porte, & cela pour l'humilier*, ou, dans le ſens de ce mot, pour le faire rentrer en

lui-même, & lui faire appercevoir qu'il étoit bien éloigné de tout savoir. Enfin, l'on ne peut se dissimuler que les injures étoient alors une des parties essentielles de toutes les disputes, & que la qualité de Roi d'Angleterre ne put en imposer à Luther, qui répondoit à un ouvrage de ce Prince.

On sait seulement que Calvin déplora le sort de Servet, & qu'il fut assez modéré dans les disputes qu'il eut avec lui dans la prison; que Servet pour l'ordinaire fut très-dur à l'égard de Calvin, & que, si Calvin ne mit pas toujours toute la modération possible dans ses discours, il en mit certainement beaucoup plus que Servet, comme on pourroit facilement le faire voir, si le procès criminel de ce bizarre infortuné étoit public.

Servet fut sans-doute calomnié à divers égards; mais le seul examen du procès ne permet pas de douter qu'il ne fût un blasphémateur, & que ses idées ne conduisissent à l'athéisme, si elles n'étoient pas l'athéisme lui-même. Quelle impression ne devoient pas faire ces idées toujours affligeantes sur des esprits échauffés par un zele brûlant, qui secoue le frein de la charité quand il est emporté par sa ferveur ! L'expérience apprend assez que le zele le plus louable est effrayé à la vue des idées trop généralement reçues dans

le monde, & ſi ce zele eſt encore exalté par le ſpectacle d'une partie de l'Europe réunie pour cenſurer ſes démarches, par le ſentiment intime du bien qu'on a fait, par le déſir ardent de l'augmenter en renverſant les obſtacles qui pourroient le détruire, peut-on s'étonner que des hommes animés par ces motifs, qui voient les conſéquences des dogmes impies d'un homme qu'il auroit fallu traiter comme un inſenſé, n'aient pas craint en même tems que la ſociété ne fût anéantie par cette doctrine; que ſes membres ne devinſſent la proie de l'impiété; que la gloire de Dieu n'y fût muette pour tous les hommes, & ſans influence ſur les cœurs, que Dieu lui-même n'y fût oublié... Les paſſions de l'homme zélé s'échauffent:... prenez garde; il devient aveugle s'il ceſſe d'être charitable; le ſang coule, & au nom du Pere des hommes, du Sauveur des hommes, du Bienfaiteur univerſel des hommes, les bûchers s'allument, les roues ſe dreſſent, l'homme eſt immolé par ſon frere, & l'on croit ſervir le Dieu de charité par les actes barbares de la plus cruelle des fureurs.

Mais il importe de fixer encore ſes regards ſur Calvin lui-même & les circonſtances où il ſe trouvoit dans ce funeſte moment. Calvin étoit dans une ſituation très-critique; les yeux des catholiques-romains étoient fixés ſur lui; il ſavoit

qu'on calomnioit ſes idées théologiques, & il craignoit qu'en reſtant le témoin indifférent de Servet dans Geneve, on ne le fît paſſer pour ſon complice, & on n'empoiſonnât ſa doctrine avec le poiſon de celle du Médecin Eſpagnol. Il eût donc été très-difficile à Calvin de garder le ſilence ſur le ſéjour de Servet dans Geneve; cependant le dénoncer, c'étoit le perdre, puiſque ſa ſentence étoit dreſſée par les loix dont j'ai parlé. Mais ce n'étoit pas tout encore : Servet, toujours inconſidéré, avoit vomi des injures atroces contre Calvin pendant la procédure, & lui avoit fait pluſieurs imputations graves; de ſorte que l'état de Calvin devenoit très-dangereux : il falloit punir Calvin ſi Servet avoit échappé; ce qui ſeroit d'autant plus sûrement arrivé, que la faction oppoſée à Calvin avoit défendu Servet de tout ſon pouvoir, qu'elle ne négligea rien pour le faire triompher, & qu'elle déſiroit ſurtout très-fortement de ſe débarraſſer de la vigilance inquiétante de Calvin, qui gênoit leurs vues, bridoit leurs paſſions, & les forçoit à être religieux & citoyens.

Si l'on ſe tranſporte à-préſent dans le ſiecle de Calvin, ſi l'on raſſemble les circonſtances où il ſe trouva, & ſur-tout ſi l'on peut ſe dépouiller des préjugés qu'un certain ordre de perſonnes a généralement pris contre cet homme célebre,

je

Je ne doute pas qu'on ne voie d'abord que le jugement fut fait par les Juges civils, & qu'on y suivit strictement la procédure ordonnée par la loi; que Calvin ne rechercha point les moyens de faire périr Servet, puisqu'il n'auroit jamais pensé à lui nuire s'il étoit resté hors de Geneve; que Calvin ne fut point déterminé dans ce qu'il fit par quelques disputes particulieres, ou par une basse vengeance, ou par quelque passion qui le sollicitoit à demander la vie d'un malheureux; mais on y verra clairement que Calvin suivit les opinions de tous les Ecclésiastiques de son tems dans toutes les communions, celles en particulier de plusieurs Luthériens célebres & de diverses églises réformées; qu'il obéit aux loix sanguinaires portées contre les hérétiques dans tous les pays de l'Europe; & que, s'il fut barbare, il le fut comme tous les grands hommes de son siecle, & comme tous les tribunaux de ce tems-là.

Il paroît au moins évident que Calvin se crut parfaitement innocent dans toute cette affaire; il ne pensa jamais à se justifier sur ce sujet; il ne ne fit aucun mystere de sa conduite dans cet événement, il en parloit à ses amis & au public comme si elle étoit fondée sur la justice, ou plutôt comme ayant agi d'une maniere qui étoit d'accord avec toutes les idées reçues; il avoue

même qu'il n'avoit pas fait arrêter Servet à Vienne, où il ſavoit qu'il ſéjournoit depuis quatre ans, & il ajoute naïvement que, s'il avoit contribué à le faire emprisonner, il ne voudroit pas le nier, parce que cela ne ſauroit lui faire tort.

Que penſera-t-on de Calvin après cet examen? J'avoue que ſa conduite me paroît très-blâmable dans le fonds : l'intolérance eſt à mes yeux une faute énorme contre Dieu, contre les hommes, contre le chriſtianiſme ; mais je ne puis me cacher en même tems les opinions généralement reçues dans le ſeizieme ſiecle, les roues & les gibets dreſſés de toutes parts contre l'héréſie, les loix qui ordonnoient la mort des hérétiques, les bourreaux qui la leur faiſoient ſubir de toutes parts, & le zele auſſi aveugle que féroce qui paroiſſoit applaudir à ces pieux aſſaſſinats. Enfin, il me ſemble que, puiſqu'on n'a pas regardé comme des *ames atroces* tous ceux qui ont fait mourir les hérétiques, on ne peut juſtement diſtinguer Calvin pour le flétrir, puiſqu'il ne fut pas plus intolérant qu'eux & que tous les chrétiens de ſon tems.

Qu'on ne diſe donc plus avec Boſſuet que, lorſque les proteſtans reprochent aux catholiques-romains la mort de tant de milliers d'hérétiques, on doit leur rappeler la mort de Servet & l'exil

de plusieurs personnes accusées d'hérésie hors de Geneve. Servet est pourtant le seul hérétique qu'on ait fait mourir à Geneve du tems de Calvin': on connoît la douceur du jugement de Gentilis & de plusieurs autres hérétiques comme lui. Enfin il me semble que c'est le cas de dire qu'une récrimination n'est pas une réponse quand il s'agit d'un crime abominable, & que l'aveu qu'on en fait ne sauroit faire excuser un crime pareil.

En 1554 Calvin publia un ouvrage pour combattre les erreurs de Servet, & pour assurer aux Magistrats le droit barbare de faire couler le sang des hérétiques. Il s'occupa plus utilement à terminer les différends élevés entre les églises de Suisse & du Valais; il s'intéressa fortement au sort des François persécutés; il s'affligea sur les cruelles tragédies qui ensanglantoient l'Angleterre, & il sollicita puissamment l'appui des Princes protestans d'Allemagne en faveur de tous ceux qui souffroient pour la religion.

En 1552 les Ministres du Pays-de-Vaud accuserent Calvin de faire Dieu l'auteur du péché, quoiqu'il eût soutenu l'opinion contraire dans son livre contre les Libertins; mais les réponses de Calvin ne les détromperent pas : on ne persuade jamais ceux qui veulent trouver des torts & en donner; aussi ils renouvellerent leurs

querelles en 1555, & ils ſe ſervirent de Bolſec, l'ennemi mortel de Calvin, pour porter dans l'obſcurité à cet homme célebre les coups dont ils vouloient le percer; mais Calvin alla à Berne, où il ſe juſtifia complétement.

C'eſt ſans doute un des éloges les moins ſuſpects de Calvin que celui des Chanoines de Noyon, qui rendirent publiquement graces à Dieu en 1556, à l'occaſion d'une maladie violente dont Calvin fut attaqué, & pendant laquelle il paſſa pour mort; pluſieurs grands hommes ont partagé cet honneur avec Calvin, & ont eu, comme lui, la ſatisfaction de connoître la profonde eſtime qu'on avoit conçue pour eux. Calvin partit au mois d'Août de cette année pour Francfort, dans le deſſein de terminer les troubles que la ſainte-cêne faiſoit naître parmi les proteſtans. Le Conſeil crut devoir lui donner un Huiſſier pour l'accompagner.

Dans ces tems d'effervefcence, les eſprits échauffés vouloient être créateurs; & oubliant que la réformation de la religion étoit circonſcrite par l'Ecriture-Sainte, ils formoient la religion au gré de leurs idées : c'eſt pour cela que les diſputes ſe multiplierent avec les erreurs, & l'amour-propre empêcha la fin des unes & des autres. Les membres de l'égliſe italienne établie à Geneve s'échaufferent ſur la Trinité : cette

dispute fit dresser le 18 Mai un formulaire de confession que chaque membre fut obligé de signer; les formulaires font les coupables, les opiniâtres & les parjures. Valentin Gentilis refusa d'abord de souscrire au formulaire proposé; cependant il céda; mais il continuoit de dogmatiser contre la doctrine reçue : il fut mis en prison, où il eut le 15 Juillet une dispute avec Calvin; il lui répondit par écrit : on trouve sa défense avec les réponses des Ministres dans les opuscules de Calvin. Enfin, dans une requête que Gentilis présenta au Conseil, il déclara qu'il soumettoit ses idées à celles des Ministres. Il fut néanmoins condamné à avoir la tête tranchée, comme étant convaincu de parjure & d'hérésie volontaires; mais les cinq Avocats qui avoient décidé qu'il méritoit la mort, dévorés par le remords que leur causoit leur décision homicide, touchés par la repentance de Gentilis, prierent le Conseil de surseoir à l'exécution de leur sentence : le Conseil, toujours entraîné par ceux qu'il croyoit plus éclairés que lui sur les matieres dont il s'occupoit, eut le courage & la sagesse de commuer la peine de mort en une amende-honorable, que Gentilis fit par la ville le 2 Septembre. J'aurois sans-doute trouvé plus convenable que Gentilis eût été renvoyé sans châtiment, parce que nous devons seulement à Dieu le compte de nos opi-

nions religieuſes, pourvu que nous ne cherchions pas à les répandre. Mais, il faut le dire, le Conſeil avoit remporté dans cette occaſion une bien grande victoire ſur ſon ſiecle, ſur ſes coutumes, & en particulier ſur lui-même.

Calvin étoit convaincu que le meilleur moyen de conſerver la pureté de la religion étoit d'éclairer les eſprits : il fit auſſi tous ſes efforts pour fonder dans Geneve un college où la jeuneſſe ſeroit bien inſtruite; en 1556 il avoit déjà ſollicité cet établiſſement; mais les affaires étrangeres ne permirent point au Conſeil de s'occuper de cet objet; enfin en 1559 Calvin eut la ſatisfaction de voir ſes déſirs remplis : on fonda un college qui fut d'abord compoſé de Régens très-éclairés, & on érigea une académie qui mérita l'eſtime des étrangers par la célébrité de ſes Profeſſeurs. Je ne dois point omettre que Calvin voulut que Théodore De Beze fût le premier Recteur de cette académie naiſſante, & il ſe contenta d'en être le premier Profeſſeur de théologie.

On n'imagineroit pas que ce fut ſeulement dans le mois de Décembre de cette année que Calvin fut reçu gratuitement bourgeois; il n'y a cependant point de citoyen qui ait acheté ce titre honorable auſſi chérement que lui par ſes ſervices, & je ne crois pas qu'il y en ait beau-

coup qui l'aient autant mérité, & qui le rendent aussi célebre.

Après la mort de François II, Charles IX écrivit en 1561 au Conseil de Geneve pour se plaindre de ce qu'on recevoit dans la ville les ennemis de la France, & qu'on favorisoit ses perturbateurs. Calvin fut appelé avec ses collegues en Conseil, & il répondit qu'il étoit vrai que la compagnie des Pasteurs envoyoit en France des hommes pieux pour régir les églises, lorsqu'on lui en demandoit; mais qu'elle s'occupoit trop sérieusement de l'avancement de la religion pour vouloir semer le trouble dans le Royaume; qu'il étoit en état avec ses collegues de répondre devant le Roi à tous leurs accusateurs. Le Duc de Savoie fit faire alors les mêmes plaintes à l'egard des Vaudois, & on lui adressa les mêmes réponses.

La paix se fit en France; la religion réformée y fut permise, les Princes & les Grands, qui lui étoient attachés, vouloient la faire fleurir; ils demanderent d'abord avec instance Calvin au Conseil; mais le Conseil connoissoit le grand homme qu'il possédoit; il fut assez éclairé pour en estimer le prix, & assez sage pour le conserver. Calvin, sensible au procédé du Conseil, resta à Geneve, où il étoit estimé & mal payé : il ne fut pas cependant insensible à cette distinction

honorable qu'il recevoit des églises de France; il leur témoigna sa reconnoissance en leur dédiant ses Leçons sur Daniel, qu'il venoit d'achever.

Les disputes que Calvin eut à soutenir ne sont pas finies; en 1561 il s'en éleva une nouvelle entre lui & Balduin : celui-ci avoit publié pendant le colloque de Poissy un livre de Cassander sous ce titre : *De Officio pii ac publicæ tranquillitatis verè amantis in hoc religionis studio.* Les protestans, attaqués de toutes parts, s'imaginoient être ménacés par-tout; ils crurent ce livre dangereux : Calvin, Beze & plusieurs autres y répondirent; mais il faut avouer que Calvin ne garda pas la modération que le sujet qu'il traitoit devoit lui inspirer, & que les vues de Balduin rendoient au moins nécessaire; le titre de l'ouvrage de Calvin est aussi repréhensible que la maniere dont l'ouvrage est composé, ou plutôt ils sont tous les deux par leur violence dignes de la même censure : *Responsio ad versipellem quemdam mediatorem, qui, pacificandi specie, ratum Evangelii cursum in Galliam abrumpere molitur.* Balduin, maltraité, se vengea par de nouvelles injures : *Ad leges de famosis libellis & calumniatoribus Libellus.* Calvin répondit à son tour : *Responsio ad Balduini convicia.* Balduin ne resta pas dans le silence. Enfin, Calvin déclara qu'il ne vouloit plus répondre à son adversaire, & qu'il se con-

tenteroit d'inſtruire le public de ſes bienfaits à Balduin & de l'ingratitude qu'il lui avoit témoignée. Beze épouſa la querelle de Calvin ; mais il manqua à Calvin, comme Calvin s'étoit manqué à lui-même par le fiel amer qu'il répandit dans ſa réponſe.

Calvin ne ceſſoit pas d'édifier l'égliſe de Geneve par ſes ſermons, d'inſtruire l'Europe par ſes ouvrages lumineux, d'aider ſes amis par ſes conſeils, de former des défenſeurs au chriſtianiſme par ſes lecons, & de combattre les hérétiques par ſes livres & ſes converſations familieres.

Au milieu de ces travaux importans, Calvin étoit le ſeul qui oubliât les maux cruels qui le tourmentoient : en 1562 il compoſa encore cette belle Confeſſion de foi préſentée à la diete de Francfort par le Prince de Condé.

Quoique les maux de Calvin euſſent fort augmenté en 1563, il continua toujours ſes fonctions publiques, & il ne s'appercevoit de la violence des douleurs que lorſqu'il ne pouvoit plus prêcher ou faire ſes leçons : cependant il adreſſa encore deux exhortations aux Polonois contre les blaſphémateurs de la Trinité; il donna en latin & en françois les commentaires ſur les quatre premiers livres de Moïſe, & il termina ſes ouvrages par ſon Commentaire ſur Joſué.

La fermeté de Calvin ne l'abandonna pas à la fin de sa vie; il montra dans ses derniers momens l'empire de la religion chrétienne sur une ame qui en est profondément pénétrée; il prévoit l'instant de sa mort; il en profite pour demander au Conseil une audience dans le jour même où il croit quitter la terre : le Conseil cede à ses désirs, il se rend en pleurant auprès de ce grand homme, qui lui échappe. Calvin, victorieux de la mort qui le presse, remercie le Conseil des bontés qu'il avoit eues pour lui; il lui proteste qu'il avoit toujours souhaité le plus grand bien de l'Etat; il le prie de lui pardonner ses défauts & sur-tout sa vivacité, qui l'avoit quelquefois emporté trop loin, & qu'il espéroit que Dieu lui pardonneroit. Il prit ensuite Dieu à témoin d'avoir prêché l'Evangile purement; il représenta au Conseil les graces dont Dieu avoit comblé la République; il l'exhorta à se confier toujours en lui, à ne pas s'énorgueillir parce que Dieu les protégeoit; il les conjure de faire tous leurs efforts pour se rendre dignes de cette protection par leurs vertus; enfin il pria Dieu pour la prospérité de l'Etat & la conservation des membres du Conseil.

Il adressa encore une exhortation semblable aux Ministres, qui étoient ses collegues, pour les engager à travailler avec zele à l'œuvre du

Seigneur, pour les encourager à être unis, charitables, amis de l'ordre, & vigilans ſur les progrès de la corruption ; il leur demanda pardon des manieres chagrines qu'il pouvoit avoir eues avec eux pendant ſa maladie, & il les remercia de leur attachement & de leurs ſecours officieux.

Calvin étoit ſi cher à ſes amis, que Farel, âgé de quatre-vingt ans, partit de Neuchâtel à pied pour recevoir ſes derniers embraſſemens. Calvin mourut le 27 Mai 1564.

Perſonne ne fut plus déſintéreſſé que Calvin; ſes meubles, ſes livres & ſon argent, dont on fit l'inventaire après ſa mort, ne produiſirent pas la ſomme de cent vingt-cinq écus d'or; cependant il refuſa pendant ſa maladie vingt-cinq écus que le Conſeil voulut lui donner, de même que la portion de ſes émolumens, qu'on lui devoit; il croyoit qu'il ne pouvoit pas recevoir cet honoraire, parce qu'il n'avoit pu remplir les fonctions de ſes emplois. Quand le Conſeil vouloit lui faire quelque gratification, il le prioit ſouvent de la partager entre ſes collegues qui étoient pauvres.

J'ajouterai ici quelques anecdotes ſur la vie de Calvin, qui contribueront peut-être à faire mieux connoître cet homme célebre.

On dit que, lorſque Calvin étudioit le droit

à Bourges, ses Professeurs lui faisoient faire leurs leçons pendant leur absence, & qu'on l'écoutoit avec avidité.

Calvin donna plusieurs preuves de son patriotisme pour Geneve ; toute sa vie, principalement occupée pour le bien de cette république, en fut une démonstration perpétuelle ; mais il le fit sur-tout remarquer au mois de Mai 1559 : on craignoit un siege ; chacun travailloit à réparer les fortifications de la ville ; les Professeurs de l'académie, les Pasteurs, les gens de lettres, à l'imitation de Calvin, s'efforcerent à perfectionner un des bastions de la place.

Quoique Calvin fût assez attaché à ses opinions, il respectoit cependant celles des autres, & quoiqu'il fût fixe dans ses sentimens, il savoit estimer & louer ceux qui ne les avoient pas, & même ceux qui les condamnoient. Chacun sait que Calvin eut une façon de penser bien décidée sur la prédestination, la grace & les sacremens ; il fit pourtant traduire en françois la *Somme de théologie* de Mélanchton en 1546, & il la fit réimprimer en 1551 ; cependant Mélanchton étoit bien plus réservé que Calvin sur le premier article, & il appeloit disertement l'absolution un sacrement. Malgré cela, Calvin met une préface à la tête de cet ouvrage, & il y reconnoît que Mélanchton a dit sur ces matieres tout

ce qui étoit nécessaire au salut, & qu'il a seulement omis ce qu'on peut ignorer sans danger; il peint même avec énergie les disputes qu'on soutient mal-à-propos sur ces sujets, en disant qu'*elles sont perplexes & confuses, & qu'il n'en revient nul fruit de bonne instruction.* Il termine ces réflexions, qui sont sages, par un bel éloge de Mélanchton, & il exhorte les lecteurs à ressembler à ce grand homme par leur modération, leur docilité & leur piété.

Voici un trait plus remarquable : Bucer blâma hautement la véhémence de Calvin; Calvin le sut; il lui écrivit uniquement pour lui avouer sa faute : *Je n'ai pas de plus grands combats*, lui disoit-il, *contre mes vices, qui sont très-grands & en très-grand nombre, que celui que j'ai contre mon impatience, mais mes efforts ne sont pas absolument inutiles; cependant je n'ai pu encore vaincre cette bête féroce.* --- *Voilà qui est modeste*, dit Vossius, *Epist. præstant. Theol.*, *Pag.* 817.

Il est important de savoir encore que la considération dont Calvin jouissoit dans Geneve ne le mit jamais au-dessus des loix; on voit qu'en 1538 le Conseil lui défendit, de même qu'aux autres Ecclésiastiques, de s'occuper de la politique interne de l'Etat. On sait encore que les livres de Calvin étoient soumis à la même censure que ceux des autres Ecrivains, & qu'on le força

recherchoit la paix avec ardeur; qu'il auroit voulu la faire régner par-tout; qu'il ne cessoit d'exhorter à la paix tous ceux qui pensoient à la troubler; qu'il parloit & écrivoit de cette maniere aux François qui le consultoient, & qu'il ne demanda aux Princes Allemands que de l'argent pour les François dépouillés & persécutés en France : sa correspondance, imprimée & manuscrite, ne laisse aucun doute sur ses intentions pacifiques.

Les Historiens peignent Calvin avec un visage pâle & décharné, un teint sombre & une barbe longue terminée en pointe : sa constitution étoit très-foible; la migraine, la fievre quarte, la goutte, la colique le tourmentoient presque continuellement; enfin à tous ces maux se joignirent encore avant sa mort les douleurs atroces de la gravelle.

Il en a été de Calvin comme de tous les grands hommes qui ont influé sur leurs contemporains : on a exagéré son éloge & sa censure; mais nous, qui le voyons à la distance de deux siecles, nous serions impardonnables si nous étions encore injustes : nous dirons donc que Calvin nous paroît zélé & infatigable dans la recherche de la vérité, actif & courageux pour la répandre, pur dans ses mœurs, régulier dans sa conduite, & désintéressé dans toutes ses actions. Supérieur aux petites considérations de la vanité, il méprisa le

luxe,

luxe, les honneurs & les plaifirs; fes vices naiffoient de fes vertus outrées; il s'indignoit auffitôt qu'il croyoit voir fouler aux pieds la vérité & la piété : ennemi de toute diffimulation, il s'exprimoit avec franchife; & comme il étoit né violent, fon ton étoit fouvent dur & injurieux: mais, en même tems, il ne fe ménageoit pas lui-même; il avouoit fes fautes; il les montroit fans les gazer; il fe traitoit quelquefois avec l'âcreté qu'il a eue pour les autres. Enfin, on peut affurer que, fi Calvin ne gagna pas l'amitié de tous ceux qui le connurent, il les força tous au moins à l'eftimer.

On peut voir par ce portrait que je fuis auffi éloigné d'être l'apologifte univerfel de Calvin que fon fanatique détracteur: j'ai fur-tout évité de faire fon éloge en faifant la cenfure de fes ennemis acharnés; nous vivons dans un fiecle où les paffions doivent être tranquilles, & où la raifon feule doit être juge. Auffi je ne puis m'empêcher de m'étonner que, dans le dix-huitieme fiecle, on ait pu faire un portrait de Calvin comme celui qu'on lit dans l'hiftoire de l'églife de M. l'Abbé Berault De Bercaftel; il me femble que cet Hiftorien a réuni tout ce qu'on peut imaginer de plus atroce pour rendre odieux le caractere d'un grand homme, qu'il n'a pas connu; pour calomnier les vertus qu'il n'a pu lui difputer; pour

noircir les talens qu'il a été forcé de lui reconnoître. La calomnie, la médisance, les jugemens téméraires servirent-ils jamais la religion qu'on veut défendre ? J'ignore sur quel fondement repose ce portrait ; mais je sais que mon histoire, qui est fidelle, lui est entiérement opposée, de même que tout ce que j'ai dit sur l'histoire de la réformation de Geneve est différent des tableaux que ce nouvel Historien a cru devoir en tracer.

Je me suis borné à repousser les accusations directes qu'on a intentées contre Calvin, & j'ai cru pouvoir laisser sans réponse une foule de jolies phrases qu'on s'est permises contre lui : on résiste difficilement au plaisir de placer Calvin à côté de Voltaire ; & l'on fait avec aisance des *proscriptions & des supplices* pour les opposer à l'ouvrage de l'Homere François sur la tolérance. Je sais avec Horace que les Peintres & les Poëtes ont toujours eu la liberté d'imaginer ce qu'ils ont cru propre à rendre leurs compositions plus intéressantes ; cependant le sage Auteur de la Vie d'Agricola m'apprend par son exemple qu'on peut plaire toujours par une peinture fidelle & noble des grands hommes, qu'on consacre ainsi à l'immortalité.

Si l'on considere Calvin comme un homme de lettres, on reconnoîtra qu'il fut très-savant, bon Littérateur, profond Théologien, excel-

sent Critique; il parloit & écrivoit très-purement en latin; il n'écrivoit pas moins bien en françois; & Patru le cite aussi souvent qu'Amyot dans ses Remarques sur les remarques de Vaugelas sur la langue françoise. Calvin étoit plein de génie; il éclairoit tous les sujets qu'il traitoit; il savoit les mettre à la portée de ceux qui devoient s'en servir, & y intéresser ceux qui les lisoient; ses ouvrages sont fortement pensés & éloquemment écrits; on le lit avec plaisir, on s'instruit en le lisant; c'est sur-tout dans ses Commentaires sur la Bible qu'il fait briller la profondeur de son jugement, l'étendue de ses connoissances, la sagesse de sa critique & la circonspection du vrai savoir; ils sont encore l'admiration de ceux qui les étudient, & fournissent des matériaux excellens à tous ceux qui veulent bien entendre l'Ecriture-Sainte.

Calvin domina tous les esprits de son tems par son génie; il a même été le Réformateur de l'église romaine, qu'il engagea à supprimer plusieurs abus crians qu'elle sembloit autoriser par son silence; il a contribué à décharger les hommes du joug de la superstition, & à leur faire redouter le despotisme des consciences; il a favorisé les progrès des sciences & de la philosophie, en forçant le clergé à raisonner & à étudier: mais c'est surtout dans Geneve qu'il déploya l'énergie de son

ame; il y fut dans le même tems la lumiere de l'églife, l'oracle des loix, l'appui de la liberté, le reftaurateur des mœurs & le créateur des favans & des fciences : les Genevois lui doivent les vertus qui les rendirent fi long-tems célebres, & les fciences qu'ils cultivent avec tant de fruit. Il s'occupa beaucoup de la compofition de nos Edits politiques & civils, qui ont fait profpérer la République pendant un très-grand nombre d'années : auffi Montefquieu difoit avec raifon que les Genevois devoient bénir le moment de la naiffance de Calvin & celui de fon arrivée dans nos murs.

Calvin fut en rélation avec tous les grands hommes de fon fiecle qui fe diftinguerent le plus par leur rang & par le rôle qu'ils jouerent en Europe, comme on peut le voir dans la grande collection de fes lettres, qui eft dans la bibliotheque de Geneve; par celles qu'on trouve dans la bibliotheque du Roi de France aux N°. 8585, 8586 des manufcrits latins; de même que parmi les manufcrits de M. Dupuy, N°. 102 : il y en a encore un très-grand nombre dans la bibliotheque du Duc de Saxe Gotha; elles avoient été recueillies par Théodore De Beze, qui les vendit avec fa bibliotheque à George De Zaftriffel, Seigneur Morave : chacun connoît celles qui font imprimées, & il y a peu de bibliotheques qui n'en poffedent pas quelques-unes.

On a ſouvent fait la queſtion, pourquoi donnoit-on à Calvin le titre de *Maître Jehan Calvin?* J'avoue que je l'ignore : on a cru qu'il prenoit ce nom comme Docteur en droit; d'autres ſuppoſent qu'on l'appeloit ainſi ſuivant l'uſage encore reçu en Suiſſe, où les Paſteurs ſont préſentés au peuple avec le nom de Maître ou Docteur: mais alors tous les Eccléſiaſtiques qui auroient étudié en droit & tous les Paſteurs de nos égliſes ſe ſeroient honorés en ſe qualifiant comme Calvin; cependant cet uſage n'a pas été adopté par les collegues & les ſucceſſeurs de Calvin.

J'obſerverai ſur la pſeudonymie de Calvin que c'étoit la mode des Savans de ce tems-là de ſe cacher ſous des noms ſuppoſés qu'ils aimoient à ſe donner : ainſi Luther ſe faiſoit appeler *Georgius Eques*. Garaſſe, dans un livre intitulé *Doctrine curieuſe*, a dit pluſieurs abſurdités ſur les noms adoptés par Calvin.

Il paroît que Cauvin fut le vrai nom du Théologien de Geneve; qu'il ſe fit appeler Calvin pour le latiniſer plus aiſément, & qu'il le garda parce qu'il étoit plus connu.

Calvin prit le nom de *Caldærius*, qui ſignifie la même choſe que celui de Calvin; en 1539 il ſe fit appeler *Alcuin* dans l'édition qu'il donna de ſon *Inſtitutio chriſtiana* à Strasbourg. Baillet prétend qu'il eut auſſi le nom de *Lucanus*; Spon-

danus dit qu'il ſe fit appeler *Deperçan*, ou *Deparçan*, Ann. eccléſiaſt. 1534 : on trouve quelques-unes des lettres de Calvin ſignées de ce nom. Enfin, il ſe ſigne ſouvent dans ſes lettres, *Charles De Heppeville*, ou *Happeville*. Calvin ſe ſignoit peut-être ainſi pour ménager ſes correſpondans, à qui ſon nom auroit pu nuire ſi les lettres s'étoient perdues : il porta ce dernier nom pendant ſon ſéjour en Italie.

Je prévois que cette hiſtoire de Calvin étonnera les uns & révoltera les autres; qu'on m'oppoſera les préjugés dominans contre lui, quelques faits vrais tirés de nos annales; on croira qu'un Eccléſiaſtique Genevois devoit faire l'apologie de ce grand homme. Je dois le dire, au riſque même de n'être pas cru, j'ai dit franchement la vérité telle que je l'ai vue, & je me ſuis rigoureuſement impoſé l'obligation de raconter avec naïveté tout ce que j'ai pu découvrir. J'obſerverai donc d'abord que j'ai eu les mêmes préjugés contre Calvin que ceux que je combats; que j'ai vu ces préjugés diſparoître en approfondiſſant ſon hiſtoire, celle de Geneve & du ſeizieme ſiecle; je me ſuis convaincu enſuite que la paſſion, l'ignorance & ſouvent la mauvaiſe foi avoient imputé à Calvin des fautes qu'il n'eut jamais, & l'avoient rendu reſponſable de la barbarie des tems où il vécut. Je ne puis le diſſi-

muler, un appui de la religion & des mœurs devoit être nécessairement exposé à l'intolérance de ceux qui n'aiment ni la religion ni les mœurs, & il ne pouvoit échapper aux calomnies de ceux qui, en se déchaînant contre l'intolérance religieuse, ne sont pas toujours tolérans pour ceux qui osent penser différemment qu'eux sur d'autres objets. Enfin, les divers faits qu'on pourra citer pour confirmer ce que j'ai pu dire ne regardent point Calvin comme individu, mais comme membre du Consistoire ou tribunal des mœurs, dont j'ai parlé : aussi comme Calvin ne fut pour l'ordinaire que la neuvieme personne de ce corps, qu'il n'eut que sa voix de même que ses collegues, que dans ce corps il y avoit alors au moins autant de Laïques que d'Ecclésiastiques, que les premiers étoient membres des Petit & Grand Conseils de la République, on ne peut justement attribuer à Calvin les résolutions d'un corps composé de personnes instruites, jalouses de leurs droits, & qui surent souvent résister à Calvin. N'oublions pas sur-tout que la discipline ecclésiastique se ressentoit alors de la grossiéreté des mœurs, de l'atroce sévérité de la jurisprudence criminelle, de la cruauté, de la tyrannie dans les procédures, & de la barbarie des peines infligées pour de petites fautes; ce qui fait croire avec raison que ce qu'on regarderoit aujourd'hui

comme un attentat à la liberté, à la charité & à l'honneur, n'étoit pas alors considéré de même : on voit au moins souvent dans notre histoire des personnes flétries par des punitions publiques rentrer dans la société comme s'il ne leur étoit rien arrivé, & reprendre des emplois honorables comme si leur honneur n'avoit pas été anéanti. Ne jugeons donc jamais les événemens du seizieme siecle par les idées qui remplissent les têtes dans le dix-huitieme ; & pour peser la valeur d'un homme qui a vécu il y a trois cent ans, prenons, si nous voulons être justes, les poids dont on se servoit alors.

Il ne me reste plus qu'à faire le catalogue des ouvrages publiés par ce grand homme ; ils serviront de preuves justificatives à l'histoire que je viens d'en tracer.

L. Annæi Senecæ, Senatoris ac Philosophi clarissimi, libri duo de Clementiâ ad Neronem Cæsarem, Johannis Calvini Noviodunæi Commentariis illustrati, 4°. *Parisiis, apud Ludovicum Cyaneum* 1532. Cette édition est extrêmement rare.

Psychopannychia, quâ refellitur eorum error qui animas post mortem usque ad ultimum Judicium dormire putant, 1534, *Parisiis ; Morgiis* 1545 ; traduite en françois en 1556.

Christianæ religionis Institutio, totam ferè pietatis summam & quidquid est in doctrinâ salutis

cognitu necessarium complectens, omnibus pietatis studiosis lectu dignissimum opus, ac recens editum; præfatio ad Christianissimum Regem Franciæ, quâ hic ei liber pro confessione fidei offertus Johanne Calvino Noviodunensi, Auctore, 8°. *Basileæ* 1536, *per Thomam Plattnerum.* Cette édition est infiniment rare: Calvin retoucha cet ouvrage, l'augmenta & le fit imprimer *in*-folio à Strasbourg en 1539 par Vendelinus Rihelius; le même Libraire la réimprima en 1543: on en fit ensuite plusieurs éditions à Geneve; mais la plus complete est celle de Robert Etienne *in*-fol. 1559. L'édition qu'on donna à Lausanne *in*-4°. en 1576 est accompagnée d'un indice fait par Nicolas Colladon & Marlorat. Calvin traduisit lui-même son ouvrage en françois en 1541.

De fugiendis impiorum illicitis sacris Epistola, 1537.

De papisticis sacerdotiis, vel administrandis, vel abjiciendis, Epistola, 1537.

J. Sadoleti Epistola ad S. P. Q. Genevensem, & ad eum J. Calvini Responsio, 1539; traduite en françois en 1541.

De la Cêne du Seigneur, 1540; traduit en latin par Nicolas Des Gallars, 1545.

La Bible, en laquelle sont contenus tous les livres canoniques de la Sainte-Ecriture, tant du Vieux que du Nouveau Testament, translatée en

françois par Jehan Calvin, 4°. *Geneve*, *à l'Epée* 1540. C'est la Bible d'Olivétan que Calvin corrigea de nouveau en quelques endroits; il en donna une nouvelle édition revue & corrigée en 1551.

Epinicium Christo cantatum, 1541; traduit en françois, par Conrad Badius.

Antidotum adversùs articulos Facultatis Theologiæ Sorbonicæ 1542.

Vivere apud Christum, non dormire animis Sanctos Assertio, 8°. *Argentorati* 1542.

Johannis Calvini supplex Exhortatio ad invictum Cæsarem Carolum Quintum, *& illustrissimos Principes aliosque ordines Spiræ nunc Imperii conventum agentes*, *ut restituendæ ecclesiæ curam seriò velint suscipere*, 4°. 1543.

Defensio doctrinæ de servitute & liberatione humani arbitrii adversùs Albertum Pighium, 1543.

Brieve Instruction pour armer tout bon fidele contre les erreurs de la secte commune des anabaptistes, 1544; traduit en latin par Nicolas Des Gallars.

De necessitate reformandæ ecclesiæ, 1544.

Aux Ministres de l'église de Neufchâtel contre la secte fanatique & furieuse des Libertins, *qui se disent* spirituels, 1544.

Scholia in admonitionem paternam Pauli III, 1544.

Petit Traité sur la recherche des reliques, qu'on croit par-tout fort utile à la chrétienté, 1544; traduit en latin par Nicolas Des Gallars.

Contre la secte fantastique des Libertins, qui se disent spirituels, 8°. *Geneve* 1545.

Catechismus ecclesiæ Genevensis, primò gallicè anno 1536 *scriptus, deindè ab ipso Auctore eo qui nunc extat ordine & methodo editus, tum latinè adjectâ formulâ, tum precum publicarum, tum administrationis sacramentorum, Genevæ* 1545. Ce catéchisme parut à Bâle en 1538; Calvin l'augmenta à Strasbourg en 1541, & il le traduisit en latin en 1545; on l'ajouta en 1550 à l'Instruction chrétienne, & il fut destiné pour l'usage des enfans. Ce catéchisme fut d'abord traduit en espagnol & imprimé sans nom de lieu & sans date; en 1545 il fut mis en italien, ensuite en anglois, en grec, en grec & latin & en hébreu.

De vitandis superstitionibus, 1545.

Excusatio ad Pseudo-Nicodemos cum duabus Epistolis ad Ministros ecclesiæ Tigurinæ, 1545.

La Somme de théologie, ou Lieux communs, revus & augmentés par Philippe Mélanchton; traduit du latin par Jehan Calvin, avec une préface, 8°. 1546. Ce livre est très-rare.

Contre un Franciscain, sectateur des erreurs des Libertins, adressé à l'église de Rouen, 8°. 1547.

Acta Synodi Tridentinæ cum Antidoto, 1547; traduit en françois en 1548.

Interim adultero Germanum, cui adjecta est vera christianæ pacificationis & ecclesiæ reformandæ ratio, 1547; traduit en françois en 1549.

Consensio in re sacramentariâ Ministrorum ecclesiæ Tigurinæ & Johannis Calvini, Tiguri 8°. 1549, *apud Robertum Stephanum* 1554.

Advertissement contre l'astrologie qu'on appelle judiciaire, *& autres curiosités qui regnent aujourd'hui dans le monde*, 1549; & en latin.

De scandalis quibus hodiè plerique absterrentur, nonnulli etiam alienantur à purâ Evangelii doctrinâ, 4°. *apud Crispinum*, 1550.

Brevis Formula confessionis fidei, 1550. Plusieurs croient qu'elle est de 1562.

De æternâ Dei Prædestinatione & Providentiâ, 1550; & en françois.

De Libertate christianâ, 8°. *Genevæ* 1550.

De Vitâ christianâ, 8°. 1550.

Consensus Pastorum Genevensium de prædestinatione & providentiâ, 8°. *Genevæ* 1552; & en françois.

Defensio orthodoxæ fidei sacræ Trinitatis adversùs prodigiosos errores Michaëlis Serveti; en latin & en françois, chez Robert Etienne, 8°. 1554.

Brevis Responsio ad diluendas nebulonis cujusdam calumnias, quibus doctrinam de æternâ Dei prædestinatione fœdare conatus est, 1554.

Defensio de sacramentis, eorumque naturâ, vi, fine & fructu, 8°. *apud Robertum Stephanum*, 1555.

Réformation pour imposer silence à un certain belître nommé Antoine Catelan, jadis Cordelier d'Alby, 1556.

Secunda Defensio contrà Westphallum, 8°. 1556.

Ultima Admonitio ad Joachimum Westphallum, 8°. 1557.

Responsum ad questiones Georgii Blandratæ, 1559.

Responsum ad fratres Polonos, quomodo mediator sit Christus ad refutandum Stancari errorem, 1560.

Gratulatio ad Gabrielem De Sacconnay, Præcentorem Lugdunensem, 1560.

Responsio ad versipellem quemdam mediatorem, 1561.

Responsio ad Balduini convicia, 1561.

Adversùs Valentinum Gentilem historica Expositio, 1561. Théodore De Beze la fit réimprimer avec une préface en 1567.

Explicatio sanæ doctrinæ de verâ participatione carnis & sanguinis Christi adversùs Heshusium, 8°. *Genevæ* 1561.

Optima ineundæ concordiæ Ratio, 8°. 1561.

Réponse à un certain Hollandois, lequel, sous

l'ombre de faire les Chrétiens spirituels, leur permet de polluer leurs corps en toute idolâtrie, 1562.

Confession de foi au nom des églises réformées de France, faite durant la guerre pour présenter à l'Empereur, aux Princes & Etats d'Allemagne à Francfort, 1562.

Brevis Admonitio ad fratres Polonos ne triplicem in Deo essentiam pro tribus personis imaginando, tres sibi Deos fabricent, 1563.

Epistola quæ fidem hujus ad Polonos Admonitionis confirmat, 1563.

Congratulation à Vénérable Prêtre touchant la belle préface & mignone dont il a remparé le livre du Roi d'Angleterre.

La partie la plus importante des ouvrages de Calvin est composée de ses Commentaires sur l'Ecriture-Sainte, dont il traduisit un grand nombre en françois.

Commentarius in Genesim, fol. Genevæ, apud Robertum Stephanum, 1554.

Commentarius in quatuor libros Mosis, in formam harmonicè digestus, fol. 1563.

Commentarius in quinque libros Mosis, fol. apud Henricum Stephanum, 1564.

Commentarius in Josue librum, 8°. *Genevæ* 1562.

Commentarius in Psalmos, fol. apud Robertum Stephanum, 1557; en françois, 1561.

Commentarius in Isaiam Prophetam, *folio* 1551 --- 1559, *apud Crispinum*.

Prælectiones in Jeremiam, *fol. apud Crispinum*, 1563.

Prælectiones in viginti capita Ezechielis, 8°. *Genevæ*, *apud Franciscum Perrin*, 1565.

Prælectiones in librum prophetiarum Danielis, *fol. apud Robertum Stephanum*, 1561; en françois, fol. 1562.

Prælectiones in duodecim Prophetas Minores, *apud Crispinum*, *fol.* 1559; en françois, folio 1560.

Prælectiones in Oseam, 4°. 1557.

Harmonia ex tribus Evangelistis composita, *adjuncto seorsim Johanne*, *fol. apud Robertum Stephanum*, 1563. On y a joint les Actes des Apôtres en allemand en 1600, par Wolfg. Haller.

Commentaire sur l'Evangile selon St. Jean, 8°. 1553.

Commentarius in Acta Apostolorum, *fol. Genevæ* 1552; en françois, 1563.

Commentarius in Epistolam ad Romanos, 8°. *Argentorati*, 1540.

Commentarius in omnes Epistolas Pauli, *fol. Genevæ*, 1548.

Commentarius in Epistolas ad Corinthios; 4°. *Genevæ*, 1548.

Commentarius in Epistolam ad Ephesios, 4°. *Genevæ*, 1548.

Commentarius in Epistolam ad Galatas, 4°. *Genevæ*, 1548.

Commentarius in Epistolam ad Philippenses, 4°. *Genevæ*, 1548.

Commentarius in Epistolam ad Colossenses, 4°. *Genevæ*, 1548.

Commentarius in omnes Epistolas Pauli, *in Epistolam ad Hebræos & in Epistolas canonicas Petri*, *Johannis*, *Judæ*, *Jacobi*, *fol. apud Robertum Stephanum*, 1551, 1556; & en françois, 1560.

Commentarius in omnes Epistolas canonicas, *fol. Gedevæ*, 1551.

Commentaire sur l'Epitre à Tite & aux Hébreux, *chacun d'eux publié à Geneve en* 1549.

Commentaire sur deux Epîtres aux Thessaloniciens, *fol. Geneve*, 1550.

Commentaire sur deux Epîtres à Timothée & l'Epître à Tite, 4°. *Geneve*, 1563.

Voici le catalogue des sermons imprimés de Calvin qu'on peut trouver encore.

Quatre sermons de Mr. Jehan Calvin de matières utiles pour notre tems, *avec exposition brieve du Pseaume LXXXVII*, 8°. 1552.

Sermon sur le Sacrifice d'Abraham.

——— *sur les dix Commandemens.*

——— *sur le Deutéronome*, 8°. *Geneve*, 1562.

——— *sur Job*, *fol.* 1563.

Sermon

Sermon sur le Pseaume CXIX.

——— *sur le Cantique d'Ezechias.*

——— *sur les huit derniers Chapitres d'Ezéchiel*, 8°. *La Rochelle*, 1565.

——— *sur l'Harmonie des trois Evangélistes*, 8°. 1562.

——— *sur les quatre premiers Chapitres des Evangiles.*

——— *sur la premiere Epître aux Corinthiens.*

——— *sur les dixieme & onzieme Chapitres de la premiere Epître aux Corinthiens*, 8°. *Geneve*, 1558.

——— *sur l'Epître aux Galates*, 4°. *Geneve*, 1552.

——— *sur l'Epître aux Ephésiens*, 8°. *Geneve*, 1562.

——— *sur la Naissance, Passion, Mort, Résurrection & Ascension de Jésus-Christ*, 8°. *Geneve*, 1558.

——— *sur la Providence & l'Election éternelle.*

Je joins ici un catalogue des sermons prêchés par Calvin depuis le 29 Septembre 1549 jusques au 15 Février 1560 : il est tiré des régistres de la Vénérable Compagnie des Pasteurs de Geneve.

Cent vingt-trois sermons sur la Genese.

Deux Cent sermons sur le Deutéronome.

Cent cinquante-neuf sermons sur Job.

Soixante & douze sermons sur les Pseaumes.

Vingt-deux sermons sur le Pseaume CXIX.

Trois cent quarante-trois sermons sur Esaïe.

Quatre-vingt-onze sermons sur Jérémie.

Vingt-cinq sermons sur les Lamentations.

Cent soixante & quatorze sermons sur Ezéchiel.

Quarante-sept sermons sur Daniel.

Soixante-cinq sermons sur Osée.

Dix-sept sermons sur Joël.

Quarante-trois sermons sur Amos.

Cinq sermons sur Abdias.

Six sermons sur Jonas.

Vingt-huit sermons sur Michée.

Dix-sept sermons sur Sophonie.

Cent quatre-vingt-neuf sermons sur les Actes des Apôtres.

Cent-dix sermons sur la premiere Epître aux Corinthiens.

Soixante-six sermons sur la seconde Epître aux Corinthiens.

Quarante-trois sermons sur l'Epître aux Galates.

Quarante-six sermons sur les deux Epîtres aux Thessaloniciens.

Cinquante-cinq sermons sur la premiere Epître à Timothée.

Trente-un sermons sur la seconde Epître à Timothée.

Quarante-huit sermons sur l'Epître à Tite.

Ces deux mille vingt-cinq ſermons exiſtent en manuſcrit dans la bibliotheque publique de Geneve : Denys Raguenier les écrivoit à l'égliſe pendant que Calvin les prêchoit. Jean Budé & Charles De Jonvillers écrivoient les leçons de Calvin à l'auditoire de théologie : Nicolas Des Gallars, François Bourgoing & Jean Couſin avoient de même écrit pluſieurs leçons & ſermons. André Spifame écrivit encore les ſermons de Calvin ſur l'Epître aux Galates, comme on l'apprend dans le catalogue des manuſcrits de la bibliotheque de Berne, Tôm. I.

On a fait diverſes collections des Œuvres de Calvin.

Tractatus theologici omnes, fol. Genevæ, 1576.

Opuſcula omnia, fol. Genevæ, 1552; & en françois 1566, avec des additions.

Entre les lettres de Calvin qui ſont imprimées, on trouve :

Epiſtolæ ab eccleſiæ helveticæ Reformatoribus, vel ad eos ſcriptæ, Centuria prima, 8°. *Tiguri*, 1742.

On en trouve quelques-unes parmi celles qui furent écrites à des Anglois par des Réformateurs, & qui ont été recueillies à Zurich en 1782.

Epiſtolæ Calvini & Reſponſa, cum vitâ Calvini à Theodoro Bezâ, fol. Geneve, 1576. L'édition

de Lauſanne, chez Le Preux, 8°. a ſeize lettres de plus; elle eſt très-rare.

On trouve des lettres de Calvin dans les *Animadverſiones philologicæ* de Crenius, dans les *Mélanges de littérature* par D'Artigny, Tôm. II & III, dans la *Pſeudonymia Calvini* de Liebe, dans le vol. VIII des Œuvres de Calvin imprimées à Amſterdam. Teiſſier a publié en françois *Lettres choiſies de Calvin* en 1702.

On a publié auſſi *Lettres de Calvin à Jacques De Bourgogne*, 8°. Amſterdam, 1744. Toutes les Œuvres de Calvin ſont imprimées en latin à Geneve en douze vol. *in*-folio : on en fit une nouvelle édition en 1617. Enfin, Schepfer, qui s'étoit impoſé le devoir d'imprimer les Œuvres de Calvin avant ſa mort, a donné la belle édition qui a été faite en neuf vol. *in*-fol. à Amſterdam en 1667.

Auteurs à conſulter ſur la vie de Calvin.

Histoire de la vie de Jean Calvin, par Théodore De Beze, 4°. *Geneve*, 1564. Cette vie a été augmentée par ſon Auteur dans la préface des Commentaires de Calvin ſur Joſué; elle parut en 1565, & elle fut traduite en latin par lui.

Robert Baens, de vitâ, ſide & morte J. Calvini, Hidelbergæ, 1565.

De J. Calvini, magni quondam Genevensium Ministri, vitâ, moribus, rebus gestis, studiis, ac denique morte, Historia, per Hieronimum Bòlsecum, Medicum Lugdunensem, descripta, & nunc ex gallico ejus, Parisiis impresso, exemplari latinè reddita, 8°. *Coloniæ*, 1580. Je n'ai pas vu l'édition françoise; mais l'ouvrage latin est écrit avec le fiel le plus amer, & dicté par la passion la plus violente.

Laingeus Liber de vitâ, moribus atque rebus gestis hæreticorum nostrî temporis, 8°. *Parisiis*, 1585. On y trouve la vie de Calvin, ou plutôt un libelle, qui feroit regardé impossible s'il n'étoit pas imprimé.

Ludovici Alectorii Vita J. Calvini, hæresiarcæ. Voy. *Soto-Mayor, Index lib. prohib.*

Flores calvinistici, descripti ex vitâ Roberti Dudley, Johannis Calvini, Thomæ Cranmery, Johannis Knoxii, per Julium Briegerum, 8°. *Neapoli*, 1585.

Joh. Calvini, Noviodunensis, nova Effigies, centum coloribus ad vivum expressa, Auctore Nicolao Romeo Brugensi, quâ sancti Thomæ theologia tota strictim attingitur, Calvini tota fusè refutatur, accedit digressio de prædestinatione & justificatione, item Calvini confessio ex equleo, Antuerpiæ, 1622.

Emmanuel De Vega, Conimbrensis Jesuita, de vitâ & miraculis Lutheri, Calvini & Bezæ, Vilnæ.

Melchioris Cornæi Manes Lutheri & Calvini judicati, Herbipoli, 4°. 1651.

Posthumum Calvini Stigma, in tria lilia, sivè tres libros dispertitum à Rhetoribus collegii Societatis Jesu, Bruxellis, 1611.

Anti-Bolsec, en hollandois, par Pierre Curten, 4°. *Cleve*, 1622, *& en allemand, ibid.*

J. Papyrii Massonis Foresii Vita J. Calvini, 4°. *Parisiis*, 1611.

Alexandri Morï Calvinus, 4°. *Genevæ*, 1648.

Remarques sur la vie de Jean Calvin, héréfiarque, tirées des régistres de Noyon, ville de sa naissance, par Jacques Des May, Prêtre, Docteur en théologie, Rouen, 1657.

La Défense de Calvin contre l'outrage fait à sa mémoire dans un livre qui a pour titre, Traité qui contient la méthode la plus facile & la plus assurée pour convertir ceux qui sont séparés de l'église, par le Cardinal De Richelieu ; *par Charles De Relincourt*, 8°. *Geneve*, 1667.

Réponse au livre intitulé, la Défense de Calvin par le sieur Charles De Relincourt, Ministre de Charenton, *dans laquelle sont entiérement réfutées toutes les raisons alléguées par ledit De Relincourt, par lesquelles il prétend justifier Calvin des accusations faites contre lui, tant par Bolsec, Berthelier qu'autres, & il se voit comme ledit Calvin est auteur de la religion prétendue réformée, & comme*

ceux de Geneve ont changé deux fois de religion en moins de huit ans, par le sieur François Mauduit, 8°. *Lyon*, 1669.

Curicuser geschicte calender oder kurzes zeit regisster aber das leben des Gottseligen und hoch gelehrten Theologi Joh. Calvin, 8°. *Halle*, 1698.

Conrad Massens gesprache zwischen Calvinischen Lehrern und den iessigen religions Flickern, 4°. 1724.

Historica Narratio de Johanne Calvino. Historische Nachricht von Johanne Calvino dessen eltern Geburt ersten jugend lebensart samt einer umstandlichen erzehlung von Serveto and dessen greulich lehren aus Serveto eigenen schriften dargetan von Conr, Heinrich Barchkusen Dethmoldia lippiaco, 4°. *Berlin*, 1721.

Conrad Heinrich Barkusen beantwortung des critischen briefwechsels betreffend Calvini leben, 4°. *Berlin.*

Cranzii à Flavio P. P. erklarung an Pythaleten auf tit. Herrn Conradi Heinrich Barkusen beantvortung des critischen briefwechsels betreffend Calvini lebens, 8°. *Prenzlau*, 1727.

Christ. Sigism. Liebe Diatribe de Pseudonymia Calvini, 8°. *Amstelod.* 1723.

Simon Visoki Vita Joh. Calvini, Poloniæ.

Synopsis vitæ, missionis, miraculorum & evangeliorum Martini Lutheri & Johannis Calvini,

quinque tantùm constans capitibus, primam in lucem edita à Gulielmo Frederico, Damiani Sacerdote Petrino, 8°. *Posonii*, 1754.

Il faut consulter encore *Freheri Theatrum; Bezæ Icones; Dupin, Auteurs séparés de l'église romaine, Tôm. I; Verheiden Icones; Adami Vitæ Theologorum exterorum; Kleupy & Scultet Dissertatio de doctis præcocibus; Crenius, de singularibus Scriptoribus; Rolt Lives of principal Reformers; Eloges des Savans par Teissier; Klefker, de doctis præcocibus; Wagner, de eruditis usu spirituum familiarum suspectis; Varillas, Hist. de François I; Maimbourg, Hist. du calvinisme; Hooker, Preface to his ecclesiast. policy; Raynaldi Annales ecclésiast., Tôm. XX; Gerdes, Histor. reform.; Brandt, Hist. reform.; Ruchat, Hist. de la réform. de la Suisse; Hottinger, Hist. ecclésiast.; Basnage, Hist. de l'église; Quick, Synodicon in ecclesiâ reformatâ; Nouveaux Mémoires histriq. & critiq. par Ancillon; De Thou, Hist. sui ævi; Sleidan; Gaillard, Hist. de François I; Voltaire, Tôm. XIII; Tiraboschi Storia litteraria, Tôm. VII; Muratori, Antichita Estense, Part. II, pag. 389; Crenii Animadversiones; selecta historicè Ecclesiasticæ Capita Auctore Natali Alexandro; Bossuet, Hist. des variations des églises protestantes, Tôm. II; Boissard, Biblioth. calcographica; Gesneri Bibl.; Joly, Remarques sur Bayle; Alvoërden, Disser-*

tatio de morte Serveti ; Mosheim , Hist. de Servet en allemand ; Lettres d'un Voyageur Anglois ; Baillet , Jugemens des Savans ; Clément , Biblioth. des livres rares ; Vogt ; Du Verdier ; La Croix ; Du Maine ; Lipenii Biblioth. theolog. ; Biblioth. regiæ Catal. ; Placcius , de Anonymis ; Walchius , Biblioth. theolog. , Tôm. II ; Popeblount , Censura ; Pasquier , Recherches sur la France ; Catalogue raisonné des manuscrits de la Biblioth. de Geneve , Notice des Histor. de la Suisse par Haller , en allemand ; Mayer , Biblioth. biblica ; Hist. Biblioth. Fabricianæ , Tôm. I ; Joëcker , Lexicon , Tôm. I ; Zedler , Lexicon , Tôm. V ; Leu Lexicon , Tôm. IV & XVIII ; Uhse Lex. des Gottesgelehrten des XVI sæcul ; Morery ; Bayle.

Journal des Savans ; 1678 , 1698 , 1700 , 1707 , 1732 , 1742.

Bibliotheq. raisonnée ; Tôm. I , II , III , VII , XXIII , XXXII , XXXV.

Biblioth. germanique ; Tôm. VI , XV , XVII , XXXII.

Bibliotheque germ. nouvelle ; Tôm. IV , XXI.

Bibliotheque angloise , Tôm. I.

Litterary Journal ; Tôm. I , III.

Journal helvétique ; 1744 , *Tôm. I ,* 1756 ; 1757 , *Juin , Août & Septembre.*

Biblioth. des sciences ; Tôm. III , XXXI.

Musæum helveticum ; Part. VIII , XIV.

De Beze (Théodore), fils de Pierre, né à Vezelay au mois de Juin de l'année 1519 : cet homme célebre prouva bientôt que, dans les belles ames, l'amour de la vérité & de la vertu peut triompher de tous les attraits de la fortune & de la volupté.

Théodore De Beze fut élevé par son oncle Nicolas, Conseiller au Parlement de Paris; il eut pour maître Melchior Wolmar, & il fit de si grands progrès avec ce Savant, qu'au bout de sept années il avoit lu les meilleurs Auteurs Grecs & latins, il avoit reçu en même tems les premieres idées de la réformation; mais elles ne firent pas alors une profonde impression sur son cœur.

Quand Wolmar eut quitté la France, le jeune De Beze vint étudier en droit à Orléans; il se consoloit par la lecture des Poëtes & par les vers qu'il composoit des dégoûts que lui causoit la jurisprudence; il prit cependant ses degrés en 1539, & il vint à Paris, où il fit les plaisirs de ses amis & de ses parens par son esprit & ses connoissances. Un de ses oncles en fut même si content, qu'il lui fit avoir, à son insu, deux bénéfices qui valoient 700 écus; & il lui en promit un autre qu'il possédoit, qui lui en rendoit cinq mille.

De Beze devint, par la mort de son frere,

l'héritier de ſa famille : au milieu des richeſſes & des plaiſirs, il ſe livra aux délices qu'elles lui préſentoient; mais l'amour & la religion l'arracherent à l'abîme où il alloit ſe précipiter. Il ſut plaire à une demoiſelle qu'il épouſa ſecrétement, & avec laquelle il vivoit à Paris : une maladie violente lui fit voir le vrai tableau de ſa vie, l'irrégularité de ſa liaiſon avec ſa femme prétendue; il ſe rappelle les idées que Wolmar grava dans ſon cœur; la vertu lui parle avec force ; ſon cœur vertueux ne peut réſiſter à ſa voix; il s'arrache à ſa famille, à ſa fortune, à ſes plaiſirs; il vient à Geneve, au mois de Novembre 1548, avec ſon ami Jean Criſpin.

De Beze en arrivant embraſſa la réformation, & il épouſa publiquement la femme qu'il avoit épouſé depuis long-tems dans ſon cœur : il s'aſſocia avec Jean Criſpin pour former un commerce de librairie ; enfin, preſſé par ſa reconnoiſſance, il alla voir à Tubingue ſon maître Wolmar.

A peine étoit-il revenu à Geneve, que le Sénat de Berne lui donna une place de Profeſſeur en grec dans l'académie de Lauſanne : il y compoſa en vers françois une eſpece de drame intitulé, *Abraham ſacrifiant*, qui lui fit une grande réputation. A la priere des François réfugiés, il expliqua l'Epître aux Romains avec

celle de St. Pierre, & il jeta alors les fondemens de l'édition du Nouveau Teſtament, qu'il donna pour la premiere fois en 1556.

De Beze céda de même aux ſollicitations de Calvin, qui le preſſa d'achever l'ouvrage de Marot ſur les Pſeaumes, & de traduire en vers françois les cent derniers, que le Poëte avoit laiſſés : De Beze exécuta cette entrepriſe avec ſuccès; toutes les égliſes françoiſes chanterent bientôt ces Pſeaumes avec édification, & ils furent imprimés en 1561 avec la permiſſion du Roi de France.

Les occupations de cet homme laborieux ne furent pas toujours ſi utiles & ſi honorables pour lui; en 1554 il publia un livre *De Hæreticis à Magiſtratu gladio puniendis*, pour répondre à Fauſt Socin, & ſur-tout à Sébaſtien Caſtalion, qui avoit fait imprimer en 1554, ſous le nom de *Martinus Bellius*, un ouvrage intitulé, *De Hæreticis gladio non puniendis*. Caſtalion y développoit en beau latin la plupart des bons argumens en faveur de la tolérance : le ſupplice de Servet lui fit écrire ce livre, que la charité chrétienne ſcelloit de ſon ſceau, & que la charité chrétienne défendoit d'attaquer. Auſſi je ne diſſimulerai point que De Beze manqua au genre-humain dans l'apologie qu'il eſſaya de faire de la barbarie du Conſeil de Geneve à l'égard de Ser-

vet; mais les passions n'étouffent que trop souvent l'humanité, & séduisent même quelquefois assez la raison pour lui faire approuver les crimes les plus avérés. N'oublions pas cependant qu'une fausse idée du bien public, l'exemple de l'église romaine, les formules homicides du Droit canonique, & les ténebres de la superstition qui couvroient l'Europe, lui persuaderent qu'on ne pouvoit avoir tort en déraisonnant avec toute l'Europe; plaignons-le de son égarement; blâmons-le de n'en avoir pas appelé du jugement de l'Europe à celui de la raison désintéressée & éclairée par la charité : mais félicitons-nous d'être nés dans un siecle où l'intolérance révolte, & où son apologie est devenue une note d'infamie.

De Beze fut envoyé en 1558, avec Farel & Jean Budé, auprès des Princes protestans d'Allemagne, pour solliciter leur intercession auprès du Roi de France en faveur des François qui avoient embrassé la réforme, & qui étoient alors cruellement persécutés. Ce fut dans ce voyage que le Théologien Genevois eut la satisfaction de voir à Francfort le pieux, le modéré Mélanchton.

Calvin engagea De Beze à son retour à demander son congé au Sénat de Berne, qui le lui accorda très-difficilement. Dès que De Beze

fut libre, il vint à Geneve auprès de ſon ami, dont il s'appropria toujours plus le cœur, le ſavoir & la prudence : dès-lors il fit avec ſuccès des leçons de belles-lettres. Le Conſeil, pour attacher à la République cet homme utile, lui donna gratuitement la bourgeoiſie au mois d'Avril 1559; il fut reçu Paſteur dans le mois de Mai, & au mois de Juin on lui confia la place de Profeſſeur en théologie & de premier Recteur de l'académie qu'on venoit de fonder.

De Beze ſe faiſoit connoître avantageuſement : quelques Seigneurs François chercherent à l'attirer à la Cour du Roi de Navarre, afin d'y répandre les idées de la réforme; le Prince de Condé, le Roi de Navarre lui-même le demanderent au Conſeil de Geneve; il partit & fut reçu avec applaudiſſement par ces hommes qui s'honoroient en honorant la religion, & qui croyoient faire le bonheur des peuples & de la patrie en faiſant de bons chrétiens, & en répandant la vérité dont ils ſavouroient les douceurs.

Lorſque le colloque de Poiſſy fut réſolu, on fit prier encore le Conſeil de Geneve d'y envoyer De Beze; il partit de nouveau en 1561, & il fit le voyage avec Pierre Martyr, qu'il alla joindre à Zurich. Les plus célebres Docteurs des deux communions ſont choiſis avec ſoin, ils ſont raſſemblés pour parler de la religion chrétienne,

de Jésus-Christ, des moyens de réunir les cœurs & les esprits, en leur faisant adopter à tous le pur christianisme enseigné dans l'Evangile. Sans-doute revêtus de l'esprit de leur maître, qui devoit être leur modele, ils se firent tout à tous pour remplir ce but important; ils oublierent leurs intérêts & leurs passions pour n'écouter que la vérité.... Malgré leurs bonnes intentions ils furent tous des hommes ordinaires; ils chercherent tous leur propre gloire; la dispute les rendit tous opiniâtres; l'amour-propre obscurcit tous les traits de lumiere qui auroient pu les éclairer; & cette assemblée, qui devoit prévenir tant de catastrophes, porter la joie dans un si grand nombre de consciences, faire régner la paix dans toute la France; cette assemblée se sépara sans avoir produit aucun des effets qui avoient été espérés par ceux qui la formerent.

Il paroît par les lettres De Beze à Calvin qu'il fut très-bien reçu par le Roi de Navarre & le Prince de Condé; il dit même que Catherine lui parla avec intérêt de Calvin, de ses maux & de ses ouvrages. Beze eut le noble courage d'informer cette Princesse des cruautés exercées contre les protestans; il eut même à Saint-Germain, le 23 Août, une conversation avec le Cardinal de Lorraine, dans la chambre de la Reine, qui sembla donner les plus grandes espérances d'une

réunion; mais elles s'évanouirent au colloque de Poiſſy, qui s'ouvrit le 4 Septembre par un diſcours françois, que De Beze prononça, & qui fut admiré des deux partis. Sans entrer dans de plus longs détails ſur les événemens de ce colloque, où De Beze joua un des principaux rôles, je ne puis m'empêcher de dire qu'il ſe réduiſit à des diſputes ſouvent vagues & inutiles, ſoutenues avec chaleur, envenimées par des expreſſions injurieuſes; & pour ne juger que De Beze, dont je fais ici l'hiſtoire, j'ajouterai qu'il y montra plus ſon eſprit que ſa logique, qu'il oublia les voies de conciliation pour développer une roideur pouſſée trop loin, & qu'il eut la foibleſſe, je dirai le tort, d'imiter ſes adverſaires dans les récriminations odieuſes qu'il crut pouvoir ſe permettre. Il fut, en un mot, dans cette aſſemblée plus Rhéteur que Savant, & plus Controverſiſte que Théologien profond & chrétien conciliateur.

De Beze ſut ſe rendre néceſſaire à la cour du Roi de Navarre, qui le retint; on vit bientôt l'influence de ſon éloquence ſur les eſprits, & l'importance de ſes conſeils pour les affaires de la religion: il édifioit les Princes par ſes ſermons; il profita même de la permiſſion accordée aux proteſtans au commencement de l'année 1562 de faire prêcher dans les fauxbourgs des villes, pour prêcher lui-même dans ceux de Paris.

Les

Les mauvais ſuccès du colloque de Poiſſy ne firent point renoncer à ce moyen d'amener une conciliation entre les deux partis qui paroiſſoient formés alors en France par la religion. La Reine, qui ſentoit la néceſſité de finir les troubles, & qui croyoit réuſſir en ſupprimant leur prétexte, eſſaya de renouer une nouvelle conférence entre les Docteurs catholiques-romains & proteſtans; mais ce nouvel effort n'eut pas des ſuites plus heureuſes, & cette diſpute ſe termina par les mêmes raiſons, de la même maniere que le colloque de Poiſſy: il eſt bien remarquable que l'hiſtoire n'en ait conſervé que les mauvaiſes plaiſanteries.

Tandis qu'on cherchoit à ſe réunir par des diſputes de controverſe, on maſſacroit les proteſtans à Vaſſy, & la guerre civile avec toutes ſes horreurs devint inévitable. De Beze, touché de la mort des quarante-cinq proteſtans ſans armes aſſaſſinés au mépris des ordonnances qui les protégoient, & qui leur permettoient de venir entendre la parole de Dieu, ſuivit le Prince de Condé dans toutes ſes marches, le ſoutint par ſes lettres dans ſa priſon, & fortifia les proteſtans que leurs défaites avoient abattus. De Beze, attaché à ſes compatriotes malheureux, ne les quitta qu'en 1563, après la ſignature de la paix.

Alors De Beze vint à Geneve reprendre ses fonctions de Pasteur & de Professeur ; son cœur fut profondément affligé en 1564 par la mort de Calvin, qui avoit toujours été son ami, son conseil & son maître : De Beze succéda aux emplois de son collegue ; & sut mériter son crédit & sa considération.

Ce sont des hommes bien extraordinaires que la plupart de ces hommes que j'essaie ici de peindre : tandis que tous les autres ont constamment ambitionné le commandement sans avoir souvent aucun titre pour commander, ceux-ci semblent le fuir avec des talens pour l'exercer & du crédit pour l'obtenir : Farel attire Calvin à Geneve, quoiqu'il soit sûr d'être éclipsé par les talens de son ami ; Calvin refuse d'être Recteur de l'académie, & fait donner cette place à De Beze ; De Beze à son tour refuse la présidence de l'assemblée des Ecclésiastiques qu'avoit eu Calvin : il déclara que cette distinction pouvoit être accordée aux talens supérieurs de celui qui l'avoit précédé, mais qu'il ne lui étoit pas permis d'y prétendre ; il ajouta qu'il croyoit plus convenable que cette place fût annuelle : on céda à ses raisons & à ses prieres ; mais il fut choisi pour être le premier Modérateur (c'est le nom qu'on donne à ce Président) : il fut ainsi confirmé, malgré lui, chaque année dans cette place,

jusques en 1580 qu'il parvint à persuader au corps des Pasteurs l'importance de rendre cette dignité d'une durée très-courte, afin d'en revêtir chaque membre à son tour : c'est dans ce but qu'on a rendu mal-à-propos cette place hebdomadaire.

La guerre recommença en France en 1567 : De Beze aida de ses conseils & de ses vœux les églises réformées de France; en 1568 il offrit un asyle à plusieurs François qui fuyoient les bûchers & la guerre : au milieu des chagrins que lui causoit le triste état de la France, il eut encore celui de voir mourir de la peste son frere & son beau-frere; mais ayant été attiré en France par des arrangemens de famille, il y eut la consolation d'arracher au couvent une de ses sœurs qui y étoit entrée.

Ces occupations multipliées & ces distractions fréquentes n'empêcherent point De Beze d'édifier l'église par ses sermons, d'instruire une foule d'Etudians par ses leçons, de publier divers ouvrages utiles, & d'entretenir une correspondance très-étendue : sa célébrité étoit si grande en France, qu'on le croyoit nécessaire dans toutes les affaires importantes. La Reine de Navarre, les Princes, & sur-tout l'Amiral, prierent le Conseil en 1571 de permettre à De Beze de venir présider à la Rochelle un Synode

général de toutes les églises réformées de France: sa réputation le devança dans cette ville, & les Ecclésiastiques, qui ne sont pas pour l'ordinaire les hommes qui rendent le plus facilement justice aux Ecclésiastiques qui se distinguent, se réunirent pour l'élire Président du Synode. On y confirma la confession de foi des églises de France; elle fut signée par la Reine de Navarre, par Henri IV & le Prince de Condé; il y en eut deux copies, qui sont deux originaux; la premiere fut déposée à la Rochelle, & la seconde se trouve dans les archives de Geneve.

Après la Saint-Barthelemi, cet assassinat politique & religieux, qui ôta la vie à soixante & dix mille protestans, De Beze chercha les moyens de faire vivre les François que la crainte de la mort & l'amour de la religion faisoient sortir de France; il intéressa à leur sort les Princes d'Allemagne & plusieurs étrangers d'une grande considération; il parvint même à fonder dans Geneve un hôpital françois, qui a été si utilement & si généreusement soutenu par l'église de Geneve: De Beze remit à l'assemblée des Ecclésiastiques les fonds qu'il avoit accumulés pour cet établissement, & il lui en confia la principale direction.

De Beze sembloit le Théologien de tous les lieux: en 1556, Fréderic, Comte de Mont-

beillard, ordonna une conférence entre les Théologiens luthériens & réformés ſur les principales controverſes des deux communions, mais ſur-tout ſur l'Euchariſtie. Quelques Gentilshommes François avoient défendu leurs opinions avec trop de chaleur à Montbeillard, & avoient excité des diſputes entr'eux & les ſujets du Comte; ils crurent qu'une diſpute publique pourroit les terminer, & que De Beze ſeul pouvoit les défendre. Le Comte pria le Conſeil de Geneve de permettre à De Beze de venir à Montbeillard, où la diſpute ſe tint dans le palais ducal : les diſputans ſe ſéparerent bons amis, ce qui n'eſt pas commun, mais inébranlables dans leurs idées ſuivant l'uſage. Les luthériens publierent les actes de cette diſpute, qu'on étoit convenu de tenir ſecrets; mais comme en les publiant ils eurent égard à leurs opinions, De Beze fut forcé de les rendre auſſi publics pour ſa défenſe.

En 1588 De Beze fut encore demandé au Conſeil de Geneve par les Bernois, pour aſſiſter à des conférences publiques ſur la prédeſtination; il falloit y faire l'examen des idées de Samuel Huberus & d'un livre de Claude Alberius, Profeſſeur de Lauſanne. De Beze eut le bonheur rare de perſuader à Huberus qu'il attribuoit à Calvin des idées que ce dernier n'avoit

jamais eues ; il parvint encore à faire ſigner à Alberius des theſes ſur la juſtification propres à terminer la diſpute ; il l'engagea même d'abjurer ſa façon de penſer ſur ces matieres. Le Conſeil de Berne, charmé du double ſuccès de cette conférence, reconnut publiquement qu'il le devoit à De Beze.

Ne jugeons point ces grands hommes par nous-mêmes ; ils deviendroient incompréhenſibles : leur goût pour le travail, leur force pour s'y livrer, leur oubli d'eux-mêmes quand il s'agit du bien public, ſont autant de problêmes preſque inſolubles dans ce ſiecle, où les plus laborieux ſeroient oiſifs, ſi l'on comparoit leurs occupations avec celles de ces hommes étonnans, où ces oiſifs ſeroient anéantis par leurs travaux s'ils oſoient les augmenter, & où, concentré en ſoi-même, comme l'araignée dans le milieu de ſa toile, chacun careſſe ſes petits goûts, ſes petites paſſions, ſes petits intérêts, ſans penſer qu'il y a des hommes qui ſollicitent nos ſervices, & une patrie qui exige un entier dévouement. De Beze, accablé d'ennuis & de travaux, voyoit avec amertume la cruelle néceſſité où la guerre mit l'Etat de renvoyer les Profeſſeurs de l'académie ; mais il le vit en citoyen. Son patriotiſme lui donna des forces qu'il ne pouvoit ſoupçonner ; il fit gratuitement les fonc-

tions de deux Professeurs en théologie depuis 1589 jusqu'en 1591 ; il forma seul pendant deux ans toute l'académie, qu'il soutint, & qu'il eut le plaisir de voir renaître : il servit ainsi Geneve à toute rigueur tant qu'il put lui être utile ; il ne discontinua ses leçons que lorsqu'il ne put plus les faire, & il en donna jusqu'à la quatre-vingt-unieme année de sa vie ; mais quoiqu'en 1597 De Beze fut forcé de renoncer à la prédication par des vertiges qui lui ôtoient la connoissance, il reprit bientôt cette partie de son emploi quand il crut pouvoir s'en acquitter. Enfin, il fut obligé en 1600 de terminer tous ses travaux ; dès-lors il s'affoiblit tous les jours davantage : cependant, quoique son corps s'affaissât, son ame & son cœur conserverent toute leur énergie ; il jouïssoit toujours de la société de ses amis, dont il faisoit les plaisirs, & il étoit admiré des étrangers qui venoient à Geneve. Il mourut âgé de quatre-vingt-six ans, au mois d'Octobre de l'année 1605.

Le testament de De Beze est annexé aux régistres de la Vénérable Compagnie des Pasteurs ; on y lit avec attendrissement les excuses qu'il demande à ses collegues pour ses fautes, les vœux ardens qu'il fait pour leur bonheur, & les exhortations touchantes qu'il leur adresse pour la conservation de la paix.

M. Bailly, dans ſon Diſcours ſur l'aſtrologie, dit qu'*il* paroît *que Théodore De Beze avoit cru que l'étoile qui parut en* 1572 *dans la Caſſiopée annonçoit la ſeconde venue du Meſſie & la fin du monde.* J'ignore complétement ſi De Beze a eu cette idée; mais il me ſemble que M. Bailly n'en eſt pas bien convaincu, puiſqu'il ſe ſert d'une expreſſion très-vague pour l'annoncer : c'eſt peut-être par une induction tirée de quelque paſſage particulier, ou de quelque comparaiſon de cette nouvelle étoile avec celle qui dirigea les Mages juſques au berceau de Jéſus-Chriſt, qu'il a formé ce jugement. Quoi qu'il en ſoit, je ne connois pas l'endroit des écrits de Beze ſur lequel M. Bailly fonde ſon ſoupçon; mais je ſais bien que perſonne n'a été auſſi peu infecté des erreurs de l'aſtrologie que Théodore De Beze, & je ſuis convaincu que M. Bailly ſera charmé de ſavoir qu'il y a un grand homme de moins qui ait adopté ces abſurdités.

On a reproché à Théodore De Beze l'aſſaſſinat du Duc De Guiſe par Poltrot, comme ſi De Beze avoit engagé ce furieux à commettre ce crime. Il me ſemble que le procès de Poltrot démontre la fauſſeté de cette accuſation : on y trouve que Poltrot accuſa l'Amiral De Coligny & Théodore De Beze d'avoir eu part à cette atrocité; mais on y apprend auſſi que l'Amiral De

Coligny se justifia complétement, & que Poltrot dit en tout autant de termes, quand on lui lut ses réponses, *Quant à Beze, a dit ledit Poltrot que cela est faux* : il le répéta dans un autre interrogatoire devant le premier Président ; & Poltrot, sur le point de mourir, déchargea encore de nouveau De Beze de cette absurde accusation. Enfin, j'ajouterai qu'après cet événement De Beze séjourna souvent en France ; ce qui ne lui auroit pas été permis s'il avoit été coupable de cet assassinat par ses conseils, comme on s'est plû à l'insinuer : d'ailleurs, il paroît que De Beze fut parfaitement lavé de cette calomnieuse imputation, puisque, dans son siecle, ses ennemis n'oserent pas la rappeler, & que c'est seulement dans celui-ci qu'on s'est égayé à rappeler cette fausseté, parce qu'on croyoit que De Beze manqueroit de défenseurs, ou parce qu'on a imaginé qu'il seroit plaisant de charger un Ecclésiastique respectable d'un infâme assassinat.

C'est encore sans doute dans de pareilles vues que l'on s'accorde à faire un crime impardonnable à De Beze d'avoir composé ses *Juvenilia*, ou ses poésies latines, dont quelques-unes sont à la vérité très-indécentes, & dont quelques autres sont trop anacréontiques ; les catholiques-romains sur-tout en ont fait l'objet de leurs censures les plus violentes. Mais, en convenant

que De Beze eſt très-repréhenſible d'avoir composé quelques vers trop libres, il faut reconnoître en même tems que De Beze les a faits pendant qu'il étoit catholique-romain, ayant à-peine vingt ans; que le nombre des pieces licencieuſes qu'on trouve dans ce recueil eſt très-petit, tandis que toutes les autres reſpirent la décence & l'honnêteté; enfin, que De Beze ſe repentit d'avoir publié ces vers libres; qu'il les retrancha ſcrupuleuſement des éditions qu'il donna de ſes poéſies, & qu'il témoigna ſa douleur à Wolmar, ſon ancien maître, d'une maniere qui ne laiſſe aucun doute ſur ſa ſincérité, dans une lettre où il lui marque : *Quis tandem ea, vel priùs quàm ego ipſe infelix illorum auctor, damnavit, vel magis hodiè deteſtatur? Utinàm igitur perpetuâ oblivione ſepeliantur; & mihi, quod ſpero, concedat Dominus ut, quandoquidem quod factum eſt infectum fieri nequit, qui deinceps noſtra legent ab illis plurimùm mihi de tanto in me Dei beneficio potiùs gratulari quàm ſuâ ſponte culpam adoleſcentiæ confitentem & deprecantem accuſare mallent.* J'avoue qu'il n'y a perſonne qui ne ſoit bien diſpoſé à pardonner une faute de ce genre, que l'on reconnoît avec tant de naïveté : auſſi j'obſerverai que ces poéſies ne furent pas d'abord condamnées par les catholiques-romains. Paſquier dit dans ſes Recherches ſur la France,

Livre VIII, Chap. II, que ces poésies étoient universellement lues & admirées; Joachim Camerarius les approuvoit. Enfin, je ne puis concevoir comment on peut être violent contre quelques vers indécens de Beze, tandis qu'on ne dit rien des poésies atrocement ordurières du Carme Baptiste Mantuan, & des vers infâmes & nombreux de l'Archévêque Giovanni della Casa. Voyez sur cet article *Apologia altera Theod. Bezæ ad Claud. Xaintes; Gulielmi Seldeni, Otia Theolog. Ancillon, mel. crit. T. I.*

M. Sabatier de Castres, qui a voulu fixer les réputations des grands hommes dans la nouvelle édition de *ses Trois Siecles de la littérature*, T. I, p. 134, dit *que les vers de Beze, quoiqu'en disent les Casaubon, les Scaliger & les autres Critiques de cette force, ne sont guere recommandables que par le libertinage qu'ils respirent; ils sont imprimés sous le titre de Juvenilia, & ils n'en méritent pas d'autres. Beze est-il digne de figurer dans la belle collection des Auteurs latins imprimés chez Barbou?*

Je doute fort que M. Sabatier ait lu les poésies de Beze. Comme j'ai lieu de croire qu'il ne connoît pas la critique judicieuse des Casaubon & des Scaliger, certainement leurs jugemens ne sont pas sans appel; mais il me semble qu'on ne peut les blâmer avec hauteur sans en donner

des raiſons tranchantes. Je me rappelle que Son Eminence M. le Cardinal Durini, auſſi connu par ſes talens politiques que par ſes beaux vers latins, faiſoit l'éloge des poéſies latines de Beze lorſqu'il honora la bibliotheque publique de ſa préſence.

De Beze eut en 1599 la ſatisfaction de voir Henri IV à l'Eluiſet en Savoie. Le Prince l'embraſſa avec tendreſſe; l'appela ſon pere, & lui demanda ce qu'il ſouhaiteroit. De Beze lui répondit, qu'il ne demandoit autre choſe à Dieu ſinon qu'il accordât à Sa Majeſté la grace de pacifier la France, & de faire jouir la ville de Lyon des faveurs que ſon Edit aſſuroit aux autres villes de ſon royaume. De Beze compoſa des vers latins à l'honneur de ce bon Roi, & ce vieillard reſpectable fit préſent à Henri IV d'une bague qu'il avoit reçue de Jeanne d'Albret Reine de Navarre.

En 1597 les Jéſuites firent croire que De Beze étoit mort, & qu'il avoit changé de religion; mais les Paſteurs de Geneve réfuterent cette calomnie dans un ouvrage intitulé *Beza redivivus*, & Beze le fit auſſi dans une lettre adreſſée à Stuckius.

Voici une anecdote aſſez curieuſe ſur la bibliotheque de Beze. George Sigiſmond de Zaſtriſſel, Seigneur Morave, étant en penſion chez Théo-

dore De Beze s'apperçut que les infirmités de ce vieillard l'empêchoient de profiter de ses livres; il résolut de les acheter, & il en paya six cent écus d'or. Il est très-vraisemblable que cette bibliotheque fut pillée dans son transport en Moravie pendant les guerres qui désolerent l'Allemagne; & c'est sans-doute cet événement qui a placé dans la bibliotheque du Duc de Saxe Gotha la collection des lettres de Beze & de Calvin qu'on y trouve: c'est peut-être encore ainsi que le fameux manuscrit du Nouveau Testament, portant le nom de *Claromontanum*, fut acheté en Allemagne par les Du Puy & transporté en France.

Beze donna à l'Université de Cambridge le célebre manuscrit appelé *Codex Cantabrigiensis*, comme il paroît par une lettre écrite par les membres de cette Université à cette occasion en 1581: ce manuscrit contient les Evangiles & les Actes; & j'ai lieu de croire que c'est la premiere partie de celui qu'on appelle *Claromontanum* qui appartenoit aussi à Théodore De Beze, & qui fut sans-doute vendu avec sa bibliotheque: il contient les Epîtres de St. Paul avec une vieille version latine. Voyez *Pfaff de variis lectionibus*, *Mill. Edit. N. T. cum variantibus; Wetstein, edit. N. T. Michaelis, introduction à l'étude des livres du N. T. en Allemand.*

J'ajouterai à tout ce que j'ai dit une preuve de l'esprit de tolérance qui régnoit dans le Conseil de Geneve, & une démonstration de son indépendance des Ecclésiastiques accrédités. De Beze souhaitoit faire imprimer un livre *de jure Magistratuum*. On nomma le Syndic Varo avec le Lieutenant de Police Bernard & Michel Roset pour l'examiner : après cela on répondit à De Beze que, quoique ce livre ne contînt rien que de vrai, cependant comme les vérités qu'il renfermoit pourroient occasionner des troubles dont on rendroit Geneve responsable, ils avoient trouvé qu'il valoit mieux le supprimer, & ils le supprimerent.

Enfin, on a faussement attribué à Theodore De Beze un livre imprimé en Angleterre sous le titre de *Stephanus Junius Brutus vindiciæ contrà tyrannos, ut putabat Theodori Bezæ*. Cet ouvrage fut fait par Humbert Languet, comme Simon Goulart le découvrit. La Vénérable Compagnie des Pasteurs de Geneve écrivit à Amsterdam au mois d'Octobre 1660, pour se plaindre qu'on y eût permis l'impression de ce livre avec le nom de Théodore De Beze.

De Beze eut des vertus & des talens qui l'auroient rendu célebre dans tous les tems ; mais il ne sut pas se préserver des vices de son siecle. Il se distingua par sa douceur, sa modestie & sa

fermeté; il fit admirer ſon intégrité & ſon courage contre les vices & les vicieux; il fut, comme Calvin, la colonne de l'égliſe de Geneve, & une lumiere pour le Conſeil, qui le conſultoit. Il étoit Prédicateur éloquent, Poëte ingénieux, Critique pénétrant, Théologien érudit, Savant infatigable, Négociateur eſtimé, quand il n'étoit pas queſtion de religion. En général, il fut plus ſavant qu'original; il avoit plus d'imagination que de génie. Il paſſa pour le meilleur Orateur de ſon tems : quand le Cardinal de Lorraine l'eut entendu au colloque de Poiſſy, il s'écria : *Plût à Dieu qu'il fût muet, ou que nous fuſſions ſourds !*

Notice des ouvrages de Théodore De Beze.

THEODORI BEZÆ, Vezelii, Poëmata, Lutetiæ, ex officinâ Conradi Badii, ſub prælo Aſcenſiano, e regione gymnaſii D. Barbaræ, 1548, *cum privilegio Senatûs ad triennum*; & à la fin, *Lutetiæ, Roberto Stephano Typographo, & ſibi Conradus Badius excudebat idibus Julii*, 8°. 1548. Cette édition, qui eſt la premiere des poéſies de Beze, eſt très-rare; elle eſt dédiée à Wolmar, & elle apprend que ces poéſies furent compoſées à Orléans & à Paris en 1540.

Theodori Bezæ , Vezelii , Poëmata juvenilia , in-16, ſine anni , loci & Typographi notâ. Cette édition eſt diſtinguée par une tête de mort au frontiſpice.

M. Engel croit qu'il y a une édition des *Poemata juvenilia* antérieure à celle de 1548.

Theodori Bezæ , Vezelii , Poemata varia , 8°. ſans date & ſans nom de lieu & d'Imprimeur, où l'on trouve *Pſalmi Davidis triginta , Sylvæ , Elegiæ , Epigrammata* , paroît être de 1576, comme on l'apprend par la préface.

Pſalmorum ſacrorum Libri V , vario carminum genere latine expreſſi , & argumentis atque paraphraſi illuſtrati ſecunda editio emendatior & auctior quatuordecim Canticis ex aliis utriuſque Teſtamenti libris excerptis , 8°. *Genevæ* , 1579 & 1580.

Theodori Bezæ , Vezelii , Poemata varia , Sylvæ , Elegiæ , Epitaphia , Epigrammata , Icones , Emblemata , Cato Cenſorius , Abrahamus ſacrificans , omnia ab ipſo Auctore in unum corpus collecta & recognita , 4°. *apud Henricum Stephanum* , 1597. Cette édition , qui eſt rare , fut faite par Vinceſlaüs Merkauski de Zaſtriſſel , qui engagea Beze à lui confier ſes poéſies latines pour les faire imprimer ; l'exemplaire qu'on en a à la bibliotheque publique eſt celui de l'Auteur ; on y trouve une foule de variantes manuſcrites , qu'il y avoit jointes de ſa main.

Pour

Pour finir de parler des ouvrages poétiques de Beze, il faut encore faire mention des Pſeaumes qu'il mit en vers françois; mais il faut ſe rappeler d'abord que Clément Marot, avec les ſecours de Vatable, en avoit composé trente à Paris; qu'il en fit vingt autres à Geneve, où il ſe retira en 1543 pour fuir la perſécution. Ces cinquante Pſeaumes furent imprimés pendant cette année à Geneve, avec une préface de Calvin, & cette édition eſt ſinguliérement rare. De Beze, pendant ſon ſéjour à Lauſanne, traduiſit les Pſeaumes que Marot avoit laiſſés, & l'on vit paroître *Setante-neuf Pſeaulmes mis en rithme françoiſe, quarante-neuf par Clément Marot, avec le Cantique de Siméon & les dix Commandemens, in-24. Geneve, chez Simon Du Boſc*, 1556.

Ce fut ſeulement en 1561, comme dit La Faye, ou plutôt en 1562, que le Pſeautier en vers françois fut complet; on lui joignit les prieres eccléſiaſtiques & liturgiques, avec le catéchiſme de Calvin. Enfin, il fut imprimé à Lyon en 1562, avec privilege du Roi de France, ſous ce titre: *Les Pſeaumes, mis en rithme françoiſe par Clément Marot & Théodore De Beze; Lyon, chez Thomas Conſtant*, 1561.

Latin, avec privilege du Roi. Lyon, chez Antoine Vincent, 1562.

Idem. *à Anvers, chez Plantin, in-12.* 1564

Zographiae Joh. Cochlaei, 8°. 1549.

Le Reveille-matin des François, 8°. *Edimbourg*, 1574. & en latin, 1574: Baillet l'attribue à Beze; ce livre est sous le nom d'Eusebe Philadelphe.

Theodori Bezae, Vezelii, de Haereticis à civili Magistratu puniendis Libellus, 8°. *apud* Robert. Stephanum, 1554. & en 1592.

Annotationes in Novum Testamentum, fol. Parisiis, 1556. 1565. *& Tiguri*, 1559.

De Theologo, seu de ratione studii theologici, Liber unus. Argentinae, 1556.

Confessio fidei utrorumque de Coenâ Domini exhibita illustrissimo Principi Wirtembergensi in colloquio Wormaciensi. Autoribus Theodoro *Bezâ & Guillelmo Farello. cui accesserunt notae Bullingeri requirentes in Authoribus simplicitatem, scripta Augusti primi*, 1557.

Theodori Bezae, Vezelii, Responsio ad quorundam calumnias, qui has aeternam Dei Providentiam evertere nituntur, 8°. *apud Conradum Badium*, 1558.

Summa totius christianismi, sivè Descriptio & Distributio causarum salutis Electorum & exitiûs reproborum, ex sacris litteris collata, in-12. avant 1559.

Theodori Bezæ, Vezelii, de Cœnâ Domini contrà Joach. Westphallum, 8°. *apud Rob. Stephanum*, 1559.

Confessio christianæ fidei & ejusdem Collatio, cum papisticis hæresibus, per Theodorum Bezam, Vezelium, 8°. *Genevæ*, 1560.

Theodori Bezæ, Vezelii, κρεοφαγια, *seu Cyclops, &* ονος συλλογιζομενος, *seu Decalogi de verâ communicatione corporis & sanguinis Christi adversùs Tilemanni & Heshusii Commenta, apud Robertum Stephanum*, 8°. 1561.

Absterfio calumniarum quibus Calvinus aspersus est ab Heshusio, 8°. *Genevæ*, 1561.

Perspicua Explicatio de Cœnâ Domini, 8°. *Genevæ*, 1561.

Les Harangues de Beze faites au colloque de Poissi, 8°. 1561.

Sermon fait au colloque de Poissi, 8°. *Geneve*, 1561.

Ce qui a été proposé au colloque de Poissi par Théodore De Beze, 8°. *Geneve*, 1561.

Formulaire de confession de foi que les Ecoliers auront à faire & à souscrire entre les mains du Recteur de l'académie de Geneve, 4°. *Geneve, chez Artus Chauvin*, 1562.

Ad Fr. Balduini, Apostatæ Ecebolii, calumnias Responsio, in-12. *Genevæ*, 1563.

Responsio ad Seb. Castellionis defensionem inter-

[illegible] sacræ Novi Testamenti, apud Henricum Stephanum. F°. 1556.

Theodori Bezæ Responsio ad defensiones & reprehensiones Seb. Castellionis, quibus suam Novi Testamenti interpretationem adversùs Bezam & ejus versionem vicissim reprehendere conatus est, 8°. Genevæ, apud Henricum Stephanum, 1563.

La Vie de Calvin. 8°. 1563.

[illegible] ad Brentii argumenta, & Refutatio [illegible]. 8°. 1565.

Epistolarum theologicarum Theodori Bezæ, Vezelii, Liber unus. 8°. 1565; & en 1575.

De unitate essentiæ divinæ & tribus in eâ subsistentibus personis, adversus Arianos, 8°. 1565.

J. Calvini Vita, præmissa in Commentario ejusdem Calvini in Josuam. 8°. 1565.

Theodori Bezæ D[illegible] placida & christiana cum D. Johanne Brentio de hypostaticâ duarum in Christo naturarum unione & effectis, 1565; & en 1572.

Theodori Bezæ Epistola ad Marnixium, 8°. 1566.

Theses de Deo, essentiâ uno, personis trino, Genevæ, 8°. 1567.

Histoire de la Mappemonde papistique, par Frangidelphe Escorche-messes, en la cité de Luce nouvelle, par Brifaud Chasse-Diable, 4°. 1567. Divers Auteurs attribuent ce livre à Théodore

De Beze. Voy. *Mémoires tirés d'une grande Bibliotheque, Part. VI, Lettre I; Catalogue du Comte De Lauraguais.*

De Val. Gentilis perfidiâ & justo supplicio, ex variis Auctoribus, 4°. *Genevæ*, 1567.

De variis & visibilibus ecclesiæ notis Tractatio, 8°. *Genevæ*, 1572; & en françois, 1592.

Pro corporis Christi veritate, adversùs ubiquitatis commentum & Gulielmi Holderi convicia, Responsio, 1572; & en 1581.

Interpretatio Dialogorum quinque Athanasii de Sanctissimâ Trinitate & librorum quatuor Basilii adversùs Evononium, 8°. *Genevæ*, 1572. C'est la premiere édition des Dialogues de St. Athanase; il la publia sur un manuscrit très-ancien, qui est dans la Bibliotheque de Geneve. Voyez *Catalogue raisonné des manuscrits de la Bibliotheque de Geneve.*

Theod. Bezæ, Vezelii, Defensio in Nicolai Selneceri Responsionem, 8°. *Genevæ*, 1572.

Theod. Bezæ Responsio ad Nicolaum Selnecerum & Jenensium Theologorum calumnias, 8°. *Genevæ*, 1572.

Theod. Bezæ Apologia ad Nicolaum Selnecerum κοινυσμος, 8°. *Genevæ*, 1573.

Theod. Beza, de Polygamiâ & Divortiis, 8°. *Genevæ*, 1573.

Nathanaelis Nezechii Homiliæ duæ de negotio ſacramentario, 8°. *Theopoli*, 1575.

Theod. Bezæ, Vezelii, adversùs ſacramentorum errorem pro verâ Chriſti præſentiâ in Cœnâ Domini Homiliæ duæ, 8°. *Genevæ*, 1575.

Theod. Bezæ queſtionum & reſponſionum Pars altera, quæ eſt de ſacramentis, 8°. 1576.

Theod. Bezæ Reſponſio ad repetitionem primam Claudii De Saintes de Euchariſtiæ controverſiis, 8°. *Genevæ*, 1577.

Theod. Bezæ adversùs eumdem Apologia prima & ſecunda, 8°. 1577.

Lex Dei moralis, ceremonialis & politica, ex libris excerpta, & in certas claſſes diſtributa à Theod. Bezâ, apud Petrum Santandream, folio, 1577.

Theod. Bezæ, Vezelii, Reſponſiones ad repetitas Andreæ & Selneceri calumnias, Genevæ, 1578.

Theod. Bezæ, Vezelii, Apologia ad Acta conventûs quindecim Theologorum, Torgæ habiti, 1578.

Theod. Bezæ, Vezelii, Queſtiones duæ de peſte, in-12. *Genevæ*, 1579; *ſit ne contagioſa?* 2°. *quatenùs ſit chriſtianis per ſeceſſionem vitanda.*

Pſalmi àrgumentis & latinâ paraphraſi illuſtrati, atque etiam vario carminum genere expreſſi à Theod. Bezâ, 8°. 1579.

Theod. Bezæ, Vezelii, de hypostasticâ duarum naturarum in Christo unione, 8°. 1579.

Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France, depuis 1521 *jusques en* 1563, 8°. *trois vol. Anvers*, 1580. De Beze est l'Auteur du plan & d'une très-grande partie de cet ouvrage; Nicolas Des Gallars l'acheva sous les yeux de Beze.

Theod. Bezæ, Vezelii, de Cœnâ Domini adversùs Harschium, 8°. *Genevæ*, 1580.

Theod. Bezæ Icones, seu veræ imagines virorum illustrium doctrinâ simul & pietate, quorum præcipuè ministerio partìm bonarum litterarum studia sunt restituta, partìm vera religio in variis orbis christiani regionibus nostrâ patrumque memoriâ fuit instaurata, additis eorumdem vitæ & operum descriptionibus, quibus adjectæ sunt nonnullæ picturæ, quas emblemata vocant, 4°. *Genevæ*, 1580. Ce livre, dédié à Jacques VI, est rare : il fut traduit en françois par Simon Goulart, qui a négligé d'en traduire la dédicace.

De germanâ pronunciatione linguæ grecæ, 8°. 1580, *apud Henricum Stephanum.*

Questionum & responsionum christianarum Libellus, in quo præcipua religionis dogmata compendiosè tractantur, seu Theod. Bezæ, Vezelii, Catechismus compendiarius, 8°. *Genevæ*, 1580; & en françois en 1584.

Theod. Bezæ, Vezelii, Harmonia confessionum fidei orthodoxarum & reformatarum ecclesiarum, 8°. *Genevæ*, 1581.

Theses de justificatione, 8°. 1582.

Factum dressé par Théodore De Beze concernant les droits de la ville de Geneve contre les prétentions du Duc de Savoie, envoyé au sieur De Hautefort, Ambassadeur du Roi en Suisse, 1582.

Theod. Bezæ, Vezelii, Tractationes theologicæ, *fol. deux vol. Genevæ*, 1582.

De prædestinationis doctrinâ & vero usu Tractatio, ex prælectionibus Theodori Bezæ depromptâ, 8°. *Jenæ*, 1583. Cet ouvrage, composé par Eglinus, est tiré des leçons de Beze.

Theod. Bezæ, Vezelii, Responsio ad questiones Hoffmanni de Cœnâ Domini, 8°. *Genevæ*, 1584.

Theod. Bezæ, Vezelii, de francisçæ linguæ rectâ pronunciatione, 8°. *Genevæ*, 1584.

Theod. Bezæ, Vezelii, Canticum canticorum Salomonis latinis versibus expressum, 8°. 1584.

Theod. Bezæ, Vezelii, Apologia de justificatione, 8°. *Genevæ*, 1584.

Theod. Bezæ, Vezelii, Defensio ad Genebrardi accusationem, 8°. *Genevæ*, 1585; & en françois, 1587.

Theses theologicæ sub Theodoro Bezâ & Antonio Fayo disputatæ, 4°. *Genevæ*, 1586.

Sermons sur les trois premiers chapitres du Cantique des cantiques, 8°. 1586.

Theod. Bezæ, Vezelii, Conspicillum ad demonstrationes Hoffmanni ad oculum, 8°. *Genevæ*, 1586.

Responses de Beze à trente-sept Demandes du Jésuite Hay, 8°. 1586.

Brief Recueil du colloque de Montbeillard, tenu au mois de Mai 1586 *entre Jacques André, Docteur, & M. Théodore De Beze, traduit de latin en françois*, 8°. 1590, *en allemand*, 4°. 1587.

Les Actes du colloque de Montbeillard, qui s'est tenu l'an de Christ 1586, *avec l'aide du Seigneur Dieu Tout-Puissant, y présidant le très-illustre Prince Frédric, Comte de Wirtemberg & de Montbeillard, entre les très-renommés personnages, le Docteur Jacques André & le Seigneur Théodore De Beze, Docteur à Geneve*, 8°. *à Montbeillard*, 1588; & en latin.

Responsio ad acta Concilii Monspelgardensis, pars prima, 4°. *Genevæ*, 1587; *& germanicè*, 1588.

Idem, *pars altera*, 4°. *Genevæ*, 1589.

Paraphrasis in librum Jobi cum Commentario, 4°. 1587 & 1589.

Theod. Bezæ, Vezelii, Commentarius & Paraphrasis in Ecclesiasten Salomonis, 4°. *Genevæ* 1588.

Theod. Bezæ, Vezelii, de verâ Excommunicatione & christiano Præsbyterio, 4°. *Genevæ*, 1590.

Cato Censorius, 8°. *Genevæ*, 1591.

Homiliæ in historiam passionis & sepulturæ Christi, 8°. *Genevæ*, 1592; & en françois.

Réponse pour la Justification par la foi contre Antoine L'Escaille, par Theodore De Beze, 8°. 1592; & en latin.

Theod. Bezæ, Vezelii, Homiliæ in historiam resurrectionis Christi, 8°. *Genevæ*, 1593; & en françois, en 1598.

Theod. Bezæ, Vezelii, Responsio ad Tractationem de Ministrorum Evangelii gradibus, ab Adriano Saravia Belga editam, 8°. *Genevæ*, 1593.

Carmen epitaiphon Georgio Fabricio scriptum, 8°. *Genevæ*, 1593.

Theod. Bezæ, Vezelii, de Controversiis in Cœnâ Domini, nuper in Germaniâ renovatis, 8°. *Genevæ*, 1593.

Carmen epitaïphon romanarum ac mosaïcarum legum Collatio, 4°. *Basileæ*, 1594.

Cantiques du Vieil & Nouveau Testament, 8°. *Geneve*, 1595.

Theodori Bezæ, Vezelii, ad Johannem Gulielmum Stuckium Epistola, & Pastorum ac Professorum Genevensium Responsio ad putidissimum

& impudentissimum commentum Monachorum, sacrum nomen Jesu ementientium, de Theodori Bezæ obitu, ejusdem ac totius ecclesiæ genevensis ad papismum defectione, 8°. *Genevæ*, 1597; & en françois, en 1597.

Theod. Bezæ, Vezelii, de controversiis in cœna Domini Dissertatio, 8°. 1597.

Theod. Bezæ, Vezelii, Tractatus theologici omnes, fol. deux vol. Genevæ, 1576. On y trouve plusieurs ouvrages dont je viens de donner une notice, de même que ceux que je vais faire connoître, & que je place ici, parce que je n'ai pu découvrir l'année de leur publication par Théodore De Beze.

Ad putidas quasdam Jacobi Andreæ calumnias Responsio.

Theodori, Præsbyteri Rhætensis, Libellus de hypostaticâ unione, grecè editus & latinè redditus, cui adjuncta ést Collatio hæreseon.

Theod. Bezæ, Vezelii, de prædestinationis doctrinâ & vero usu Tractatio absolutissima.

Theod. Bezæ, Vezelii, Loca aliquot præcipua ex Domini Lutheri libello de servo arbitrio adversùs Diatriben Erasmi excerpta, ut ex iis quis sit & semper fuerit noster cum eo in hoc de prædestinatione Dei dogmate consensus, omnes liquido cognoscere possint.

Theodori Bezæ, Vezelii, adversùs Seb. Castel-

lionis calumnias, quibus unicum ſalutis noſtræ fondamentum, æternam Dei prædeſtinationem, evertere nititur, Reſponſio.

Theodori Bezæ, Vezelii, ad J. Brentii argumenta & J. Andreæ theſes Reſponſum circà omnipræſentiam carnis Chriſti, aſcenſionem J. Chriſti in cœlos & ſeſſionem ad dextram Patris.

Theod. Bezæ, Vezelii, de pace chriſtianarum ecclefiarum conſtituendâ Conſilium ad S. Cæſaream Majeſtàtem & Romani Imperii ſtatus, Auguſtæ congregatos.

Theod. Bezæ, Vezelii, defenſio ſacramentalis conjunctionis corporis & ſanguinis Chriſti cum ſacris ſymbolis adversùs Mathæi Flacci Illyrici falſiſſimas demonſtrationes & ejuſdem apologiam.

Theod. Bezæ, Vezelii, brevis Explicatio totius chriſtianiſmi.

Theod. Bezæ, Vezelii, Summa doctrinæ de re ſacramentariâ.

Theod. Bezæ, Vezelii, de communicatione & vivificâ virtute carnis Chriſti perpetuâ, Cyrilli ſententiâ, ex ejuſdem & aliorum Patrum ſcriptis explicàtâ à Chriſtiano Heſiandro.

Theod. Bezæ, Vezelii, Epiſtola reſponſiva ad commiſſionem ſibi datam à venerabili Petro Liſetto, curiæ pariſienſis Præſide, nunc Abbate Sancti Victoris, propè muros à Benedicto Paſſavantio, in verſibus Macaronicis.

Novæ illius sesqui Monachorum Sectæ, Auctore Ignatio Marano sacro-sanctum nomen Jesu abdicato, christianorum cognomento ementita, vera Genesis.

Theod. Bezæ, Vezelii, in clementem Puteanum, sectæ à Pseudo-Jesu cognominatæ in gurgusto Dolensi Patrem.

Epistola Bezæ ad Buchananum.

Theod. Bezæ, Vezelii, Diallacticon de veritate, materiâ atque substantiâ corporis & sanguinis Christi in Eucharistiâ. Beze supprima ce livre pour l'insérer dans d'autres : c'est cependant un des meilleurs qu'il ait composé ; il le fit pour répondre à Harschius, qui avoit rassemblé tous les passages d'Irénée, de Cyrille, d'Hilaire & d'Augustin rélatifs à ces matieres.

Mais ces ouvrages nombreux ne remplirent pas les loisirs de Beze; il y en eut un qui l'occupa pendant toute sa vie; ce fut le texte sacré du Nouveau Testament dont il donna plusieurs éditions avec des notes. On doit dire à la louange de ce grand homme, qu'il profitoit sans cesse, pour cette partie de ses travaux, de tous les conseils qu'on lui donnoit & de tous les secours qu'il pouvoit avoir; ce qui paroît par les corrections continuelles qu'il fit à ses diverses éditions du Nouveau Testament. Dirai-je qu'il ne semble pas avoir eu des principes fixes dans sa critique ? il défri-

choit à la vérité un champ immenſe & négligé; mais il a bien abrégé les travaux de ceux qui l'ont cultivé après lui. Ajouterai-je qu'il eut l'affectation de critiquer Eraſme? il eut aſſez de vertus, & il s'eſt ſuffiſamment occupé du bonheur des hommes pour lui pardonner cette foibleſſe.

Théodore De Beze contribua à la belle édition du Nouveau Teſtament que Robert Etienne donna *in*-folio en 1550; mais, outre cela, il donna lui-même cinq éditions du Nouveau Teſtament en grec, avec des verſions latines.

Jeſu Chriſti, noſtri Domini, Novum Teſtamentum, ſivè Novum Fædus, à Theodoro Bezâ verſum ad veritatem græci ſermonis, cum ejuſdem annotationibus & præfatione, fol. Genevæ, Oliva Roberti Stephani, 1556.

Novum Teſtamentum grecè & latinè, necnon apoſtolicarum Epiſtolarum brevis Explicatio, fol. Genevæ, apud Henricum Stephanum, 1565. Cette nouvelle édition fut retouchée & dédiée à Eliſabeth, Reine d'Angleterre; il dédia cette même édition, mais dans le format *in*-8°., au Prince de Condé & à la Nobleſſe Françoiſe.

La troiſieme édition parut *in*-folio en 1582, chez Henri Etienne, avec une Diſſertation *de ſtylo, lectionibus & interpunctionibus Novi Teſtamenti;* il y parle auſſi de ſes deux fameux ma-

nuſcrits, celui de Cambridge & celui de Clermont.

La quatrieme édition fut faite *in*-folio en 1589, chez Henri Etienne; on y trouve les leçons des deux manuſcrits de Cambridge & de Clermont. La cinquieme édition fut publiée en 1598 *in*-folio chez Henri Etienne; Beze la dédia de nouveau par une dédicace nouvelle à Eliſabeth, Reine d'Angleterre.

Il paroît que De Beze travailla au moins pendant quarante-deux ans ſur le Nouveau-Teſtament; il eut pour cela dix-neuf manuſcrits très-anciens, dont les deux plus fameux lui appartenoient; il conſulta toutes les éditions données, la verſion ſyriaque, les Peres, les verſions des Théologiens modernes.

On lit dans le ſecond vol. *in*-fol. des Mémoires de Sully une lettre de Jean Diodati à Sully, datée du 25 Octobre 1605, pour lui apprendre que De Beze lui avoit légué un manuſcrit grec du Nouveau Teſtament, & qu'il le lui envoyoit. Ce manuſcrit précieux devoit contenir encore les verſions anciennes & nouvelles, avec les annotations de Beze; ce manuſcrit fort eſtimé a diſparu, à moins que ce ne ſoit peut-être celui de Clermont, dont on ne ſait pas ſûrement l'hiſtoire pendant quelque tems.

Scaliger dit que Beze avoit travaillé ſur Ter-

tulien, mais qu'il n'avoit pas publié ses recherches sur ce Pere de l'église.

On trouve dans la bibliotheque de Geneve un très-grand nombre de lettres de Beze à divers hommes célebres par leur rang, par le rôle qu'ils ont joué en Europe & par leur science; il y en a sur-tout beaucoup adressées à Bullinger. Beze, suivant la coutume du tems, avoit pris divers noms supposés pour cacher ses productions, tels que *Ludovicus Allectorius*, *Christophorus Hesiander*, *Eusebius Philadelphius*, *A. Deodatus Seba*, *Stephanus Junius Brutus*, *A Deodatus Eseb*, *Benedictus Passavantius*, *Nathanaël Nezechius*.

Auteurs à consulter sur la vie de Théodore De Beze.

Antonius Fayus, *de vitâ & obitu Bezæ*, 4°. *Genevæ*, 1606; & en françois, traduit par Pierre Salomeau, 8°. 1610.

Theod. Bezæ Vita ab ipso conscripta, 1582; *Tessier*, *Catalogus I.* 300; *Epistola Bezæ ad Wolmar* : elle est datée de 1548; on la trouve à la tête de ses Oeuvres.

Wil. Holder, *Cander*, *Calvinianus de eximiâ pietate*, *fide*, *doctrinâ & modestiâ Theodori Bezæ*, *Vezelii*, 4°. 1582.

Oratio

Oratio Gasparis Laurentii de obitu Bezæ, 8°.

Jacobi Lectii Μανιχειτης.

Historia de vitâ, moribus, doctrinâ & rebus gestis, scripta gallicè per Hieron Bolsecum, & latinè reddita per Pentaleontem Theveninum, 8°. 1584.

Jacobi Laingei de vitâ & moribus Theod. Bezæ Recitatio, 8°. 1585.

Emmanuel de Vega, de vitâ & miraculis Calvini, Lutheri & Bezæ.

Du Pin, Bibliotheque des Auteurs séparés de l'église romaine, Tôm. I.

Histoire de la vie, mœurs, actes, doctrine de Théodore De Beze, par Noël Taillepied, de l'ordre de St. François, 8°. *Paris*, 1577; & en latin, par Thevenon, 8°. *Cologne*, 1580.

Casauboni Epistolæ 419; *Teissier, Eloges des hommes savans, Tôm. IV; Melchior Adami, Vita Theolog. exter.; Freheri Theatrum; Osiander, de studiis V. D. Ministrorum instituendis; Enfans célebres; Popeblount, Censura; Klefker, Eruditi præcoces; Paravicini Singularia; Roll, Biblioth. nobilium Theologorum; Verheiden Icones; Ancillon, Mêlanges de littérature; Schlusselbourg, Theol. Calvinistæ; Rolt lives of principal reformers; Boissard, Biblioth. calcographica; Nieman, Vita præcipuorum Theolog. reform. decimi sexti seculi.*

Thuani Historiæ, Maimbourg, Hist. du calvinisme, livre III; Jurieu, Hist. du calvinisme;

Spon, Hist. de Geneve; Bérenger, Hist. de Geneve; Mesnard, Hist. de Nismes; Pasquier, Recherches sur la France, Livre VII; Florimon De Raymon, Hist. de la naissance, progrès, décadence de l'hérésie; Hist. du pays d'Aunis, par D'Ariere; Brandt, Hist. de la réformation des Pays-Bas; Ruchat, Hist. de la réformation de la Suisse; Sully, Mémoires; Quick, Synodicon in Galliâ reformatâ.

Lerin, Biblioth. Chartraine; Biblioth. hispana; Manget, Biblioth. medica; Maittaire, Vitæ Stephanorum; Leysery, Amœnitates litterariæ; Liebe, Pseudonimia Calvini; Gruteri Deliciæ Poetarum Gallorum, Tôm. III; La Croix Du Maine, Tôm. II; Colomesii Gallia orientalis; Joseph Scaliger, in primis collectionibus Scaligeranorum; Nicole Delectus epigrammatum latinorum, liber septimus; Baillet, Jugement des Savans, Tôm. IV; Graverole, in Epistolâ ad N. C.; Feuerlin, Bibliotheca symbolica, Pars secunda; Crenii Animadversiones, pars undecima & duodecima; Du Verdier, Tôm. III; Turretini, Nubes testium; Reinmanni Biblioth.; Witten Diarium; Stoll in Heumann; Placcius, de Anonymis; Walchius, Biblioth. theolog., Tôm. II; Goujet, Biblioth. françoise, Tôm. XIII; Morery, Bayle, Dictionn. critique; Joly, Remarques sur Bayle; Hoffmanni Lexicon; Dictionnaire de Leu, Tôm. III; Dict.

de Prosper Marchand; Hist. Biblioth. Fabricianæ, Tôm. I; Ind. III, IV, VI; Bunau, Biblioth.; Clément, Biblioth. historiq. & critiq., Tôm. III; Vogt, Catalogus libr. rar.; Biblioth. de Secousse; Hyde, Biblioth. Bodleyana; Leotichii Bibliotheca poetica; Lipenii Biblioth. theolog.; ejusdem Bibliotheca juridica; Freytag Analecta; Recueil littér. Tôm. I; Catalogue de la Bibliotheque du Roi de France; Théologie & Belles-Lettres; Le Long, Biblioth. sacra; Draud. Biblioth. classica; Catal. raisonné des Manuscrits de la Biblioth. de Geneve.

Nouvelles de la République des Lettres, 1687, *Vol. XXII, XXIV.*

Bibliotheque françoise, Tôm. XXII, XXXIII.

Biblioth. raisonnée, Tôm. II, XVI, XLII.

Recueil de Littérature.

Journal des Savans, 1736.

CHEVALIER, ou CEVALERIUS (Antoine-Rodolphe), de Vire en Normandie, né en 1507.

On trouve peu de particularités sur la vie de cet homme savant & utile; on sait seulement qu'il apprit l'hébreu sous Vatable, & qu'en 1559 il fut fait le premier Professeur d'hébreu dans l'académie de Geneve; il reçut en même tems gratuitement le titre de Bourgeois.

La réputation de Chevalier s'étendit; la ville de Caen pria le Conseil de permettre à ce Pro-

feſſeur de s'établir dans ſes murs : il partit dans ce but en 1564; mais il revint à Geneve en 1565 : enfin, il obtint en 1567 un congé abſolu pour retourner à Caen, qu'il quitta bientôt après pour aller en Angleterre, où l'on dit qu'il apprit le françois à la Reine Eliſabeth. Il enſeigna l'hébreu à Cambridge, & il mourut à ſoixante-cinq ans dans l'iſle de Guernſey.

Chevalier travailla avec Bertram & Mercerus au *Theſaurus linguæ ſanctæ* de Pagnini, & il avoit entrepris la traduction de la Bible en cinq langues : De Thou dit avoir vu celle qu'il avoit faite du Pentateuque.

Caſaubon faiſoit un très-grand cas de Chevalier; on peut en juger par ſes lettres à Tomſon & à Scaliger, comme par différens endroits des Notes de ce ſavant Critique ſur Athenée.

Antonii Rodolphi Cevalerii linguæ hebraïcæ Rudimenta, *in*-8°. *apud Henricum Stephanum*, 1567.

Epiſtola divi Pauli ad Galatas, *ſyriaca litteris hebraïcis*, *cum verſione latinâ Antonii Cevalerii.* Cette piece eſt à la ſuite de la grammaire hébraïque.

Targum hieroſolymitanum in Pentateuchum, *latinè*, *ex verſione Cevalerii.* On trouve cette traduction dans la Bible polyglotte de Walton; on y voit encore *Targum Pſeudo-Jonathanis in Pen-*

tateuchum, latinè nunc primùm editum, ex verſione Antonii Cevalerii : enfin, on y lit *Targum Jonathanis in Joſue, Judices, librum Regum, Iſaïæ, Jeremiæ, Ezechielis & duodecim Prophetarum Minorum, latinè, ex verſione Alphonſi De Zamora, à Benedicto Aria Montano recognitâ, & ab Antonio Cevalerio emendatâ.*

Voy. *Niceron, Tôm. XXVIII*; *les Origines de Caen par Huet; De Thou*; *Caſaubonis Epiſtolæ*; *Morery, Bayle; Colomeſii Gallia Orientalis*; *Le Long, Biblioth. ſacra*; *Draudii Biblioth. claſſica*; *Lipenii Biblioth. theologica.*

BERTRAM (Corneille-Bonaventure), né à Thouars en Poitou dans l'année 1531; il étudia à Paris ſous Turnebe; il y apprit l'hébreu d'Ange Caninius; il fit un cours de droit à Cahors, où il courut le riſque d'être maſſacré en 1562, à cauſe de ſes idées ſur la religion; ce qui lui fit prendre le parti de ſe retirer à Geneve, où on lui donna la bourgeoiſie.

Après avoir été reçu Miniſtre du Saint-Evangile, il fut fait Profeſſeur aux langues orientales en 1566, & en théologie en 1572; il fut remercié dans ces momens fâcheux où l'Etat ne pouvoit plus payer ceux qu'il employoit à l'inſtruction de la jeuneſſe; il paroît que Bertram quitta Geneve en 1586 pour une diſcuſſion

d'intérêt, & qu'il résista à toutes les offres qu'on lui fit pour le retenir; il alla à Frankenthal dans le Palatinat; il y resta peu, il revint ensuite à Lausanne, où on lui donna une chaire de Professeur en théologie; il mourut dans cette ville en 1594.

Bertram est le premier, après Calvin & Olivétan, qui ait pensé à traduire la Bible sur l'hébreu : il travailla beaucoup, avec Théodore De Beze, Simon Goulart, Jacomot & La Faye, à la version françoise que la compagnie des Pasteurs de Geneve en publia en 1588 : aussi l'on rend justice à ses travaux dans la préface de cette Bible françoise, & on lui attribue l'invention des figures qu'on y a jointes pour l'explication du texte.

Il contribua de même à l'édition du Commentaire de Job par Mercerus.

Cornelii Bonaventuræ Bertrami de corpore Christi Tractatus, 8°. 1572.

Cornelii Bonavent. Bertrami Comparatio grammaticæ hebraïcæ & aramicæ, 4°. *Genevæ*, 1574.

Bertram eut encore une très-grande part à l'édition du *Thesaurus linguæ sanctæ Sancti Pagnini*, *fol. Lugduni*, 1575; presque toutes les augmentations lui appartiennent; mais il reconnoît aussi qu'il en avoit tiré quelques-unes des écrits de Mercerus & d'Antoine Chevalier.

Cornelii Bonaventuræ Bertrami de Politicâ judaicâ, tam civili quàm ecclesiasticâ, 8°. *Genevæ*, 1580.

Cornelii Bonaventuræ Bertrami Grammatica hebraica & arabica, 8°. *Genevæ*.

Cornelii Bonaventuræ Bertrami Lucubrationes Frankenthallenses, seu Specimen expositionum in difficiliora utriusque Testamenti loca, Frankenthalii, 1586.

On prétend que Bertram a publié une version de la Bible en trois langues à Heidelberg; mais je ne la connois pas.

Voyez *Teissier, Eloges des Savans, Tôm. IV; De Thou, Lib.* 109; *Du Pin, Bibliotheque des Auteurs séparés de l'église romaine, Tôm. I; Leu, Lexicon, Tôm. III; Casauboni Epistola nona; Colomesius, Bibliotheca orientalis; Hist. critique du V. Testament, par Simon, Lib. II, CXXIV; Baillet, sur la Grammaire hébraïque, Tôm. II; Beza, in præfatione Commentarii in Jobum; Préface de la Bible de Geneve de* 1588; *Walchius, Biblioth. theolog.; Tôm. III, Lipenii Biblioth. theologica; Le Long, Bibliotheca sacra, Liber II; Draudii Bibliotheca classica; Historia Bibliothecæ Fabricianæ.*

DANEAU (Lambert), en latin *DANÆUS*; car il est plus connu sous ce nom latin que par le sien,

naquit à Beaugency ſur Loire en 1530; il ſe deſtina à la juriſprudence, dans laquelle il fit de très-grands progrès ſous Anne Du Bourg, Conſeiller au Parlement de Paris, qui fut ſon maître pendant quatre ans : la fermeté de ce Juriſconſulte reſpectable, condamné à être brûlé en 1559 parce qu'il profeſſoit la religion réformée, opéra la converſion de Daneau, il ne put réſiſter à une doctrine qui inſpiroit l'héroïſme de la vertu & la charité du Sauveur; & il renonça à la religion romaine, qui ne paroiſſoit attentive alors qu'à chercher des bourreaux, ou à faire des martyrs; il vint à Geneve en 1560, où il étudia la théologie avec tant de ſuccès, qu'il ſe diſtingua bientôt entre les Théologiens : en 1572, il fut fait Paſteur & Profeſſeur de théologie, & en 1581 on lui donna la bourgeoiſie.

L'univerſité de Leyde enleva Daneau à l'académie de Geneve; elle lui donna une chaire de Profeſſeur de théologie; mais, au lieu de s'occuper uniquement de ſes études, comme ſon devoir le lui ordonnoit, il voulut jouer un rôle dans les guerres civiles qui agitoient la Hollande, & il fut forcé de quitter ſa place au bout d'une année. Daneau vint alors à Gand; il y enſeigna pendant quelque tems; mais enfin il ſe retira dans le Bearn: la ville de Caſtres l'appela en 1594 pour en faire ſon Paſteur, & il remplit cet emploi juſqu'à ſa mort, qui arriva en 1596.

Daneau s'étoit sur-tout appliqué à l'étude des Peres & des Théologiens scholastiques ; mais il n'avoit pas négligé les autres sciences : Meursius dit qu'il étoit une encyclopédie, & que ses connoissances surpassoient celles qu'on pouvoit croire possibles à un homme. Il composa un très-grand nombre d'ouvrages ; il eut la malheureuse facilité de la plupart des Savans de son siecle, sans avoir leur génie & leur discernement : aussi la postérité a jugé ses travaux inutiles à l'instruction de ceux qui existent ; elle a relégué ses nombreux volumes dans les coins poudreux des bibliotheques, & elle apprend ainsi à ceux qui se consacrent à l'étude, & qui veulent être utiles au genre-humain, qu'il n'y a que les ouvrages profondément pensés & fortement écrits qui éclairent tous les siecles & instruisent tous les hommes.

Lamberti Danæi Opuscula omnia theologica, ab ipso Auctore recognita, & in tres classes divisa, fol. Genevæ, 1583. Voici les titres des ouvrages de cette collection, avec la date de leur naissance ; ceux qui sont marqués d'un astérisque ne sont pas dans le recueil.

* *Deux Traités de Florent Tertullien, l'un des parures & ornemens, l'autre des habits & accoutremens des femmes chrétiennes, traduit du latin par Lambert Daneau*, 8°. *Paris*, 1565.

Lamberti Danæi Methodus Sacræ Scripturæ in publicis tùm prælectionibus, tùm concionibus utiliter atque intelligenter tractandæ, praxi, id est, aliquot exemplis, & perpetui in Epistolam ad Philemonem, Commentario illustrata, 8°. *Genevæ*, 1570 & 1579.

* *Les trois livres d'Hésiode intitulés*, Oeuvres & les Jours, 8°. *Geneve*, 1571.

Lamberti Danæi Elenchus hæreticorum, ubi facili & singulari methodo explicatur quâ ratione hæreticorum paralogismi deprehendi & solvi possunt, 8°. *Genevæ*, 1573.

* *Lamberti Danæi Harmonia, seu Tabulæ in Proverbia & Ecclesiasten*, *fol. Genevæ*, 1573.

* *Les Sorciers, dialogues très-utiles pour le tems*, 8°. 1574.

Lamberti Danæi de veneficiis, quos olim sortilegos, nunc autem vulgò sortiarios vocant, Dialogus, 8°. *Genevæ*, 1574.

* *Remontrances sur les jeux de sort, ou de hasard, & principalement de dez & de cartes*, 8°. 1575.

Lamberti Danæi Tractatus de Anti-Christo, 8°. *Genevæ*, 1576; & en françois, 1577.

D. Aurel. Augustini Liber de hæresibus, ad quod vult Deus, Lamberti Danæi opere emendatus & Commentariis illustratus, à quo eodem additæ sunt hæreses ab orbe condito ad constitutum papismum & muhametismum, 8°. *Genevæ*, 1576.

Lamberti Danæi Physica christiana, sivè de rerum creatarum origine & usu Disputatio, è Sacræ Scripturæ fontibus hausta, 8°. *Genevæ*, 1576.

Lamberti Danæi Elhices christiana, Libri tres, 8°. *Genevæ*, 1577.

Lamberti Danæi in divi Pauli priorem Epistolam ad Timotheum Commentarius, 8°. *Genevæ*, 1577.

* *Lamberti Danæi Commentarius in duodecim Prophetas Minores*, 8°. *Genevæ*, 1578.

Lamberti Danæi ad novas Gulielmi Genebrardi calumnias, quibus tùm orthodoxam Evangeliorum omnium de Sanctâ Trinitate doctrinam traducit, tùm etiam horrendam Valentini Gentilis errorem tuetur & renovat, 8°. *Genevæ*, 1578.

Lamberti Danæi Paratitla in Tomos duos D. Augustini præcipuos, nimirùm sextum & septimum, in quibus illius contrà Manichæos, Priscillianistas, Arianos, Jovinianistas, Donatistas & Pelagianos, polemica, sivè certamina continentur, 8°. *Genevæ*, 1578.

Lamberti Danæi Explicatio aliquot locorum difficilium Danielis in Tractatu de Anti-Christo, 8°. *Genevæ*, 1578.

Lamberti Danæi Tractatus de amicitiâ christianâ, 8°. *Genevæ*, 1579.

Lamberti Danæi de ludo aleæ Libellus adversùs corruptissimos hujusce sæculi mores omninò necessarius, 8°. *Genevæ*, 1579.

Lamberti Danæi D. Aurelii Augustini Enchiridion ad Laurentium, sivè Summa & præcipua totius religionis christianæ Capita, 8°. *Genevæ*, 1579.

Lamberti Danæi ad Nicolai Selneceri librum, qui inscribitur, Necessaria & brevis Repetitio, *&c., brevis, modesta & necessaria Responsio*, 8°. *Genevæ*, 1579.

* *Traité des danses, ou Question s'il est permis aux Chrétiens de danser*, 8°. *Geneve*, 1579.

* *Traité de l'état honnête des Chrétiens en leur accoutrement*, 8°. *Geneve*, 1580.

Lamberti Danæi ad Stephanum Gerlachium & illius Anti-Danæum necessaria Responsio, 4°. *Tubingæ*, 1580.

Lamberti Danæi Anti-Osiander, sivè Apologia christiana, in quâ tùm helveticæ ecclesiæ & quæ cum iis in fidei confessione consentiunt, tùm etiam earum vera de S. Cœnâ D. N. J. C. sententia defenditur, 8°. *Genevæ*, 1580.

Lamberti Danæi ad insidiosum Lucii Osiandri scriptum, quod Pia & fidelis ad gallicas & belgicas ecclesias Admonitio *inscribitur, necessaria Responsio ad easdem ecclesias*, 8°. *Genevæ*, 1580.

Lamberti Danæi in Petri Lombardi, Episcopi Parisiensis Librum primum sententiarum Commentarius, 8°. *Genevæ*, 1580.

* *Lamberti Danæi Geographiæ poeticæ Libri*

quatuor, seu universæ terræ Descriptio ex Poetis latinis, 8°. Genevæ, 1580.

Lamberti Danæi Demonstratio anti-thesis, seu repugnantiæ thesium & doctrinæ Jacobi Andreæ de personâ Christi, 8°. Lugduni Batavorum, 1581.

Lamberti Danæi Examen libri de duabus in Christo naturis, de earum hypostaticâ unione, à Martino Kemnitzio conscripti, 8°. Genevæ, 1581.

Lamberti Danæi de tribus hoc tempore vexatis Questionibus de S. Cœnâ, de Majestate Christi, de non damnandis Dei ecclesiis, nec auditis, nec vocatis ad fratres Tubingenses, 8°. Genevæ, 1581.

Lamberti Danæi Encaustice & Collustratio colorum quibus injusta omnium orthodoxorum ecclesiæ Pastorum condemnatio à Lucâ Osiandro & aliis quibusdam facta, priùs delineata tantùm fuerat, in L. Danæi Anti-Osiandro adversùs Laconici seu Nuodemi Equites à Sturmenek inanem, & , ut ipse vocat, quatriduanam spongiam, 8°. 1581.

Lamberti Danæi ad Nicolaum Selnecerum, de exegesi Saxonicâ, brevis Epistola, 8°. 1581.

* *La Physique françoise, ouvrage tiré d'Aristote & des Peres, traduit du grec par Lambert Daneau, 8°. Geneve, 1581.*

Lamberti Danæi Sophismatum Stephani Gerlachii Elenchus, 8°. 1582.

Lamberti Danæi ad libellum ab anonymo edi-

tum de externâ seu visibili ecclesiâ Responsio, 8°. *Genevæ*, 1582.

Lamberti Danæi Apologia, seu vera & orthodoxa orthodoxæ Patrum sententiæ Defensio, ac Interpretatio de adoratione carnis D. N. J. C., adversùs Jacobum Smidelinum, 8°. *Antuerpiæ*, 1582.

Lamberti Danæi Orationis Dominicæ Explicatio, 8°. *Genevæ*, 1583.

* *Lamberti Danæi christianæ Isagoges ad christianorum Theologorum locos communes, Libri duo*, 8°. *Genevæ*, 1583.

* *Lamberti Danæi Commentarius in Mattheum*, 8°. *Genevæ*, 1583.

* *Lamberti Danæi Aphorismorum politicorum Sylva*, 8°. *Genevæ*, 1583.

Lamberti Danæi Responsio triplex ad Fratres Tubingenses, 8°. *Genevæ*, 1584.

* *Lamberti Danæi Commentarius in Epistolas Johannis*, 8°. *Genevæ*, 1585.

* *Lamberti Danæi Commentarius in Evangelium Johannis*, 8°. *Genevæ*, 1585.

* *Assertio quòd humana Christi natura neque in unione, neque per unionem cum Deitate τȣ λογȣ sit & evaserit Deus contrà postremum Jacobi Smidelini librum de adoratione carnis Christi*, 8°. *Genevæ*, 1585.

* *Confirmatio orthodoxæ doctrinæ quòd Christus*

ſit & verus Deus & Patris ὁμοιούσιος & æqualis ; contrà Genebrardum, 8°. *Genevæ*, 1585.

* *Traité de la Meſſe & de la Tranſubſtantiation, par Lambert Daneau*, 8°. *La Rochelle*, 1589.

* *Lamberti Danæi Symboli apoſtolici Explicatio*, 8°. *Genevæ*, 1592.

Lamberti Danæi Commentarius in Marcum, 8°. *Genevæ*, 1594.

* *Lamberti Danæi D. Pauli Vita, ex Scripturâ Sacrâ excerpta*, 8°. *Genevæ*, 1595; & en françois.

* *Lamberti Danæi Politices chriſtianæ Libri ſeptem*, 8°. *Genevæ*, 1596.

* *Lamberti Danæi Primi mundi antiquitatum Sectiones quatuor*, 8°. *Genevæ*, 1596.

* *Lamberti Danæi ad Roberti Bellarmini diſputationes theologicas Reſponſio*, 8°. *Genevæ*, deux *Vol.*, 1596.

Lamberti Danæi Articuli de Cœnâ Dominicâ in Miniſtris eccleſiarum Marcheticarum, mandato D. Johannis Georgii Marchionis, Brandenburgenſis Electoris proponendi, ut fide, cordis & oris confeſſione eos approbent ac ſuſcribant, & ad eoſdem brevis & neceſſaria piorum virorum Reſponſio, 8°.

Voy. *Niceron*, *Tôm. XXVII*; *Melchioris Adami Vitæ exterorum Theologorum*; *De Thou*, *Lib.* 117; *Meurſii Athenæ Batavicæ*; *Baillet*, *Jugement des Savans*; *La Croix Du Maine*, *Du*

Verdier ; Verheiden Icones ; Lipenii Bibliotheca theologica ; Valchii Biblioth. theolog. ; Draudii Biblioth. classica ; Freytag , Analecta litteraria ; Crenii Animadversiones , Pars VI.

CHANDIEU (Antoine De la Roche), connu ſous le nom de *Sadéel* & de *Zamariel*, fils de Guy De la Roche Chandieu, né en 1534 : il embraſſa dès ſa jeuneſſe la religion réformée, & il vint à Geneve, où il mérita bientôt l'eſtime & l'attachement de Calvin & de Beze.

Chandieu oublia à vingt ans ſon rang & ſes richeſſes pour affronter l'exil & la mort ; après avoir été reçu Miniſtre de l'égliſe de Paris, il exhorta les Pariſiens réformés à mépriſer, comme les premiers chrétiens, la violence des Princes, la barbarie des édits & la rage du Cardinal de Lorraine. Quand on ne craint pas la priſon des tyrans, on y eſt bientôt renfermé : Chandieu fut empriſonné ; mais le crédit d'Antoine, Roi de Navarre, lui rendit la liberté, & ce Prince vint lui-même le tirer de ſa priſon. L'homme courageux n'eſt point effrayé par les dangers : Chandieu, en ſortant de ſa captivité, ne quitte pas la France ; il eſt ſouvent à Paris pour fortifier ſon troupeau & combattre les ennemis de la réforme & du royaume.

En 1562, Chandieu fut choiſi pour préſider le

le Synode d'Orléans, qui ſe tint le 25 Avril; en 1572, le 15 Septembre, il ſe préſenta à la Compagnie des Paſteurs de Geneve, accompagné de vingt Miniſtres échappés comme lui au glaive de l'intolérance. Quel ſpectacle pour des Prédicateurs de l'Evangile de voir dans leurs collegues d'illuſtres Martyrs de la foi! quelle conſolation pour ces Martyrs d'être au milieu d'un peuple qui honore leur vertu, & dans une aſſemblée d'hommes qui défendent leur cauſe, & qui célebrent leur zele & leur triomphe!

Le mérite rare de Chandieu le fit choiſir en 1583 par le Synode de Vitré pour voyager en Allemagne, & recommander les proteſtans François, dont le ſang ruiſſeloit de toutes parts, aux Princes réformés: mais il ne fit pas ce voyage; il ſe retira d'abord à Lauſanne, & enſuite à Geneve, où on lui donna la bourgeoiſie en 1589: il étoit important d'aſſurer à la République un homme auſſi reſpectable par ſes vertus. Le cœur de Chandieu ſe pénetre bientôt de tous les ſentimens du citoyen de Geneve, & il en remplit d'abord les devoirs les plus pénibles: le 22 Juillet de cette année il fit la priere aux troupes Genevoiſes qui défendirent le fort d'Arve avec tant d'héroïſme & de ſuccès.

Henri IV aimoit Chandieu; il s'adressoit à lui comme à un Pasteur integre; il le consultoit comme un Politique consommé; ce Prince le rappela auprès de lui en 1587 : Chandieu fit la priere à l'armée le jour de la bataille de Coutras. Le Roi l'envoya encore négocier en Allemagne avec les Princes réformés, dont il gagna la confiance; mais, fatigué de la vie de courtisan, Chandieu vint à Geneve remplir tous les devoirs du citoyen; il fit les fonctions de Pasteur au milieu des alarmes qu'une guerre désastreuse répandoit tous les jours; il exerça sans salaire & avec distinction les fonctions de Professeur en hébreu, & il édifioit toujours le peuple par ses sermons. Sa fortune appartenoit à tous ceux qui avoient besoin de ses secours; les églises de France la partagerent, & tous les pauvres qui le connurent y trouverent du soulagement. L'infortune assouplit le cœur & l'agrandit; l'égoïste n'a jamais eu le bonheur d'être malheureux; il n'a jamais su délivrer l'infortuné de ses angoisses; il n'a jamais entendu les applaudissemens de sa conscience & des heureux qu'il a faits. La maladie de Chandieu remplit la ville d'amertume, & sa mort occasionna un deuil universel : il mourut en 1591.

Cette esquisse de l'histoire de Chandieu annonce une vie bien remplie & bien occupée;

mais toute ſa vie n'eſt point renfermée dans cette grande enceinte ; ce vertueux patriote éleva une famille nombreuſe ; il cultiva les lettres avec ſoin ; il compoſa divers ouvrages qui l'illuſtrerent dans ſon ſiecle, & qui le rendirent encore utile ſous ce point de vue à ſes contemporains ; il fut lié avec les Savans les plus célebres ; tels étoient Hottoman, La Violette, Goulart, Jacomot, Spina, Grynæus, Toſſanus, Styckius, Fontanus ; il gagna leur attachement par ſes connoiſſances approfondies de l'antiquité, de la philoſophie, du droit & de la théologie ; il le conſerva par ſa politeſſe, ſa modeſtie, ſon déſintéreſſement & ſa ſenſibilité.

Toutes les Œuvres de Chandieu ſont renfermées dans un volume intitulé, *Antonii Sadeelis Chandæi Opera theologica, fol.* 1592 : on en fit quatre éditions ; la derniere eſt de 1599. Voici les ouvrages qu'on y trouve avec la date de leur premiere publication.

Antonii Sadeelis Chandæi Refutatio libelli quem Claudius De Saintes Monachus edidit, cum hac inſcriptione, Examen doctrinæ calvinianæ & beſanæ de Cœnâ Domini, 8°. 1567.

Ant. Sadeelis Chandæi Sophiſmata F. Turriani, Monachi ex eorum ſodalitate qui ſacro Sancti Jeſu nomine ad ſuæ ſectæ inſcriptionem abutuntur, quibus ſingulis ſubjecta eſt ſolutio, ex præceptis rectè

& theologicè disputandi petita, 8°. *Genevæ*, 1577.

Ant. Sadeelis Chandæi de legitimâ Pastorum reformatæ ecclesiæ Vocatione, 8°. *Genevæ*, 1577.

Ant. Sadeelis Chandæi de Verbo Dei scripto, adversùs humanas traditiones, theologica & scholastica Tractatio, 8°. *Genevæ*, 1580.

Ant. Sadeelis Chandæi de unico Christi Sacerdotio & Sacrificio, adversùs commentitum Missæ sacrificium, theologica & scholastica Tractatio, 8°. *Genevæ*, 1581; traduit en françois par Simon Goulart, 1595.

Ant. Sadeelis Chandæi centum Flosculi Turianeæ Disputationis, ex utroque ejus libro, 8°. 1583.

Ant. Sadelis Chandæi Index ελεγκτικος repetitionum & ταυτα λογιον Turriani ex tertio ejus libro, quem διβιβλιον inscripsit, collectus, 8°. 1583.

Ant. Sadeelis Chandæi Analysis & Refutatio assertionum de Christi in terris ecclesiâ, quænam & penès quos existat, propositarum in Collegio Posnaniensi à Monachis novæ Societatis, 8°. *Genevæ*, 1583.

Ant. Sadeelis Chandæi ad omnia F. Turriani Sophismata Responsio in quâ refelluntur objectiones & responsiones circà ecclesiam & ordinationes Ministrorum ecclesiæ, 8°. 1584.

Ant. Sadeelis Chandæi ad tres libros Laurentii Arturi, quos inscripsit, de Ecclesiâ Christi in

terris, ſeu Apologia Aſſertionum Poſnanienſium de eccleſiâ, 8°. 1585.

Ant. Sadeelis Chandæi de veritate humanæ naturæ Jeſu Chriſti theologica & ſcholaſtica Tractatio, 8°. *Genevæ*, 1585.

Ant. Sadeelis Chandæi Reſponſio ad fidei quam vocant profeſſionem, à Monachis Burdigalenſibus editam in Aquitaniâ anno 1585, *ut eſſet veræ religionis abjurandæ formula*, 8°. 1590; & en françois.

Ant. Sadeelis Chandæi Meditationes in Pſalmum XXXII, Morgiis & Lauſannæ, 1587.

Ant. Sadeelis Chandæi de verâ peccatorum remiſſione adversùs humanas ſatisfactiones & commentitum eccleſiæ romanæ Purgatorium theologica & ſcholaſtica Tractatio, 8°. *Genevæ*, 1588.

Ant. Sadeelis Chandæi de ſpirituali manducatione corporis Chriſti & ſpirituali potu ſanguinis ipſius in ſacrâ Cœnâ Domini, 8°. *Genevæ*, 1589.

Ant. Sadeelis Chandæi de ſacramentali manducatione corporis Chriſti & ſacramentali potu ſanguinis ipſius in ſacrâ Cœnâ Domini, 8°. *Genevæ*, 1589.

Ant. Sadeelis Chandæi Index errorum Gregorii De Valentiâ, Monachi blaſphemæ Societatis, ex eo libro quem inſcripſit, Examen præcipui myſterii doctrinæ Calviniſtorum, 8°. *Genevæ*, 1590.

Ant. Sadeliis Chandæi Index ſecundus ἐλεγκτικος

errorum Gregorii De Valentiâ, in quâ agitur de causâ formali unionis nostræ cum Christo, 4°. 1590.

Il faut joindre à cela les ouvrages suivans.

Histoire des persécutions & des Martyrs de l'église de Paris depuis l'an 1557 *jusques au regne de Charles IX, par A. Zamariel* 8°. *Lyon*, 1563.

Réponses aux calomnies contenues aux discours & suite du discours sur les miseres du tems, fait par Pierre Ronsard, 8°. *Geneve*, 1564.

La Métamorphose de Ronsard en Prêtre, ou le Temple de Ronsard.

Voyez *Rollius*, *Biblioth. nobil. Theolog.*; *Du Pin*, *Hist. des Auteurs séparés de l'église romaine*; *Niceron*, *Tôm. XXII*; *Jacobi Lectii Opera*; *Allard*, *Hist. du Dauphiné*, *Tôm. II*; *Etat politique du Dauphiné par Chorier*; *Pasquier*, *Recherches sur la France*; *Prosper Marchand*, *T. II*, *pag.* 64 & 66; *Leu*, *Lexicon helveticum*; *Quick*, *Synodicon in Galliâ reformatâ*; *Pfaffii Introductio ad hist. litter.*; *Walchius*, *Biblioth. theolog.*; *Du Verdier*, *Tôm. I*; *Draudi Bibliotheca classica*; *Goujet*, *Biblioth. françoise*, *Tôm. XII.*

CHARPENTIER (Pierre), né à Toulouse, Avocat du Roi en son Grand-Conseil, Professeur de droit à Geneve en 1566; il fut forcé de quitter sa place en 1570, & il accompagna

Bellievre en Suisse pour justifier le massacre de la Saint-Barthelemi.

Cet homme fut assez atroce, non-seulement pour oser défendre cette barbarie abominable; mais il put imaginer encore qu'elle étoit juste & nécessaire; il consigna même ces idées diaboliques dans une lettre à Pierre Portus, *Petri Carpentarii Epistola ad Franciscum Portum, Cretensem, circà persecutiones ecclesiarum Galliæ*, 8°. 1572. Denys de Sainte-Marthe a fait réimprimer cette lettre digne des archives de Néron : on en trouve l'extrait dans le vol. III de la grande histoire de France par Mézeray.

On a encore de Charpentier, *Pium & christianum de armis Consilium, cum Petri Fabri Responsione*, 8°. 1575.

De Beze lui adressa une lettre sur son changement de religion; elle est la cinquante-deuxieme du recueil.

Voyez *De Thou, Lib. LIII; Mémoires de la Ligue, Tôm. VI; Etat de la France sous Charles IX, Tôm. I; La Croix Du Maine, Du Verdier, Draudii Biblioth. classica.*

HOTTOMAN (François), ou HOTMAN, né à Paris en 1524, fils de Pierre Hotman, Maître des eaux & forêts.

Hottoman étudioit le droit à quinze ans, &

il fut reçu Docteur avec distinction à dix-huit; il se dégoûta bientôt du barreau pour se livrer à l'étude du droit romain & des belles-lettres, qu'il enseignoit avec applaudissement à l'âge de vingt-trois ans.

Il est peut-être utile de remarquer que les Savans du seizieme siecle regardoient tous l'Ecriture-Sainte comme un des objets de leurs études; ils pensoient avec raison qu'ils étoient plus honorés par la qualité d'hommes pieux, que par celle de Savans célebres, & qu'il étoit plus important pour eux de s'assurer de leur bonheur présent & à venir, que de s'occuper trop de leur célébrité présente, qui est toujours fort douteuse.

Hottoman, plein de ces idées, consacra pendant toute sa vie une portion de la journée à étudier le Vieux & le Nouveau Testament; il trouvoit du plaisir à s'occuper de Dieu, de son salut; il en trouvoit de même toujours dans la priere. C'est ainsi qu'il apprit à connoître le christianisme, & c'est ainsi qu'il devint chrétien & réformé. Dès qu'il eut embrassé la réformation, il quitta Paris pour venir à Lyon, & on lui donna une place de Professeur aux belles-lettres à Lausanne. Le Roi de Navarre réussit à l'attacher à son service; il l'employa utilement auprès des Princes protestans d'Allemagne, qu'Hottoman servit encore par ses conseils.

Hottoman, à ſon retour en France, fit la gloire des univerſités de Valence & de Bourges, où il enſeigna le droit; il y balança la réputation de Cujas, & il attiroit à ſes leçons une foule d'étudians : Hottoman ſut non-ſeulement gagner leur eſtime par ſon ſavoir, il gagnoit encore leurs cœurs en leur donnant le ſien : auſſi ils le ſauverent du maſſacre de la Saint-Barthelemi, & ils conſerverent à la juriſprudence & à l'Europe un homme qui éclaire toujours les univerſités & les Juriſconſultes.

Hottoman découvert étoit toujours expoſé aux effets de la proſcription prononcée contre les proteſtans : il ſe ſauve à Geneve; on lui donna en 1573 la chaire de Profeſſeur de droit, qu'il garda juſqu'en 1578. Pendant cet intervalle il s'occupa à compoſer des ouvrages pour défendre les droits des proteſtans François perſécutés & martyrs contre la tyrannie des François catholiques, leurs perſécuteurs & leurs bourreaux.

En quittant Geneve, Hottoman alla à Bâle; il en fut chaſſé par la peſte; il vint à Montbeillard, qu'il quitta pour revenir à Geneve; mais la guerre qui s'éleva entre la République & le Duc de Savoie le força de retourner à Bâle. Hottoman s'occupoit de la reviſion de ſes ouvrages, dont il vouloit donner une nouvelle

édition, quand la mort le prévint : il mourut dans le mois de Février de l'année 1590.

Il y a peu d'hommes qui aient mené une vie aussi errante qu'Hottoman, qui aient servi un plus grand nombre d'Etats, & qui aient été plus misérables. Hottoman fut recherché par les Ducs de Saxe & de Prusse, par le Landgrave de Hesse & la Reine Elisabeth; il séjourna dans la cour du Roi de Navarre; il fit deux voyages en Allemagne pour solliciter les secours de l'Empereur Ferdinand & des Princes d'Allemagne; il fut sur-tout protégé par la mere de Charles IX & la sœur de Henri II.

Hottoman devoit être singulier jusques après sa mort; malgré sa célébrité méritée, on connoît très-mal sa vie; son oraison funebre, *faite par* Gryneus, de même que son éloge public composé par Nevelet instruisent peu sur ses actions : ceux-ci lui attribuent les plus rares & les plus belles qualités; Baudouin & ses ennemis le noircissent avec fureur. Placés à la distance de deux siecles, nous verrons en lui un Jurisconsulte savant & profond, un Historien éloquent & judicieux, un Politique adroit, mais violent, un Littérateur ingénieux & philosophe; il fut l'ami de Calvin & de Beze, & l'on trouve plusieurs de ses lettres dans la bibliotheque de Geneve.

Jacques Lect, qui étoit fort attaché à Hot-

toman, & qui pouvoit le juger, donna une édition complete des Oeuvres de ce grand homme ſous ce titre :

Franciſci Hottomanni Opera curâ Jocobi Lectii, fol. Genevæ, 3 *Vol.* 1599.

On trouve dans le Tôm. I *Elogium Franciſci Hottomanni, Auctore Petro Nevelet Doſchio.*

Franc. Hottomanni Epitomatorum in Pandectas Libri XXII.

Franc. Hottomanni diſputationum juris civilis Liber, complectens :

Franc. Hottomanni Diſputationem de gradibus cognationis, 1547.

Franc. Hottomanni Diſputationem de ſponſalibus, imprimé à part en 1594.

Franc. Hottomanni Diſputationem de ritu nuptiarum & jure matrimoniorum.

Franc. Hottomanni Diſputationem de ſpuriis & legitimitate.

Franc. Hottomanni Diſputationem de caſtis inceſtuoſiſve nuptiis, 8°. *Genevæ*, 1585.

Franc. Hottomanni Diſputationem de Donationibus omnium generum.

Franc. Hottomanni Diſputationem de pactis & tranſactionibus, 8°. 1575.

Franc. Hottomanni Diſputationem de præſcriptis verbis.

Franc. Hottomanni Diſputationem de eo quod intereſt & morâ, Hanau, 1599.

Franc. Hottomanni Disputationem de usuris & fœnore, 8°. *Lugduni*, 1552; *Basileæ*, 1576.

Franc. Hottomanni Disputationem de tribus, quartâ, falcidianâ, legitimariâ & pegasianâ, fol. Lugduni, 1569.

Franc. Hottomanni Questionum illustrium Liber, in-12. Genevæ, apud Henricum Stephanum, 1573.

Franc. Hottomanni observationum & emendationum Libri XIII, fol. Genevæ, 1586.

Franc. Hottomanni Dialogus de barbâ, 8°. *Antuerpiæ*, 1586.

Franc. Hottomanni Commentarius de verbis juris, antiquitatum romanarum elementis amplificatus, Basileæ, 1558.

Franc. Hottomanni Partitiones juris elementariæ, 8°. *Basileæ*, 1560.

Franc. Hottomanni Jurisconsultus, sivè de optimo Genere juris interpretandi, 8°. *Basileæ*, 1559.

Franc. Hottomanni Institutiones dialecticæ ex fontibus Philosophorum, Libri IV, 8°. *Genevæ*, 1573.

Tôme second.

FRANCISCI HOTTOMANNI Commentarius in quatuor Institutionum juris civilis libros, cum vitâ Justiniani, Basileæ, 1560.

Franc. Hottomanni Scholia in quàm plurimos titulos digestorum codicis.

Franc. Hottomanni Commentatio tripartita in libros Feudorum, *fol. Lugduni*, 1573.

Franc. Hottomanni consiliorum Volumen, *fol. Genevæ*, 1578.

Tôme troisième.

FRANCISCI HOTTOMANNI de jure regni Galliæ Libri tres, 8°. *Basileæ*, 1585 : on y trouve, 1°. *Franco-Gallia*, *sivè Tractatus isagogicus de regimine Regum Galliæ & de jure successionis*, 8°. 1573. L'édition la plus complete est de Francfort en 1586 : cette piece, traduite en françois en 1574, est dans les *Mémoires du regne de Charles IX*, 8°. *Middelbourg*, 1578. Hottoman y veut prouver que le droit de succession à la couronne n'est pas héréditaire, que les femmes sont incapables de régner, & que les Rois sont électifs.

2°. *De jure successionis regiæ in regno Francorum Leges*, 8°. 1588.

3°. *Disputatio de controversiâ successionis regiæ inter Patruum & Nepotem*, *atque in universum de jure successionis regiæ in regno Galliæ*, *regni hæreditas utrùm ex ætatis & gradûs prærogativâ ac representationis jure deferatur*, 8°. 1585.

Franc. Hottomanni antiquitatum romanarum Libri V, auxquels il a joint *de re nummariâ Populi Romani*, avec *Disputatio de aureo Justiniano*, 8°. *Basileæ*, 1584.

Franc. Hottomanni Commentarius in viginti-quinque Orationes Ciceronis, qui questionem juris civilis continet, cum notis Asinii Pediani, fol. Paris. 1554, chez Robert Etienne; il n'imprima que le premier volume du Commentaire.

Franc. Hottomanni Commentarius in Epistolam Ciceronis ad Quintum fratrem de provinciâ rectè administrandâ, 4°. *Lugduni*, 1564.

Franc. Hottomanni Notæ renovatæ in Cæsaris Commentarios de bello gallico & civili, *fol. Lugduni*, 1574.

Franc. Hottomanni Consolatio è sacris litteris, 8°. *Lugduni*, 1593.

Voici quelques autres dissertations dont j'ai trouvé les titres :

Franc. Hottomanni Commentarii de rebus creditis.

Franc. Hottomanni Commentarii de testamentis liberis & posthumis.

Franc. Hottomanni Commentarii de verbis feudalibus, réimprimés à Leipsic en 1721.

Franc. Hottomanni Descriptio Jurisconsultorum qui à Pomponio sub titulis de origine juris *enumerantur.*

Franc. Hottomanni Disputationes variæ.

Franc. Hottomanni Formulæ antiquæ.

Franc. Hottomanni in sex leges obscurissimas Tractatus.

Franc. Hottomanni in Titulos veteris digesti Tractatus.

Franc. Hottomanni in Titulos digesti de usuris Tractatus.

Franc. Hottomanni Observationes ad jus civile.

Franc. Hottomanni Responsiones amicabiles.

Franc. Hottomanni Summaria & Notæ in corpus juris civilis.

Franc. Hottomanni Summaria & Notæ ad digesta.

Franc. Hottomanni de Magistratibus Romanis eorumque institutione.

Franc. Hottomanni de Senatu & Senatûs-consulto.

Franc. Hottomanni de origine regni & monarchiæ Franciæ.

L'Anti-Tribonien, ou Discours sur l'étude des loix, Paris, 1567.

Franc. Hottomanni ad Raymundum Rufum, defensorem Romani Pontificis contrà Carolum Molinæum, de statu primitivæ ecclesiæ ejusque sacerdotio, 8°. 1553.

Franc. Hottomanni, Papæ Sixti Quinti brutum Fulmen in Henricum, Regem Navarræ, & Hen-

ricum Borbonium, Principem Condæum, vibratum, cujus multiplex nullitas ex protestatione patet, 8°. 1585. Cet ouvrage fut traduit en françois pendant la même année.

Franc. Hottomanni de furoribus gallicis & cæde Admirallii Castellonii atque illustrium virorum, passim editâ per complûres Galliæ civitates, vera & simplex Narratio, ab Ernesto Eremando Fisio, 4°. *Edimburgi*, 1573.

Matagonis de Matagonibus decretorum Baccalaurei monitoriale, adversùs Italo-Galliam, sivè Anti-Franco-Galliam Antonii Matarelli, Alvernogeni Lutriviani, 8°. 1575.

Strigiles Papyrii Massonis, sivè Remediale caritativum contrà rabiosam frænesim Papyrii Massonis, Jesuitæ, excucullati per Matagonidem de Matagonibus Baccalaureum, formatum in jure canonico & in medicinâ, si voluisset, 8°. 1576.

Nullitas protestationis adversùs formulam con-concordiæ per Johannem Palmerium, 8°. 1579.

Fr. Hottomanni, J. Francisci Aspastii Salussi, V. D. Ministri, in virulentam planèque sophisticam Andreæ Pouchenii criminationem, quam adversùs Joh. Palmerii justas & necessarias protestationes conscripsit; pro eodem Palmerio vera & modesta Defensio, 8°. *Genevæ*, 1580. Ces deux ouvrages traitent de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Franç.

Franc. Hottomanni de statibus veteris ecclesiæ Galliæ, 8°. *Coloniæ*, 1574.

Apologie de Socrate par Platon.

Fr. & Joh. Hottomannorum patris & filii necnon clarorum virorum ad eos Epistolæ, 4°. *Amstelodami*, 1700. Ces lettres ont été recueillies par Janus-Guillaume Meet : on y trouve les jugemens de ce grand homme sur les Savans de Bâle ; il rapporte dans la septieme la demande des Docteurs de Sorbonne au Roi de France pour persécuter les Luthériens. Cette collection renferme deux cent lettres pleines de traits importans pour l'histoire civile, politique & ecclésiastique du tems.

On trouve encore des lettres d'Hottoman dans ce recueil : *Celebrium virorum Epistolæ ineditæ à Bern. Frid. Hummel Norimbergæ*, 1777.

Hottoman prit divers noms dans ses écrits, celui de *Joh. Palmerius*, *P. Stephanus*, *Joh. de Terrâ rubeâ*, *Fr. Willerius*, *J. Fr. Aspastii*, *Junius Brutus*, *Theodosius Ireneus*, *Matagon de Matagonibus.*

Voyez *Niceron*, *Tôm. XI*; *Nivelet Elogium*, *Grynei Elogium funebre*; *Vie des Jurisconsultes*; *Vitæ clarorum Jureconsultorum*; *Sammarthani Elogia*; *Wolf*, *de præcocibus eruditis*; *Du Pin*, *Auteurs séparés de l'église romaine*, *Tôm. I*; *Westphallus*, *de eruditis qui suam religionem com-*

mutarunt; Mollerus, Dissertatio de Fr. Hottomanno; Mylii Pseudonymia; Placcius de Anonymis; Dict. de Morery, Bayle & Prosper Marchand, Biblioth. juridica Lipenii; La Croix Du Maine, Du Verdier, Biblioth. fabriciana; Bibl. classica Draudii; Goujet, Bibliotheque françoise; Tôm. X; Popeblount, Censura Doctorum.

CORDIER (Mathurin), de Normandie, ou du Perche; il naquit sur la fin du quinzieme siecle, & il mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Dans la préface de ses Dialogues, qui est datée du mois de Février 1564, il apprend qu'il avoit quatre-vingt-cinq ans, & que Robert Etienne lui avoit fait connoître la religion réformée.

Cordier se distingua par son bon goût dans les belles-lettres, par sa pure latinité, sa vaste érudition, & sur-tout par le talent particulier qu'il eut pour l'instruction de la jeunesse; il avoit une de ces ames antiques qui désiroit sincérement le bien public, & qui le préféroit toujours à ses intérêts & à sa propre gloire : aussi il se consacra tout entier à l'éducation des enfans; il fut récompensé de ses peines; il vit son école une pepiniere de grands hommes, & il eut la satisfaction de se faire dans chacun d'eux des amis zélés, qui lui témoignerent constamment leur recon-

noiſſance & leur amour : c'eſt ainſi que Calvin lui dédia ſon Commentaire ſur la premiere Epître aux Theſſaloniciens.

On trouve bien peu de traits de la vie de Cordier : les hommes qui font le bien, & qui le font conſtamment, ſont comme les beaux jours dont on jouït ſans en parler. Il paroît ſeulement que Cordier vint à Geneve en 1545 pour remplacer Caſtalion; car cet excellent Inſtituteur avoit déjà exercé avec diſtinction ſes talens à Paris, à Nevers & à Bordeaux; il étoit venu à Geneve en 1541: en allant à Neuchâtel il s'arrêta à Lauſanne; mais enfin il ſe fixa dans le college de Geneve, dont il paroît qu'il fut le Principal.

Après ce que j'ai dit, on voit déjà que Cordier ne s'eſtimoit que par le bien qu'il pouvoit faire: auſſi Calvin nous apprend que, comme les Régens des baſſes claſſes enſeignoient mal à Geneve, & faiſoient manquer les études par leur commencement, Cordier, qui ſentit la grandeur du mal, en trouva le remede; il eut le courage de l'employer; il quitta la premiere claſſe pour diriger la quatrieme & y enſeigner les premiers élémens de la grammaire.

Cet excellent Maître trace en deux mots à tous les Maîtres le plan qu'ils doivent ſuivre dans l'inſtruction qu'ils donnent à la jeuneſſe;

& ces deux mots ſont le tableau peint par lui-même de la méthode qu'il avoit ſuivie ; il aſſure qu'il avoit conſtamment voulu former ſes éleves *ad pietatem & bonos mores cum litterarum elegantiâ* : cela renferme tout, & ſes grands & longs ſuccès font l'éloge de l'excellence de ſes vues.

Il publia en divers tems les ouvrages ſuivans :

Mathurini Cordierii de corrupti ſermonis apud Gallos emendatione & latinè loquendi ratione, 4°. *apud Robertum Stephanum*, 1531, 1534, 1536, 1541, 1556. Ce livre mériteroit encore d'être étudié.

Mathur. Cordierii Diſtica Catonis cum latinâ interpretatione, *Baſileæ*, 1536 ; & en françois.

Mathur. Cordierii de Quantitate Syllabarum, 1536, *apud Robertum Stephanum*.

Epîtres chrétiennes, 8°. 1557.

Mathur. Cordierii Conciones ſacræ viginti-ſex Galliæ, *in*-16. 1557.

Sentences extraites à l'uſage des enfans hors de l'Ecriture-Sainte, avec vingt-ſix Cantiques, 8°. 1551 ; *& à Lyon en* 1561.

Le Miroir, ou Civilité puérile de la Jeuneſſe, *in*-16. 1559.

Remontrances & Exhortations au Roi & aux Grands de ſon royaume, 8°. *Geneve*, 1561.

Mathur. Cordierii Colloquiorum ſcholaſticorum Libri quatuor, ad pueros in latino ſermone exer-

cendos, 8°. 1564 : ils furent traduits en françois en 1574 par Gabriel Chappuis, & en 1669 par Chappuseau. Cordier intitula la quatrieme édit. de cet ouvrage, *Commentarius de quotidiano puerorum sermone, apud Robertum Stephanum*, 1580.

Mathur. Cordierii Principia latinè loquendi scribendique, selecta ex Epistolis Ciceronis, 8°. *Tiguri*, 1578.

Mathur. Corderii Exempla de latino déclinatu partium orationis, apud Robertum Stephanum.

Mathur. Corderii Rudimenta Grammaticæ de partium orationis declinatu, recognita unà cum Appendice.

Voyez *Morery*, *Bayle*; *Leu*, *Lexicon*; *La Croix Du Maine*, *Gesneri Biblioth. quadripartita*; *Lipenii Bibliotheca philosophica*, *Goujet*, *Biblioth. françoise*, *Tôm. XVII.*

DES GALLARS (Nicolas), en latin *GALLASIUS*, Bourgeois de Geneve en 1551, Pasteur d'une église de campagne en 1553, fut envoyé à Paris en 1557, où l'on demandoit un Pasteur. Il fonda une église françoise à Londres en 1560; il assista au Colloque de Poissy avec son ami Théodore De Beze; il vint desservir l'église d'Orléans en 1564; il présida le Synode de Paris en 1565 : & en 1571 la Reine de Navarre le choisit pour son Prédicateur.

Calvin estimoit beaucoup Des Gallars; il l'avoit pris pour son Secrétaire. Ancillon dit que Des Gallars travailla avec Beze à l'*Histoire des églises réformées de France*: Bayle ne le croit pas; mais il ne donne aucune raison pour appuyer son opinion.

Ouvrages publiés par Des Gallars.

Pro Gul. Farello & collegis ejus, adversùs Petri Caroli Theologastri calumnias, Defensio Nicolai Gallasii, 8°. 1545.

Traité de la Cêne, 8°. 1545.

Inventaire des Reliques, 8°. 1548.

Traité contre les Anabaptistes & les Libertins, 8°. 1549.

La Forme de police ecclésiastique instituée à Londres en l'église françoise, par M. Des Gallars, *Ministre en icelle*, 8°. 1561.

De la divine Essence de Jésus-Christ, contre les nouveaux Ariens, Lyon, 1566.

Notes sur le Nouveau Testament, avec une Préface, où Des Gallars se nomme, 8°. Cette édition est très-rare : j'ignore le lieu où elle a été faite & sa date, parce que le premier feuillet du seul exemplaire que j'aie vu est déchiré: cependant je crois que c'est une partie du volume second de l'édition que Des Gallars donna

à Geneve chez Rebul, & à Lyon chez Sébastien Honorat, de la Bible françoise, en 1562, *in-folio* & *in*-8°., à laquelle il joignit des notes prises, comme il dit, çà & là.

Des Gallars a traduit en françois *Traité de Calvin sur la divinité de Jésus-Christ, contre les Ariens*, 8°. *Orléans*, 1565.

Commentaire de Calvin sur Esaïe, 8°. 1551.

Commentaire de Calvin sur l'Exode, 8°. 1560.

Apologie de Calvin contre Cochleus.

Des Gallars a donné outre cela une édition de *St. Irénée*; il recueillit les *Opuscules de Calvin*, & on lui attribue les *petites Prieres qui sont à la fin de chaque Pseaume de Marot & de Beze.*

Voyez *Morery*, *Bayle*, *Hist. ecclésiast. de Beze*, *Lib. II*; *Beza*, *in Vitâ Calvini*; *Placcius*, *de Anonymis*; *Quick*, *Synodicon in Galliâ reformatâ*; *Du Verdier*, *La Croix Du Maine*, *Gesneri Biblioth.*; *Lipenii Biblioth. theologica*; *Le Long*, *Biblioth. sacra.*

COLLADON (Germain), né à la Chatre en Berry, Docteur ès droits, vint à Geneve professer la religion protestante, qu'il avoit embrassée. On lui donna la bourgeoisie en 1555, *pour fortifier le parti des honnêtes gens contre les Libertins*: c'est au moins ce qu'apprennent les régistres du Conseil. Quel titre pour être choisi bourgeois

d'une République vertueuſe ! quels Magiſtrats que ceux qui choiſiſſent de tels hommes pour en faire les citoyens de la nation qu'ils gouvernent.

Colladon fut grand Juriſconſulte; le Conſeil profitoit de ſes lumieres dans toutes les affaires épineuſes, & il rendit juſtice à ſon mérite en le chargeant avec Dorſieres, en 1560, de la confection de nos Edits politiques & civils : c'eſt ſans doute la raiſon pour laquelle ils ont de ſi grands rapports avec la coutume du Berry. Ce code fut publié en 1568.

Henri Etienne trouva chez Colladon un manuſcrit de Phæbadius contre les Ariens, & c'eſt ſur ce manuſcrit qu'il en fit la premiere édition. Colladon donna à la bibliotheque publique un manuſcrit précieux du *Codex Juſtiniani.*

Voy. *Hiſt. de Geneve par Spon, Bérenger ; Catalogue raiſonné des manuſcrits de la Bibliotheque de Geneve.*

CHAPPUIS (François), né à Lyon, exerça la médecine dans Geneve; je ne l'ai connu que par l'ouvrage ſuivant :

Sommaire contenant certains & vrais Traités contre la peſte, la maniere de préſerver les ſains, contregarder les infects & ceux qui ſervent les malades, de guérir les frappés & de nettoyer les lieux infects, les moyens d'y procéder par médecine, fai-

gnées, ventouses, cauteres ou ruptoires; le tout traité si familiérement, qu'un chacun, en cas de nécessité, se pourra panser soi-même, 8°. *Geneve*, 1548.

Cop (Michel), fils de Guillaume, fut Recteur de l'université de Paris, Professeur au college de Sainte-Barbe & l'ami de Calvin : son courage le rendit imprudent; il osa, en 1536, faire connoître dans un sermon attribué à Calvin les idées de réforme qu'il avoit adoptées; on déféra Cop au Parlement de Paris; mais il eut le bonheur de s'échapper : il vint à Bâle; enfin il se retira à Geneve, où il exerça le ministere depuis 1549 jusques à sa mort, qui arriva en 1557 : on lui donna la bourgeoisie en 1554.

Michel Cop publia,

Exposition familiere des Proverbes de Salomon, en forme de brieves homélies, contenant plusieurs saintes exhortations relatives au tems présent, 4°. *Geneve*, 1556.

Exposition familiere du livre de l'Ecclésiaste, par Michel Cop, 8°. *Geneve*, 1557.

Voyez *Beze*, *Hist. ecclésiastique*, *Tôm. I*; *Du Verdier*, *Tôm. III*; *Lipenii Biblioth. theologica*.

Etienne (Robert I), fils de Henri I, né à Paris en 1530.

Les ſciences doivent une grande partie de leurs progrès, & principalement de leur influence ſur toutes les têtes à l'invention de l'imprimerie : cet art fait circuler les idées, comme la monnoie fait circuler les richeſſes; il met le ſavoir au courant de la ſociété, & il force chacun à s'en approprier quelques parcelles. Auſſi cet art, dont on connut *bientôt* tous les avantages, devint un nouveau moyen de s'illuſtrer, & les plus fameux Imprimeurs ont été les premiers Savans. Tels furent en particulier les Etienne, dont les éditions hébraïques, grecques & latines ſont toujours le déſeſpoir des Imprimeurs modernes par la beauté de leurs caractères typographiques & l'exactitude incroyable de leur correction, *tandis que* leur ſavoir, leur érudition & leurs travaux peuvent à peine être crus par le plus grand nombre de nos Humaniſtes modernes les plus illuſtres.

Après cela, on ne peut s'empêcher de déplorer l'aviliſſement de l'imprimerie; cet art important eſt remis le plus ſouvent dans des mains méchaniques, & ceux qui les dirigent ſont à-peine des Correcteurs paſſables. Les Libraires uniquement occupés du déſir d'augmenter leurs richeſſes, ne font preſque rien pour l'honneur de l'art & les progrès de la ſcience; la plupart empoiſonnent même cette ſource d'inſtruction en

la rendant le moyen de corrompre l'ame & le cœur : au lieu d'être les hérauts du ſavoir & de la vertu, ils deviennent les vils Miniſtres des Peintres licencieux des paſſions, des Avocats du vice & des ſombres défenſeurs de l'impiété.

Dès que Robert Etienne fut capable d'inſtruction, il s'appropria avec ardeur toutes celles qu'on lui offrit ; il devançoit ſon âge, comme il devança ſes maîtres & ſon ſiecle. Il naquit à la vérité dans un tems qui devoit faire fermenter les têtes penſantes ; le renouvellement des ſciences ſous François I, la réforme de la religion influoient puiſſamment ſur tous ceux qui n'en furent pas les témoins indifférens. Robert Etienne ſe conſacra de bonne heure à l'utilité publique ; ſon beau-pere Colineus lui confia à l'âge de dix-neuf ans la direction de ſon imprimerie : ce fut alors qu'il donna une édition du Nouveau Teſtament, débarraſſée des fautes qu'on y avoit laiſſé introduire. Qu'on ne s'étonne pas de ces fautes ; le Nouveau Teſtament étoit alors ſi peu connu, qu'un vieux Docteur de Sorbonne entendant Robert & d'autres jeunes gens ſtudieux citer le Nouveau Teſtament, ne craignit pas de dire : comment ces jeunes gens peuvent-ils citer le Nouveau Teſtament ? j'ai cinquante ans, & je ne le connois pas : c'eſt au moins ce que Robert rapporte dans une réponſe qu'il

fit à la cenſure de la Sorbonne, à qui cet ouvrage avoit déplu; elle fit d'abord éclater avec force ſon indignation contre l'Auteur: Robert, il eſt vrai, avoit un grand tort à ſon égard; il étoit plus ſavant que les Docteurs, & les Docteurs ne pardonnent gueres à ceux qui en ſavent plus qu'eux: mais Robert affronta leur courroux en les plaignant d'être abſurdes; il continua d'éclairer les ſavans & les ſciences par les belles éditions qu'il donnoit & les notes utiles dont il ſavoit les enrichir.

Robert Etienne ſentoit ſes forces; il chercha les moyens d'être ſon maître; il ſe procura une imprimerie qui lui appartînt, & il conſacra à Dieu les prémices de ſes travaux typographiques par une édition plus correcte de la *Bible latine*; il viſita dans ce but les bibliotheques; il raſſembla des manuſcrits, & en 1524 il donna cette belle Bible qui étonna l'Europe. Il faut dire à la louange de Robert Etienne que, depuis le moment qu'il fut propriétaire d'une imprimerie, il publia toutes les années juſques à ſa mort quelques ouvrages propres à défendre la religion, ou à édifier les chrétiens.

Suivant la coutume des Imprimeurs du ſiecle, Robert Etienne prit pour ſa deviſe un olivier, dont quelques rameaux coupés tomboient à terre, avec ces paroles de S. Paul, Epiſt. ad Roman.,

Cap. XI, Verſ. 20, *Noli altum ſapere;* il ajouta dans quelques éditions, *ſed time.*

Pour rendre ſes éditions plus correctes, Robert Etienne récompenſoit tous ceux qui trouvoient des fautes aux feuilles imprimées qu'il avoit revues.

Robert Etienne étoit infatigable; je doute qu'on croie dans ce ſiecle à ſes travaux: il publia la plupart des Auteurs latins avec les notes & les ſcholies des meilleurs Grammairiens. Je n'imagine pas qu'un moderne ait mieux écrit en latin que lui: ſa maiſon étôit vraiment le pays latin; toute ſa famille, ſes domeſtiques même, entendoient & parloient la langue latine.

En 1532 Robert Etienne donna la premiere édition du *Theſaurus linguæ latinæ;* ouvrage immenſe où l'on retrouveroit la langue de l'ancienne Rome, quand tous les Auteurs latins viendroient à périr. En 1536 il fit une ſeconde édition de ce vaſte ouvrage; elle fut conſidérablement augmentée par ſes recherches & par celles de Baif, Budée & Tuſſan. François I remarqua l'étendue & l'importance des travaux d'Etienne; il loua ſon zele & le dédommagea des dépenſes qu'il faiſoit pour ſe procurer de bons manuſcrits & de beaux caracteres: ce Prince ſentoit bien que c'étoit ſon devoir de récompenſer un Savant qui honoroit ſon regne,

& un citoyen qui étoit auſſi utile à ſa patrie; il ſe décora en 1539 du titre de ſon Imprimeur pour les livres hébreux & latins.

Robert Etienne ne s'occupa qu'à mériter les diſtinctions dont ſon Roi l'avoit honoré; chaque année vit pluſieurs Auteurs correctement imprimés & ſavamment commentés : il avoit publié trois éditions de la Bible en 1528, en 1532 & en 1534; il en publia une nouvelle en 1540 : cette édition alarma la Sorbonne, qui regarda comme un crime l'impreſſion des dix Commandemens; mais le Nouveau Teſtament, qu'il donna en 1540 avec des notes marginales, groſſit l'orage au point qu'il fut forcé de reſter long-tems caché chez lui. Ce fut en 1545 que parut la troiſieme édition de ſon *Theſaurus linguæ latinæ*, auquel il avoit fait des additions très-amples.

Les plus grands hommes du ſiecle s'aſſocierent aux travaux de Robert Etienne; mais ſa modeſtie lui fit toujours rendre à chacun ce qui lui appartenoit. Boot prétend même qu'il étoit l'auteur d'un très-grand nombre de notes qui paſſent ſous le nom de Vatable dans l'édition de la Bible qu'il fit en 1545.

Robert ne ſe borna point à cultiver la langue latine; il donnoit encore des éditions de la Bible hébraïque, du Nouveau Teſtament grec, des

Peres grecs & de divers Auteurs grecs : ſes connoiſſances ſuffiſoient à toutes ſes entrepriſes, & ſon ardeur au travail le mettoit en état de tout tenter & de tout faire ; il préparoit un livre digne de lui, un *Theſaurus linguæ grecæ* ſemblable au *Theſaurus linguæ latinæ*, qu'il avoit publié ; mais il fut forcé par la mort de laiſſer les matériaux de cet ouvrage immenſe à ſon filsHenri.

En 1546 la protection du Roi de France pouvoit à peine ſoutenir Robert Etienne contre la mauvaiſe humeur & les perſécutions des Ecléſiaſtiques ; la nouvelle édition de la Bible, qu'il donna dans ce moment avec des notes, les déchaîna contre lui ; ils lui firent même un crime d'avoir imprimé l'oraiſon funebre de François I, parce que Pierre Caſtillan y avoit inſinué que ce Prince, en quittant la terre, étoit entré d'abord au ciel : leur rage fut pouſſée ſi loin contre lui, qu'ils attaquoient ſes protecteurs ; enfin en 1547 Robert obtint la protection d'Henri.

Tous les voyages que Robert étoit forcé de faire à la Cour devoient lui faire perdre un tems conſidérable ; mais il n'y a jamais de tems perdu que pour ceux qui ne veulent ou ne ſavent pas l'occuper : ce fut dans un voyage à cheval de Paris à Lyon qu'il exécuta l'heureuſe diviſion du Nouveau Teſtament en verſets.

L'envie, comme la rouille, s'attache à tout ce qui brille, & ronge tout ce qu'elle touche; l'envie théologique de la Sorbonne harceloit Robert Etienne, qui obtint enfin du Roi de France un arrêt pour terminer toutes les recherches qu'on pourroit faire contre lui relativement à ſes éditions de la Bible, du Nouveau Teſtament & des Pſeaumes avec leurs indices.

Au milieu de ces tracaſſeries, Robert compoſa ſon Dictionnaire françois & latin : les petits hommes ne ſauroient ôter aux grands les moyens qu'ils ont de les oublier. Le ſoleil brille avec tout ſon éclat, quoique de légers brouillards l'interceptent à quelques lieues de la terre; il diſſipe bientôt par ſon énergie tout ce qui pouvoit arrêter ſon influence bienfaiſante, & il fait du bien malgré les nuages qui s'obſtineroient à l'offuſquer.

Robert Etienne, fatigué de lutter contre la cabale eccléſiaſtique, qui vouloit le perdre, & forcé de diſſimuler ſes idées ſur la religion, prit au mois de Décembre 1551 le parti de ſe retirer à Geneve pour pouvoir conſacrer tranquillement à Dieu & aux Lettres le reſte de ſa vie; il embraſſa bientôt la réformation, & il imprima dès-lors beaucoup de livres qui combattoient la croyance de l'égliſe romaine; il publia encore les ouvrages de Ciceron, avec les Commentaires

d'Enoc,

d'Enoc, quelques livres grecs & hébreux, & divers ouvrages de piété.

Robert Etienne fut reçu gratuitement bourgeois de Geneve en 1556 ; il mérita l'estime & l'amitié de Calvin & de Beze, avec lesquels il vécut. Il mourut au mois de Septembre 1559. Rarement on trouve le nom de Geneve à la tête des livres que Robert imprima dans cette ville; il s'est contenté de les faire connoître par ces mots : *Oliva Roberti Stephani.*

De Thou, en parlant de Robert Etienne, disoit que la France & le christianisme lui devoient plus qu'aux plus grands Capitaines, & qu'il a plus immortalisé le regne de François I que les belles actions de ce Prince. Il est certain que Robert Etienne avoit un savoir profond & immense : il étoit excellent critique; il connoissoit singuliérement bien l'analogie des langues; il avoit un zele ardent pour trouver la vérité, avec un courage inflexible pour la dire, malgré les maux qu'elle pouvoit lui causer; enfin il étoit capable d'un travail qui effrayeroit les hommes les plus laborieux.

On doit observer qu'il n'y a point d'Auteurs classiques sortis des presses de Robert Etienne qui n'aient été rendus plus purs par des collations de manuscrits; toutes ses éditions du Vieux & du Nouveau Testament se distinguent autant

par cet endroit que par d'excellentes notes : son édition de la Bible faite en 1556 est un chef-d'œuvre, sa Bible hébraïque *in*-16. est admirable, & sa grande édition *in*-folio du Nouveau Testament grec, faite en 1550, est peut-être le livre grec le mieux imprimé qu'il y ait ; la petite édition *in*-16, qu'il donna en 1549, passe pour être sans fautes.

Il faudroit donner ici le catalogue des livres imprimés par Robert Etienne ; mais il seroit si considérable, & les Bibliographes à qui il pourroit faire plaisir sont en si petit nombre, que j'ai préféré de les renvoyer pour cela à Maittaire, qu'ils possedent sûrement, & qui donne une collection complete de tous les livres imprimés chez ce fameux Imprimeur dans le livre intitulé *Vitæ Stephanorum*. Il faut avouer cependant que Maittaire, cet infatigable Bibliographe, a oublié dans son catalogue *Leges Academiæ Genevensis*, 4°. *Oliva Roberti Stephani* ; mais il faut reconnoître aussi qu'il falloit être Genevois pour le savoir.

Robert Etienne, au milieu de ses travaux typographiques & des collations de manuscrits qu'ils lui rendoient indispensables, trouva le tems de composer *Psalmi*, *Proverbia Ecclesiastes*, *Canticum*, *cum brevibus notis*, 4°. 1528.

La Rhétorique d'Aristote, traduite de grec en françois, 8°. 1529.

Dictionnarium, seu latinæ linguæ Thesaurus, cum gallicâ ferè interpretatione, Parisiis, fol. 1531, 1536, 1543.

Libri in officinâ Rob. Stephani cusi, 8°. 1552.

Biblia latina cum interpretatione propriorum nominum hebraicorum & indice rerum ac sententiarum, fol. 1532, 8°. 1534, 1538.

Biblia latina cum translatione & notis, fol. 1545, 1546 & 1556.

Dictionnarium latino-gallicum, Thesauro ex adverso respondens, ut omnia eodem sint patrio sermone explicata, 8°. 1552.

Novum Testamentum in-12, 1539, *cum brevibus annotationibus*, 1541, 1543, 1545, 1546; *absque notis*, 1549, *fol.* 1550.

Vetus Testamentum, fol. 1540.

Libri quinque Mosis, cum annotationibus, 4°. 1541.

Dictionnariolum puerorum, 4°. 1542, 1550, 1557.

Summa totius Sacræ Scripturæ, decem Dei Verba, seu Præcepta, 8°. 1542.

Biblia hebraica, 4°. 1539 --- 1546 : les divers livres ont paru séparés.

Liber Psalmorum Davidis, cum annotationibus, 8°. 1546.

Cantica quæ in Bibliis sparsim leguntur, cum annotationibus, 8°. 1546.

Dictionnarium latino-gallicum, *fol.* 1546, 1552.

Catalogus librorum in officinâ Stephani cusorum & recusorum, 8°. 1546.

Catalogus librorum in officinâ Stephani venalium, 8°. 1546.

Castigationes in Dionem, *fol.* 1548.

Dictionnaire françois & latin, *fol.* 1549.

Novum Testamentum græcum, *cum duplici interpretatione Erasmi*, *& veteris Interpretis Harmonia evangelica*, *cum indice*, 8°. 1551.

Le Nouveau Testament tant en latin qu'en françois, 8°. 1552.

Ad Censuras Theologorum Parisiensium, *quibus Biblia à Roberto Stephano*, *Typographo regio*, *excusa calumniosè notarunt*, *ejusdem Roberti Stephani Responsio*, 8°. 1551.

Annotationes in Sacra Biblia, *fol.* 1557.

Dictionnaire des mots latins tournés en françois, 4°. 1557.

Il faut consulter *De Thou*, *Hist. universelle*; *Almeloven*, *Vitæ Stephanorum*; *Maittaire*, *Vitæ Stephanorum*; *Bezæ Icones*; *Sammarthani Elogia*; *Pierius Valerianus*, *de infelicitate doctorum*; *Henri Etienne*, *Apologie pour Hérodote*; *Colomesius*, *Gallia Orientalis*; *Hist. critique du Vieux Testament par Simon*; *Le Long*, *Biblioth. sacra*; *Malincrot*, *de Arte typographicâ*; *les Dict. de Moreri*, *Bayle & Prosper Marchand*.

ETIENNE (Henri II), car ces hommes illuftres ont eu le privilege des Rois ; ils font connus par leurs noms de baptême, & ils font diftingués entr'eux par le nombre de ceux qui l'ont porté : le favoir, quand il eft utile, a un empire bien plus sûr & plus étendu que le pouvoir ; il enchaîne les cœurs par le fentiment, & il regne fur tous fes contemporains en les conduifant au plaifir & au bonheur ; il fait plus, il s'affujettit les hommes de tous les lieux & de tous les fiecles. Henri II étoit fils de Robert I ; il naquit à Paris en 1528 ; il marcha glorieufement fur les traces de fon pere : dès fa plus tendre enfance on découvrit fes talens, & on les cultiva ; il apprit le grec & le latin avec fa langue maternelle, & il perfectionna ces études importantes par les leçons des plus grands hommes qu'il y eût alors à Paris ; il étudioit fous Pierre Danefius, Jacques Tuffan & Turnebe.

En 1546 Henri aidoit déjà fon pere pour la collation des manufcrits de Denys d'Halicarnaffe ; en 1547, il parcourut l'Italie, où il fe fit admirer des Savans qui y abondoient ; mais il fut fur-tout remarqué par Caftelvetro & Annibal Caro. Le goût d'Henri ne lui faifoit chercher dans les voyages que les livres & les Savans : auffi il fouilloit les bibliotheques, & il en déterroit les tréfors ; il lut plufieurs manufcrits

précieux; il en découvrit qui étoient inconnus; il notoit les variantes qu'il trouvoit, copioit les nouveautés qu'il rencontroit : c'eſt ainſi qu'il forma à Rome le fonds du bel Athénée que Caſaubon publia cinquante ans après.

Henri revint à Paris en 1549 chargé des dépouilles littéraires de l'Italie; il joignit alors à l'édition du Nouveau Teſtament de ſon pere quelques vers grecs, où il peignoit les avantages de la rédemption. Mais, impatient d'augmenter ſes connoiſſances, il repartit en 1550 pour l'Angleterre; il parcourut la Flandre & le Brabant; enfin il revint à Paris au moment où ſon pere ſe préparoit à le quitter pour toujours.

En 1554 Henri fit un préſent intéreſſant aux gens de goût, & il leur annonça de cette maniere l'importance de ſa vie pour l'avancement des belles-lettres; il donna pour la premiere fois les odes d'Anacréon; il y joignit quelques fragmens des poéſies d'Alcée & de Sapho; il fit remarquer les endroits imités par Horace, & il augmenta le prix de ce joli cadeau par un Commentaire qui auroit fait la gloire d'un homme âgé. Pierre Victorius dit qu'Henri Etienne avoit trouvé les odes d'Anacréon ſur les couvertures de quelques vieux livres : il falloit avoir le goût d'Henri pour les reconnoître, & ſa patience pour les recueillir.

Henri retourna à Rome & à Venise en 1554; il profita du séjour qu'il fit dans cette derniere ville pour rechercher des manuscrits grecs: ses peines ne furent pas infructueuses; il trouva deux livres de Diodore de Sicile, & il collationna deux manuscrits de Xénophon. De retour à Paris en 1556, Henri travailla au Trésor de la langue grecque; mais il ne cessoit de faire imprimer plusieurs Auteurs grecs & latins.

Enfin, en 1558, Henri Etienne eut le bonheur d'avoir un protecteur digne de lui : Huldric Fugger fut son Mécene par les richesses qu'il employoit à l'avancement des lettres; il mérita d'être son ami par les connoissances qu'il possédoit, & il lui fut extrêmement utile par les trésors littéraires renfermés dans son cabinet. Henri Etienne profite de tous ces secours; il retourne à Paris en 1559, où il publia divers Auteurs grecs, mais sur-tout Diodore de Sicile, auquel il ajouta dix livres qu'on ne connoissoit pas alors : la bibliotheque de Geneve possede le manuscrit sur lequel on fit cette édition.

Les travaux de Henri Etienne ne le rendirent pas insensible, mais ils contribuerent à diminuer la douleur que lui causa la mort de son pere : il est vrai que l'étendue & la constance de ses occupations altérerent sa constitution & lui donnerent une fievre-quarte, qui dura très-long-tems; mais

cela ne l'empêcha pas de publier les Hypotipoſes de Sextus Empiricus, dont il avoit trouvé les trois livres dans ſes voyages d'Italie, & d'enrichir la littérature de divers Auteurs grecs & latins, imprimés avec ſoin, corrigés avec diſcernement, & ornés de notes ſavantes.

Henri III, Roi de France, protégeoit Henri Etienne; ce Prince, livré à lui-même, avoit des momens où il ſe plaiſoit avec les gens de lettres, & où il ſe conſoloit, en étudiant, de ſes malheurs & de ceux qu'il cauſoit ſans le vouloir : il engagea notre ſavant Libraire à compoſer un livre françois ſur la *Précellence de la langue françoiſe*, & à faire la *Vie de Catherine De Médicis*. Etienne remplit les vues du Roi de France, & il prit dans ces deux ouvrages le nom du ſieur De Grieres. Enfin, ce Prince fit payer à Henri Etienne 3000 livres pour voyager en Suiſſe & y acheter les livres rares avec les manuſcrits qu'il pourroit y trouver.

En 1570 Henri Etienne publia pour la premiere fois cinq Dialogues attribués à St. Athanaſe ſur la Trinité, dont le manuſcrit original, qui eſt dans la bibliotheque de Geneve, lui fut donné par Théodore De Beze; il y joignit un petit livre de Phæbadius contre les ariens, qui parut auſſi pour la premiere fois, & dont le manuſcrit lui fut fourni par Germain Colladon.

Enfin il termina ce volume par les quatre Dialogues de Basile contre Eunomius, qui lui furent offerts par Amerbach.

Le Trésor de la langue grecque, publié en 1572, mit le comble à la gloire littéraire de Henri Etienne; on ne peut montrer plus de savoir dans cette langue, plus de jugement dans la critique, plus d'exactitude dans les détails, que ce grand homme en montre dans cet ouvrage, qui a été, & qui sera toujours, le riche fonds sur lequel tous les Auteurs de Dictionnaires grecs seront obligés de travailler. Mais, quoique Henri Etienne connût le mérite de son ouvrage, il ne s'en dissimuloit pas les défauts; il dit en parlant de ce livre dans son *Status typographiæ : je ne prétends pas être infaillible, & je sais que je suis homme, c'est-à-dire que je puis errer & me tromper, & j'avoue ingénuement qu'il y a bien des méprises dans ce livre.* Il faut être un grand homme, & avoir fait un excellent ouvrage pour en parler de cette maniere. Scapula, son domestique, le ruina en faisant un abrégé du Trésor de la langue grecque : cependant Henri Etienne vendit la premiere édition de son ouvrage, puisqu'il en fit une seconde; & je ne comprends pas pourquoi quelques Bibliographes ont mis en doute l'existence de cette seconde édition du *Thesaurus linguæ grecæ*, puisque

l'épigramme qu'on y trouve & la préface qui est à la tête, page 17, la démontrent clairement, quoiqu'on ignore le tems & le lieu où cet ouvrage parut pour la seconde fois.

Henri Etienne séjourna encore souvent à Geneve, fit plusieurs voyages en Allemagne, habita sur-tout à Paris; il pleura beaucoup la mort de Henri III, son protecteur, & après avoir donné plusieurs éditions du Nouveau Testament, il mourut à Lyon accablé de travaux, couvert de gloire, pauvre & malheureux.

Henri Etienne fut non-seulement le plus savant des Savans illustres produits par sa famille; mais il est toujours le plus savant des Libraires & un des plus grands Littérateurs; il est peut-être l'homme qui a possédé le mieux *la langue* grecque; Scaliger en fait l'éloge, & Scaliger ne loue pas aisément.

Les maux d'Etienne le rendirent chagrins; les persécutions qu'il essuya lui donnerent un caractere soupçonneux & misantrope; son Apologie pour Hérodote le fit brûler en effigie à Paris; il étoit alors caché dans les montagnes d'Auvergne, où il disoit plaisamment qu'*il n'avoit jamais eu si froid que le jour qu'on le brûloit.* Il étoit encore singuliérement bizarre; il a fait un livre intitulé, *De Latinitate lipsianâ*, où il ne parle que de la guerre contre les Turcs; & il

étoit ſi imprudent, qu'il imprimoit des livres ſans ſavoir comment il pourroit les vendre : auſſi il dérangea ſes affaires.

Les plus rares des ouvrages de Henri Etienne ſont, *Caſtigationes in Ciceronis locos quàm plurimos* & *De origine Mendorum* : Louis Cappel s'eſt ſervi utilement du ſecond dans ſa Critique ſacrée.

La préface que Henri Etienne mit à la tête du Nouveau Teſtament, qu'il publia en 1576, eſt excellente; mais on ne croira pas que Valæus ſoit le ſeul qui l'ait réimprimée, à Leyde, en 1653.

Dois-je dire que ce grand homme eut la petiteſſe de traduire en latin un diſtique grec de cent & quatre manieres différentes ?

Quelques Savans pourroient me reprocher d'avoir voulu illuſtrer le catalogue des Savans Genevois en y joignant Henri Etienne; mais il faut remarquer que ſon pere fut reçu bourgeois de Geneve, que le fils jouiſſoit de ce droit; & ſi ce Savant ne ſéjourna pas particuliérement à Geneve, il ſeroit difficile de lui aſſigner une réſidence qui fût plus fixe : d'ailleurs, il fit imprimer pluſieurs livres à Geneve; pluſieurs lettres qu'il a écrites prouvent qu'il y vivoit; telle eſt celle à Sigonius en 1563, celle de Lallamant à Thomas Eraſte en 1576, celle de Jean Sambucus en 1581, une de Caſaubon en 1594.

Henri Etienne fut cité en 1580 devant le Consistoire de Geneve à l'occasion d'un livre rempli de choses scandaleuses, qu'il avoit imprimé; & les régistres de la Compagnie des Pasteurs apprennent qu'on l'appeloit en Europe *le Pantagruel de Geneve.*

On trouve le catalogue des livres imprimés par Henri Etienne à la fin de l'histoire que Maittaire a faite de cet homme illustre. Voici une notice des livres qu'il a composés & des Auteurs qu'il a commentés.

Anacreontis Odæ grecæ, ab H. Stephano luce & latinitate nunc primùm donatæ, 4°. 1554

Ciceronianum Lexicon greco-latinum, 8°. 1557.

In Ciceronis quàm plurimos locos Castigationes, 8°. 1557.

Maximi Tyrii Sermones, sivè Disputationes, grecè & latinè, 8°. 1557.

Notæ in Athenagoræ Apologiam & de resurrectione mortuorum, *fol.* 1557.

Diodori Siculi Libri quindecim de Quadraginta, cum notis, *fol.* 1559.

De Abusu linguæ grecæ in quibusdam vocibus quas latina usurpat, 8°. 1572.

Introduction au Traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote, 8°. 1566.

Traité de la conformité du langage françois

avec le grec, duquel l'Autheur & Imprimeur est Henri Etienne, fils de feu Robert Etienne, 8°. 1566.

Lexicon erotianum in Dictionnario medico Gesneri, 1567.

Psalmi Davidis aliquot metro anacreontico & saphico, Auctore Henrico Stephano, in-16. 1568.

Psalmi Davidis, expressi à quatuor illustribus Poetis, quos quatuor regiones, Gallia, Italia, Germania, Scotia, genuerunt, inter se commissi ab H. Stephano, cujus etiam nonnulli Psalmi greci, itidem comparati, in calce libri habentur, 8°.

Bezæ Poematum Editio secunda, excudebat H. Stephanus, ex cujus etiam epigrammatis grecis & latinis aliquot adjecta sunt, 8°. 1569.

Artis typographicæ Querimonia & Epitaphia Typographorum quorumdam, 4°. 1569.

Henrici Stephani Epistola de suæ typographiæ statu, Index librorum qui ex ejusdem officinâ prodierunt, 8°. 1569.

Thesaurus linguæ grecæ, quatuor Volum. fol. 1572 & 1580.

Homeri & Hesiodi Certamen, Matronis & aliorum Parodiæ, Homericorum Heroum Epitaphia, 8°. 1573.

Glossaria duo è situ vetustatis erecta, ad utriusque linguæ cognitionem & locupletationem peruti-

Vita rustica in amphitheatro.

Carmina super obitu Petri Victorini.

Francofordiense emporium, ejus Encomium, equi Laus & Vituperatio, Bacchuræ Laudatio, Cœna posthiana, melhysomisia, 8°. 1574.

Lyricorum Carmina latinè reddita.

Animadversiones in erasmicas quorumdam adagiorum expositiones.

Henri Etienne fit encore des notes sur une foule d'Auteurs, & le travail pour chacun d'eux auroit fait une occupation considérable pour la plupart des Littérateurs; outre cela, il corrigea le texte de tous les Auteurs grecs & latins qu'il imprima.

Tels sont Homere, Eschyle, Sophocle, Euripide, Pindare, Anacréon, Théocrite, Callimaque, Apollonius Rhodien, les épigrammes choisies de l'Anthologie, Platon, Xénophon, Sextus Empiricus, Plutarque, Themistius, Hérodote, Thucydide, Appien, Diodore de Sicile, Diogene Laërce, Xiphilin, Herodien, Dicéarque, Maxime de Tyr, Athénagore, Denis Alexandrin : il a donné des extraits de Ctesias, Mnemon, Agatharcides, Justin Martyr.

Il a travaillé de même sur Virgile, Horace, Catulle, Tibulle, Properce, Pétrone, Ciceron, Pline le Jeune, Politien, Aulugelle, Varron.

Outre cela, il a publié en françois cette foule

d'ouvrages,

d'ouvrages, dont je n'ai pu me procurer que les titres, ou que je n'ai eu le tems que de lire dans leur premiere page.

Deux Dialogues du nouveau langage françois italiénisé, 8°. 1578.

Projet du livre de la Précellence du langage françois.

De la Précellence du langage françois.

Comment chacun peut acquérir de la prudence par la lecture de l'histoire.

Discours sur l'opinion de Platon & de Xénophon touchant la capacité de l'esprit féminin.

Des anciens Guerriers de la Gaule & de leurs successeurs.

De la Prééminence de la couronne françoise.

De la briéveté qu'admet le langage françois, non moins que le grec & le latin.

Traité touchant les dialectes françoises.

Observations de quelques secrets du langage françois.

De la différence de notre langage françois avec l'ancien.

Dialogue intitulé, le Correcteur du mauvais langage françois.

De l'Orthographie & Cacographie françoises.

Traité des Proverbes.

Henri Etienne a fait plusieurs traductions françoises.

Les plus notables entre les Histoires grecques & latines.

Harangues des Historiens.

Deux Oraisons d'Isocrate.

Quatre Oraisons de Dion Chrysostome.

Trois Traités de Plutarque.

Deux Oraisons de Sinesius.

Epîtres laconiques de plusieurs Grecs.

Les Epîtres de Brutus, avec les Réponses.

Une Oraison & quelques Dialogues de Lucien.

Plusieurs Avertissemens touchant les traductions du grec ou latin en françois.

Traité de quelques courtisanismes & singularités courtisanesques, 8°. *Geneve*, 1579.

Enfin, Henri Etienne se livroit non-seulement à la poésie grecque & latine, il fit aussi des vers françois : voici les titres de divers poëmes :

Epître au Roi touchant l'enrichissement du langage françois.

Epigrammes sur divers sujets.

Epigrammes grecques, traduites en vers.

Poësies grecques & latines, traduites en vers.

Enseignemens par similitude & comparaison.

Déploration de la mort de très-vertueuse Damoiselle Barbe De Vellay.

Les Adieux & Contr'adieux à une Damoiselle.

Poëme contre la calomnie & les calomniateurs.

Poëme contre le babil & les babillards.

Poëme contre la flatterie & les flatteurs.

Poëme contre l'ingratitude & les ingrats.

Poëme contre l'avarice & les avaricieux.

Poëme contre l'orgueil & les orgueilleux.

Poëme contre l'ivrognerie & les ivrognes.

Poëme de la louange de la pourété contente.

Poëme de la loüange des lettres & des lettrés.

Poëme à la louange de ceux qui ont joint l'amour & l'étude des lettres à l'amour & l'exercice des armes.

Poëme contre les ignorans & ennemis des lettres.

On trouve quelques-unes des lettres de Henri Etienne *in Animadversionibus Crenii*, *Pars VI.* Plusieurs de ces livres ont paru sous le nom du Sieur De Grieres.

Voyez *Thuani Histor.*; *Maittaire*, *Histor. Stephanorum*; *Almeloven*, *eadem Histor.*; *Janssen*, *eadem Historia*; *Sammarthani Elogia*; *Teissier*, *Eloges des Savans*, *Tôm. IV*; *Marville*, *Mêlanges de littérature*; *Scaligerana*; *Menagiana*; *Morhof*, *Polihistor*; *Casauboni Epistolæ*; *Colomesii Gallia Orientalis*; *La Caille*, *Hist. de l'Imprimerie*; *Biblioth. choisie*, *Tôm. I*, *XV*; *La Croix Du Maine*; *Vogt Catalogus*; *Freytag Analecta*; *Draudii Biblioth. classica.*

ETIENNE (Paul), fils de Henri II, né en 1566.

Les leçons de Henri Etienne firent Paul Etienne ſavant; les voyages qu'il entreprit augmenterent ſes connoiſſances; mais il n'avoit pas le génie de ſon pere pour rendre ſa ſcience utile aux autres.

Paul Etienne réimprima divers ouvrages grecs & latins imprimés par ſon pere; il exerça l'imprimerie dans Geneve, depuis 1599 juſqu'en 1626: il vendit alors ſes caracteres à Chouet. Il publia *Pauli Stephani Verſiones epigrammatum græcorum Anthologiæ latinis verſibus*, 8°. 1593.

Juvenilia, 8°. 1593.

Votum pro felice itinere Mauritii, Haſſiæ Landgravi, 4°. 1602.

Voyez *Maittaire*, *Janſſen*, *Almeloven*, *Vitæ Stephanorum*; *La Caille*, *Hiſt. de l'Imprimerie*; *Draudii Biblioth. claſſica.*

CNOX, ou KNOX (Jean), né à Giffard en Ecoſſe, en 1505.

Ce célebre Ecoſſois montra de bonne heure les plus grandes diſpoſitions pour les ſciences; il fut reçu très-jeune Maître-ès-arts dans l'univerſité de Saint-André: ſon goût le porta vers la théologie, & ſes progrès rapides lui firent conférer les ordres avant l'âge fixé. Bientôt après il ſe diſtingua par les leçons publiques qu'il donna; mais ſon eſprit étoit trop judicieux pour

ſe contenter de la théologie du tems, de cette théologie ſcholaſtique, qui forme un cahos de mots ſouvent barbares, ſans fournir des idées claires ſur les ſujets qu'elle a traité ; il penſa donc à étudier St. Auguſtin & St. Jérôme, & il apperçut une autre théologie avec une religion différente de celle qu'il profeſſoit. Cnox vit en 1544 Wishart, envoyé par Henri VIII en Ecoſſe; il apprit de lui à connoître les principes de la réforme & il ſe décida à quitter l'égliſe romaine. L'évêque de Saint-André découvrit bientôt l'influence des leçons de Wishart ſur Cnox, & il crut l'étouffer par la perſécution; mais Cnox ſut éviter ſes Juges; il eut même en 1547 le courage de recevoir la miſſion qui lui fut adreſſée par quelques réformés, & de prêcher la réformation; il fit plus, il réuſſit à la faire recevoir.

Cnox avoit cette éloquence preſſante qui entraînoit quand il parloit au Peuple; ceux qui l'avoient entendus étoient vivement perſuadés : auſſi ſon premier ſermon excita contre lui le clergé romain : cependant, comme les ennemis de Cnox crurent qu'il déraiſonnoit, ils crurent qu'il ſeroit facile de l'accabler dans une diſpute; elle ſe tint, & les défenſeurs de l'égliſe de Rome laiſſerent triompher celui qu'ils terraſſoient avant le combat. Cnox ſentit mieux ſes forces; il prêcha avec plus de confiance, & il eut plus de

ſuccès; le nombre de ſes diſciples s'étant fort accru, il fit célébrer la Sainte-Cêne ſous les deux eſpeces.

Cnox ſe reſſentit des malheurs de la guerre; il fut pris, & il reſta en priſon en France juſques en 1540 : il revient en Angleterre; ſes talens le firent bientôt connoître; il fut nommé Chapelain d'Edouard VI en 1551 : la hardieſſe de ſes prédications & la chaleur exceſſive de ſon zele, en le faiſant haïr des Grands, le firent chérir du peuple; mais le peuple ne diſpoſe pas des places : auſſi cédant aux fureurs de la Reine Marie, il ſe réfugia à Geneve en 1553 ou 1554, avec pluſieurs Anglois, qui fuyoient avec lui l'eſclavage & les bourreaux; mais il quitta bientôt cette ville pour aller à Francfort, où d'autres Anglois réformés l'inviterent de ſe rendre; il ne ſéjourna pas long-tems avec eux, parce qu'il crut que ſon devoir ne lui permettoit pas de ſuivre les rites anglicans : il revint donc à Geneve au mois de Mars; & il en partit au mois d'Août pour retourner en Ecoſſe, où il eut le plaiſir de voir les grands progrès que la réformation avoit faits pendant ſon abſence. L'égliſe angloiſe de Geneve ne pouvoit ſe paſſer de Cnox : elle le pria de la deſſervir encore en 1556; mais ſes ennemis triompherent en Ecoſſe : dès qu'il fut parti, on le condamna à être brûlé. Les affaires des réformés

ſe rétablirent bientôt après ; leurs chefs, qui connoiſſoient l'importance des conſeils de Cnox & ſon influence ſur les eſprits, le rappelerent ; Calvin l'encouragea à ſuivre ſa vocation & à faire le bien de l'égliſe. Cnox cede à la voix du devoir au mois d'Octobre 1557 : la prudence le ramena encore à Geneve en 1558 ; les choſes étoient à un tel point en Ecoſſe, qu'il n'y avoit point de bien à y faire. Il publia alors un livre contre la Reine Marie, & la République lui donna la bourgeoiſie.

Enfin, peu de tems après l'avénement d'Eliſabeth au trône, Cnox retourna en Angleterre ; il n'y oublia pas ſes compatriotes ; il eut l'habileté de fixer ſolidement l'état des Ecoſſois réformés par le traité de Leith, conclu au mois de Juillet 1560. Il parvint même à établir en Ecoſſe la diſcipline eccléſiaſtique de la même maniere qu'on l'exerçoit à Geneve, & on lui confia la ſurintendance de tout ce qui regardoit le ſpirituel dans le diſtrict d'Edimbourg.

En 1561 la Reine arriva de France en Ecoſſe, & elle y fit célébrer la meſſe dans ſa chapelle : Cnox fit retentir les chaires de ſes craintes, & les répandit dans les eſprits ; il déclama hautement contre le luxe & la licence de la Cour ; il blâmoit le mariage de la Reine avec un papiſte, & ſollicitoit l'exécution du traité de

Leith. Cnox devint l'objet de la haine & des menaces des Grands ; mais rien ne put adoucir son caractere, je dirai même, lui inspirer cette prudence qui est autant la fille de la sagesse que de la douceur & de la charité chrétienne ; il se fit interdire la chaire en 1565 pendant quelques jours, parce qu'il avoit parlé trop vivement contre Milord Darnley, & en 1571 il ne consentit à rentrer à Edimbourg, d'où la famille Hamilton l'avoit forcé de sortir après la mort de Milord Murray, Régent du Royaume, qu'à condition qu'il pourroit s'exprimer hardiment sur tout ce qu'il croiroit contraire au bien de l'Etat, & même contre ceux qui étoient maîtres du château : je ne doute pas de la pureté de ses intentions ; mais je ne saurois approuver la violence de sa conduite. Il est beau de dire la vérité, d'affronter la mort pour la défendre ; c'est le caractere du sage & du héros chrétien : mais parler sans prudence & sans charité, mais faire de la chaire chrétienne un théâtre pour médire des particuliers & du Gouvernement ; c'est profaner le caractere auguste de Prédicateur évangélique, qui doit attaquer seulement les vices, quand il parle en public, & aller en secret auprès des vicieux, pour les ramener par des soins & par le charitable ménagement de leur amour-propre. L'expérience apprend qu'on révolte tous

ceux qu'on ne convertit pas, & la ſageſſe ne permet point d'empêcher ainſi une ſeule converſion.

Ce ne fut pas la conduite de Cnox ; il perſiſta dans ſes principes dangereux juſques à la fin de ſa vie, qui arriva au mois de Novembre 1572. Il mourut en recommandant à ceux qui l'entourroient d'être, comme lui, les défenſeurs du proteſtantiſme & de la liberté.

Cnox s'eſt immortaliſé par ſon courage contre le papiſme & ſa fermeté contre le deſpotiſme de Marie : il fut le fondateur de la réformation dans ſa patrie ; ſa piété fut ardente, ſon activité infatigable, ſon intégrité ne laiſſoit pas l'eſpérance de le corrompre ; il conſerva l'intrépidité la plus grande juſques à ſa mort ; ſon cœur étoit ouvert, ſon jugement ſolide, ſa pénétration bornée, ſon caractere auſtere, ſes manieres dures ; il ne penſoit, à la vérité, qu'à avancer la gloire de Dieu, & à faire le bonheur de ſon pays ; mais la nobleſſe de ſes motifs ne juſtifie pas la violence de ſes actions. Il haïſſoit les papiſtes au lieu de les plaindre, & il les perſécutoit au lieu de les inſtruire ; il s'étoit perſuadé que la Reine vouloit rétablir la religion catholique-romaine, & il chercha à rompre les liens qui doivent toujours unir les ſujets à leur Prince, puiſque St. Paul exhorte les chrétiens de ſon

tems à être soumis & fideles aux Princes qui les persécutoient. Il faut pourtant avouer que Cnox agit ouvertement, qu'il ne voila jamais sa vivacité & ses emportemens. Il vit approcher la mort avec joie; il étoit convaincu de l'immortalité de l'ame, & sa conscience applaudissoit à sa vie. Ne dissimulons pas que les tems où il vécut sont remarquables par l'âpreté des mœurs & la fureur de la persécution; que l'esprit de parti échauffoit en Ecosse toutes les ames, & que l'esprit de parti, poussé à un certain point, est voisin de l'enthousiasme; reconnoissons aussi que le bien qu'il fit & les vertus qu'il exerça sont dûs à la religion, qu'il chérissoit avec passion, & que ses vices sont le reste de la rouille de son siecle, de son pays & de l'intolérantisme, qu'il ne put secouer entiérement.

Les ouvrages publiés par Cnox sont les suivans :

Faithfull admonition to the true Professors of the Gospel of Christ within the kingdom of England, 554.

Letter to Mary Queen Regent of Scotland, 1556.

The appellation of John Knox from the cruel and cogent sentence pronunced against him by the falses Bishops and clergy of Scotland with

a ſupplication and exhortation to the nobility Eſtates and Commonalety of the ſame Realm, 1558.

The firſt blaſt of the trumpet againſt the monſtrous Regiment of Women, 8°. 1558.

A brief exhortation to England for the ſpeedy enbracing of Chriſti goſpel heretofore by the tyranni of Mary ſuppreſſed and bannished, 1559.

An answer to a great number of blaſphemous cavillations written by an Anabaptiſt and adverſary of Gods eternal predeſtination by John Knox Miniſter of God's word in Scotland; Geneva, 1560.

The confeſſion of faith ratified by the Parliament of Scotland, 1560.

The firſt book of diſcipline the form and order for admitting Superintendants and Miniſters and of excommunication and faſting all approuved in the general aſſembly were compoſed prineipally by our Author.

A reply to the abbot of Croſſragwells Faith or Catechiſm, 1562.

An account of his conference, 1562.

A Sermon before the king on Iſaiah XXVI, 13 --- 17, 1566.

An anſwer to a letter written by James Tynia a Jeſuit Edimbourg, 1568.

Oeuvres posthumes.

History of the reformation of the religion within the Realm of Scotland, 8°. *London*, 1586.

On a encore deux volumes manuscrits des Oeuvres de ce Réformateur, qui contiennent, le premier *in*-fol. :

1°. *A preparation to Prayer.*

2°. *Six Psalm of David God ly expounded.*

3°. *The Epistle sent to the several congregations in England shawand the plaigs wich sall schortlie cum upon that Realm for refusing Gods wörde and embracing Idolatrie John Knox to the faithful London, Newcastle and Berwic, &c.*

Toutes ces pieces appartiennent à M. Woodrow, Ministre à Eastwood.

Dans un autre volume *in*-4°. on trouve :

1°. *Mr. John Knox Confession before the Bishop of Durham, Avril*, 1550.

2°. *Mr. John Knox his Declaration in a sum concerning the sacrament of the Lord Supper.*

3°. *A Declaration with three prayer by John Knox.*

4°. *Certain Epistles and Letters. Il y en a* 46 *de* 1553 -- 1557.

Dans la bibliotheque publique de Geneve on trouve plusieurs lettres de Jean Cnox à Calvin.

Voyez *Smeaton the life of John Knox; Biographia britannica, Tom. IV; Buchanan, life of John Knox in the reformation of Scotland; Knox History of reformation; Stuart Story of Scotland; Keith History of Scotland; Robertson History of Scotland; Strypes lif; of archbishop, Parker; Bezæ Icones; Verheiden Icones præstant. Theolog.; Melchior Adam, Vitæ exter. Theolog.*

GRUET (Jacques) étoit d'une famille ancienne dans Geneve ; on trouve souvent son nom parmi les Chanoines de la cathédrale.

On ne connoît Jacques Gruet que par son procès-criminel, qui le représente comme un homme instruit, composant de petits vers, sachant l'arithmétique, & employé par les Marchands pour faire leurs comptes ; mais, d'un autre côté, il est peint comme ayant le cœur aussi corrompu que l'esprit.

Il fut emprisonné le 28 Juin 1547, parce qu'il fut soupçonné l'auteur d'un placard affiché à la chaire de la cathédrale, où il menaçoit grossiérement en patois savoyard les Genevois réformés, & sur-tout les Ministres. Dans la recherche qu'on fit chez Gruet, on trouva des lettres remplies de passages violens contre Calvin ; on y découvrit, outre cela, une requête qu'il vouloit présenter en Conseil-Général pour faire suppri-

mer les loix contre les paillards, avec un écrit latin, contenu dans une feuille de papier, où il y avoit diverses objections contre la Providence & la révélation.

Enfin, on sût qu'il avoit eu des rélations avec Pierre Du Bourg; qu'il avoit calomnié la ville de Geneve & Calvin à la Cour de France, en accusant ce dernier de parler mal des Princes François. Gruet vouloit se venger de Calvin, qui l'avoit fortement censuré, & changer un Gouvernement qui ne lui permettoit pas de se livrer impunément à ses vices & à ses passions.

Tels furent les objets du procès-criminel fait contre ce malheureux, & les motifs de la sentence qui le condamna à avoir la tête tranchée le 26 Juillet 1547. Gruet fut sans-doute coupable à tous ces égards; mais il fut traité avec l'âpreté du zele de ce siecle, qui ne savoit pas graduer les peines sur la nature des fautes, ou plutôt qui faisoit toutes les fautes énormes, & qui les punissoit toutes avec sévérité. Il faut bien réprimer avec force les égaremens de l'esprit & du cœur; mais il faut faire ensorte de ramener les errans : le Jardinier habile n'arrache pas un arbre qui porte de mauvais fruits; mais il le cultive pour lui en faire produire de bons: c'est un principe de jurisprudence criminelle qui ne me paroît pas diriger les cours de justice. Les

loix pénales doivent ſervir à corriger les vices & les crimes, & non à diminuer le nombre des hommes; on doit ôter de la ſociété ceux qui en troublent l'ordre & le bonheur; mais on ne doit pas leur ôter la vie. Il me ſemble que, dans tous les cas, la peine doit être proportionnelle à l'offenſe, & je ne vois que l'aſſaſſinat qui ſollicite la mort de l'aſſaſſin.

L'hiſtoire tragique de ce libertin extravagant & impie ne finit pas avec ſes jours; en 1549 on trouva dans la maiſon qu'il avoit habitée un livre contenant *treize feuillets, écrits de la main de Gruet, pleins d'impiétés horribles & de blaſphêmes*: on commença un nouveau procès contre cet écrit, qui fut condamné au feu le 23 Mai 1550.

Ce petit livre étoit un index d'objections contre la révélation : il a été regardé par pluſieurs comme le fameux livre *De tribus Impoſtoribus*; d'autres ont cru ſeulement qu'il étoit le projet de ce traité. Il paroît que Gruet avoit eu des liaiſons, à Lyon, avec Dolet, & il eſt aſſez vraiſemblable que ce fut avec lui qu'il puiſa les idées développées dans les manuſcrits qui le firent condamner.

Voyez *Hiſtoire de Geneve par Spon y Leti; Berenger; Vogt, Catalogus librorum rariorum; Bayle, Dictionn.; Biblioth. raiſonnée, Tôm. VII; Litterary Journal, Tôm. III.*

Spifame (Jacques), Seigneur de Paſſy : il fut Adminiſtrateur de la Maiſon du Cardinal de Lorraine en 1525 ; ſes talens le firent employer dans pluſieurs autres Maiſons pour en régler les affaires. Il fut Conſeiller du Parlement de Paris, Préſident de la Chambre des Enquêtes, Conſeiller du Roi, Maître des Requêtes en ſon hôtel, Chanoine de l'égliſe de Paris, Grand-Vicaire du Cardinal de Lorraine, Abbé de Saint-Paul de Sens, & Evêque de Nevers en 1547.

Spifame eut en 1537 une intrigue galante avec la femme d'un Procureur-au-Châtelet ; il en eut un fils quatre mois avant la mort du mari, & enſuite une fille : il vécut avec cette femme juſques en 1559 ; il ſe retira avec elle à Geneve, après avoir réſigné ſes bénéfices en s'aſſurant de bonnes rentes ; il fit bénir ſon mariage & légitimer ſes enfans ; il gagna tellement par ſon mérite l'eſtime des Genevois, qu'on lui donna la bourgeoiſie en 1559 : il entra en 1563 dans le Conſeil des Soixante, & en 1561 on lui avoit même donné une commiſſion de Paſteur pour la ville d'Iſſoudun.

Le Prince de Condé envoya Spifame aux Princes d'Allemagne en 1562, & il dirigea les affaires de Lyon pendant que les proteſtans poſſéderent cette ville.

Les

Les talens de Spifame pour l'adminiſtration des finances le firent demander au Conſeil de Geneve par la Reine de Navarre, au mois de Février 1564; mais la Reine douta de la ſincérité de Spifame, qui ſe plaignit de la défiance de la Reine, & il revint à Geneve en Avril 1565.

Un orage affreux s'éleva ſur la tête de Spifame; tout-à-coup il ſe vit attaqué de tous les côtés : Jacques Servin, Officier de la Reine de Navarre, vint lui intenter un procès au mois de Juin 1565, parce qu'il avoit mal parlé de lui; Jacques Spifame, ſon neveu, attaqua ſon mariage comme un concubinage; la Reine de Navarre écrivit à Beze qu'un des enfans de cet infortuné étoit adultérin, & qu'il étoit ſoupçonné de faux dans un contrat. Beze rapporta au Conſeil tout ce qu'il ſavoit; on ſaiſit les papiers de Spifame, & on y trouva deux contrats de mariage qu'il avoit antidatés pour tromper Calvin avec le Conſiſtoire, afin de les engager à bénir ſon mariage & à légitimer ſes enfans. La femme de ce malheureux confeſſa l'adultere & la fauſſeté du contrat qu'elle avoit ſigné à Geneve depuis un an, quoiqu'il parût paſſé à Paris devant ſon pere & ſon oncle. Spifame avoua d'avoir contrefait les ſceaux & les ſignatures de ſon oncle & de ſon beau-pere. Il fut condamné à être décapité le 23 Mars 1566.

Il avoit publié *Harangue du Sieur De Passy à l'Empereur Ferdinand I, au nom du Prince de Condé & des Princes protestans de France, à la Diette de Francfort*, 1562.

Harangue devant le Roi des Romains, lui seul étant dans sa chambre, & une troisieme devant tous les Princes.

Lettre à la Reine, Mere du Roi, contenant une utile admonition, 2 *Juin* 1563 : elle est signée *Gio Mario Braccio.*

Discours sur le congé obtenu par le Cardinal de Lorraine de faire porter des armes à ses gens.

Voyez *Hist. de Geneve par Spon, Leti, Berenger, Histoire des églises réformées, Tôm. I; Mémoires de Castelnau, Tôm. II; Mémoires de Condé, Tôm. IV; Gallia christiana, à l'article* Nevers; *Du Verdier; La Croix Du Maine; Dictionnaire de Bayle, de Prosper Marchand, Zedler, XXXIX.*

BUDÉ (Louis), fils du célebre Guillaume Budé, vint à Geneve, conduit par sa mere, en 1549; il y embrassa la réforme; il y fut Professeur aux langues orientales : Calvin l'engagea à expliquer les Pseaumes, Job & les livres de Salomon. Il mourut en 1552.

Il publia *Pseautier, traduit de l'hébreu en françois par Louis Budé*, 8°. *Geneve*, 1551.

Voyez *Morery; Le Long, Bibliotheca sacra.*

Budé (Jean), frere de Louis, arriva à Geneve avec ce dernier; il embrassa la réforme, & fut employé dans les affaires de la République.

En 1553 il porta des lettres écrites aux églises de Suisse, pour leur demander si l'excommunication appartenoit au Conseil ou au Consistoire; en 1558 il fut envoyé avec Farel & Beze auprès des Princes d'Allemagne, pour traiter des affaires des Calvinistes de France.

Il se chargea du soin de faire bâtir le college, & il traduisit en françois, avec Charles De Jonvillers, les *Leçons de Jehan Calvin sur Daniel*: elles parurent *in*-folio à Geneve en 1552.

Voyez *Morery*.

Berault, ou *Beraldus*, (François), fils du célebre Nicolas Berault, naquit à Orléans; il embrassa de bonne heure la réforme, & il enseigna en 1554 le grec & le latin à Montbeillard; il vint en 1557 à Lausanne, qu'il avoit déjà quittée en 1549; il fut reçu bourgeois à Geneve en 1559, d'où il partit pour être Principal du college à Montargis en 1571, & aller ensuite à la Rochelle.

Berault entendoit bien le grec & le latin; il a fait plusieurs pieces de vers dans ces deux langues; mais on distingue un dialogue en vers latins sur la mort de Robert Etienne.

Henri Etienne a publié dans ſon édition d'Appien la traduction que Berault a faite des deux livres de cet Hiſtorien qui renferment les guerres d'Annibal en Eſpagne.

Voy. *Fayus, in Vitâ Bezæ; Melchior Adams, in Vitâ Stuckii; Colomeſius, Gallia orientalis; Epiſtolæ Bezæ; Henricus Stephanus, Præfatio in Appianum; Catalogue de la Biblioth. du Roi de France, Théolog. & Belles-Lettres; Draudii Bibl. claſſica; Bayle.*

BEROALDE (Matthieu), né à Saint-Denis, fils d'un Barbier.

Il étudia au college du Cardinal Le Moyne, ſous les yeux de Vatable, qui fut toujours ſon protecteur & ſon ami : le zele de Beroalde pour perfectionner ſes connoiſſances les lui fait embraſſer toutes. Bandelli, dans le troiſieme volume de ſes Oeuvres, à la ſoixante-troiſieme Nouvelle, dit que Béroalde ſavoit le grec, le latin & l'hébreu; qu'il étoit Théologien, Mathématicien & Philoſophe.

Beroalde étoit en 1550, à Agen, Précepteur d'Hector Frégoſe; il y embraſſa la réformation avec Jules Scaliger & d'autres Savans qui étoient avec lui dans cette ville; il fit plus qu'eux, il ne craignit pas de répandre les nouvelles idées qu'il venoit d'adopter.

Beroalde vint à Paris en 1558 pour être le Précepteur de Théodore-Agrippa D'Aubigné; mais ses idées sur la religion le forcerent à quitter la capitale avec son éleve : la fuite ne le mit pas en sûreté; on l'arrête à Coutance; on le juge; il est condamné â être brûlé, ou à changer de religion : le feu étincelle à ses yeux; son bourreau vint le voir; il l'envisage avec fermeté; son choix étoit fait; il attend la mort; mais un Officier, qui eut pitié de la jeunesse de D'Aubigné, le fit évader avec son disciple, & l'envoya à Montargis, où la Duchesse de Ferrare le reçut avec bonté, & le fit conduire à Orléans. Tous les fléaux le menacent; après avoir échappé à la fureur de la persécution, il est sur le point de succomber à la peste en 1571. Après son rétablissement, il arrive à la Rochelle; qu'il quitta pour venir à Sancerre; il y étoit lorsque le Maréchal De La Châtre fit le siege de cette ville, & il n'y fut pas inutilement; il consola les assiégés avec l'Evangile, il les rendit meilleurs soldats en les rendant meilleurs chrétiens; il leur communiqua l'intrépidité des Martyrs par ses exhortations pieuses : le brave D'Aubigné, qu'on peut croire quand il s'agit de courage & de bravoure, fait l'éloge de la conduite héroïque de Beroalde, comme on peut le voir dans l'*Histoire universelle* de ce militaire, Tôm. I, Chap. XII.

Beroalde, après avoir séjourné quelque tems à Sedan, vint à Geneve en 1574; à son arrivée on le reçut bourgeois pour honorer ses talens & ses vertus, & pour le récompenser des services qu'il avoit rendus à l'église. Qu'il est honorable d'obtenir ainsi les applaudissemens d'un peuple libre, qui croit recevoir un nouveau lustre en augmentant le nombre de ses citoyens vertueux! qu'un tel peuple est respectable qui place sa gloire dans la vertu de ses citoyens! Beroalde exerça le saint ministere dans Geneve avec distinction depuis le 16 Novembre 1574; il fut fait Professeur de philosophie; & il paroît qu'il mourut en 1576.

Matthieu Beroalde a publié un ouvrage qui lui fit un grand honneur, & qui annonce de très-vastes connoissances.

Matthæi Beroaldi Chronicon, Sacræ Scripturæ autoritate constitutum, in quo ratio temporum ità demonstratur, ut nihil omninò sentire qui contrà sentiat videri possit, fol. Genevæ, 1575.

Mercerus, Beze & plusieurs autres Savans ont témoigné avec raison leur étonnement sur la profondeur des recherches que Beroalde avoit faites pour établir son systême de chronologie: Vossius parle avec éloge de cet ouvrage dans son livre *De Scientiis mathematicis*; Joseph Scaliger, qui ne loua jamais que malgré lui, rend

juſtice à notre Savant dans ſon livre *de Emendatione temporum*. Cependant ce *Chronicon Scripturæ Sacræ* renferme des bizarreries incroyables ; l'Auteur s'étoit perſuadé que l'Ecriture-Sainte renfermoit tous les matériaux de la chronologie, de ſorte qu'il effaçoit de l'hiſtoire tous les noms qu'il ne trouvoit pas dans l'Ancien Teſtament : c'eſt ainſi qu'il proſcrivoit les noms de Cambyſes, de Darius, fils d'Hyſtaſpe ; car, dit-il, *quæ nomina, quia nunquam extant, in Sacrâ Scripturâ ſunt prætermiſſa*. Paréus défendit le ſyſtême de Beroalde ; auſſi Scaliger appelle cet homme *Hierophantes Beroaldinus*.

Je trouve dans la *Bibliotheca claſſicâ Draudii* ce livre que je ne connois pas, *G. Mercatoris & Matthei Beroaldi Chronologia, ab initio mundi ex eclipſis & obſervationibus aſtronomicis demonſtrata*, 8°. *Baſileæ*, 1577.

Voyez *Niceron, Hommes illuſtres, Tôm. XXV & XXXIX; Colomeſius, Gallia orientalis ; La Croix Du Maine ; Lipenii Bibliotheca philoſophica ; Baillet, Jugement des Savans, Tôm. II ; Morery, Supplément ; Bayle, Dictionn. ; Journal des Savans*, 1745 ; *Recueil littér.*

ENOCH (Louis) d'Iſſoudun : on lui donna la bourgeoiſie en 1556 ; il s'étoit diſtingué comme Régent du college depuis 1550 ; il fut Principal

du college en 1556; il exerça le faint miniftere en 1557; il fut Recteur de l'académie en 1562. Il a publié *Prima Infantia linguæ grecæ & latinæ fimul & gallicæ*, 4°. *Parifiis*, 1546, *apud Jacobum Bogardum.*

Partitiones grammaticæ, 4°. *Genevæ*, 1551.

De puerili græcarum litterarum Doctrinâ adolefcentibus Genevenfibus reliquifque fuis difcipulis, à Ludovico Enocho, apud Robertum Stephanum, 8°. 1555.

Il avoit fait auffi des commentaires fur Ciceron, que Robert Etienne a publié avec les Oeuvres de cet Orateur.

Voyez *Du Verdier*; *La Croix Du Maine*; *Maittaire*, *Vitæ Stephanorum.*

BADUEL (Claude), de Nifmes, reçu bourgeois de Geneve gratuitement en 1555.

La Reine de Navarre donna toujours à Baduel des preuves de fon eftime; il paroît même qu'elle lui avoit fourni les moyens de perfectionner fes études. Baduel profeffoit la philofophie à Paris en 1539, & quoiqu'il y eût une penfion de 400 livres, il préféra de fervir fa patrie, où il n'en recevoit que 200. La Reine de Navarre le recommanda à Nîmes, où il fut fait Recteur de l'univerfité en 1540. Mefnard fait mourir Baduel en 1556, parce que, depuis cette année,

il ne publia plus aucun ouvrage ; mais Mesnard oublioit qu'on peut vivre sans écrire : d'ailleurs, Baduel publia encore une traduction des sermons de Calvin avec d'autres ouvrages ; & ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il étoit Pasteur d'une église de la campagne près de Geneve en 1557, qu'il fut Professeur de philosophie & de mathématiques en 1560, & qu'il ne mourut qu'en 1561.

Les ouvrages qu'il a publiés sont les suivans :

De ratione vitæ studiosæ ac litteratæ in matrimonio collocandæ ac degendæ, 4°. *Lugduni*, 1544. Guy De La Garde traduisit cet ouvrage en francois, & il fut imprimé à Paris, 8°. 1548.

De Collegio & Universitate Nemausensi, Lugduni, apud Sebast. Gryphium, partìm 1544, *partìm* 1552.

Acta Martyrum nostri sæculi, Genevæ, 1556.

Conciones quædam Johannis Calvini, ex gallicâ linguâ in latinam translatæ, 8°. *Genevæ*, 1557.

Libri apocriphi juxtà editionem Complutensem, apud Robertum Stephanum, 1557.

Oraison funebre de Florette De Sarra, 1542.

Oratio funebris in morte Johannis Albenatii.

Liber de officio & munere Professorum & eorum qui juventutem erudiendam suscipiunt.

Annotationes in Ciceronis Orationes pro Milone & Marcello.

Oratio ad inſtituendum gymnaſium Nemauſenſe de ſtudiis litterarum.

Orationes duæ de iiſdem ſtudiis.

Orationes duæ, comparationem habentes vitæ θεωρητικῆς & πρακτικῆς.

Orationes quatuor γενεθλιακαὶ, hoc eſt, natalitiæ de ortu Chriſti.

Oratio de eccleſiæ chriſtianæ nobilitate.

Inſtituta litteraria quibus demonſtratur quemadmodùm diſciplina juventutis in gymnaſio ſit inſtituenda.

Orationes duæ conſulares, hoc eſt, pro Conſulibus deſignatis habitæ.

Oratio de laudibus artis medicæ.

Epiſtola parænetica ad Paulum Felicem de vero matrimonio & hæreditate quam chriſtiani parentes ſuis liberis debent relinquere.

De morte Chriſti meditandâ Oratio.

Præfatio Theſauri linguæ grecæ à Johanne Criſpino editi.

Voyez *Meſnard, Hiſt. de Niſmes, Tôm. IV; Du Verdier; La Croix Du Maine; Epitome, Biblioth. Geſneri; Draudii Biblioth. claſſica; Lipenii Biblioth. theolog. & philoſoph.; Le Long, Biblioth. ſacra; Morery, Bayle, Dictionn.*

Je ne parle point ici de François Du Jon, ou Junius, qui fut Profeſſeur aux langues orientales pendant quelques mois en 1565, & qui quitta

cette place pour desservir une église vallonne à Anvers ; je ne devois pas taire son nom, puisqu'il a été inscrit un moment dans les régistres de l'académie ; mais je ne devois pas m'en occuper davantage, puisqu'il fit si peu pour nous.

Voyez *Dictionn. de Morery, de Bayle ; Brandt History of reformation ; Meursii Athenæ Batavæ.*

ROTAN (Jean-Baptiste), né dans le pays des Grisons, Ministre à Geneve en 1576, Docteur en théologie à Heidelberg en 1583, Professeur en théologie à Geneve en 1587, ou plutôt chargé de lire en grec en exerçant sa place de Pasteur. On lui donna la bourgeoisie de Geneve en 1588, & en 1589 M. de Sancy l'emmena avec l'agrément du Conseil en France, où il suivit la Cour du Roi de Navarre ; mais, comme on écrivit à Geneve que Rotan parloit de réunir les protestans avec l'église romaine, il fut rappelé sur la fin de l'année 1589 ; son rappel lui fut signifié de nouveau en 1591 : en vain il écrivit pour avoir la permission de prendre une église en France ; elle lui fut refusée diverses fois. Il paroît que Rotan étoit sérieusement accusé d'avoir trahi les intérêts des protestans ; on ne voit pas même qu'il ait cherché à se laver de cette accusation, qui étoit bien grave, puisqu'on publioit

qu'il n'avoit pas agi droitement dans ses disputes de controverse, & qu'il s'étoit laissé vaincre devant le Roi de France par le Cardinal Du Perron.

Socin parle de Rotan d'une maniere peu avantageuse dans la préface de son livre *de Jesu Christo Servatore*, Tôm. II, pag. 110.

Rotan a publié un *Traité orthodoxe sur l'Eucharistie*.

Il avoit travaillé à la traduction de la Bible de Geneve imprimée en 1588; il en avoit fait tirer trois exemplaires sur du papier très-beau pour faire présent, de l'une au Roi de Navarre, de l'autre à Madame sa sœur, & de la troisieme à M. De Sancy. Le Roi refusa son exemplaire, parce qu'il avoit changé de religion; mais Rotan le donna à M. De Turenne, qui en fit présent à l'un de ses Chapelains. Cette Bible se trouve à-présent dans la Bibliotheque de Geneve, reliée magnifiquement, & décorée des armoiries de Navarre & de Turenne.

Réfutation des motifs de la conversion de Cayet par Jean-Baptiste Rotan, La Rochelle, 1596.

Voyez *Bayle*, *Dict. critique*; *Casauboni Epist. pag.* 92.

SCRIMGER (Henri), né à Dundée en Ecosse.

Scrimger étudia avec succès le droit à Paris

& à Bourges; il suivit en Italie Bernard, Evêque de Rennes, chargé de diverses ambassades. Scrimger parcourut ensuite l'Allemagne, où il se lia sur-tout avec Huldric Fugger, ce Mécene illustre des gens de lettres; il profita long-tems de la Bibliotheque de ce savant Allemand, & il vint à Geneve faire imprimer ses Oeuvres par Henri Etienne.

Le séjour de Scrimger à Geneve le fit connoître; on lui donna une place de Professeur de philosophie en 1561, & il paroît qu'il fut le premier Professeur de droit dans l'académie; on lui en donna le titre en 1565; il avoit été déjà gratifié de la bourgeoisie en 1561: il mourut en 1571 âgé de 65 ans.

Scrimger s'intéressoit aux accroissemens de la bibliotheque publique de Geneve; il lui donna la belle Bible de Robert Etienne, imprimée en 1570 avec les Pandectes de Florence de Torrentini.

Ce Savant publia avant 1563 son histoire d'Ecosse sous le nom de Henri d'Ecosse.

Justiniani Justini ac Leonis novellæ Constitutiones, ex veteribus Manuscriptis restitutæ, auctæ ab Henrico Scrimgero Scoto, apud Henricum Stephanum. Cujas faisoit un très-grand cas de cette édition.

Scrimger avoit fait encore des notes ſur Athénée; mais elles n'ont pas été publiées : Caſaubon en parle dans ſes lettres.

Voyez *Thuani Hiſtoria*; *Teiſſier*, *Eloges des Savans*, *Tôm. II.*

COLLADON (Nicolas), fils de Léon, Miniſtre à Bourges.

Nicolas Colladon fut gratifié de la bourgeoiſie en 1557, après avoir exercé le ſaint miniſtere dans Geneve depuis l'année 1553; on l'élut Recteur de l'académie en 1564, & il ſuccéda à Calvin dans ſa place de Profeſſeur de théologie en 1566, parce que Beze ne put pas réunir davantage les deux fonctions.

Colladon étoit hardi dans ſes ſermons juſques à la licence; il y attaqua diverſes fois le Conſeil avec violence, malgré les cenſures que ſa conduite inconſidérée lui attiroit; mais, comme il retomboit toujours dans la même faute, le Conſeil, après avoir pris l'avis des Paſteurs, le dépoſa du ſaint miniſtere en 1571, & le renvoya au Conſiſtoire pour y être cenſuré. Ne cachons point que Colladon reconnut ſes torts, & qu'il eut le courage & la vertu de ſe rétracter publiquement dans un ſermon qu'il fit dans ce but.

Colladon quitta Geneve & ſe retira à Lauſanne, où il fut fait Profeſſeur de belles-lettres.

Colladon traduisit en françois le livre de Beze *de Hæreticis gladio puniendis*, 8°. 1560.

Nicolai Colladonis Methodus facillima ad explicationem Apocalipseos Johannis, 8°. *Morgiis*, 1591.

Nicolai Colladonis Jesus Nazarenus, ex Math. XI, 32, 8°. *Lausannæ*, 1586.

Voyez *Lipenii Biblioth. theolog.*; *Le Long, Biblioth. sacra.*

Fin du Tôme premier.

2

